

# 5 GESTES QUI SAUVENT

1967 - 1997  
30 ans de Campagne

par **Didier BURGGRAEVE**

*Président-Fondateur du C.A.P.S.U.*

*(Conseil d'Action pour la Prévention des accidents et les Secours d'Urgence)*

## SANTÉ

### Permis de conduire (examen)

**38396.** - 3 octobre 1983. - **M. Jean-Claude Bols** attire l'attention de **M. le Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité nationale, chargé de la santé**, sur la campagne nationale des « 5 gestes qui sauvent ». Depuis quinze ans, des associations de secouristes informent la population notamment les usagers de la route, des gestes simples et essentiels à pratiquer en cas d'urgence. Elles proposaient aux pouvoirs publics d'introduire un stage pratique de cinq heures maximum parmi les épreuves du permis de conduire. Cette proposition a été approuvée par le Comité interministériel de la sécurité routière en 1974. Cependant, aucune décision d'application n'a été prise depuis lors. Alors que le nombre des victimes de la route est toujours aussi important, il lui demande s'il ne lui semble pas indispensable d'introduire rapidement cet enseignement.

*Réponse.* - Il est souhaitable que toute personne témoin d'un accident soit en mesure de porter rapidement secours aux victimes en évitant de leur nuire, et en pratiquant éventuellement les gestes qui seraient de nature à assurer leur survie, dans l'attente de l'arrivée des

### Permis de conduire (examen)

**73257.** - 26 août 1985. - **M. Paul Bladt** appelle l'attention de **M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation** sur l'élaboration par la direction de la sécurité civile, après consultation de la commission nationale du secourisme, des programmes de secourisme, administration décidant également lors de l'élargissement de ces mêmes programmes dans le cadre des gestes élémentaires de survie, entre autres, qui alourdiraient les obligations des candidats au permis de conduire. Il lui demande si un programme simplifié, clair, court et net tel que celui des « cinq gestes qui sauvent », après validation par la commission consultative nationale de secourisme du ministère de l'intérieur, et de la décentralisation, pourrait être soumis, pour acceptation, au ministère de l'urbanisme, du logement et des transports.

### Permis de conduire (examen)

**74107.** - 16 septembre 1985. - **M. Yvon Tondon** attire l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports** sur le fléau que sont les accidents de la route. Tous les moyens doivent être utilisés pour tenter de réduire la mortalité routière. Les pouvoirs publics ont pris des mesures techniques et réglementaires et apporté des correctifs à la formation des conducteurs, mais le sort des accidentés immédiatement après l'accident n'a pas été pris en considération. Les secours spécialisés : sapeurs-pompiers, équipes médicales, auront toujours besoin de cinq à dix minutes en moyenne pour se rendre sur les lieux d'un accident. Si les témoins sur place savent pratiquer les quelques gestes qui peuvent maintenir en vie les blessés graves, nombre de vies pourront être sauvées. Pour cela, il faudrait que les « cinq gestes qui sauvent » soient inclus dans l'apprentissage du permis de conduire. Il lui demande quelles mesures peuvent être prises pour inclure cette formation à l'examen du permis de conduire.

### Permis de conduire (examen)

**70282.** - 17 juin 1985. - **M. Pierre Metals** appelle l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports** sur la campagne nationale animée en France depuis plus de quinze ans par l'association des secouristes afin de faire connaître à la population, et notamment aux usagers de la route, les cinq gestes qui sauvent. Il lui demande s'il ne conviendrait pas d'établir un programme de formation spécifique simple, de quatre à cinq heures maximales, proposé par la direction de la sécurité civile qui dirige le secourisme en France, à titre facultatif d'abord pour une durée de deux ans puis, à titre définitif, en apportant les correctifs nécessaires à une formation de masse. Il souhaiterait connaître les mesures qu'il compte prendre dans ce domaine.

### Permis de conduire (examen)

**72959.** - 12 août 1985. - **M. Bernard Lefranc** appelle l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports** sur la demande d'intégration dans le cycle de préparation du permis de conduire de la procédure : « Les cinq gestes qui sauvent : alerter, baliser, ranimer, compresser et sauvegarder ». L'application de ce programme, conçu en 1967 par une association pour diminuer la mortalité accidentelle sur les routes de France, n'entraînerait qu'une dépense supplémentaire modique pour les candidats au permis de conduire, contrairement à la formation plus alourdie que représente le programme : « Les gestes élémentaires de survie », mis au point en 1977. Il lui demande quelle suite il pense réserver à cette suggestion.

### Permis de conduire (examen)

**72472.** - 29 juillet 1985. - **M. Pierre-Bernard Cousté** demande à **M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports** s'il envisage de rendre obligatoire pour l'obtention du permis de conduire l'enseignement des « cinq gestes qui sauvent » car il serait bon, dans l'intérêt de la sécurité routière, que les conducteurs aient des notions plus importantes de secourisme.

**73043.** - 12 août 1985. - **M. Adrien Durand** attire l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports** sur le fait qu'actuellement huit millions de francs sont consacrés à une campagne qui a pour but de sensibiliser les automobilistes aux conséquences d'une conduite à vitesse excessive, mais que pas un centime n'est consacré pour l'éducation de ces mêmes automobilistes sur la conduite à tenir en cas d'accident. En effet, beaucoup de personnes témoins d'accidents sont pour la plupart ignorantes sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours. Quelques heures de formation suffiraient pour apprendre les principaux gestes simples, nécessaires, sans alourdir de façon importante la formation des apprentis conducteurs. D'autre part, un récent sondage nous apprend que 80 p. 100 des Français sont d'accord pour consacrer du temps à suivre cette formation. Ne serait-il pas possible de l'inclure à l'examen du permis de conduire.

*Février 1998*

66930. - 22 avril 1985. - **M. Paul Bladt** attire l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports** sur l'inadaptation du programme « les gestes élémentaires de survie » aux cadres et candidats du permis de conduire. Cette formation s'avère être trop longue, trop onéreuse et ne convient pas quant à son contenu très étendu. Il est surtout nécessaire d'apprendre aux usagers de la route à épargner des vies humaines et le projet « les cinq gestes qui sauvent » semble mieux adapté aux personnes concernées par sa durée, son contenu et son coût très réduit voire gratuit. Si un enseignement de la masse populaire n'est pas à rejeter, une formation plus spécifique dans le cadre des formateurs et des candidats du permis de conduire devrait être appliquée. Il lui demande donc de revoir sa position de refus et donner un avis favorable pour l'enseignement du programme « les cinq gestes qui sauvent » qui serait inclus dans celui du code de la route et de la conduite automobile.

Permis de conduire (examen)

70784. - 24 juin 1985. - **M. Michel Barnier** appelle l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports** sur l'importance de la diffusion du secourisme en France, et plus particulièrement de l'apprentissage des gestes élémentaires de survie. Il s'agit d'enseigner, de façon pratique, à tous les candidats au permis de conduire ce qu'il faut faire lors d'un accident de la route pour maintenir en vie un blessé grave dans l'attente des secours publics. Il existe actuellement un projet, les « Cinq gestes qui sauvent », répondant exactement au besoin de la situation. La mise en place de cet enseignement pourrait se faire en deux étapes : une première où les candidats suivraient la formation à titre facultatif (on pourrait par exemple leur octroyer un point de bonification à l'épreuve du code pour les inciter à se former), puis une seconde étape où la formation serait obligatoire pour l'obtention du permis de conduire. Il lui demande donc si le Gouvernement envisage, dans un très proche avenir, de retenir officiellement le projet des « Cinq gestes qui sauvent » pour atténuer les conséquences douloureuses d'un véritable fléau de notre société.

Permis de conduire (examen)

72329. - 29 juillet 1985. - Il y aurait en France 29 millions de personnes titulaires d'un permis de conduire, parmi lesquelles on ne compterait que 500 000 titulaires du brevet de secouriste. **M. Georges Moëmin** demande en conséquence à **M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports** si quelques règles élémentaires de secourisme ne pourraient pas être enseignées aux candidats du permis de conduire, comme celle d'avoir le réflexe de prévenir immédiatement en cas d'accident les autorités compétentes pour qu'elles interviennent sans tarder.

Permis de conduire (examen)

72472. - 29 juillet 1985. - **M. Pierre-Bernard Cousté** demande à **M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports** s'il envisage de rendre obligatoire pour l'obtention du permis de conduire l'enseignement des « cinq gestes qui sauvent » car il serait bon, dans l'intérêt de la sécurité routière, que les conducteurs aient des notions plus importantes de secourisme.

Permis de conduire (examen)

10777. - 20 octobre 1986. - **M. Alain Chenard** appelle l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports**, sur la campagne nationale des « 5 gestes qui sauvent ». Cette action animée depuis 1967 a pour objectif d'inscrire au programme du permis de conduire un stage pratique de cinq heures, permettant à chaque candidat d'apprendre les cinq gestes qui sauvent en cas d'accident de la route, à savoir : appeler les secours ; protéger les lieux de l'accident et les victimes (baliser), et pratiquer trois gestes pour assurer la survie : la ventilation artificielle ; la compression d'une hémorragie ; la mise sur le côté d'un blessé inconscient. Cela ne peut s'apprendre avec des diapositives. Il faut un stage pratique. Or, pour le moment, les pouvoirs publics acceptent uniquement de questionner les candidats sur la conduite à tenir lors d'un accident. Il ne s'agit, hélas, que de questions alors que les gestes à faire pour maintenir en vie les blessés doivent s'apprendre par des exercices pratiques. Cette décision est essentielle car le nombre de morts sur la route est toujours trop élevé. Il lui

demande s'il entend aller dans cette voie. - *Question transmise à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.*

71097. - 1<sup>er</sup> juillet 1985. - **M. Georges Delfosse** attire l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports** sur le fait qu'actuellement il n'existe pas en France de programme spécifique de secourisme à l'intention des usagers de la route et à l'occasion de l'obtention du permis de conduire. Il lui demande s'il serait possible d'envisager que ce programme spécifique soit celui des « Cinq gestes qui sauvent » et dont le promoteur est l'association des secouristes de l'agglomération de Roubaix. Cette association a déjà largement diffusé l'enseignement en question, lequel a le mérite d'être simple, facilement accessible à la compréhension, peu coûteux à l'enseignement.

72102. - 22 juillet 1985. - **M. Jean-Paul Fuchs** attire l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports** sur la nécessité d'envisager au plus tôt l'introduction d'une formation élémentaire de secourisme lors de l'obtention du permis de conduire. En effet, à l'heure actuelle, il apparaît qu'aucun véritable programme conçu spécialement dans l'optique du permis de conduire ne soit envisagé par les autorités. Or, il semble essentiel de former les usagers de la route aux gestes qui peuvent maintenir en vie les blessés dans l'attente des secours et de faire connaître ceux qui risquent d'aggraver leur état. C'est pourquoi il lui demande si des études ont été entreprises dans le but d'examiner les possibilités d'organiser un « apprentissage » sur les gestes élémentaires de survie au moment de l'examen du permis de conduire. Il lui demande également pourquoi le programme « Cinq gestes qui sauvent » (alerter, baliser, ranimer, compresser, sauvegarder) n'a pas encore été pris en considération alors que l'on ne peut contester son efficacité.

11231. - 27 octobre 1986. - **Mme Huguette Boucherdeau** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports**, sur les secours apportés aux blessés victimes d'accident de la circulation. En effet, malgré toutes les mesures prises à ce jour, que ce soit pour sensibiliser la population ou pour former les conducteurs, les accidents de la route font toujours autant de victimes soit 14 000 morts par an dont 12 000 dans les 6 jours de l'accident. En cas d'accident, les secours arrivent, en général rapidement sur les lieux lorsqu'il survient en agglomération, mais il n'en est pas de même en rase campagne. Or, de nombreuses vies humaines seraient sauvées si, d'une part, les témoins sur place pratiquaient les quelques gestes simples indispensables pour que survivent certains accidentés en attendant les secours et, d'autre part, savaient les gestes qu'il ne faut pas faire. Encore faudrait-il que lesdits témoins soient informés. En conséquence, elle lui demande s'il n'estime pas nécessaire ainsi que le suggère la campagne nationale des « cinq gestes qui sauvent », de prévoir un court stage de formation en ce sens pour les candidats au permis de conduire, qui ainsi apprendraient les gestes élémentaires pour sauver des vies humaines en toutes circonstances. - *Question transmise à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.*

Permis de conduire (examen)

26312. - 25 mai 1987. - **M. Georges Le Baill** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports** sur les conséquences toujours dramatiques des accidents de la route. Une récente réunion de spécialistes comprenant des médecins du S.A.M.U., des représentants des sapeurs-pompiers et divers organismes a permis de confirmer que la connaissance par les usagers des premiers gestes à faire en cas d'accident de la route permettrait de diminuer de 1 000 à 2 000 le nombre des victimes de la route chaque année. Alors que la mortalité routière a augmenté en 1986, il est difficile de comprendre pourquoi le ministère des transports ne met pas en place un tel enseignement pour la délivrance du permis de conduire. Depuis de nombreuses années une proposition précise a été faite avec les « 5 gestes qui sauvent », simple et à la portée de tous, basée sur un enseignement pratique de cinq heures au maximum donc pour un coût minime par candidat.

Ces gestes qui sont : l'alerte correcte des secours, le balisage des lieux de l'accident et trois gestes d'extrême urgence pour maintenir en vie les accidentés dans l'attente des secours spécialisés, ne peuvent en aucun cas mettre la vie des blessés en danger puisqu'ils ne sont destinés qu'à les sauver. Cet enseignement, qui serait dispensé par des associations de secourisme agréées, n'allongerait pas la durée de la préparation du permis de conduire - puisque la durée maximale de la formation serait de cinq heures - et n'augmenterait pas le coût de la formation puisque la participation financière ne serait que de 50 francs, comme le propose l'ASAR (Association des secouristes de l'agglomération de Roubaix) et le C.A.P.S.U. (Conseil d'action pour la prévention des accidents et les secours d'urgence) qui sont à l'origine de cette proposition en France depuis 1967. En conséquence, il lui demande s'il compte prendre une décision rapide en la matière.

## SOMMAIRE DE CE DOSSIER

\* Dédicace

\* 24 septembre 1997 - 30 ans -

\* 3ème partie du mémoire sur les 5 GESTES qui SAUVENT (décembre 1984)

\* Commentaires

Thème 1 Les 5 gestes qui sauvent et le Professeur Marcel ARNAUD

Thème 2 Les 5 gestes qui sauvent et les SAMU

Thème 3 Les 5 gestes qui sauvent et les Sapeurs-Pompiers

Thème 4 Les 5 gestes qui sauvent et les assises sur les accidents et Médecine du trafic

Thème 5 Les 5 gestes qui sauvent et la Commission Nationale du Secourisme

Thème 6 Les 5 gestes qui sauvent et les gestes élémentaires de survie

Thème 7 Les 5 gestes qui sauvent et les associations de Secourisme

Thème 8 Les 5 gestes qui sauvent et la Croix-Rouge-Française

Thème 9 Les 5 gestes qui sauvent et la F.N.P.C.

Thème 10 Les 5 gestes qui sauvent et le nouveau programme S.S.T. de l'I.N.R.S.

Thème 11 Les 5 gestes qui sauvent et le Ministère de la santé

Thème 12 Les 5 gestes qui sauvent et le Ministère de l'intérieur

Thème 13 Les 5 gestes qui sauvent et le Ministère des transports

Thème 14 Les 5 gestes qui sauvent et la formation

Thème 15 Les 5 gestes qui sauvent et les députés

Thème 16 Les 5 gestes qui sauvent et l'expérience de la Suisse

Thème 17 Proposition de Loi française pour une formation pratique aux 5 gestes qui sauvent obligatoire pour tous les candidats aux permis de conduire

Conclusion

## DEDICACE

Ce dossier anniversaire est dédié à mes 3 premiers supporters et amis pour les 5 gestes qui sauvent.

**Paul REYNAERT** dès 1969 - Ci-contre à Roubaix le 31.1.1970 après la « Soirée du Secourisme et de la Protection Civile » à Wasquehal avec les E.S.P.C. en compagnie de Madame SCHWINDENHAMMER.



### **Marie-André SCHWINDENHAMMER**

dès 1969 - avec qui j'avais préparé le monitorat national de Secourisme à Paris en 1968.

Ci-contre lors de l'A.G. de l'U.N.P.C. à l'Etat-Major des sapeurs-pompiers de Paris le 26.11.1970 où la médaille de vermeil de l'U.N.P.C. me fut remise pour mon action bénévole. Jour de la première rencontre avec Pierre BLAHA.



**Pierre BLAHA** dès 1971, mon ami sincère, loyal et dévoué, ci-contre à Lunéville en 1973 où il avait aménagé une vitrine sur les 5 gestes. 3 supporters désintéressés qui ont œuvré pour faire partager cette idée.

Ils ne sont plus là aujourd'hui . Je ne les ai pas oubliés.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1970 je recevais à Paris à la Maison de la radio une « Bourse de la Vocation » de la Fondation créée par Marcel BLEUSTEIN-BLANCHET.

La promotion « Louise de VILMORIN » fut présidée par Madame Georges POMPIDOU, épouse du Président de la République à qui il fut fait mention des « 5 gestes qui sauvent au permis de conduire » lorsque je lui fus présenté.

La Fondation de la Vocation et son titre de Lauréat furent incontestablement un encouragement fort à poursuivre ce combat pour sauver des vies humaines.

C'est l'organisme privé qui, le premier, aura épaulé et approuvé cette action d'intérêt général.



**« Ne désespérez jamais. Faites infuser davantage »**

Henri MICHAUX

## *Mercredi 24 septembre 1997 (30 ans)*

Le 24 septembre 1967, c'était un dimanche, je rentrais en permission de 24 heures, de Paris à Roubaix afin d'être présent pour l'anniversaire de ma Mère.

La veille au soir j'avais été de garde incendie dans un théâtre parisien comme le font les sapeurs-pompiers de Paris, chaque jour de la semaine.

Secouriste du travail dès l'âge de 16 ans puis de la Croix-Rouge Française et de la « Protection Civile » (comme l'on disait en 1966), je m'étais investi totalement dans le Secourisme, car rien n'est plus beau que de porter secours à l'autre, blessé et souffrant, geste qui peut sauver la vie; en tout cas qui soulage et reconforte, réalisé par altruisme donc sans espoir de retour ou pensée mercantile - d'où mon engagement à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et la préparation et la réussite au monitorat de Secourisme de la CRF en 1967, avant mon incorporation à la Brigade.

Entre 1965 et 1967, notamment dans la rue grâce à la possibilité que j'avais eue de formation les samedis et dimanches à la caserne des sapeurs-pompiers de Roubaix, je me rendais vraiment compte de l'ignorance du public face à l'accident et aux blessés - rien n'était fait !

À la Brigade, je constatais aussi que cette passivité du public était générale (1967) mais qu'elle était due à son ignorance.

Début septembre, toujours «à l'instruction» mais dans une compagnie à Paris, en réfléchissant à cette situation décevante pour un Secouriste, j'ai eu la conviction qu'une formation simplifiée sur la conduite à tenir face aux accidents de la route devrait être enseignée à tous.

Le permis de conduire était une occasion de mettre en place cette formation systématique au même titre que l'enseignement du code de la route ou l'apprentissage de la conduite puisque savoir quoi faire quand on a le permis de conduire un véhicule, en cas d'accident, est une nécessité et sauver les blessés en sursis d'autant plus !

C'est donc en Hommage à ma Mère que je choisissais le 24 septembre pour démarrer ma « campagne » en faveur de cette idée de «notions de Secourisme au permis de conduire» qui prit le titre de 5 gestes pour Sauver (Sauver les accidentés de la route d'une mort certaine) puis enfin de 5 gestes qui sauvent, titre définitif, suggéré par Madame Marie-André SCHWINDENHAMMER que j'avais rencontrée à Paris lors de la formation préparatoire au monitorat National de Secourisme en 1968 assurée par le Médecin-Commandant COUZINET au sein des structures de la B.S.P.P. (Compagnie de Ménilmontant et centre d'instruction de Villeneuve-Saint-Georges).

**En ce jour, 24 septembre 1997, je mesure tout le travail qui aura été nécessaire pour tenter de convaincre les pouvoirs publics.**

Je remercie et je n'oublierai jamais la poignée de ceux qui m'ont soutenu, aidé, encouragé.

Leurs Noms apparaîtront régulièrement dans les dossiers et divers documents publiés sur les 5 gestes qui sauvent.

Quand ce projet sera enfin adopté, ce sera alors notre victoire commune.

Ce dossier « 30 ans de campagne » fait suite au dossier précédent (29 ans) publié en mars 1997 et adressé aux pouvoirs publics ainsi qu'à celui (25 ans) publié en juillet 1992.

Ce nouveau document est réparti par thèmes afin qu'il puisse être le plus lisible possible.

Désormais, un dossier « de suivi » sera publié chaque année par le C.A.P.S.U. pour faire le point de la situation jusqu'à l'application effective en France de cette mesure de sauvegarde de vies humaines.

Didier BURGGRAEVE

24 septembre 1997

**APPRENDRE LES**

**5 GESTES**

**QUI SAUVENT LORS**

**DU PERMIS DE**

**CONDUIRE**

A LA MEMOIRE DE MON MAITRE  
LE PROFESSEUR MARCEL ARNAUD

UNE IDEE QUI FAIT SON CHEMIN

De plus en plus aujourd'hui, mais pourtant depuis déjà de nombreuses années, des publications ont incité la population à connaître et à apprendre les gestes qui sauvent.

Vers les années 1966-67, les accidents de la route constituaient un véritable fléau sans cesse sur la courbe ascendante. Déjà, l'on parlait d'une "éducation sanitaire et sociale en matière de prévention des accidents de la route".

On en parlait mais face à un bilan de guerre, répété chaque année, en parler était insuffisant, voire inutile. Il fallait un "plan de guerre".

En avril 1967, le "Comité d'Education Sanitaire et Sociale", aujourd'hui C.F.E.S (Comité Français d'Education pour la Santé) ébauchait un projet de formation des conducteurs en y incluant "ce qu'il faut faire en cas d'accident".

Cette idée n'était pas nouvelle car, lors de Congrès de Secourisme (notamment à la F.N.S - Fédération Nationale de Sauvetage), il avait déjà été proposé de donner une formation des conducteurs, premiers témoins en quelque sorte des accidents de la circulation.

On sait que le nombre des accidents de la route s'accroît presque régulièrement, et tout l'effort des pouvoirs publics semble consister maintenant à éviter que ce nombre n'augmente trop vite, tant ces mêmes pouvoirs se sentent impuissants à le faire diminuer.

Il est banal de constater que les accidents de la route constituent l'une des plus graves "maladies" de nos sociétés industrielles, dans la mesure même où la circulation automobile est en constant accroissement. Sans doute les moyens de remédier à l'aggravation de cette situation sont-ils d'abord techniques : amélioration des réseaux routiers, augmentation de la sécurité des automobiles, renforcement de la répression des fautes de conduite. Mais nous savons maintenant que plus la technique se développe, plus la part de l'homme devient importante pour la maîtriser et la mettre à son service au lieu de se laisser dominer par la machine. Autrement dit, la prévention des accidents de la route est conditionnée autant par l'éducation du conducteur et du public en général, que par les perfectionnements de la mécanique ou des règlements.

Établir un programme d'éducation sanitaire contre les accidents de la route, c'est non seulement définir le contenu de ce programme, mais c'est aussi préciser les bénéficiaires et déterminer les agents de cette éducation.

D'autres Pays ont probablement eu l'idée, durant la même période, de démarrer cet enseignement complet des conducteurs, à la conduite, à la Prévention et face à des blessés et à un accident. Mais malgré des morts en masse et des premiers cris d'alarme de médecins, la mortalité routière devenait un désastre et ce désastre continua à grimper jusqu'en 1972.

**« L'histoire des hommes devient de plus en plus une course entre l'éducation et les catastrophes. »**

**Si cette phrase de Wells est si parfaitement adaptée aux accidents de la route, il s'agit d'essayer de prendre de vitesse les catastrophes de la circulation par l'éducation de tous ceux qui risquent d'en être demain les auteurs... et les victimes.**

**Aucun moyen ne doit être épargné pour créer et développer chez tous une mentalité de sécurité.**

Au niveau Préventif, tout était à faire car chacun reconnaissait que la formation des candidats au permis de conduire était à revoir et qu'en amont il y avait beaucoup à faire afin de préparer les conducteurs de demain. Tout ne peut pas être fait au seul moment du permis de conduire. Le candidat doit arriver à ce stade pré-formé.

Par contre, si il y a défaillance avant, une formation spécifique minimale à ce moment précis pourrait être envisagée afin que chaque usager sache se comporter lors d'un accident grave et notamment en présence de blessés. Le constat fréquent de l'impuissance des premiers témoins, pourtant de bonne volonté, sur les lieux des accidents et une surmortalité sur nos routes par manque de secours auraient dû permettre aux Pouvoirs Publics, dès les années 1972-73 (création de la Délégation à la Sécurité Routière) de mettre en route cet enseignement, uniquement pratique, lors de la formation des nouveaux conducteurs.

Dans un article paru en août 1968 dans "Sélection du Reader's Digest" on pouvait lire :

"Le Docteur MONNEROT-DUMAINE a fait récemment une analyse serrée de l'accident type :

- l'alerte est imprécise et tardive, le témoin ne sait qui prévenir
- les premiers soins, administrés par des témoins bien intentionnés peuvent provoquer des catastrophes.
- faute de personnel spécialisé et de moyens techniques, l'évacuation est parfois l'heure de décès inévitables, plus souvent d'aggravations manifestes.

Cet article (ci-dessous) intitulé "Amenez-les vivants !" faisait état des premières expériences, à Toulouse, avec le Pr LARENG et de l'initiative du Pr BOURRET à Salon-de-Provence.

#### AMENEZ-LE

récemment une analyse serrée de l'accident type :

- L'alerte est imprécise et tardive ; le témoin ne sait qui prévenir.
- Les premiers soins, administrés par des témoins bien intentionnés, peuvent provoquer des catastrophes.
- Faute de personnel spécialisé et de moyens techniques, l'évacuation est parfois l'heure de décès évitables, plus souvent d'aggravations manifestes.

De nombreuses études ont montré qu'il est moins important pour le blessé d'arriver à l'hôpital le plus vite possible que de recevoir des soins compétents sur le lieu de l'accident et pendant le transport.

— Sur 100 accidentés, remarque le Pr Lareng en guise de conclusion, 20 meurent par suite d'un mauvais levage ou d'un transport fait dans de mauvaises conditions. Ce sont ces 20 % que notre installation doit permettre de sauver.

Dès 1957, le Pr Paul Bourret, chirurgien-chef de l'hôpital de Salon-de-Provence, recourait à une autre solution : l'application aux blessés de la route d'une organisation militaire de secours, l'« antenne mobile ». Pendant la dernière guerre, les véhicules antennes mobiles étaient de véritables petits hôpitaux ambulants qui, sur le champ de bataille même, commençaient à donner des soins aux blessés. C'étaient des camionnettes légères, équipées d'autant de matériel de soins, et même de chirurgie, qu'elles en pouvaient contenir. Un médecin, à bord du véhicule, dirigeait les opérations. C'est ainsi que sont nées les

« antennes de réanimation » de Salon-de-Provence. Le succès de cette formule a été tel que 7 autres villes l'ont adoptée, Bordeaux et Bayonne en dernier. Pourquoi cette dernière solution est-elle particulièrement intéressante ? Parce que plus les soins commencent tôt, plus les chances de survie du blessé sont grandes. C'est pourquoi la présence d'un médecin à bord des ambulances est de la plus grande importance. Lui seul, devant

Les SAMU et les SMUR allaient faire leur apparition, très lentement certes, mais le concept de la médicalisation du Professeur ARNAUD ne resterait plus du domaine du vœu ou de l'exception.

Mais entre l'arrivée sur les lieux de ces équipes médicalisées, il existait et existera toujours un laps de temps durant lequel hélas nous dénombrons de nombreux morts illégitimes. Il devenait indispensable d'agir en même temps pour la médicalisation et pour que chaque témoin soit capable de maintenir une vie dans l'attente de leur arrivée. Pas facile à faire admettre que de faire de chaque Français une personne apte à agir sur le champ et efficacement ! Comment ? Leur apprendre quoi ? Par qui ? ....

Outre des Organismes, des hommes, soit de l'Administration, du Corps Médical ou même issus de la population, ont voulu apporter leur pierre à cet édifice immense et toujours inachevé qu'est la prévention des accidents de la route et les secours aux victimes. S'il est un domaine où le concours de tous est nécessaire, c'est bien celui-là !

Dans le n° 157 de juillet-août 1968 de "La Santé de l'homme" du C.E.S.S s'exprimait Robert COIRIER, un homme dont le Nom restera gravé dans la mémoire de tous ceux qui auront servi cette Cause. Cet homme éminent du Ministère de la Santé est à l'origine des textes sur les unités mobiles hospitalières et les SAMU. Il voyait et voit toujours loin. Quel chemin parcouru depuis 1968, mais le trajet est encore à perte de vue.

PAR R. COIRIER, AGENT SUPERIEUR,  
CHEF DU BUREAU DES SECOURS D'URGENCE  
AU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

A LA MEMOIRE DE M. LETOURNEUR-HUGON  
DIRECTEUR DU COMITE NATIONAL DU SECOURS ROUTIER FRANÇAIS  
RECEMMENT DECEDE.

# LE PRÉSENT ET L'AVENIR DES SECOURS MÉDICAUX D'URGENCE

En permanence, l'accident de la route règne en maître sur la conscience du public. Il est spectaculaire et menace tout le monde, contrairement aux accidents du travail ; il croît en nombre avec régularité, et il présente la singularité d'offrir les difficultés les plus grandes et les plus apparentes en ce qui concerne les secours aux victimes. Mais la vision des seuls accidents de la route ne suffit pas à donner une image complète des phénomènes qui nous intéressent ici, et il arrive quelquefois que la presse

écrite, parlée et télévisée s'empare de faits malheureux qui mettent en évidence l'existence d'un problème dont l'ampleur était à peine soupçonnée il y a une dizaine d'années.

Certains médecins emploient l'expression "état de détresse" pour caractériser la situation d'un malade qui, sous peine de perdre la vie, a besoin que l'on s'occupe de lui sans retard. Il y a en effet des personnes en perdition, comme des navires, des personnes dont la vie est menacée, ou le bon état physique compromis à jamais si elles n'obtiennent un secours prompt et avisé.

Les mots et expressions "secourisme", "secours d'urgence", "réanimation", "bouche à bouche" sont devenus en quelques années d'usage courant, et dans toutes les langues, ils ont leurs homologues. Sans doute, les Français connaissent depuis longtemps "le sauvetage", mais ce mot reste peut-être lié, dans une certaine mesure, aux exploits des marins et des sportifs assez forts et assez courageux pour tirer d'affaire les nageurs en perdition, au large des plages de la belle époque. Le mot secourisme désigne maintenant l'ensemble des gestes à accomplir pour sauver quelqu'un, y compris les gestes à effectuer sur la personne même, qui sont des gestes médicaux.

Mais je considère pour ma part que le vocabulaire utilisé par les journalistes, les administrations, le public en général, dans le domaine qui nous préoccupe ici, est encore très imprécis, ce qui est peut-être le signe le plus sûr que la situation actuelle est transitoire.

Ce qui a été fait depuis une dizaine d'années est certes considérable, mais ce qui reste à faire est peut-être l'essentiel. La somme des mesures prises n'a nullement abouti à créer une organisation des secours médicaux d'urgence.

La situation actuelle est caractérisée par l'extrême diversité des personnes morales ou physiques, qui concourent, par leur activité, à titre principal mais le plus souvent, accessoirement à d'autres activités, à dénouer des situations de détresse dans lesquelles se trouve placé tel ou tel malade ou blessé.

Robert COIRIER a clairement défini le 1er maillon indispensable, le "premier niveau" : La population elle-même.

Nombreux sont ceux (mais c'était loin de l'unanimité - il reste encore quelques récalcitrants en 1984) qui étaient déjà pour une "interrogation" à l'examen du permis de conduire.

Mais il fallait beaucoup plus qu'une interrogation, aller beaucoup plus loin.

1° : Définir un programme minimum mais suffisant

2° : Que ce soit un enseignement pratique car, pour Sauver une vie, on le fait par des actes et non par des paroles

3° : Qu'il soit facilement mémorisable et ainsi donc qu'il puisse faire l'objet de rappels sans complication et même partiellement.

Dans les milieux spécialisés, à cette époque, il n'y avait plus d'objection à apprendre au grand public c'est à dire à tout le monde, y compris les jeunes à l'école primaire la méthode dite du "bouche à bouche" même si dans les programmes de Secourisme on trouvait encore des méthodes dites manuelles pourtant inconcevables pour des traumatisés, notamment ceux de la route.

Il y avait par contre des objections au niveau administratif, de certains fonctionnaires qui n'avaient rien compris et qui s'étaient renseignés auprès de médecins hors du circuit de l'urgence.

L'expérience de la Norvège est tout à fait remarquable et unique en la matière. La conclusion de l'époque doit être la nôtre aujourd'hui :

"Ce simple enseignement représente donc un effort qui ne peut être le seul fait de groupements particuliers dévoués, mais doit, pour être efficace, et généralisé, se concevoir à l'échelon National"

TABLEAU N° 1 (d'après P. SAFAR)

Respiration artificielle d'urgence	Public	Public spécialisé	Police et Pompiers	Ambulanciers et secouristes	Infirmières	Médecins ou étudiants en Médecine
<b>A - Obstruction des voies aériennes :</b>						
- Hyperextension de la tête et position mâchoire .....	X	X	X	X	X	X
- Tube oropharyngé .....			X	X	X	X
- Inhalation d'oxygène .....			X	X	X	X <sup>c</sup>
- Intubation trachéale .....					X <sup>b</sup>	X <sup>c</sup>
- Trachéotomie .....						X <sup>c</sup>
<b>B - Ventilation</b>						
- Ventilation bouche à bouche ou bouche à nez .....	X	X	X	X	X	X
- Appareillage de bouche à bouche indirect .....			X	X	X	X
- Ventilation au masque et ballon .....			X	X	X	X
- Ventilation du sujet intubé ou trachéotomisé .....					X	X
<b>C - Circulation</b>						
- Massage cardiaque externe .....		X	X	X	X	X <sup>c</sup>
- Massage cardiaque interne .....						X <sup>c</sup>
- Drogues .....						X
- Electrocardiogramme .....					X <sup>c</sup>	X
- Défibrillation .....					X <sup>c</sup>	X
- Soins intensifs (machine de respiration artificielle, etc...) .....						X
b) Infirmière anesthésiste entraînée ....						
c) Formation nécessaire .....						

Le tableau de Peter SAFAR (USA) est significatif. Il propose l'apprentissage de ces gestes, à différents publics dont le grand public ignorant vers les années 1965. 20 ans plus tard, SAFAR évolue et son tableau a changé. En France, nous en sommes toujours au projet des "5 gestes" de 1967. Pourtant il s'agit de fabriquer des SECOUREURS et non des SECOURISTES expérimentés avec des têtes bourrées de théorie.

Depuis un certain jour de 1967, en France, la Campagne des "5 gestes" avait déjà fait un bout de chemin. Et l'idée d'apprendre "quelques notions de Secourisme" aussi.

La conférence sur le secours aux blessés de la route organisée par l'UN PC le 3 mai 1971 à PARIS permit d'établir un premier bilan et de clarifier ce qui allait devenir le "concept des 5 gestes".

Madame M.A. SCHWINDENHAMMER, qui avait introduit le débat, avait fait mention d'une question écrite posée par M. Guy MOLLET, Ancien Président du Conseil, à ma demande. Beaucoup d'autres questions avaient déjà été posées aux Ministres concernés. Il y en eut d'autres.

La réponse fournie par le Ministre de l'Équipement en date du 28 mai 1971 à M. Guy MOLLET, avec le recul, peut paraître incroyable. En réalité, ses services se basent sur rien de concret pour affirmer une opposition.

Le "bon comportement des conducteurs" certes, est "un" facteur alors sous ce prétexte on ne veut pas se préoccuper des blessés après l'accident car il serait préférable de les éviter ?

S'il y avait "hostilité" du Corps médical, de qui s'agissait-il ? Car pour ce qui est de l'Étranger, il est souvent très facile de s'y reporter anonymement. En fait, l'"Étranger" était bien en avance sur nous et dans la conception des choses et sur l'application !

Le professeur ARNAUD l'avait bien dit. "Ils" confondent tout. Et il y avait mélange entre intervention et transport.

La réponse de M. CHALANDON, le 14 septembre 1971, à un autre député, M. VOLUMARD est tout à fait identique. Cette position resta la même pendant de nombreux mois.

Le Ministre de l'Intérieur, M. MARCELLIN répondait de la même manière alors qu'en 1968 il avait donné son appui à cette initiative. Il ne suffisait pas donc d'avoir de bonnes intentions, il fallait agir. Le moins que l'on puisse dire est que nous ne nous sommes pas bousculés en première ligne...

A 22 ans, présenter ce concept à un auditoire aussi complet, devant le Professeur ARNAUD mais aussi le Professeur SICARD, le Professeur SERRE et bien d'autres, ce n'est pas une tâche facile même quand on est porteur de cette idée.

Mais en bloc tout était dit.

Une Campagne, en France, avait bien lieu, et par l'intermédiaire des Parlementaires et dans les réunions de Protection Civile au contact direct des représentants des Pouvoirs Publics et parfois à un haut niveau.

Il était incontestable que cette éducation des conducteurs pouvaient SAUVER des vies humaines. Combien ? Même si ce n'était qu'une seule vie humaine, notre Combat en vaudrait largement la peine.

Mais les bureaucrates du Secourisme, de la Santé et d'autre chose ne pouvaient pas le comprendre ainsi car pour eux, secourir une victime de la route ne pouvait être qu'un acte médical !

Avec une telle approche du problème, une telle fixation, la situation était bloquée.

C'est pourtant le MINISTRE DE LA SANTE qui, en France, fera le premier pas en 1973, puis le Comité Interministériel de la Sécurité Routière en 1974, puis le Ministère de l'Intérieur (Sécurité Civile) en 1977 puis plus rien car le projet qui en est sorti n'a pas grand chose à voir avec le concept des "5 gestes".

Pourquoi ? Parce que ceux qui ont été chargés de préparer un programme croient toujours que pour qu'un enseignement soit valable il faille un schéma universitaire (on explique, on explique, on explique) et puis on n'a plus de temps pour vraiment apprendre ce QU'IL FAUT FAIRE. Dans ces conditions on double au moins le temps nécessaire pour appliquer un tel programme qui, de fait, est rejeté par les intéressés !

ASSEMBLÉE NATIONALE

Guy MOLLET  
DÉPUTÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 9 juin 1971

Monsieur,

Je vous communique sous ce pli, la réponse du Ministre de l'Équipement et du Logement à ma question écrite demandant de faire introduire, dans les épreuves du permis de conduire, un examen sur les secours à donner aux blessés de la route.

Veillez agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.



Guy MOLLET

*Réponse.* — L'un des plus importants facteurs de la sécurité routière étant le bon comportement des conducteurs sur la route, les réformes en cours du permis de conduire accordent la priorité à la pratique de la conduite. L'introduction dans les épreuves de cet examen de notions sur les premiers soins à donner aux blessés est également étudiée, mais elle suscite déjà l'hostilité des corps médicaux français et étrangers. Ces praticiens affirment qu'il est presque impossible de savoir si un blessé apparemment léger n'a pas subi de graves lésions internes. Ils font, en effet, remarquer que, très souvent, les blessés de la route sont des polytraumatisés, atteints de lésions particulièrement graves, dont le seul transport exige des précautions qui relèvent souvent de la compétence du médecin ou de secouristes professionnels. Malgré tout l'intérêt que présente la suggestion de l'honorable parlementaire, il est vraisemblable que les interventions de personnes imparfaitement initiées au secourisme ou manquant d'expérience, risquent d'être plus dommageables qu'utiles.

MINISTÈRE  
DE L'ÉQUIPEMENT  
ET DU LOGEMENT

—  
LE MINISTRE

CAB/P 2921/71

14 SEP. 1971

Monsieur le Député,

Monsieur le Ministre des Transports m'a transmis votre intervention relative à la communication que vous a faite M. Didier BURGGRAEVE, sur les secours d'urgence aux blessés de la route.

Dans le cadre de la réforme du permis de conduire actuellement à l'étude, il est envisagé de donner la priorité aux connaissances de conduite qui constituent le facteur essentiel de la sécurité routière. La possibilité d'inclure dans les épreuves des notions sur les premiers soins à donner aux blessés est également étudiée, mais elle rencontre de grosses réticences des corps médicaux français et étrangers, car il est très difficile de savoir si une petite blessure apparente ne comporte pas de graves lésions.

Ces praticiens font en effet remarquer que les blessés de la route sont le plus souvent des poly-traumatisés, atteints de lésions particulièrement graves ne relevant pas de notions élémentaires de secourisme et dont le seul transport exige les plus grandes précautions.

Malgré tout l'intérêt que présente la suggestion de votre correspondant, il est probable que les interventions de personnes imparfaitement initiées au secourisme ou manquant d'expérience, donc souvent maladroitement, risquent de causer plus de dommages qu'elles n'en peuvent éviter.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

Monsieur Pierre VOLUMARD  
Député de l'Isère  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon  
P A R I S

  
Albin CHALANDON

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

PARIS, LE

19 MAI 1971

LE MINISTRE

CAB/CP 15.659-B

V/let. 20/4/71

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me transmettre, en me demandant de vous indiquer la suite qu'il me paraîtrait possible d'y réserver, une proposition de M. Didier BURGRAEVE tendant à ce que soient introduites, dans le programme de l'examen du permis de conduire, des notions élémentaires de secourisme routier.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la possibilité de compléter dans le sens suggéré l'examen du permis de conduire rencontre des réticences de la part du corps médical qui craint que les interventions de personnes imparfaitement initiées n'aggravent le plus souvent l'état des blessés de la route. Cette affaire est néanmoins à l'étude dans mes services en liaison avec ceux du Ministère de l'Équipement et du Logement.

Je pense que les travaux entrepris pourront aboutir prochainement à la mise au point d'un questionnaire sur la conduite à tenir en présence d'un accident de la circulation qui aura l'adhésion des autorités médicales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Raymond MARCELLIN

Monsieur Michel DUVAL  
Député du Puy-de-Dôme  
ASSEMBLEE NATIONALE

## Intervention de M. Didier BURGGRAEVE, Instructeur de secourisme, Lauréat du Prix de la Fondation de la Vocation au cours de la grande conférence sur le secours au blessés de la route – Lundi 3 mai 1971 – Cercle National des Armées Paris.

– Apprendre à tous les conducteurs les cinq gestes qui sauvent la vie humaine.

Madame Schwindenhammer Présidente des Associations Para-médicales de France intervient publiquement pour faire savoir que depuis quelques années de très nombreuses démarches ont été effectuées et un travail important fourni par une seule et même personne, en faveur du projet de Secourisme au permis de conduire. Elle signale la réponse de M. le Ministre de l'Intérieur en date de novembre 1968 qui approuve pleinement l'initiative, du Ministre de la Justice et annonce le dépôt d'une question écrite, le 31 mars dernier par M. Guy Mollet à Monsieur le Premier Ministre :

Celui qui fait bouger tout ça, c'est Didier Burggraeve dit-elle et je lui passe la parole...

Didier BURGGRAEVE :

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir bien voulu accepter de me permettre, en quelques minutes, de vous exposer le projet que j'appelle **des Jeunes** et, puisque j'en suis un, je pense que vous accepterez que je parle en leur nom ! Les différents orateurs qui se sont succédés ou qui se succéderont à ce micro seront unanimes à reconnaître que le problème des accidents de la route reste entier.

Tout ce que nous avons pu se voir concrétiser après la table ronde sur la Sécurité Routière n'est qu'un palliatif et n'a pas donné, de ce fait, semble-t-il, les résultats escomptés. Les Français ne mettent pas leur ceinture de sécurité mais par contre ont peur de l'alcootest. Quant à la limitation de vitesse, nous attendons avec impatience les résultats définitifs. Le fait est cependant que, sur certains itinéraires les accidents mortels aient diminué de quelque pourcentage. Cela nous laisse espérer qu'elle serve bien à quelque chose.

Mais, venons-en, si vous le voulez bien, à un autre aspect, peu souvent posé et donc jamais totalement résolu, du problème, celui des secours rapides, que requièrent, que réclament les victimes de la route ; secours rapides, très rapides car l'accidenté n'attend pas et son état passe dans des phases successivement plus graves qui évoluent à celle, finale, qui est soit la mort, la paralysie, l'amputation ou encore par chance, rien du tout ! Il est nécessaire d'insister sur le fait que parmi ceux qui succombent consécutivement à un accident de la route, il y en a 50 % avant leur arrivée à l'hôpital et 23 au cours du premier jour d'hospitalisation. Que révèlent cruellement ces chiffres ?

**Le manque de secours sur place**, immédiatement après l'accident, par les témoins mêmes, les automobilistes de passage. Les ambulances ultra-modernes avec simulateurs, les antennes mobiles de réanimation, tout cela **ne sert à rien** si avant qu'ils n'arrivent, les spécialistes n'ont pas été précédés par ceux qui se trouvaient impitoyablement sur place et qui ont un rôle capital à jouer, celui de maintenir la vie avant l'arrivée des secours officiels. **Ce sont**, vous l'avez deviné, les témoins.

Bien souvent, l'on a entendu des gens se plaindre ou s'indigner du manque de solidarité, voire même de l'ab-

### DIDIER BURGGRAEVE

Instructeur de secourisme  
Né à Mouvaux — 22 ans — célibataire — résidant à Roubaix.

Il assiste, un jour, à un très grave accident de la route au cours duquel l'un des blessés perd son sang abondamment. Didier, alors très jeune, est le seul de tous les témoins présents à réagir : il appuie avec son doigt sur la plaie et arrête ainsi l'hémorragie mortelle.

Le souvenir de cette scène, révélant l'ignorance des gens devant les premiers soins d'urgence à donner à un blessé, va provoquer chez ce garçon une authentique et passionnée vocation de secouriste.

Employé comptable dans une grande société de Roubaix, il n'en prépare pas moins — et les obtient —, les nombreux brevets et diplômes appropriés : ceux de secouriste du travail, de la Croix-Rouge, de la Protection Civile. A 18 ans, il est reçu premier à un concours de spécialistes en réanimation. Il était naturel que Didier Burggraeve s'engage au moment de ses obligations militaires dans la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. C'est pour lui « le plus beau métier du monde ». Cela lui permet de passer avec succès l'examen de moniteur national de secourisme.

A sa libération, son action va s'élargir. Il crée une association départementale de protection civile et, avec des jeunes, encadre toute une population qu'il forme grâce à des stages réguliers. Tous les samedis, tous les dimanches, il part avec une petite équipe faire des démonstrations, donner des conférences dans les villes ou les communes avoisinantes. Son désir : faire de son département du Nord le département ayant le plus d'équipes de secours de protection civile.

Son ambition : rendre obligatoire, avec la préparation du permis de conduire, l'enseignement de quelques notions de secourisme : « les cinq gestes qui sauvent ». C'est une idée qui lui tient particulièrement à cœur et pour laquelle il a mobilisé tous ses efforts. Il n'a pas hésité, en 1969, à écrire au Président Georges Pompidou pour lui soumettre son projet concernant une révision du permis de conduire en soulignant la réussite de cette formule dans des pays européens, notamment en Allemagne et en Hollande.

Le Jury, à l'unanimité, a tenu à épauler ce garçon dont le rayonnement de la vocation est un stimulant pour les jeunes qui l'entourent et un exemple de civisme pour le grand public.

# Didier Burggraeve

sence totale de solidarité sur la route. Je ne crois pas qu'il faille aller jusque là car tous ces gens, sur le bord de la route, qui restent sans rien faire, qui sont incapables de réagir sagement et de prendre des initiatives, tous ceux-là et croyez-moi ils sont nombreux, s'ils sont dans l'impossibilité, hélas, de porter secours, faute de savoir, faute de cette éducation essentielle, eh bien tous ceux-là aimeraient **tellement** pouvoir faire quelque chose !

Oui, rien ne les a préparé, rien n'a prévu le rôle immensement important que chacun d'entre eux est appelé à jouer à n'importe quel moment, à n'importe quelle heure, sur n'importe quelle route !

Et pourtant, le jeu en vaut bien la peine, si je puis dire : 15.000 tués, 330.000 blessés, 30.000 handicapés à vie en 1970. **Comment ! Comment** ne pas réagir devant de tels chiffres, comment ne pas croire au sauvetage des blessés de la route ? 73 % des morts actuels peuvent avoir une chance de survivre, une chance de s'en tirer, à condition que ceux qui sont présents au moment du drame soient éclairés, **et bien**, sur la conduite à tenir, soient capables de porter secours, de leur prodiguer les premiers soins indispensables, de les faire attendre quelques minutes.

**C'est pourquoi**, profondément convaincu de la nécessité, pour notre Pays d'une mesure tendant à faire en sorte que ce spectacle désolant ne se poursuive plus sur nos routes de France, j'ai, voici bientôt quatre ans, proposé d'introduire à l'examen du permis de conduire automobile, une épreuve pratique de secourisme, ce que j'ai appelé entre-temps, les 5 gestes qui sauvent. De quoi s'agit-il ?

Tout d'abord, je vous l'ai dit, de supprimer cette incompetence du public et tout d'abord des automobilistes face à l'accident, de les préparer à réagir, à savoir organiser les premiers secours, à orchestrer le tout avec sang-froid, rapidité et efficacité, sans dépasser toutefois le stade des tout premiers secours.

Il faut en effet que ça change ! Il n'est **plus possible** de ne voir, dans ces attroupements habituels, personne qui ne puisse se rendre utile.

Ah ! Ces pauvres blessés, dans quel état seront-ils dans un quart-d'heure, dans quel état seront-ils à l'arrivée des secours ? Il est bien triste que nous en soyons toujours là !

Alors, il faut que chaque conducteur puisse être à même d'apporter son concours lorsque les circonstances l'exigeront ! Le candidat au permis de conduire (dont on prévoit d'ailleurs actuellement la transformation) devrait apprendre les gestes qui sauvent, les principaux, ceux qui sont les plus indispensables sur la route. Ils sont, à la portée de tous ! Il n'est pas question de faire de chaque conducteur un Secouriste, il n'en a jamais été question d'ailleurs, mais **au moins** d'en faire quelqu'un capable de sauver son semblable.

Des milliers de jeunes, oui des milliers et aussi d'adultes ont répondu à mon appel lancé le 24 septembre 1967 et aussi de nombreuses associations, des dizaines de parlementaires, etc.

C'est de nous tous qu'il s'agit dans cette affaire ; alors, mesdames et messieurs, **les jeunes** à qui si souvent on reproche de ne rien faire, vous font l'éclatante démonstration de leur désir de servir, tout autant que leurs aînés, leur Pays. Ils vous demandent, cette fois-ci à **vous** d'apporter votre concours pour cette œuvre nationale. Demain, ce ne sera plus illusion que de parler sauvetage pour les polytraumatisés de la route... et les autres ! 5 gestes qui sauvent, qui sauveront, qui vous sauveront aussi, peut-être ?

A la portée de tous, par un enseignement moderne, pratique, rappelé par un dépliant pourquoi pas, annoncé par des vignettes auto-collantes sur les pare-brise aussi !

Mais pourquoi donc le Prince Albert de Belgique vient-il de démarrer une campagne dans son pays sous ce titre, lancée dans le nôtre par celui qui vous parle ? C'est parce qu'il est, mesdames et messieurs, lui aussi, persuadé d'être sur la bonne voie, de faire œuvre utile pour son Pays et parce qu'il espère que **demain** la route ne sera plus un champ de bataille. **Tous** les automobilistes devront savoir appeler les secours, baliser la route pour écarter tout danger nouveau et la reproduction d'un accident, stopper les hémorragies, dégager d'urgence en cas de feu ou mettre les blessés sans connaissance en position de sécurité et enfin, par le bouche à bouche ou le bouche à nez, savoir ranimer !

**Les voilà**, ces gestes qui sauvent, **souvent**, sur le bas-côté de la route ou dans les carcasses mêmes des voitures. **Voilà** la solution qui demain fera mentir la statistique. **Voilà** qui fixe pour chacun de nous la responsabilité que nous nous donnerons désormais en prenant le volant.

Les témoins sont souvent des gens de bonne volonté mais que leur ignorance rend parfois dangereux. De nombreuses, de très nombreuses vies humaines pourraient être épargnées si chaque conducteur connaissait ces notions de secourisme qui peuvent être apprises en quelques heures, **et bien !** Je disais tout à l'heure que cette affaire était bien la nôtre, à tous, sans exception car chacun d'entre nous peut en effet être frappé à tout instant d'un accident de la route. Il faut donc prendre des mesures, certes pour le présent, mais aussi pour l'avenir.

L'idée est généreuse, elle a fait naître de l'espoir, montrons-nous à la hauteur de la confiance qui nous est témoignée, travaillons dans ce sens !

**C'est en tout cas la politique des jeunes,**

**C'est à coup sûr leur but,**

**C'est pour ce projet, leur grande espérance !**

John Kennedy a dit : « Ne demande pas ce que ton Pays peut faire pour toi, mais ce que tu peux faire pour ton Pays ».

Nous avons **non seulement** entendu son appel mais aussi bien saisi **le sens profond des mots qui le compose.**

De nombreuses personnalités assistaient à cette conférence, le représentant du Premier Ministre chargé de la Sécurité Routière, M. J. Perreau-Pradier, Préfet, Directeur National de la Protection Civile qui assurait la présidence de la conférence, MM. les Professeurs Sicard et Arnaud, chirurgiens spécialisés dans la traumatologie routière, le Général Perdu, le Médecin-Colonel Robert de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, le Colonel Greycy, Inspecteur général de la Protection Civile, le Président national de l'U.N.P.C., J. Laurent-Perussel, M. Paul Reveart, Secrétaire général, Président du Comité Technique de l'U.N.P.C., des représentants de la Préfecture de Police, d'organismes privés, d'associations de Protection Civile et de Secours, de nombreux membres de l'U.N.P.C., etc.

Didier Burggraeve fut félicité par le Professeur Arnaud qui est le Maître du Secours Routier en France. Il fut d'ailleurs son élève en la matière.

Pierre Blaha, Président des Equipes de Protection Civile de Meurthe-et-Moselle avait tenu à se déplacer spécialement afin d'apporter son appui à la grande Campagne menée actuellement dans ce domaine, Campagne basée d'ailleurs tout particulièrement sur l'éducation de la Jeunesse.

Didier Burggraeve, qui est Lauréat de la Fondation de la Vocation vient d'adresser très récemment une longue lettre à M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre pour lui faire part en détail de ce projet.

Les mots n'ont pas la même signification pour tous et le Professeur ARNAUD nous avait proposé d'éviter d'utiliser celui de "soins", réservé au Corps Médical et qui, emprunté pour le Secourisme ou le grand public pouvait laisser croire à une extension inconsidérée du savoir transmis à des profanes. Le mot en lui même il est vrai peut prêter à confusion et à interprétations.

M. DEJOUR, du Secours Routier Français, en 1971, exprimait bien ce danger et avec le recul, nous pouvons affirmer aujourd'hui que la priorité donnée à l'époque "aux connaissances de conduite" n'aura pas apporté les résultats espérés.

Certes, la préparation et la formation des candidats au permis de conduire doivent être minutieuses mais elles seront toujours boiteuses et incomplètes si en même temps on ne fait pas appel à l'esprit de solidarité et civique en apprenant aussi le comportement à adopter en cas d'accident et en présence de blessés.

C'est un raisonnement semblable qui fait dire qu'avoir supprimé l'instruction civique en formation primaire n'a pas permis de récupérer ce temps pour faire quelque chose de meilleur ou de plus utile. C'est le contraire qui s'est produit.

Le Secours Routier Français n'approuvait pas ces réticences "de Corps médicaux Français et Etrangers". Et s'il fallait bien à l'époque discuter sur le type de formation à donner, il fallait que tous soient d'accord sur le principe !

D'après M. DEJOUR, ce serait le mot "soins" qui aurait fait peur.

Mais pour lui, aucun doute n'était possible, une formation était indispensable aux candidats au permis de conduire. Les gestes qu'il ne faut jamais faire, le pré-secours.

Si ces éléments avaient au moins été incorporés dans les épreuves du permis dès 1972-1975, il est évident que les "5 gestes" seraient aujourd'hui enseignés au permis de conduire !

Le Secours Routier donnait déjà des conseils au grand public imprimés sur un carton pour les membres de cette association. Les gestes à ne pas faire étaient évoqués mais aussi ceux à connaître pour sauver une **vie. Certaines consignes étaient à revoir.**

Si l'on retient l'alerte, la conduite face au blessé inconscient, celui qui ne respire plus ou qui saigne abondamment, on y trouve presque les 5 gestes même si des correctifs étaient à apporter.



QUE FAIRE EN  
PRÉSENCE D'UN BLESSÉ  
GRAVE DE LA ROUTE ?

## VOUS DEVEZ

ÉVITER UN NOUVEL ACCIDENT

## VOUS NE DEVEZ PAS

VOUS EMPARER D'UN  
BLESSÉ GRAVE ET LE  
CONDUIRE A L'HOPITAL.

LAISSER UN BLESSÉ  
GRAVE SUR LE LIEU  
DE L'ACCIDENT.



NE PAS FUMER : VAPEURS  
D'ESSENCES INFLAMMABLES,  
JAMAIS D'EAU SUR UN MOTEUR EN  
FLAMMES.

COUPER LE CONTACT ET  
EVENTUELLEMENT IMMOBI-  
LISER LE VEHICULE SINISTRÉ  
(FREIN A MAIN, CALES...)

PRÉVENIR LA  
GENDARMERIE  
ALERTABLE  
JOUR ET NUIT



...POUR ALERTER  
LA GENDARMERIE

- SOIT UTILISER LE TÉLÉPHONE SPÉCIAL DISPOSÉ SUR LES GRANDS TRAJETS (de 5 KM EN 5 KM).
- SOIT UTILISER LE TÉLÉPHONE D'UN RIVERAIN PROCHE : DANS CERTAINS CAS LE TÉLÉPHONE EST SIGNALÉ PAR UN PANNEAU.

- SOIT VOUS RENDRE A LA GENDARMERIE OU LA FAIRE PRÉVENIR PAR UN MESSAGER : PASSANT, COÉQUIPIER, USAGER de la ROUTE...

Les conseils du Secours Routier sur les gestes à faire étaient pourtant intitulés eux aussi "premiers soins". Ils allaient pourtant trop loin en abordant les points de compression.

## PREMIERS SOINS

ÉCARTER LES CURIEUX LE CAS ÉCHÉANT. COUVRIR LE BLESSÉ (COUVERTURE), LE PROTÉGER DES EMBRUNS OU DU TROP GRAND SOLEIL. LE RASSURER S'IL EST LUCIDE.



- NE DÉPLACER UN BLESSÉ GRAVE QU'AVEC PRÉCAUTION ET EN CAS D'ABSOLUE NéCESSITÉ.

### ATTENTION A LA COLONNE VERTÉBRALE

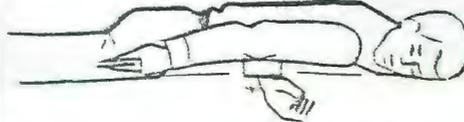
- NE PAS LUI DONNER A BOIRE : PAS D'EAU, PAS D'ALCOOL.



- EN CAS D'ARRÊT RESPIRATOIRE LA MÉTHODE SCHAEFFER N'EST PAS A CONSEILLER : FRACTURES POSSIBLES DU CORPS OU DES MEMBRÉS.

## 1. Le blessé est inconscient

- NE PAS LE LAISSER SUR LE DOS OU LE RISQUE DE S'ASPHYXIER PAR ASPIRATION DU SANG OU DES VOMISSEMENTS (EN PARTICULIER BLESSÉS DU CRANE DE LA FACE OU DU COU).
- LE PLACER EN POSITION CONVENABLE. DANS LA PLUPART DES CAS : CORPS SUR LE CÔTÉ, TÊTE BASSE, Tournée SUR LE CÔTÉ.



- UN CROS MOBILE PEUT PROVOQUER UNE PERTE DE CONNAISSANCE AVEC ARRÊT REFLEXE DE LA RESPIRATION.

## 2. Il ne respire plus... 3. Il saigne abondamment

- S'ASSURER DE LA LIBERTÉ DES VOIES RESPIRATOIRES. GORGE OBSTRUÉE PAR UN OBSTACLE : DÉTACHER CROS MOBILE. ÉVALUER UNE SAIGNE GORGE BÉGAYÉE PAR LA BASE DE LA LANGUE.
- PRATIQUER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE.



UTILISER DE PRÉFÉRENCE LA RESPIRATION BOURCHE AVEC UN BOUTICHS A BOUTICHS

SANG ROUGE ABONDANT, SACCADÉ. SIGNE DE L'HÉMORRAGIE ARTÉRIELLE

- PANSEMENT COMPRESSIONNIF OU, SI L'HÉMORRAGIE PERSISTE
- COMPRESSION MANUELLE DE L'ARTÈRE (ENTRE LE CŒUR ET LA PLAIE) VOIR SCHEMA
- ALLONGER LA VICTIME TÊTE BASSE, SANS CESSER LA COMPRESSION MANUELLE ET...
- PLACER UN GARROT S'IL S'AGIT D'UN MEMBRE (ENTRE L'ÉPAULE ET LE CÔTE OU ENTRE LE GENOU ET LA CUISSE) SUIVANT LA BLESSURE.



LE MAINTIEN PROLONGÉ DU GARROT PLUS D'UNE HEURE EST DANGEREUX. DESSERRER LE GARROT TOUTES LES 20 MINUTES ENVIRON.

La Croix-Rouge Française elle aussi avait joué son rôle d'information du grand public et les "4 gestes pour une vie", thème abandonné depuis, destinés à la conduite à tenir par tout témoin devant les cas de détresses les plus rencontrés, les plus probables, ressemblent à peu de choses près aux 5 gestes. De "4", nous aurions pu passer à "5" (avec le balisage) et tous nous mettre d'accord pour un enseignement au permis de conduire.

# PREMIERS SOINS :

## *Il faut bien s'entendre sur les mots*

par Robert DEJOUR

**T**OUT possesseur du permis de conduire doit-il être en mesure de donner aux blessés de la route les « premiers soins » que justifie leur état ?

La question demeure controversée alors même qu'est en cours de mise au point une réforme du permis qui doit se réaliser en 2 temps, la première étape intéressant l'examen du Code de la Route qui, à partir d'octobre ou novembre prochain, devra se passer par écrit, et la deuxième étape envisagée portant sur l'épreuve de conduite.

Répondant, par la voie du Journal Officiel, à la question écrite d'un député de l'Essonne, M. Jean-Claude Fortuit, qui, le 27 février, avait suggéré (question n° 16.722) de rendre obligatoire, pour les candidats au permis de conduire, une interrogation sur les premiers soins à donner aux blessés, le ministre de l'Équipement, M. Albin Chalandon, s'est, en effet, exprimé en ces termes.

*Dans le cadre de la réforme du permis de conduire actuellement à l'étude, il est envisagé de donner la priorité aux connaissances de conduite qui constituent le facteur essentiel de la sécurité routière. La possibilité d'inclure dans les épreuves des notions sur les premiers soins à donner aux blessés est également étudiée, mais elle rencontre de grosses réticences des corps médicaux français et étrangers, car il est très difficile de savoir si une petite blessure apparente ne comporte pas de graves lésions.*

*Ces praticiens font en effet remarquer que les blessés de la route sont le plus souvent des polytraumatisés, atteints de lésions particulièrement graves ne relevant pas de notions élémentaires de secourisme et dont le seul transport exige les plus grandes précautions. Malgré tout l'intérêt que présente la suggestion de l'honorable parlementaire, il est probable que les interventions de personnes imparfaitement initiées au secourisme ou manquant d'expérience, donc souvent maladroitement, risquent de causer plus de dommages qu'elles n'en peuvent éviter.*

Si tel de nos confrères, commentant ce texte, considère cette priorité donnée « aux connaissances de conduite » comme « l'expression d'une nécessité réellement vitale pour tous », nous nous garderons, pour notre part, d'une approbation aussi peu nuancée.

La voiture — ce n'est un secret pour personne — procure, certes, de grandes joies, mais en même temps, hélas ! de grandes douleurs. S'il est

reconnu que le permis de conduire équivaut presque au droit légal d'attenter à la vie de son prochain (par imprudence ou par ignorance) ne serait-il pas logique qu'en contre-partie le conducteur soit tenu d'apprendre à sauver une vie humaine en danger ?

Si la réponse ministérielle a pu faire état des « grosses réticences » mentionnées, c'est — nous semble-t-il — parce que la question était mal posée. Il faut, en effet, bien s'entendre sur le sens d'un mot qui revêt un double aspect.

Dans son sens médical, le mot « soin » signifie une thérapeutique à apporter à un blessé : il est indiscutable qu'il ne saurait être question d'enseigner au public à la prodiguer, ce rôle étant réservé aux seuls docteurs en médecine.

Dans son sens général, par contre — le mot « soin » n'étant pas très éloigné de « souci », « préoccupation », à la suite d'un événement grave, dont il faut parer aux conséquences — la législation enjoint de porter secours à toute personne en danger.

Ce stade, que les médecins spécialisés appellent celui des « pré-secours », consiste en un certain nombre de gestes qui devraient être connus de tous les conducteurs d'automobiles, témoins possibles d'un accident.

Le premier témoin d'un accident ne sera-t-il pas presque toujours un automobiliste ? Or, sur 100 automobilistes — évidemment pourvus de leur permis — il n'y en a généralement pas 10 qui sachent porter secours en dehors de leur arrondissement.

#### D'ABORD, LES GESTES A NE PAS FAIRE...

Ce sont d'abord des gestes négatifs — les gestes à ne pas faire — qu'il nous paraît souhaitable de voir enseigner aux candidats au permis de conduire.

Ces candidats devraient apprendre notamment :

- ① à ne pas s'emparer des victimes sans savoir le faire, courant le risque de les « tordre » et de leur occasionner des fractures, en voulant les arracher plus vite aux décombres d'un véhicule ;
- ② à ne pas les asseoir et à ne pas les coucher à plein dos ;
- ③ à ne jamais les faire boire, même si ces blessés en expriment le désir ;
- ④ à ne pas les laisser sans couverture exposés aux intempéries ;
- ⑤ à ne pas manquer de les protéger contre une circulation voisine ou contre toute intervention irréfléchie de passants dont l'hyperactivité confine à l'agitation.

Une formation médicale, voire para-médicale, n'est pas nécessaire pour apporter aux blessés de la route la protection à laquelle ils ont droit contre l'incendie ou contre l'irruption de voitures tamponneuses. Est-il admissible que les nouveaux conducteurs — aussi « forts en conduite » qu'ils soient ! — puissent être autorisés à ignorer leur élémentaire devoir d'Hommes ?

#### L'ALERTE DONT DEPENDENT LES SOINS ULTERIEURS

Il n'est pas davantage utile de savoir soigner au sens médical pour s'occuper de donner vite, très vite l'alerte, et pas une alerte tronquée, n'importe où, n'importe comment.

Hélas, des "4 gestes", on passa pour la Croix-Rouge aux "gestes d'urgence" ce qui devenait beaucoup plus flou (le grand public a besoin de points de repère, quand on dit 4 gestes ou 5 gestes, il sait combien il y en a à faire ou qu'il peut faire, sinon c'est la porte ouverte à des gestes en plus), puis en 1977 aux "gestes élémentaires de survie".

Dans la revue "Vie et Bonté", n° 184 de juin-juillet 1968, ces 4 gestes pour une vie étaient :

- Savoir pratiquer la respiration artificielle à un blessé qui ne respire plus

(Tout le monde était pratiquement d'accord à cette époque là pour une diffusion à tous de la ventilation orale. Toutefois, il y a des termes, comme celui de "coma", qu'il ne faudra jamais utiliser pour le grand public).

- Savoir comprimer la plaie d'un blessé saignant abondamment

(Nous marchions ensemble pour supprimer le garrot de la pratique Secouriste).

- Savoir soustraire correctement au danger toujours menaçant un accidenté

(Le principe : "Axe tête-cou-tronc" du Professeur ARNAUD se répandait. Il restait à définir ces quelques cas obligatoires de dégagement d'urgence).

- Savoir alerter les pouvoirs publics

(Il était pourtant essentiel de clarifier la chronologie des gestes et l'alerte est bien le premier réflexe capital des premiers témoins).

Nous étions aussi d'accord sur :

"Ces 4 gestes sont faciles à exécuter, mais vous devez parfaitement les connaître pour intervenir efficacement en toutes circonstances"

Un article récapitulatif des "4 gestes pour une vie" présentait les gestes d'une manière plus pédagogique (Respiration artificielle, pansement compressif, soustraire au danger, savoir alerter). Toutefois, là aussi on notait les termes "premiers soins" probablement parce que tous, à l'époque, nous n'avions pas encore adopté une autre terminologie et pour les Secouristes et pour le grand public.

Il n'y a rien à redire à cet article, toujours hélas d'actualité. On peut regretter que la Croix-Rouge n'ait pas persisté dans cette voie.

La chronologie donnée aux gestes n'était peut-être pas celle souhaitable et il n'y avait pas en clair "baliser ou protéger" ce qui est très important s'agissant des accidents de la route et la PLS qui, quelques années plus tard, allait figurer dans toutes les propositions de formation de masse, en France et à l'Etranger.

Cette chronologie changea puisque lors d'une démonstration publique, un panneau présentait les 4 gestes : "Alerter, PLS, Respiration artificielle et compression de la plaie". C'était en 1969, on s'approchait des 5 gestes. Pour y incorporer la protection des lieux c'est à dire le balisage, les 4 gestes auraient dû s'appeler les "5 gestes". Ils existaient déjà depuis deux ans !

D'autres articles indiquent d'autres changements comme l'article paru en août 1973 (revue de la FNPC n° 64) qui annonce un programme audiovisuel. Il n'y avait plus la PLS mais le "suraccident" faisait son apparition. C'est un accord implicite aux "5 gestes".

Le document le plus significatif fut celui de la Fondation ASPRO.

1) - IL FAUT SAVOIR PRATIQUER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE A UN BLESSE QUI NE RESPIRE PLUS.

X? Au cours des accidents de la route, les lésions sont souvent situées au niveau de la tête et de la nuque. C'est la région qui commande la respiration mais aussi la région la plus sensible à tout manque d'oxygène, les troubles respiratoires risquent donc de s'aggraver d'eux-mêmes très vite, en particulier si le blessé présente des lésions thoraciques ou s'il est dans le coma. La méthode du bouche à bouche est ici plus particulièrement indiquée : elle n'exige qu'un déplacement minimum du blessé et n'appuie pas sur la cage thoracique.

2) - IL FAUT SAVOIR COMPRIMER LA PLAIE D'UN BLESSE SAIGNANT ABONDAMMENT.

L'urgence de l'hémorragie, chacun de nous en a conscience. Une hémorragie externe s'arrête toujours pourvu que l'on mette autant de pression sur la plaie qu'il y en a dans les vaisseaux qui saignent. Tout le monde sait enrrouler un mouchoir autour d'une plaie d'un doigt qui saigne. Mais pourquoi ne fait-on pas en faire autant pour le reste du Corps ? La pression d'une paume remplacera facilement la pression de l'enroulement. Mettre un garrot ? C'est presque toujours écraser un moustique avec un pavé. Le plus souvent, le garrot est plus dangereux que l'hémorragie elle-même; très rares sont les hémorragies que n'arrête pas un pansement compressif. Un bon pansement compressif sauvera parfois une vie, évitera souvent une transfusion et, plus fréquemment encore, l'évanouissement du blessé.

3) - IL FAUT SAVOIR SOUSTRAIRE CORRECTEMENT AU DANGER TOUJOURS MENACANT UN ACCIDENTE.

Un blessé qui crie, dans l'esprit du public, est à dégager avec précaution alors qu'un blessé sans connaissance se dégagerait "comme on peut". Comprenons cependant la hiérarchie des risques, la fragilité d'une nuque, l'étouffement possible d'un blessé coincé par un volant. Qui oserait laisser brûler un blessé sous prétexte de ne pas prendre de responsabilité, une personne inanimée en travers d'une route fréquentée, un blessé écrasé sous le poids d'un véhicule ? Mais, s'il faut faire quelque chose, il faut le faire bien. Le premier principe est de dégager en bloc l'axe crâne - cou - tronc. Un polytraumatisé est fragile : plier un fracturé de la colonne vertébrale, c'est le tuer. Chacun doit savoir dégager de son mieux et pour cela savoir ne pas plier.

4) - IL FAUT SAVOIR ALERTER LES POUVOIRS PUBLICS ET CE QU'IL FAUT DIRE EN DONNANT L'ALERTE.

Qui doit être appelé, comment appeler ?

Sur la route, à la campagne, appeler ou faire appeler la gendarmerie.

En ville, appeler ou faire appeler les secours publics, en particulier les sapeurs-pompiers si une organisation permanente existe dans la localité et s'il s'agit d'une personne qui ne respire plus. Dans tous les cas, préciser nettement :

- le lieu exact, le nom de la rue, le lieudit, etc...
- le nombre de victimes;
- l'heure exacte, les circonstances de l'accident si possible.

Ces quatre gestes sont faciles à exécuter, mais vous devez parfaitement les connaître pour intervenir efficacement en toutes circonstances. Vous tiendrez donc à suivre l'enseignement indispensable pour les connaître.

DB

21/11/1968.

Copie sur Vie et Bonté n° 184.

# Accidents de la route

## Premiers soins

### 4 GESTES POUR 1 VIE

- 1 *Respiration artificielle*
- 2 *Pansement compressif*
- 3 *Soustraire au danger*
- 4 *Savoir alerter*

Un disque a été conçu et réalisé par le professeur agrégé R. DELEUZE, chef du Service de réanimation et anesthésie de l'hôpital Edouard-Herriot, Lyon, en collaboration avec la Croix-Rouge Française.

Chaque année en France, plus de 12 000 personnes trouvent la mort à la suite d'un accident de la route, plus de 300 000 sont blessés plus ou moins gravement, soit 25 morts et 800 blessés par jour en moyenne dont la plupart restent des diminués physiques ou intellectuels.

Qui peut rester indifférent à l'annonce de tels chiffres, surtout lorsque l'on sait que l'accident frappe, dans la très grande majorité des cas, l'individu jeune en pleine force de l'âge? On reste confondu par l'attitude fataliste d'une population qui accepte aussi passivement son destin, alors que les accidents de la route tuent cependant, tous les vingt jours, autant de personnes qu'un désastre comme Fréjus.

S'il n'échappe à personne que le problème essentiel est celui de la prévention, il ne fait pas de doute qu'il y aura toujours des impondérables et qu'il faudra toujours compter avec des défaillances de l'homme et de la mécanique. Dès lors, vous qui allez prendre la route, vous êtes exposé à devenir le témoin ou la victime d'un accident. Vous n'êtes ni médecin, ni infirmier, ni peut-être même secouriste : savez-vous faire ce geste salvateur immédiat, fréquemment nécessaire, ou au contraire éviter le geste maladroit qui peut tuer un blessé? Ce disque a pour but de vous donner les quelques conseils à suivre en cas d'accidents de la route. Si ces notions forcément sommaires, vous permettent seulement de prendre conscience de l'urgence qu'il y a pour chacun de nous à apprendre comment porter secours à son prochain, il aura atteint son but.

---

Ce disque 33 tours, pressé par TEPPAZ (Lyon-1<sup>er</sup>) et enregistré dans ses studios parisiens, est en vente chez tous les disquaires au prix de 11 F. Il est également en vente à la Croix-Rouge Française, 17, rue Quentin-Bauchart, Paris-8<sup>e</sup>, C.C.P. Paris 3136-56 et dans tous les Comités de la C. R. F.

## Démonstrations des " QUATRE GESTES POUR UNE VIE "

par les secouristes de la C. R. F. d'Annemasse

— 1969

Dans le cadre des manifestations qui ont eu lieu à Genève les 3 et 4 mai derniers, diverses Sociétés de Croix-Rouge ont présenté certaines de leurs activités.

La Croix-Rouge Française était représentée par le Comité d'Annemasse (Haute-Savoie) qui a exécuté des démonstrations des « 4 Gestes pour une vie ».

Les secouristes de ce Comité ont connu un très grand succès.

Photos Jean Zbinden, Genève



Paru dans  
la Revue de la  
F.N.P.C. (no 64)  
août 68

## 4 gestes pour 1 vie

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

I. S. S. 1, rue d'Argenson, 75008 PARIS  
édite un nouveau programme audiovisuel réalisé par  
le Docteur J. CALU, le Docteur CHASSAIGNE  
et Michel THEVENET

Plus de 15 000 tués sur les routes de France, 330 000 blessés, 30 000 handicapés par an... La réalité dépasse l'imagination la plus sombre. Seule une prévention bien conduite peut réduire le nombre des accidents.

Plusieurs organismes s'efforcent d'éduquer et de convaincre en diffusant les règles essentielles de prudence ; mais devant l'accident, le devenir des blessés dépend de chacun de nous.

I.S.S. fait paraître une série de diapositives accompagnées d'un texte synchronisé, réalisée par la Croix-Rouge française, destinée à faire connaître les 4 gestes pour une vie dont peut dépendre le sort d'un blessé, 4 gestes simples :

- alerter ou faire alerter les secours publics,
- arrêter une hémorragie,
- éviter l'asphyxie ou rendre le souffle,
- éviter l'aggravation, le « suraccident ».

Ces gestes simples sont à la portée de tous, l'important est de les faire savoir.

Ces diapositives sonorisées peuvent être facilement utilisées par tous ceux qui, dans l'enseignement, les auto-écoles, les comités d'entreprise, les mairies, les centres hospitaliers... ont le souci de promouvoir la sauvegarde de la vie.

Adresser les commandes à PHILIPS, Département Central Audiovisuel, 1, rue d'Argenson, 75008 PARIS. Tél. 266-09-52.

4 GESTES POUR 1 VIE - 36 diapositives + bande ou cassette : 100 F HT, 133,33 F TTC.

Ce carton sur 4 faces intitulé "4 gestes pour une vie", sorti avec le concours de la Fondation ASPRO présentait les gestes différemment. On parlait de l'ALERTE dans une sorte d'introduction puis de :

- Savoir éviter l'aggravation et la répétition de l'accident
- La PLS faisait son apparition (hélas la PLS "seul" faisait son apparition) et il demeure un problème grave à ce propos.
- Savoir pratiquer la ventilation artificielle
- Savoir arrêter une hémorragie externe.

En fait de 4 gestes, il y en avait 5 et l'ordre avait changé. Des 4 gestes énoncés d'abord :

- . RESPIRATION ARTIFICIELLE
- . SAIGNEMENT
- . SOUSTRAIRE AU DANGER
- . ALERTE LES SECOURS PUBLICS

on obtenait :

- . SAVOIR DONNER L'ALERTE
- . EVITER L'AGGRAVATION OU LA REPETITION DE L'ACCIDENT
- . P.L.S
- . VENTILATION
- . ARRET D'UNE HEMORRAGIE EXTERNE.

La Croix-Rouge Française ne peut donc, sans renier ce qu'elle a fait, continuer à ignorer volontairement ou à combattre la Campagne des "5 gestes qui sauvent" et sans se déconsidérer.

La preuve est incontestable : Les 5 gestes qui sauvent sont bien le résumé de ce qu'il convient d'apprendre aux usagers de la route. Le nouveau programme GES aurait donc été un moyen d'oublier ou de faire oublier les 4 gestes pour une vie et d'éviter que ce soient les 5 gestes qui deviennent le projet officiel en France.

Personne n'a pu défendre le concept des "5 gestes" aux réunions de la Commission Nationale du Secourisme et de la sous-commission chargée d'élaborer le programme élémentaire. Car personne n'a été invité à le faire !

## CROIX ROUGE FRANÇAISE

Des morts peuvent être évitées, des blessés peuvent être sauvés par la connaissance de gestes très simples. Certes la prévention doit primer, mais il y aura toujours des accidents et il faut que tout automobiliste connaisse les gestes essentiels. Dans chacun des paragraphes suivants, qui ne constituent pas un cours de secourisme mais l'ABC de gestes simples, nous étudierons un geste. Il serait utile que, rentré chez vous, sur votre femme, sur votre enfant, vous cherchiez à pratiquer ces gestes afin de savoir les faire vite et bien, si un jour... Mieux encore, venez participer à un cours de secourisme (offert par la C.R.F.)

### SAVOIR DONNER L'ALERTE



Alerter les secours publics

- Sur la route, en campagne : appeler la gendarmerie.
- Sur les autoroutes, des bornes téléphoniques sont reliées au P.C.
- En ville : faire appeler les secours publics.

**OU ?** Allô ! la gendarmerie, ici le 9-96, au carrefour de la R.N. 3 et de la R.D. 8.

**QUAND ?** Deux voitures se sont heurtées, il y a dix minutes environ.

**COMMENT ?** Trois blessés sont allongés sur le sol, inconscients. Un blessé est coincé dans sa voiture.

**COMBIEN ?** Je répète...

Il est indispensable d'appeler ou de faire appeler les SERVICES PUBLICS permanents qui savent la conduite à tenir.

## SAVOIR EVITER L'AGGRAVATION OU LA REPETITION DE L'ACCIDENT EN :

- Balisant.
- Tirant le blessé sur le bord de la route, pour éviter qu'un autre véhicule ne vienne à heurter à nouveau.

Pour dégager au mieux, il faut savoir **ne pas plier** le blessé.



Dégagement d'un blessé, hors de la route

Tirer par les pieds doucement, l'autre personne maintenant la tête.

Avant de dégager le blessé, dessiner le contour du blessé avec de la craie.

## SAVOIR PREVENIR L'ETAT DE CHOC ET EVITER L'ASPHYXIE CHEZ UNE PERSONNE INCONSCIENTE

Une personne blessée se trouve dans un état général spécial dit "état de choc". Son pouls est faible et rapide.

Cet état peut aboutir à des lésions très graves. Pour diminuer celles-ci, il faut allonger la personne sur le dos, et la recouvrir d'une couverture en attendant les services publics.

Si elle est inconsciente, elle sera tournée en bloc sur le côté.



Mettre en position « de sécurité »

Dans cette position, la langue ne fera pas obstacle à l'entrée de l'air dans les poumons et ses mucosités pourront sortir sur le sol.

Nous nous mettons à genoux près du thorax du blessé et le ferons pivoter sur le côté en le prenant par un bras et un genou.

Il ne faut jamais donner à boire et surtout pas d'alcool.

## SAVOIR PRATIQUER UNE VENTILATION ARTIFICIELLE



Bouche à nez

Bouche à bouche



### 1° Comment reconnaître un asphyxié ?

Le thorax de l'asphyxié ne se soulève plus, il est sans connaissance, sans mouvement.

### 2° Que faire ?

Il faut faire **vite et bien** (les secondes comptent).

- Supprimer la "cause" sans y succomber soi-même.
- Dégager les "voies respiratoires" : enlever les vomissements, les crachats avec deux doigts.
- Des témoins vont aller prévenir les secours publics.
- Pratiquer la ventilation artificielle à un rythme de quinze fois par minute.

L'asphyxié est allongé sur le dos.

Le sauveteur met une main sous la nuque, applique l'autre sur le front, bascule la tête en arrière et pince le nez avec deux doigts.

Il souffle l'air en plaquant sa bouche largement ouverte autour de la bouche de l'asphyxié.

Puis le sauveteur relève la tête, la tourne vers le corps de la victime, reprend aussi son souffle et vérifie que la poitrine de l'asphyxié se vide de l'air soufflé.

## SAVOIR ARRETER UNE HEMORRAGIE EXTERNE

Il existe plusieurs sortes d'hémorragies : externes, internes, extériorisées.

Les gestes d'urgence que nous allons décrire concernent les hémorragies externes.

La plupart d'entre elles s'arrêtent à l'aide d'un pansement compressif ; il faudra très vite mettre un linge propre sur la plaie, arrêter l'hémorragie en appuyant avec la main sur le linge.

Le garrot est une arme dangereuse qui ne se pose qu'exceptionnellement.

Prévenir les conséquences de l'état de choc en allongeant le blessé tête basse et en le couvrant d'une couverture.

## CONCLUSIONS

Participer à des démonstrations faites par les équipes secouristes de la Croix-Rouge ou, mieux, suivre un cours de secourisme.

par le Docteur CHASSAIGNE,  
Instructeur National Croix-Rouge.

Les "4 gestes" était une bonne initiative qui visait non seulement à l'origine les victimes des accidents de la route mais les autres (d'où l'absence au départ du balisage). Mais cette route Française est devenue un tel fléau qu'il était essentiel que ce soit la formation de l'utilisateur de la route qui soit privilégiée. La formation acquise à cette occasion (au permis de conduire) était tout à fait valable pour tout autre situation d'accident. Hélas, la Campagne "4 gestes" a été abandonnée. Elle était pourtant meilleure que "gestes d'urgence" ou les "GES" pour le cadre du permis de conduire.

les "5 gestes" restent donc le seul concept en France adapté aux accidents de la route donc au permis de conduire.

Lorsque le thème des "5 gestes" fut repris par l'ANUR en 1972, la Croix-Rouge en fit état par un entrefilet dans les "nouvelles de la Croix-Rouge Française" n° 221 d'octobre 1972

*L'Association des usagers de la route va organiser une campagne nationale sur le thème « les cinq gestes qui sauvent ». A nous Croix-Rouge cela nous rappelle quelque chose bien sûr et montre une fois de plus qu'avec « quatre gestes pour une vie » la Croix-Rouge fait œuvre de pionnier.*

Elle était loin de condamner l'entreprise (officiellement) et elle voulait bien laisser croire que les "5 gestes" découlaient des "4 gestes pour une vie".

Si, en 1984, la Croix-Rouge de ce Pays est fidèle à son esprit de neutralité et au désir d'oeuvrer pour une cause commune, elle ne doit plus alors combattre dans les réunions officielles ou lors de Congrès le projet des "5 gestes" si elle disait à l'époque qu'elle se considérait comme ayant fait "oeuvre de pionnier".

Côté Pouvoirs Publics, c'était jusqu'en 1974 le S.N.P.C rattaché au Ministère de l'Intérieur qui avait en charge le Secourisme. Puis la Direction de la Sécurité Civile avec, pour le projet du permis de conduire, un rôle important à l'époque du C.I.S.R (Comité Interministériel de la Sécurité Routière).

M. FOULQUIE qui en était en 1974 le Directeur avait un objectif exactement semblable (1).

10 ans après ses propos lors d'un article paru en janvier 1974 dans la revue "Sécurité Routière", ce "Secourisme de masse" pour sauver plus d'accidentés de la route n'est pas encore en place.

## LA PROTECTION CIVILE

### voudrait répandre un secourisme de masse pour sauver plus d'accidentés de la route

**L**E préfet Foulquié, directeur du Service national de la Protection civile vient de faire savoir que l'an dernier plus de 100.000 personnes ont obtenu le brevet national de secourisme, et qu'au total il y avait à l'heure actuelle en gros un million de secouristes, parmi lesquels 315.000 actifs. En outre, de 1964 à 1972, le nombre de secouristes diplômés a doublé.

Cette augmentation spectaculaire n'est pas le fait du hasard. Mais résulte de la volonté des Pouvoirs publics qui, conscients des dangers de plus en plus nombreux qu'apporte notre civilisation moderne, notamment avec la circulation automobile, s'efforcent de les prévenir et d'en diminuer les conséquences. Précisément, par l'intermédiaire de la Protection civile qui dépend, on le sait, du ministère de l'Intérieur.

1 : Voir éditorial "L'Avenir de la Protection Civile" avril 1972 revue de la FNPC (page 7) et lettre du 23 octobre 1972 de M. Jean-Pierre FOULQUIE (page 8) dans mémoire sur les 5 gestes qui sauvent - 2ème partie - avril 1982.

Mais compte tenu des accidents de la route, dont le nombre augmente constamment, ces efforts ne sont pas encore suffisants, estime la direction de la Protection civile qui souhaiterait répandre la pratique d'un secourisme de masse. A commencer dans les écoles. Le ministre de l'Education Nationale qui ne demande pas mieux, a déjà fait adresser des circulaires aux enseignants pour les alerter. Et de son côté, le ministre de l'Intérieur s'apprêterait à en faire autant vis-à-vis des services de la Protection civile répartis sur l'ensemble du territoire.

La "Délégation à la Sécurité Routière" créée en juin 1972, définissait des mesures nouvelles. A la suite d'un Comité Interministériel en date du 28 novembre 1974, on pouvait noter la proposition d'un "enseignement des gestes de survie pour les candidats au permis de conduire".

Le dossier des "5 gestes" avait été déposé à la Délégation dès les premiers jours de son existence puis explicité et défendu lors de rencontres avec Christian GERONDEAU, le Colonel LAGACHE et le Docteur ALBA dans les bureaux de l'Avenue Marceau à PARIS.

## DELEGATION A LA SECURITE ROUTIERE

# Décisions du Comité Interministériel de la Sécurité Routière du 28 Novembre 74

**L**E Premier Ministre, M. Jacques Chirac, a présidé à l'Hôtel Matignon, la troisième réunion du Comité Interministériel de la Sécurité Routière créé par décret du 5 juillet 1972. Ce Comité, dont le Délégué à la Sécurité Routière est le rapporteur, et qui réunit douze Ministres, a pour mission de définir la politique des Pouvoirs publics pour améliorer la sécurité routière.

— Mise en place, dans le courant de l'année 1975, d'un enseignement des gestes de survie pour les candidats aux permis de conduire.

L'enseignement de ces notions de secourisme, qui est déjà pratiqué dans certains pays étrangers, présentera d'ailleurs un intérêt dépassant celui de la conduite automobile.

L'idée d'introduire une formation minimale de Secourisme au permis de conduire faisait son chemin partout y compris dans le Corps Médical qu'on avait dit au départ "très réticent". Et ce sujet fut abordé à plusieurs reprises, dès les années 1970, lors des Assises annuelles sur les accidents du trafic.

Ainsi ce compte-rendu de Presse qui fait état de l'étrange dialogue Médecins-Pouvoirs Publics lors des XIIIème Assises Nationales et de l'appel du Professeur ARNAUD : "Faites-vite, M. le Ministre" :

**Trop de médecins l'ignorant eux-mêmes**  
**Secourisme probable**  
**au permis de conduire**

Les XIII<sup>e</sup> Assises nationales sur les accidents et le trafic, se sont achevées à la Salpêtrière, par une table ronde sur les « gestes secouristes d'urgence ». Un jeune médecin fit sensation. 25 ans à peine. Tout frais émoulu de la faculté de médecine. Pas politique ou diplomate pour un sou. Mais qui, sans doute, ira loin. Mobilisé en juillet et août pour faire partie des équipes de secours routier mises en place par le gouvernement, il a raconté ce qu'il a vu et ce qu'il a vécu, devant le représentant du ministre de la Santé, et en présence des plus grands noms de la médecine française.

Son témoignage est grave, de nature, en tout cas à inquiéter : « Quand nous arrivions à l'hôpital (et de citer le nom de la ville) avec des blessés dont nous avions pris soin, que nous avions soignés de notre mieux, avec toutes les précautions d'usage, nous les avons vus embarquer par des brancardiers, comme du linge sale. Cela fait mal de constater que tout ce que l'on a fait sur la route ne sert à rien ! ».

On l'interroge sur ses études, sa prise de contact avec la souffrance, et ses premiers patients : « Mes études achevées, mon diplôme dans la poche, je me suis aperçu que je n'avais jamais fait du secourisme ! ».

Le représentant du ministre, visiblement mal à l'aise, tenta de s'expliquer : « C'est vrai que les médecins, trop souvent, ignorent tout du secourisme. Moi-même, j'ai un neveu qui est généraliste. Un jour, je lui ai demandé ce qu'il ferait devant un homme pris de syncope. Il m'a répondu : « J'appelle les pompiers ! ». Voilà où, hélas, nous en sommes. Bref, on fait du secours comme il y a 25 ans, alors qu'il n'y avait que peu de voitures sur les routes. Mais nous remontons le courant. Chaque année nous faisons des progrès, et je pense que dans quatre ou cinq ans nous pourrions être satisfaits.

### Des milliers de vies en jeu

Quatre ou cinq ans... La formule ne plut pas à l'auditoire. « C'est la vie de milliers de personnes qui est en jeu. Faites vite, Monsieur le Ministre », commença par rétorquer le professeur Arnaud, président de séance. Et le docteur Pigeon, de Château-Salins, de surenchérir : « Oui, c'est l'homme qui est finalement en jeu. Et aussi, M. le Ministre, des dizaines de milliards. Donnez aux médecins généralistes des moyens de travailler. Vous économiserez alors des milliards et vous n'aurez pas à attendre dix ans ! En attendant, faute de secours efficaces, vous condamnez des hommes à mourir (50 % des décès surviennent dans les ambulances) ou bien, alors, vous les condamnez à vivre, mais paraplégiques quelquefois, et par conséquent allongés pour toute leur vie, sur des lits d'hôpitaux. J'ai vu, en Moselle, récemment, un gamin à qui l'on a coupé le bras et qui a dû subir deux opérations dans deux hôpitaux différents, avec une anesthésie totale chaque fois, le tout en l'espace de 12 heures ! ».

Le ton était donné. Un autre

« contestataire » se leva pour demander qui, dans cette salle remplie d'éminents savants, savait faire du bouche-à-bouche, et qui en avait fait. Quelques mains se levèrent, mais quelques-unes seulement...

« Tout citoyen, a dit un professeur de la faculté de médecine de Paris, devrait être secouriste. A commencer par les automobilistes : lequel d'entre nous n'a pas encore assisté à un accident sans pouvoir intervenir, faute d'un minimum de connaissances ? A l'heure où chaque famille aura bientôt en France sa voiture, il est temps, grand temps, d'introduire dans les examens du permis de conduire des épreuves de secourisme. Je crois savoir que le gouvernement est prêt à prendre une décision en ce sens. »

Je DIEUDONNE.

Aux XVI<sup>e</sup> Assises, le Professeur SICARD fut très optimiste en annonçant : "adjonction d'une épreuve de Secourisme à l'examen du permis de conduire" car 10 ans plus tard rien n'est encore fait, un programme officiel (pour le permis de conduire) n'a pas encore été arrêté. Seuls les 5 gestes qui sauvent existent !

M. Jacques BAUMEL, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la Sécurité Routière était quant à lui persuadé de l'utilité de cette mesure. Ainsi que Christian GERONDEAU quelques années plus tard. Ainsi Médecins et Pouvoirs Publics n'y voyaient plus d'inconvénient !

## Assises Nationales sur les accidents et le trafic

M. GERONDEAU :

Moins de 14.000 tués cette année

M. Christian Gerondeau s'est réjoui quant à lui des effets bénéfiques produits par les deux principales mesures de sécurité — limitation de vitesse et port de la ceinture de sécurité. Il n'y aura pas cette année, a-t-il déclaré, 14.000 tués sur nos routes. Ce qui laisse prévoir une diminution de quelques 3.000 morts sur ce qui aurait été si rien n'avait été entrepris. Il s'est réjoui aussi de ce que le port de la ceinture de sécurité était de plus en plus respecté et la limitation de vitesse de mieux en mieux acceptée. On assiste, a-t-il précisé, à un réel revirement de l'état d'esprit des conducteurs. A propos de la ceinture, il a encore dit que si elle était étendue aux places arrière et que tout le monde l'utilise, 4.000 personnes au moins, par an, pourraient être sauvées. Enfin, le délégué à la Sécurité Routière a souligné la nécessité de donner un enseignement de secourisme à tous les candidats au permis de conduire, et affirmé qu'aucun effort ne serait ménagé par les Pouvoirs publics pour faire diminuer encore les accidents.

# Les XVI<sup>e</sup> Assises Nationales sur les accidents et le trafic

Comme l'an passé, c'est en présence de Mme Raguet, médecin et représentant le ministre de la Santé Mme Veil, qu'ont été ouvertes par le Pr Sicard, Président de la Société Française de Médecine du Trafic, les XVI<sup>e</sup> Assises Nationales sur les accidents et le trafic. Un invité de marque : le Pr Mant, Président de l'Association Internationale de Médecine du Trafic.

Le professeur Sicard s'est félicité de l'efficacité des mesures prises au cours de ces dernières années, notamment la limitation de vitesse et

En fait, tout le monde était pour. C'est le contenu du programme puis le problème des formateurs ainsi que le coût réel à la charge des usagers qui ont figé cette idée généreuse.

Pourquoi vers les années 1970 un représentant du Ministre de l'Équipement annonce t'il l'intégration d'éléments de Secourisme dans l'examen du permis de conduire alors que les réponses aux questions écrites des Députés disent le contraire ?

le port de la ceinture de sécurité, qui ont permis de réduire notablement le nombre des tués et des blessés graves. Tout en soulignant que l'effort ne devait pas être relâché et qu'il fallait que l'automobiliste reste conscient de sa responsabilité tant vis-à-vis des autres que de lui-même. Enfin, s'il s'est montré satisfait aussi des dernières mesures prises par les Pouvoirs publics : adjonction d'une épreuve de secourisme à l'examen du permis de conduire et interdiction de placer les

A son tour, le Professeur LAROCHE, pharmacien, rappelle qu'il ne cesse de favoriser l'enseignement de secourisme et propose qu'une organisation de cet enseignement soit promue, notamment en le rendant obligatoire et éliminatoire en 5<sup>e</sup> année de médecine. Il se plaît à affirmer que les pharmaciens secouristes ne manquent jamais de faire du prosélytisme afin de contribuer à cette cause la plus possible de personnes.

Puis, le Docteur CHASSAIGNE, de la Croix-Rouge Française, présente un certain nombre de diapositives qui se rapportent à son action dans une zone rurale de la Côte d'Or, où il a procédé à une enquête sur 2.000 urgences, et ne manque pas de rappeler en terminant que, tant à la Croix-Rouge Française qu'en Côte d'Or, il favorise intensément le secourisme.

Son intervention est suivie de quelques autres qui signalent des points de détail, en particulier celles du Professeur SERRE qui évoque la radiotéléphonie et pose la question de la médicalisation des secours ; du Docteur FIGANIOL de Dijon, puis d'un représentant du Ministère de l'Équipement qui annonce la prochaine intégration d'éléments de secourisme dans l'examen du permis de conduire.

## Epreuves de secourisme pour le permis de conduire ?

Au cours d'un débat auquel participaient, autour des professeurs Judet, Bourret, Sicard, Arnaud, les plus grands spécialistes de l'aide aux secours routiers réunis par la fondation Aspro, M. Jacques Baumel a déclaré :

« Je suis convaincu qu'il faut ajouter aux épreuves du permis de conduire des examens de notions de secourisme et de sécurité pour tous les automobilistes français. Nous pourrions sauver, chaque année, 5 000 à 6 000 vies humaines par une politique adaptée. »

Le ministre a affirmé que ce n'était pas seulement les morts qui consti-

tuaient un problème, mais « les jeunes qui, blessés le samedi soir, restent invalides pour le restant de leurs jours. »

« Il faut organiser une campagne nationale sur les Français en danger de mort », estime M. Baumel.

En outre, les chirurgiens et les médecins le précisent, il serait bon d'éduquer l'automobiliste moyen. En matière de ceinture de sécurité, par exemple, déclarent les professeurs Judet et Bourret, les statistiques sont éloquentes : 25 % des conducteurs possèdent des ceintures, mais 3 % seulement les utilisent. Pourquoi cette négligence ? Parce

que beaucoup d'automobilistes craignent en cas d'accident ou d'incendie de leur véhicule d'être immobilisés. Or, cette opinion est totalement erronée. Les voitures roulent vite. Les passagers, ou le chauffeur, non maintenus sont exposés à être projetés contre les parois et à subir des chocs crâniens. L'obnubilation résultant de tels chocs les paralyse beaucoup plus que la ceinture. Et ils meurent brûlés.

Si les grands pilotes d'essai, dont les exploits font rêver la jeunesse, révélaient qu'ils ne prennent jamais le volant sans avoir bouclé leur ceinture, ils feraient des émules...

L'exposé permet la distraction de l'auditeur qui ne reçoit qu'une faible partie du message.

Dans ces conditions, il faut opter pour un enseignement totalement pratique ou presque, sans complications, sans mots médicaux, vraiment à la portée de tout public.

Les "5 gestes" répondent à cette nouvelle conception de l'enseignement.

**alerter  
baliser  
ranimer  
compresser  
sauvegarder**

L'acquis doit rester longtemps à la conscience des usagers, des secourus ou revenir rapidement à la surface en cas de besoin d'où la nécessité de mots-clés : Alerter-Baliser-Ranimer-Compresser-Sauvegarder.

Et ces mots doivent dire quelque chose de concret.

Ainsi on se rappelle ce que l'on doit faire et ce que l'on peut faire.

## **APPEL DES SECOURS**

### **BALISAGE**

### **BOUCHE A NEZ OU BOUCHE A BOUCHE**

### **STOPPER LES HEMORRAGIES**

### **MISE EN POSITION DE SAUVEGARDE**

Ainsi l'apprentissage de l'alerte peut-il s'opérer par une simulation à partir de cas concrets à la place d'un exposé théorique.

Ainsi la mise en place d'un balisage correct doit-il se faire à partir d'accidents réels, de jour ou de nuit, en ville, sur la route ou l'autoroute.

Ainsi les 3 gestes, les seuls à connaître pour le grand public, doivent-ils s'apprendre directement sur le tas, par des démonstrations et de nombreux exercices.

Les 5 heures deviennent alors un véritable temps de formation. On apprend une conduite à tenir dans le réel.

Le concept des "5 gestes" représente la seule solution acceptable et valable pour la France qui doit former environ un million de candidats au permis de conduire chaque année.

Il se base sur la seule nécessité pour ce public de masse de connaître des gestes qui sauvent et non des tas d'autres gestes, certes utiles, mais qui deviennent du ressort d'un Secouriste entraîné.

La formation pratique doit permettre à chaque usager de savoir faire alerter correctement les secours, selon le lieu de l'accident, avec des renseignements indispensables (la prise du pouls pour le grand public n'est pas hélas à sa portée - ainsi que sa signification) et de baliser ces mêmes lieux afin d'éviter un sur-accident.

Il ne sera appris que 3 attitudes d'action, uniquement 3, correspondantes à des situations qui mettent un accidenté en péril de mort. Détresse ventilatoire ou arrêt de la ventilation, hémorragie abondante, sujet inconscient gisant sur la chaussée.

Quelques situations gravissimes doivent être abordées :

- Dégagement d'un véhicule en cas de feu ou de basculement dans le vide afin de donner une chance de survie au blessé
- Dégagement d'urgence de la chaussée en cas de risque d'écrasement.

La prévention, certes, doit sans cesse être rappelée mais elle ne doit pas être incorporée à cette formation pratique lors du permis de conduire pour deux raisons essentielles :

- Dilution d'un programme qui doit rester pratique et axé sur les gestes d'action, d'intervention  
(on apprend à le faire et non en théorie)
- Allongement du stage qui, pour des raisons qui ne sont plus discutées par personne doit absolument être fixé à 5 heures maximum.

Il est à noter que le programme des GES mis au point en 1977 dans un cadre général et non spécifiquement pour le permis de conduire (contrairement aux 5 gestes) qui propose un temps de formation de 6h à 8h (certains vont déjà plus loin : 10h et même 12h) a été un des obstacles principaux pour son incorporation au permis de conduire.

Il est par ailleurs facile de comprendre la disponibilité des équipes enseignantes pour des stages de 5h au lieu de 8, 10 voire 12h ! Mais le coût (appelé par certains frais de formation) ne serait pas étranger à cet allongement de temps car il est plus facile de demander 80 F ou 100 F à un auditeur pour 8-10h de formation que pour 5 !

Les premiers efforts officiels du Ministère de l'Education Nationale de faire apprendre aux élèves les gestes de survie ainsi que des éléments de prévention des accidents vont dans le sens d'une action la plus précoce possible.

La prévention est valable quand elle est engagée très tôt. C'est pourquoi, quand on arrive au permis de conduire, même si la formation à la conduite et le Code de la Route y reviennent nécessairement, on ne peut plus fondamentalement façonner un autre usager s'il a pris de mauvaises habitudes.

Si on voulait être un peu efficaces, 10 heures de formation pour la seule prévention des accidents de la route seraient nécessaires !

En délaissant le Secourisme ! C'est impossible !

La seule réponse est donc bien de faire plus pour la prévention avant et baser uniquement la formation à recevoir à propos des accidents de la route sur l'intervention c'est à dire sur les 5 gestes qui sauvent.

Même avec l'énorme machine, le personnel, les moyens financiers et l'organisation de l'Education Nationale, cette immense besogne d'alerter les enfants sur les accidents qui les guettent partout ne se mettra en place que très lentement et il faudra des années voire des décennies pour que nous en obtenions des résultats tangibles.

Le permis de conduire, pour un autre public, adulte, c'est autre chose. Il peut mettre en pratique les 5 gestes. Pas des gosses de 7 à 12 ans ! Sauf quelques exceptions. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas sensibiliser ces mêmes jeunes au Secourisme très tôt. Biensûr il faut le faire. Le stage lors du permis de conduire sera pour eux l'étape de rappel ou de responsabilisation.

Le moment du permis de conduire est bien un moment idéal qu'utilisent déjà plusieurs Pays sauf la France en retard à cause de certaines idées rétrogrades de certains (ou parce que ni le programme, ni l'idée ne viennent d'eux !).

Les candidats abordent en effet obligatoirement une nouvelle période de formation et de réflexion (courte certes) mais qui est propice et favorable à l'apprentissage de quelques gestes qui sauvent.

D'ailleurs, un tout récent sondage le prouve. Une majorité de Français est prête à consacrer du temps sur ses loisirs pour une formation au Secourisme.

Aussi, le permis de conduire est lié aux accidents de la route et donc à une cause de mortalité accidentelle très importante en France et de grands blessés (12 000 tués dans les 6 jours soit environ 14 000 tués chaque année).

Il faut utiliser ce moyen pour sensibiliser la population à la conduite à tenir en cas d'accident et à leur responsabilité dans ces circonstances.

Pour ceux qui auront déjà reçu une formation au Secourisme, la formation aux 5 gestes deviendra un temps indispensable de recyclage. Cet aspect n'a jamais vraiment été traité tant il est difficile à concevoir. On le voit bien actuellement à propos du recyclage des conducteurs. Très peu de volontaires.

Ce stage doit donc être obligatoire lors du permis de conduire car savoir agir en cas d'accident et en présence de blessés correspond à la même obligation que de connaître les règles du Code de la route.

#### SIMPLICITE

Quand on parle des 5 gestes, on sait qu'il y en a 5. On ne peut pas se tromper. Sa conception, la simplicité voulue, permettent un apprentissage en 5 heures ce qui évite un rejet de la part des candidats au permis de conduire déjà accapérés par ailleurs.

Bloquer ce programme (5 gestes) et le temps (5 heures) évite des rajouts au grè des enseignants et permet d'apprendre vraiment aux participants (groupe de 12 à 15) de les pratiquer correctement dans la réalité.

La simplicité est un élément essentiel de ce concept. Car plus on apprend à une population déjà ignorante dans le domaine considéré, plus elle risquera de confondre ou d'oublier plus facilement et plus on multiplie les risques de mauvaises interprétations ou de mélange de techniques.

Plus on en dit, plus les informations essentielles sont diluées, moins on en apprend en définitive et on amène les gens à choisir alors qu'il ne doit pas y avoir de choix.

Il faut agir dans une situation accidentelle V.P ou route

- par l'appel des secours corrects et suffisants
- par le balisage des lieux

puis dans les 3 seuls cas qui obligent à une intervention immédiate.

Pour le reste, on attend les secours auprès des blessés (on les protège et on les surveille).

#### LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE

La formation lors du permis de conduire répond à de nombreux objectifs qui ne sont pas seulement la diminution de la mortalité accidentelle (car ce que l'on est capable de faire pour un blessé de la route, on le peut pour un blessé des loisirs, lors d'un accident à la maison ou au travail). Il y a des indications préventives qui sont facilement perceptibles. Il suffit de comprendre que l'esprit humain est plus ouvert à la prévention, au respect des consignes et règles de prudence ou de Sécurité quand il a été investi de la mission essentielle de secourir son prochain.

L'enseignement qui doit précéder le permis de conduire, donc dispensé par l'Education Nationale, non seulement ne touchera pas tous les enfants, mais nombre d'entre-eux ne se sentiront pas motivés ou concernés (même si, en règle générale, les enfants sont très intéressés par le Secourisme).

Beaucoup passeront entre les mailles du filet de l'Education Nationale et ainsi, le stade suivant du permis de conduire, obligatoire, permettra de combler ce déficit et de recueillir l'adhésion de nouveaux adultes loin de leurs préoccupations d'adolescents.

Si la formation reçue l'aura été dès le plus jeune âge, le stage de 5 heures deviendra alors une indispensable remise en mémoire, surtout pratique.

La formation proposée par l'Education Nationale, outre ces gestes essentiels de survie, doit donc comporter une part importante de prévention des accidents.

Ces moyens de toucher la masse sont complémentaires et l'un ne va pas sans l'autre. Ils permettront, en cas de grande catastrophe ou hélas de conflit majeur, d'avoir une population avertie et capable de faire quelque chose dans des circonstances dramatiques et sauver des vies humaines car devant un tel péril, que deviendront les corps de Sapeurs-Pompiers et le SAMU et ses SMUR ?

Donner la conscience à la population qu'elle connaît enfin les gestes qui permettent de sauver une vie humaine non seulement la rassure mais la rend plus sereine donc plus disciplinée.

On a posé la question suivante à un gendarme : Les gens sont-ils bien préparés à aller sur les routes ? Réponse :

"On leur apprend peut-être la conduite, mais sûrement pas le Code de la route. C'est une question de chance. Si vous tombez sur les bonnes questions, vous l'avez votre permis. A mon avis, le Code de la route est trop touffu. Il faudrait le simplifier, faire en sorte que les articles soient moins longs, que ce soit expliqué en quelques mots compréhensibles de tous. Comment voulez-vous qu'une personne apprenne tout ça ? On devrait rédiger un ABC du bon conducteur que les gens seraient capables d'assimiler".

On a en quelque sorte recommencé avec les "GES".

Or, un secouriste, c'est à dire une personne sachant pratiquer les 5 gestes, ne fait pas d'analyse fine, de bilan, de tests de surveillance face à un blessé. Il constate et il agit !

Lors du Congrès des SAMU en février 1979 déjà, le SAMU de Blois exprimait son point de vue. Le "réduit à l'essentiel" dit tout !

## INSUFFISANCES RESPIRATOIRES AIGÜES AU DOMICILE ET GESTES ELEMENTAIRES DE SURVIE

**C. HENNEQUIN et coll.\***

Dans un département à prédominance rurale comme le Loir-et-Cher, les insuffisances respiratoires aiguës changent peu à peu de physionomie. Les asphyxies par inhalation accidentelle de gaz toxiques au domicile se font rares alors que restent au moins aussi fréquentes les détresses de type ventilatoire (obstructions diverses des voies aériennes, dépressions d'origine médicamenteuse ou toxique). On note par ailleurs une nette augmentation de la fréquence des décompensations d'insuffisances respiratoires chroniques ainsi que des syndromes à composante cardio-vasculaire du fait, certainement, de la plus longue survie de ces malades autrefois précocement condamnés.

Les interventions primaires au domicile, de plus en plus nombreuses, permettent de constater que les plus élémentaires des gestes de survie sont encore ignorés non seulement de l'entourage des malades mais trop souvent aussi du médecin praticien, même fraîchement émoulu de la Faculté (techniques de désobstructions des voies aériennes, de protection de leur liberté par la position latérale de sécurité pratiquement inconnues — oxygénothérapie intempestive ou mal comprise, etc.)

Nous avons également remarqué la très grande hétérogénéité des équipes de premier secours chez les sapeurs-pompiers, les associations de secourisme de type Croix-rouge et aussi les ambulanciers (même lorsque titulaires du Certificat de Capacité, ils appartiennent à une Entreprise de transports sanitaires agréée. Bien des gestes en apparence correctement effectués ne le sont pas toujours de façon réellement efficace et les matériels dont ces équipes disposent nous ont parus parfois plus dangereux qu'utiles notamment en matière de dispositifs d'insufflation.

Bien des insuffisances respiratoires aiguës nous paraissent donc être aggravées soit au domicile, soit pendant la phase initiale de leur transport par la méconnaissance générale de principes et de techniques simples.

Un gros effort est nécessaire dans le sens de l'enseignement d'un secourisme intelligent, réduit à l'essentiel et adapté tant au niveau du grand public que des secouristes professionnels ou volontaires et même des étudiants en médecine encore trop peu sensibilisés à ces problèmes malheureusement considérés comme mineurs par beaucoup.

L'enseignement des gestes élémentaires de survie devrait être généralisé et des modalités de stages pratiques hospitaliers pour les médecins omnipraticiens et certains moniteurs de secourisme devraient être envisagées au sein de Départements ou de Services d'Anesthésie-Réanimation dotés de S.M.U.R. et concourant à l'Aide Médicale Urgente.

\* SAMU BLOIS

Des médecins, dans l'Allier, proposent à des enfants, un enseignement réduit mais pratique. Ne s'agit-il pas des 5 gestes ? :

- l'alerte, en insistant sur son importance - elle doit être précise, détaillée, rapide.
- la sauvegarde pour éviter le suraccident.
- le secours urgent.
  - 1) Les enfants s'exercent à pratiquer le bouche-à-bouche sur les mannequins. Ils y réussissent fort bien, ce qui est encourageant et pour eux et pour nous.
  - 2) La conduite à tenir devant une hémorragie. La pose d'un garrot est une erreur bien ancrée ; il est très difficile de l'extirper des idées reçues.
- enfin, l'évacuation du blessé en P.L.S. en expliquant le pourquoi de ces précautions.

OU EN SOMMES-NOUS EN 1984 AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ?

De très nombreuses questions posées par des Parlementaires, on obtient des réponses qui tournent autour d'un même axe pour le moment avec toutefois quelques différences selon les Ministères.

Ainsi le Premier ministre, en avril, confirme t'il que la connaissance d'un minimum de "gestes" est effectivement un atout dans une politique de réduction des conséquences de la circulation. Alors qu'auparavant, on émettait des doutes sur l'efficacité de la mesure qui aurait pu faire plus de "mal que de bien".

Le Ministre de l'Intérieur fait état de l'existence des "gestes élémentaires de survie", ce qui est normal puisque cet enseignement est contrôlé par son Ministère. Le chiffre qu'il donne (300 000 personnes touchées depuis la création en 1977) prouve qu'il n'est pas adapté au grand public car il ne faudrait pas toucher un tel nombre de nos concitoyens en quelques années mais chaque année, puis le double et le triple chaque année !

Le programme des GES, s'il peut convenir à l'Education Nationale, n'est pas fait pour le permis de conduire qui touche un autre public et une masse plus importante à toucher chaque année.

*Le Premier Ministre*

CAB/III.3

Paris, le

20 AVR. 1984

171948

Monsieur le Président,

M. Lionel JOSPIN a bien voulu appeler mon attention sur une correspondance que vous lui avez adressée concernant la campagne nationale "5 gestes qui sauvent" que vous avez lancée.

J'en ai pris connaissance avec grand intérêt et je tiens à vous exprimer ici toute ma reconnaissance pour l'action de formation et de sensibilisation que vous conduisez avec courage et dévouement.

Un minimum de connaissance des gestes de survie est effectivement un atout dans une politique de réduction des conséquences des accidents de la circulation.

C'est pourquoi, il avait été question de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une "attestation d'initiation au gestes élémentaires de survie". Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis-conducteurs n'est pas apparue opportune au cours d'une formation déjà dense et coûteuse.

Par ailleurs, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité Interministériel de Sécurité Routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. Il apparaît donc très clairement que cet enseignement des gestes élémentaires de survie devrait être dispensé dès l'adolescence, les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel étant tout désignés pour être le lieu de son acquisition.

A cet égard, il y a lieu de noter que le Ministre de l'Education Nationale a pris récemment un important décret relatif à l'enseignement des règles générales de sécurité couvrant plusieurs domaines dont la sécurité routière et, nécessairement, les gestes de survie. Il reste à approfondir avec ce ministère les conditions de son intervention.

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association des secouristes  
de l'agglomération de ROUBAIX

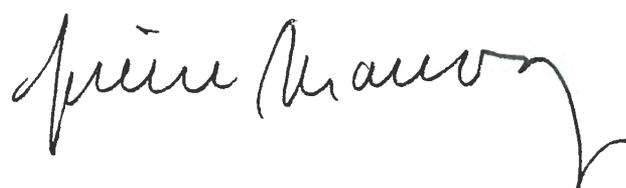
.../...

59390 LYS-LEZ-LANNOY

En l'attente, la solution retenue a été celle d'un enseignement théorique des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque. Cet enseignement est dispensé par les professionnels de la conduite et fait l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire.

C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs,

A handwritten signature in black ink, reading "Pierre Mauroy". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping tail that curves downwards and to the right.

Pierre MAUROY

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE LA DÉCENTRALISATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE

PARIS, LE

5 JUIL. 1984

19

CAB/CP/N° 6 604  
V/Réf. RD/MF/4426/B.4488**COPIE**  
10 JUIL 1984

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur la campagne "les cinq gestes qui sauvent" en me demandant de vous faire connaître mon avis à ce sujet.

Je connais bien cette campagne et l'intérêt qui s'y attache. C'est d'ailleurs dans une optique analogue que le décret n° 77.17 du 4 janvier 1977, relatif à l'enseignement et à la pratique du secourisme, a créé une "initiation aux gestes élémentaires de survie" portant sur la connaissance des gestes d'urgence les plus simples à accomplir après un accident : protéger, alerter et secourir en cas d'asphyxie, d'hémorragie ou de perte de connaissance.

Cet enseignement, qui a d'ores et déjà touché plus de 300 000 personnes, a pour but d'éviter l'aggravation de l'accident initial, quelle que soit l'origine de celui-ci. Il porte également sur le contenu des "cinq gestes qui sauvent", essentiellement destinés à secourir les accidentés de la route.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Amicalement

Monsieur Job DURUPT  
Député de Meurthe-et-Moselle  
Maire de TOMBLAINE

Gaston DEFFERRE

Les autres réponses du Ministère de l'Intérieur, notamment celles parues au Journal Officiel confirment que les Pouvoirs Publics Français s'orientent vers une formation de masse. Il serait toutefois opportun que la Direction de la Sécurité Civile ou certaines Directions Départementales de la Protection Civile ne dénigrent pas les "5 gestes" car ainsi elles pratiquent le contraire de ce que dit le Ministre dans sa réponse officielle parue le 11 juin 1984.

Plus il y aura de Français qui connaîtront les GES ou les "5 gestes" mieux nos efforts seront compris par tous. Le grand public n'a pas à connaître les différences de conception, de langage, de titre... Ceux qui parlent des GES contre les "5 gestes" ne servent pas le Secourisme.

#### AVONS-NOUS PERDU DU TEMPS ?

Si l'on considère que la période 1967-1972 a été celle de l'information des Pouvoirs Publics, la période 1972-1977 aurait dû être celle de la décision. C'est dire que nous perdons effectivement du temps depuis 1977.

Les nouveaux Pouvoirs Publics de 1981 recommencent à en perdre. La lettre de M. Maurice GRIMAUD, du Cabinet du Ministre de l'Intérieur, en date du 27 novembre 1981 pouvait faire croire fermement que le C.I. S.R. prendrait enfin une décision définitive et non de principe car ce même Comité Interministériel a déjà décidé cette mesure le 28 novembre 1974 il y a 10 ans !

Il est temps que les "importants avantages" prennent le pas sur les difficultés techniques, de réalisation, qui ne pèsent pas lourds dans la balance où il y a des centaines voire des milliers de vies humaines à SAUVER !

C'est quand on arrive à Christian GERONDEAU qu'on ne comprend plus. Voilà un homme qui est nommé Délégué à la Sécurité Routière en juin 1972, qui se dit convaincu de l'utilité et de la nécessité de cette mesure (entretien du 16 septembre 1974 à PARIS), qui l'a fait adopter par un CISR du 28 novembre de la même année et puis, nommé en 1975 Directeur de la Sécurité Civile (qui contrôle le Secourisme en France) n'arrive pas à lancer cette mesure !

Dans son livre, "La mort inutile" paru en 1979, il écrit :

"Il s'agit d'abord de faire acquérir par l'ensemble de la population un certain nombre de notions élémentaires sur la conduite à tenir en cas d'accident....mais une nouvelle et importante étape sera prochainement franchie lorsque entrera en vigueur l'obligation pour les candidats au permis de conduire de suivre l'enseignement de ce que l'on appelle "les gestes élémentaires de survie" courte initiation mise au point par la Direction de la Sécurité Civile du ministère de l'Intérieur...Il s'agit simplement de donner en quelques heures aux futurs usagers de la route un certain nombre de notions sur ce qu'il y a lieu de faire - et de ne pas faire - en cas d'accident."

Et Christian GERONDEAU ajoute :

"Les gestes de survie valent bien qu'on y consacre quelques heures" en faisant une description de ce qu'il faudrait apprendre aux usagers de la route d'après lui c'est à dire les 5 GESTES QUI SAUVENT en les énumérant un à un. (pages 158 et 160).

Sa lettre du 21 décembre 1981 exprime toujours le même point de vue : Les "suggestions" sont étudiées par les services compétents du Ministère en vue d'une mise en oeuvre la plus rapide possible. TROIS ANS PLUS TARD, ce Ministère a fait MACHINE ARRIERE !

Le Ministre des Transports, presque à la même date, le 17 décembre 1981, fait savoir que les "5 gestes" seront étudiés dans le cadre de la réforme prévue de l'examen du permis de conduire...Il reprendra contact ? Rien en 1982, rien en 1983, il a fallu relancer ce Ministère. Ce que firent plusieurs Parlementaires. La réponse est maintenant bien connue.

# ASSEMBLÉE NATIONALE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, le 11 juin 1984

## RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

Réponse insérée au journal officiel (Assemblée nationale, questions écrites)  
n°24 A.N. (Q) du 11 juin 1984

*Permis de conduire (examen).*

**35938.** — 18 juillet 1983. — **M. Serge Charles** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation** sur la campagne « Les 5 gestes qui sauvent » entreprise voici plus de 15 ans par l'un des lauréats de la fondation de la vocation : alerter, baliser, ranimer, compresser, sauvegarder, sont les 5 gestes élémentaires de secours que tout usager de la route devrait connaître et qui permettraient de sauver des accidentés en danger de mort. Un livret gratuit a déjà été distribué à 500 000 exemplaires, mais cette campagne est encore insuffisante. Il est évidemment utile de connaître ces gestes, mais il est préférable de savoir les pratiquer. Aussi, il lui demande si l'enseignement de ces moyens de secours ne pourrait être envisagé lors de la préparation au permis de conduire.

*Permis de conduire (examen).*

**49334.** — 23 avril 1984. — **M. Serge Charles** s'étonne auprès de **M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation** de n'avoir pas obtenu de réponse à sa question écrite n° 35938 (publiée au *Journal officiel* du 18 juillet 1983) relative à la campagne « Les cinq gestes qui sauvent ». Il lui en renouvelle donc les termes.

*Réponse.* — Le ministère de l'intérieur et de la décentralisation connaît bien la campagne « les 5 gestes qui sauvent » entreprise voici plus de 15 ans par le lauréat de la Fondation de la création sur l'activité duquel l'auteur de la question a voulu attirer l'attention. L'intérêt d'apprendre à pratiquer ces gestes au maximum de Français, notamment à l'occasion de la préparation du permis de conduire, n'a pas, non plus, échappé aux services de mon ministère. Aussi le décret n° 77-17 du 4 janvier 1977 relatif à l'enseignement et à la pratique du secourisme a-t-il créé une « initiation aux gestes élémentaires de survie » portant sur la connaissance des gestes d'urgence les plus simples à accomplir en cas d'accident : protection, alerte et secours en cas d'asphyxie, d'hémorragie, de perte de connaissance. Cet enseignement, dont les préoccupations et le contenu sont forts proches de ceux des « 5 gestes qui sauvent », a pour but d'éviter le « suraccident », qu'il survienne sur la route ou à l'occasion des activités familiales ou de loisirs. Il a touché, au 31 décembre 1982, plus de 260 000 personnes depuis sa création, dont 96 000 au cours de la seule année 1982. Tout en poursuivant le développement le plus large possible de l'enseignement de « l'initiation aux gestes élémentaires de survie » et notamment les démarches tendant à exiger des candidats au permis de conduire l'attestation qu'ils ont reçu cet enseignement, la Direction de la sécurité civile du ministère de l'intérieur et de la décentralisation continuera donc de favoriser toute initiative susceptible de faire progresser l'enseignement du secourisme et de la prévention routière.

MINISTRE D'ETAT  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DE LA DÉCENTRALISATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---  
Préfet, Directeur Adjoint  
du Cabinet

PARIS, LE 27 NOV. 1987

n° 4494

Monsieur le Président,

Monsieur le Président de la République m'a transmis votre lettre par laquelle vous avez signalé l'intérêt que présenterait l'introduction d'une épreuve pratique de secourisme à l'examen d'obtention du permis de conduire.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Secrétariat Général du Comité Interministériel de la Sécurité Routière, saisi par mes soins de votre proposition, m'a indiqué qu'en raison des importants avantages qui devraient résulter de l'enseignement des gestes élémentaires de survie, cette question serait inscrite à l'ordre du jour du prochain Comité Interministériel de la Sécurité Routière.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association des Secouristes  
de l'Agglomération de Roubaix  
Parc d'Auteuil B  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Maurice GRIMAUD

MINISTRE D'ETAT  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DE LA DÉCENTRALISATION  
DIRECTION  
DE LA SÉCURITÉ CIVILE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE 21 DEC. 1981

197

CABINET  
SC/CAB/N° 621

Monsieur le Président,

Monsieur le Président de la République m'a transmis votre lettre relative à l'enseignement des éléments fondamentaux du secourisme aux usagers de la route.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ce problème. Soyez assuré que vos suggestions sont étudiées par les Services compétents du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, en vue d'une mise en oeuvre la plus rapide possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Christian GERONDEAU

Le Directeur de la Sécurité Civile

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association des  
Secouristes de l'Agglomération de Roubaix  
Parc d'Auteuil B  
59 390 - Lys-lez-Lannoy

*Ministère des Transports**Le Directeur du Cabinet**246, Boulevard Saint-Germain  
75700 Paris  
Téléphone : 544.39.93***17 DEC. 1981**

CAB.2

Monsieur le Président,

C'est avec la plus grande attention que le Ministre a pris connaissance du mémoire que vous avez bien voulu lui envoyer sur l'éducation des usagers de la route en matière de premier secours.

Très préoccupé des problèmes de sécurité routière, l'intérêt du dossier que vous avez constitué ne lui a pas échappé. Il s'agit d'une importante question dont les solutions soulèvent, pour le moment, des problèmes délicats.

L'amélioration de la sécurité routière est une des priorités de l'action gouvernementale. En vue de la mise en place d'une nouvelle politique en ce domaine, le Gouvernement a demandé qu'il soit procédé à une réflexion approfondie, actuellement en cours au Ministère des Transports. Je puis vous assurer que le contenu de vos propositions sera examiné dans le cadre de cette démarche.

Le Ministre me prie de vous remercier de votre contribution et de l'action courageuse que vous menez depuis des années pour améliorer l'enseignement des usagers de la route.

Il ne manquera pas de reprendre contact avec vous pour vous faire connaître la suite qui pourra être réservée à votre intervention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association des  
Secouristes de l'Agglomération  
de Roubaix - Parc d'Auteuil B

59390 - LYS-LES-LANNOY

*36754*  
Didier BURGGRAEVE

Ce retour en arrière est hélas indiscutable. On parle d'une "formation déjà dense et coûteuse" etc etc.

Le nouveau Ministre Paul QUILES confirme cette orientation dans sa récente lettre du 5 novembre 1984 :

"il convient de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire".

Mais pour que les gestes qui sauvent soient effectivement mis en pratique en cas de besoin, des questions où une sensibilisation sont des moyens insuffisants. Les Pays qui nous entourent l'ont bien compris.

Seul le Ministère de la Santé reste convaincu de l'utilité de cette formation au grand public confirmant ainsi l'opinion émise dès 1973. Le Ministre Edmond HERVE écrit :

"Je suis conscient de l'utilité d'apprendre au public les gestes élémentaires de survie" et il signale régulièrement au Ministère des transports "l'intérêt qu'il porte à ce dossier".

Le Comité Interministériel, qui réunit tous les Ministres concernés par ce dossier, ce vieux dossier Français, et d'autres, sous la Présidence du Premier ministre, doit se saisir de cette affaire Nationale.

Le 4 janvier 1982, le Colonel LAGACHE confirmait : enseignement par l'Education Nationale (ce qui se met doucement mais sûrement en place) et confirmation pour le permis de conduire (mais il cite les GES et non les 5 gestes - alors qu'il est tout à fait d'accord avec ce dernier projet).

Le nouveau Délégué du Comité Interministériel, M. Pierre MAYET, détient la solution. Il sait qu'un enseignement des GES au permis, c'est trop long. Il faut simplifier et cadrer la formation avec l'objectif du permis de conduire. Il sait que les "5 gestes" ont été créés spécialement dans cette intention.

Le 18 août 1982 il écrivait nettement : "la conduite en cas d'accident sera incluse dans le nouveau programme de formation".

Conduite pratique et non théorique car nous butons tous sur ce pas à franchir.

M. MAYET sait bien qu'une décision doit être prise car, quand elle sera prise, tout ne se fera pas tout de suite et partout. Afin d'étaler, sur une année, les stages de formation et d'être en mesure de posséder les enseignants qualifiés, l'apprentissage pratique des 5 gestes pourrait se faire à titre facultatif à partir du 1er octobre 1985. Ce premier pas serait accompagné de Campagnes d'explication et d'information par les médias. Ceux qui suivraient volontairement la formation auraient par exemple un point de bonification pour l'épreuve du Code. L'obligation serait applicable au 1er mars 1986.

Dès 1971, il avait été proposé que les moniteurs d'auto-école passent le brevet National de Secouriste afin de pouvoir renseigner et conseiller utilement leurs élèves. Ce stade, complété par une courte initiation à la pratique Secouriste, permettrait à ces enseignants de s'y mettre, eux aussi; il suffirait de prévoir une liaison avec les Associations de Secourisme.

Il faut être conscient de la MASSE à éduquer : UN MILLION DE PERSONNES CHAQUE ANNEE. En ramenant à 5 heures maximum (bloquées) la durée de la formation pratique, il est évident qu'il y aura un gain de temps. Il sera pourtant insuffisant. Les moniteurs qui enseignent la conduite et le Code doivent donc être partie prenante.

02 MAI 1984

EG/MTB/200484

Service de la Formation du Conducteur  
---  
Division de la Pédagogie de la Conduite  
---  
SR/FC3

CAB/P 498/84

V/Réf. : AN 143 / 83

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet présenté par M. BURGGRAEVE concernant la prévention des accidents et le secourisme.

M. BURGGRAEVE m'ayant saisi directement de son projet, j'ai été amené par lettre en date du 7 mars 1984 à lui préciser ma position.

Il est indéniable qu'un minimum de connaissance des gestes de survie est un atout dans une politique de réduction des conséquences des accidents de la circulation.

C'est pourquoi, il avait été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une "attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie". Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis-conducteurs n'est pas apparue opportune au cours d'une formation déjà dense et coûteuse.

Par ailleurs, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité Interministériel de Sécurité Routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. C'est pourquoi, il apparaît très clairement que cet enseignement des gestes élémentaires de survie devrait être dispensé dès l'adolescence, les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel étant tout désignés pour être le lieu de son acquisition.

Monsieur Pierre PROUVOST  
Député du Nord  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

PARIS

./...

- 2 -

A cet égard, il y a lieu de noter que le Ministre de l'Education Nationale a pris récemment un important décret relatif à l'enseignement des règles générales de sécurité couvrant plusieurs domaines dont la sécurité routière et, nécessairement, les gestes de survie. Il reste à approfondir avec ce ministère les conditions de son intervention.

Il est évident que cette approche vise à éviter de résoudre les problèmes en se contentant d'aggraver des réglementations déjà lourdes. Elle exige une mobilisation sociale à laquelle il est tout à fait nécessaire que des associations comme celle que préside M. BURGGRAEVE participent activement.

M. BURGGRAEVE m'a d'ailleurs informé qu'il envisageait de mettre en oeuvre prochainement, au niveau local, de nouvelles campagnes d'information sur le thème de la prévention des accidents. Ces initiatives qui font appel à une large participation des usagers retiennent toute mon attention, car elles contribuent à améliorer la sécurité routière ; c'est pourquoi j'ai tenu, bien entendu, à encourager M. BURGGRAEVE à les développer.

Veillez croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Ministre et par autorisation  
L'attaché Parlementaire,

Antoine PORCU.

*Ministère de l'Urbanisme,  
du Logement et des Transports*

Paris, le - 5 NOV. 1984

32, Avenue du Président - Kennedy (16<sup>e</sup>)  
Téléphone : 503-94-92 - Télex 610835 F

*Cabinet du Ministre*

CAB/BCG/10319

Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait, pour améliorer la sécurité des usagers de la route, à introduire un stage pratique de secourisme dans le cadre des épreuves de l'examen du permis de conduire.

Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire -et surtout de ne pas faire- en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route.

Il avait d'ailleurs été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une "attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie". Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis conducteurs n'est pas apparue opportune, compte tenu du caractère déjà dense et coûteux de la formation.

De plus, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité Interministériel de Sécurité Routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. Il en va ainsi de l'enseignement des gestes élémentaires de survie que l'Education Nationale a entrepris, depuis 6 ans, de dispenser dès l'adolescence, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel.

A l'effet de confirmer cette orientation, le Ministère de l'Education Nationale vient d'éditer une brochure intitulée "l'éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges" qui est en cours de diffusion à tous les enseignants. Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement, mis en place progressivement depuis 1978, se généralise au fur et à mesure où sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme.

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de ROUBAIX  
Président de l'Association pour le  
Développement de la Prévention  
et du Secourisme

.../...

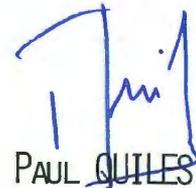
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Parallèlement, des mannequins sont distribués depuis 1978 dans les établissements et depuis l'année scolaire 1982-1983, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année.

Enfin, il convient de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire.

C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie.

En espérant que ces précisions auront répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PAUL QUILES

*Ministère des Affaires Sociales  
et de la Solidarité Nationale*

*Le Secrétaire d'Etat  
chargé de la Santé*

CP 1084 DGS  
V/Réf. HW/MB/PM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le 25 JUIL. 1984

8, avenue de Ségur, 75700 Paris  
Téléphone : 567.55.44



Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me transmettre, pour avis, la lettre que vous a adressée le Président des Secouristes de ROUBAIX, au sujet d'une proposition, tendant à introduire un stage pratique de quatre à cinq heures parmi les épreuves du permis de conduire.

Je suis conscient de l'utilité d'apprendre au public les gestes élémentaires de survie, tels qu'ils ont été définis par le décret du 4 janvier 1977, relatif au secourisme (protection, alerte et secours en cas d'asphyxie, d'hémorragie de perte de connaissance).

Cependant, l'introduction d'épreuves obligatoires de secourisme pour le permis de conduire est une question qui relève au premier chef de la compétence du Ministre des Transports, à qui j'ai signalé l'intérêt que vous portez à ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Jean Pierre KUCHEIDA  
Député du Pas de Calais

Edmond HERVE

ASSEMBLEE NATIONALE  
75700 PARIS



PREMIER MINISTRE  
 COMITÉ INTERMINISTÉRIEL  
 DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

INF1/NK - 682

34, AVENUE MARCEAU  
 75008 PARIS

TÉL. : 225.03.72 A 74  
 225.51.22 A 24  
 720 70 32

PARIS, LE 4 janvier 1982

Monsieur,

Je viens de recevoir le relevé de décisions du Comité Interministériel de la Sécurité Routière et, suite à votre lettre du 24 décembre 1981, je m'empresse de vous rassurer.

En effet, à deux reprises les gestes de survie sont cités :

En ce qui concerne la formation à l'école, il est indiqué que le Ministère de l'Education Nationale développera l'enseignement concernant les gestes de survie.

Par ailleurs, il est précisé que la délivrance du permis de conduire sera dorénavant, comme dans plusieurs pays étrangers, subordonnée à la présentation par le candidat de l'attestation d'initiation aux gestes de survie. La date d'entrée en vigueur sera fixée par entente entre le Ministère des Transports et le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Colonel LAGACHE

Le Secrétaire Général Adjoint

Monsieur Didier BUGGRAEVE  
 ASSOCIATION DES SECOURISTES DE L'AGGLOMERATION  
 de ROUBAIX

59390 LYS LEZ LANNOY

PREMIER MINISTRE  
COMITÉ INTERMINISTÉRIEL  
DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

~~SECRETARIAT GÉNÉRAL~~

INF1/AV/774

34, AVENUE MARCEAU  
75008 PARIS

TÉL. : ~~725 05 74 24 24~~  
~~726 01 22 24 24~~  
720 70 32

PARIS, LE 18 AOUT 1982

Monsieur,

Monsieur le Premier Ministre m'a transmis votre lettre et l'abondante documentation relative aux "5 gestes qui sauvent".

Ainsi que vous l'a précisé le Colonel LAGACHE lors de l'entretien que vous avez eu avec lui, l'éducation des conducteurs sur la conduite à tenir en cas d'accident sera incluse dans le nouveau programme de formation.

Ce dernier sera déterminé en fonction des propositions qui seront présentées par le groupe de travail interministériel créé par le Comité Interministériel de Sécurité Routière tenu à l'Hôtel de Matignon le 19 Décembre 1981.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à la sécurité routière, je vous prie de croire à mes sentiments les meilleurs.



Pierre MAYET

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association des Secouristes  
de l'Agglomération de Roubaix

59390 LYS-LEZ-LANNOY

LE CHEMIN VERS LES " 5 GESTES "
---------------------------------

Le chemin vers les 5 gestes, le premier pas, est la création des "gestes élémentaires de survie" en 1977, programme le plus proche mais toutefois encore assez éloigné du concept global des 5 gestes.

Dès la parution du décret de janvier 1977 qui instituait une "initiation aux gestes élémentaires de survie", le Médecin-Colonel PRIM (Conseiller médical de la Direction de la Sécurité Civile) qui a participé aux travaux de la Commission Nationale et qui connaissait les 5 gestes, depuis longtemps (dès 1971 à Toulon) exprimait son point de vue dans un article détaillé dans la revue "Sécurité Civile et Industrielle".

Son exposé mettait déjà en relief la complexité de la démarche des GES et en définitive pourquoi elle n'a pas abouti (car 7 ans plus tard on n'atteint pas plus de 110.000 attestations annuelles, nombre identique aux brevets BNS délivrés).

Chiffres DSC :	1980	:	128 611	BNS
			66 000	GES
	1983	:	140 000	BNS (estimation)
			110 000	GES (chiffre public)

#### COMPLEXITE :

- On reprend la notion de contrôle par un médecin alors que la réalité (même au BNS déjà !) prouve cette impossibilité. Certes les Médecins doivent superviser et contrôler. Mais les enseignants.
- On fait la distinction entre théorie et pratique alors que ce système pédagogique doit disparaître (on peut récupérer au moins 2 à 3 heures)
- On alourdit l'organisation administrative (listes des médecins, moniteurs ou secouristes actifs habilités arrêtées par le Préfet, sous-Préfet, sur avis du DDPC...)
- Toutes attestations remises antérieurement au décret pour un enseignement correspondant (gestes d'urgence CRF ou 5 gestes probablement) devraient être soumises pour homologation à la... Commission Nationale du Secourisme ?)

#### LA COMPLEXITE D'APPROCHE DU PROBLEME :

On a mêlé la prévention (théorique) et l'intervention (elle-même mêlée à des informations théoriques).

Cet article redit que les jeunes, à l'école, doivent être les premiers destinataires. Nous sommes tous d'accord sur cette proposition. Et dans ce cas, le programme GES tel qu'il est peut être utilisé. En 1984, les efforts de l'Education Nationale (diffusion de mannequins, sortie d'une plaquette pour les enseignants) sont réels et bien engagés.

Pour ce qui est du permis de conduire, le Docteur PRIM, reprend le feuilleton qu'il a bien connu en rappelant la décision du 28 novembre 1974 du CISR et parle de "gestes qui sauvent" (nous aurions dû en rester là).

POURQUOI ECRIT-IL : " Les gestes de survie réunissent en fait quelques actes très simples, faciles à enseigner, à retenir et à appliquer par les premiers témoins d'un accident " et de citer notre Maître le Professeur ARNAUD...pour avaliser et participer à la création des GES gonflés (par l'Administration nous a t'on dit à la CNS du 6 novembre 1984 à la DSC !). Le langage qu'il adopte, de par sa qualification et son expérience, n'est pas à la portée du grand public. Il y a des tas de mots, gestes, détails qui ne lui seront jamais dévoilés ou communiqués car il y a un risque important d'incompréhension, de confusion, d'oubli et le manque de pratique amènerait des erreurs inévitables dans l'exécution des gestes.

# LES GESTES ÉLÉMENTAIRES DE SURVIE

Cette formation gestuelle appropriée, consistant essentiellement en « gestes de mains » manipulateurs, positionneurs et animateurs, sera assurée dans les départements par les associations habilitées au plan national ou local à l'enseignement du secourisme, tandis que la capacité des candidats à exécuter les manœuvres élémentaires envisagées sera proposée par un médecin qui sera assisté du moniteur de secourisme ou d'un secouriste dit « actif » conjointement responsables de cette formation.

La durée totale de l'enseignement dispensé sera comprise entre 6 et 8 heures, se décomposant en 2 parties indispensables, l'une théorique et l'autre pratique.

Par ailleurs, le 28 novembre 1974, le Comité interministériel de Sécurité routière avait formulé le vœu promouvant l'enseignement obligatoire des « gestes qui sauvent » aux candidats au permis de conduire et aux militaires du contingent, qui peuvent être à tout instant les premiers témoins d'un drame accidentel, et nous venons d'apprendre que la réalisation de ce souhait pourrait être assurée dès le 1<sup>er</sup> janvier 1979.

L'enseignement envisagé concerne également l'ensemble des travailleurs, comme l'ont notamment souligné l'Institut national de recherche et de sécurité ainsi que les organismes mutualistes agricoles qui participent très activement aux actions de prévention accidentelle.

Bref, il faut enseigner à tous les gestes qui sauvent : au cours de la réunion-débat organisée le 19 septembre dernier à l'hôpital Necker par le professeur Cara, le professeur Safar (Pittsburgh, U.S.A.), père du massage cardiaque externe n'a-t-il pas plaidé pour l'enseignement systématique et général des gestes de première urgence ?

A cet égard, l'Allemagne a été citée en exemple, car l'enseignement dispensé dans les écoles par une fédération de sauvetage permet d'obtenir dès l'âge de 9 ans un brevet de secourisme et à 11 ans on apprend de surcroît aux enfants à faire un massage cardiaque externe !

En France, l'enseignement des gestes élémentaires de survie est également dispensé aux étudiants en médecine (Amiens, Montpellier), et également dans certaines universités depuis 1976-1977 (Amiens) aux étudiants en lettres, philosophie, droit et sciences.

## Contre le danger d'arrêt respiratoire :

- assurer à l'aide des doigts placés en crochet, la liberté des voies aériennes entravée par des obstacles aussi bien internes qu'externes (sécrétions, corps étrangers, fragments d'os, dentiers déplacés, caillots, vomissements) ;
- renverser la tête en arrière en soulevant la nuque tout en tirant doucement sur la tête par une traction occipito-mentonnière, et en respectant la moelle par déflexion ;

## • Contre le danger d'hémorragie :

Il faut bien apprendre au premier témoin qu'il ne peut agir que sur les saignements externes des plaies après les avoir découvertes, et qu'il ne pourra les aveugler que par forte compression manuelle directe effectuée sur une victime allongée, et en surélevant si possible le membre atteint.

L'enseignant ne devra pas perdre de vue que sont notamment exclus de la formation aux gestes de survie les points de compression ainsi que les signes de l'hémorragie interne et la pratique du massage cardiaque externe.

Il devra également insister sur le fait que l'emploi du garrot est d'ordre très exceptionnel (membre sectionné ou ventilation orale à pratiquer sur une personne sujette à une hémorragie très abondante).

Et si force est de reconnaître que jusqu'ici le présecours a été un aspect du secourisme par trop négligé, alors qu'essentiel face à un drame accidentel et à ses immédiates détresses, il est cependant heureux de constater que ce problème d'importance majeure vient enfin d'attirer l'attention des pouvoirs publics dans la plupart des pays européens, notamment dans le cadre de la traumatologie de la route si meurtrière où les « gestes qui sauvent » trouvent leur plus grande application et aussi leur plus grande utilité.

Dans son article, le Docteur PRIM cite le Professeur SAFAR et l'exemple de l'Allemagne. C'est vrai, notre retard est très important en France. Son exposé confirme aussi qu'il y a accord total sur les gestes, les trois gestes à pratiquer, la ventilation orale, la compression et la PLS dans l'axe et non pratiquée seule car dans ce cas l'axe ne peut pas être maintenu. La PLS est pratiquée à une seule personne quand il est impossible de faire autrement, quand il n'y a aucun concours sur place, ce doit être exceptionnel ! La seule PLS à apprendre à tous les Français c'est la PLS à trois. La PLS à une seule personne est une méthode d'urgence (la victime inconsciente vomit ! et on ne peut attendre).

La conclusion du Docteur PRIM est importante. Il dit bien que les "gestes qui sauvent" trouvent leur meilleure application dans le cadre de la traumatologie routière. Il y a en effet les 12 000 tués annuels officiels. Il y en a beaucoup à Sauver. Il ne faut pas oublier plus de 300.000 blessés !

#### ECHEC DES GES :

Cet échec des GES est exprimé, outre par la statistique, par les faits. Ce qui permet de dire que le concept des "gestes" doit être revu. Il n'aura pas été compris par tout le monde. Ce fut le cas lors de la création du SST en 1971.

- 1° - Il faut aller plus loin que les GES dans les écoles
- 2° - Il faut remplacer les GES par les 5 gestes au permis de conduire mais bloquer cette évolution est très grave. Les quelques fonctionnaires ou quelques responsables du Secourisme, minoritaires, qui agissent de la sorte (leurs arguments sont maigres en face de ceux qui meurent tous les jours par la non diffusion d'un Secourisme de masse - 5 gestes - à la population en âge de l'appliquer immédiatement).

Le Professeur HUGUENARD écrivait déjà dans un de ses ouvrages :

"Quant aux gestes qui sauvent, puisqu'il n'y en a que 4 ou 5, ils devraient être connus par l'ensemble de la population adolescent et adulte".

La précision "adolescent et adulte" est à noter. C'est le cas du permis de conduire que l'on préparera ces prochaines années vers 17 ans. Il ne suffit pas de connaître des gestes. Il faut les apprendre, savoir les exécuter et être capable, vraiment, de les pratiquer dans la réalité.

Ces propos d'un spécialiste de l'urgence confirment qu'il existe un consensus sur le sujet, comme le confirme le Docteur BARRE de l'INRS à propos du SST (Sauveteur-Secouriste du travail) de conception pédagogique très proche des 5 gestes.

Le Docteur P. BARRE explique :

"Pour pratiquer un enseignement de masse accessible à des travailleurs manuels peu familiarisés avec les exposés théoriques et redoutant de retourner à l'école et de subir un examen, il est indispensable de simplifier au maximum le contenu, de le réduire à l'essentiel en supprimant la plupart des notions théoriques difficiles à assimiler et paralysant souvent l'action"

"A l'image de ce qui se pratique pour la formation des adultes, les exposés magistraux doivent céder la place à des démonstrations et à des simulations de situations réelles aboutissant à l'acquisition de réflexes, d'automatismes. Il ne s'agit plus en fait de cours de Secourisme, mais de séances pratiques, l'essentiel de la théorie étant inculqué pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes".

L'INRS a eu les mêmes problèmes pour développer ou faire admettre cette nouvelle conception de la formation des SST. Le précédent programme de SST était presque un programme GES d'aujourd'hui. C'est pourquoi, en réduisant de moitié, le contenu et l'habitude théorie-pratique afin d'arriver à une formation pratique de 5 heures au maximum, on permettait véritablement de se diriger vers une éducation de masse.

A l'époque, le Docteur BARRE avait très bien résumé cette nouvelle vision à donner au SST :

"Une nouvelle étape a été franchie en 1972 avec le lancement par l'INRS d'un programme de formation en 8 heures. Aux yeux de beaucoup, ce programme est apparu comme une gageure. Plus d'un spécialiste a pu penser, en vertu de l'adage "qui peut le plus peut le moins" qu'il suffisait d'élaguer un programme type "BNS" pour enseigner le Secourisme du

travail. C'est là une erreur à éviter. Plus encore qu'à la durée, il faut attacher de l'importance à l'esprit dans lequel doit être diffusé l'enseignement. Plutôt que des connaissances plus ou moins théoriques, il s'agit, en effet d'inculquer un comportement et c'est là une différence fondamentale".

Aujourd'hui, nous nous retrouvons devant une population spécifique à former. Il ne s'agit plus des salariés des entreprises mais des usagers de la route. La formation doit être donnée à l'occasion de la préparation du permis de conduire. Il faut former les citoyens de la rue et de la route face aux accidents de la route, fléau majeur, comme hier la population des usines, ateliers et bureaux face aux accidents du travail.

Et aujourd'hui, comme hier, se font jour les mêmes réticences : 5 gestes, c'est trop peu, c'est une gageure, 5 heures c'est insuffisant. Mais l'on peut dire en 1984, se faisaient jour car un consensus se crée et nous approchons de la décision.

Pourtant, avec le nouveau SST (qui apprend beaucoup plus que les 5 gestes) prévu en 8 heures afin de "limiter l'intervention au strict nécessaire et au cas où la vie serait en danger immédiat" on a pu passer de la formation de

	25 000 SST environ	en 1970-71
à	50-	
	60 000 SST environ	en 1976-77
à	65 000 SST	en 1981

et en instituant le recyclage annuel (45 000 recyclés en 1981).

Pour les 5 gestes, le permis de conduire fera office de recyclage pour ceux formés aux GES auparavant par l'Education Nationale. Les médias et la Journée Nationale de la Protection Civile, annuelle, devront jouer leur rôle.

Dans ces conditions, l'orientation de l'INRS en 1971 aura été indiscutablement la bonne même si ce programme peut encore, à la lumière de la pratique quotidienne, s'alléger.

La conclusion du Docteur BARRE est tout à fait valable pour le concept des 5 gestes :

"L'option essentielle fut le choix d'une formation de masse. Nous postulons qu'il était préférable de disposer d'un million de personnes sachant rapidement examiner une situation et une victime et agir efficacement dans 80 % des cas graves plutôt que d'avoir 100 000 spécialistes peut-être efficaces dans 90 % des cas sérieux, mais plus éloignés du lieu de l'accident 9 fois sur 10".

Pour la route, c'est le même choix à faire. Il vaut mieux former chaque année 1 million d'usagers aux 5 gestes que 100 000 BNS et 100 000 GES. Un nouveau Brevet de Secouriste, opérationnel, devra remplacer l'actuel BNS. Il ne serait réservé qu'à une catégorie motivée, les membres d'équipes associatives ou d'urgence, les professionnels du secours.

Enfin, dans le programme SST il n'y a pas à proprement parler de Prévention des accidents du travail même si cet aspect reste en filigrane du rôle d'un Secouriste d'entreprise.

Pour le permis de conduire, l'aspect préventif doit être un comportement tout au long de la formation à la conduite et au Code de la route par les moniteurs des autos-écoles. Le Docteur BARRE conclut à ce sujet : "L'idée que la formation au Secourisme ne devrait plus être une fin en soi mais un moyen efficace pour améliorer la Sécurité faisait sourire. Elle n'est plus guère contestée; elle vient d'être admise par les pouvoirs publics".

Le problème du recyclage, au BNS, est insoluble. Il n'y en a pratiquement pas. Et déjà, de par le contenu du programme :

- 1° - Tout n'est pas enseigné (loin de là), notamment lors des stages intensifs d'une semaine (qui comprennent parfois en même temps la ranimation).
- 2° - Une partie importante s'oublie et si la pratique n'a pas été sérieuse et suivie (car on a fait trop de théorie), après quelques mois (ils le disent eux-mêmes) le titulaire du BNS ne sait plus pratiquer, au mieux, que les 5 gestes soit les gestes plus significatifs et importants.

En apprenant que les 5 gestes, on ne le dira jamais assez, on concentre l'esprit et le comportement sur une attitude et quelques situations qu'il faut reconnaître, comprendre, afin d'agir immédiatement et précisément. Il y a moins de choses à oublier et beaucoup moins de risque de confusion.

Le n° 248 de Nov-Déc 1983 de "La Santé de l'homme" sur "les premiers gestes" exprime cette situation et le délai incompressible entre l'accident et l'arrivée des secours spécialisés.

"Grâce aux structures mises en place, toute victime d'un accident peut aujourd'hui espérer être secourue par des sauveteurs professionnels dans un délai moyen de 17 minutes après la transmission de l'alerte. Mais quelle que soit l'amélioration du réseau opérationnel, les quelques minutes qui séparent le moment de l'accident de l'arrivée des secours ne pourront être supprimées.

C'est pourtant pendant ce laps de temps très court que le destin de la victime se joue dans près d'un tiers des cas. Quelques gestes simples permettront d'assurer la survie et d'éviter une mort inutile."

Et le dossier "Santé de l'homme" donne les précisions suivantes :

"La France compte 1.500.000 titulaires, environ, du Brevet National de Secourisme. On estime à moins de 3 % ceux d'entre eux qui demeurent "opérationnels" soit à peine 50 000 pour une population de 52 millions d'habitants... D'où l'intérêt de connaître tous les règles du Secourisme : Protéger, alerter, adopter les gestes qui sauvent".

Il s'agit d'un constat d'échec car il n'y a pas véritablement en France de Secourisme de masse. Le BNS n'est pas adapté au grand public. Mais ce constat n'incite pas la Direction de la Sécurité Civile de sortir le Secourisme Français de son carcan. Il faut reprendre le problème à la base. Concevoir un Secourisme de masse, un Secourisme intermédiaire pour une population concernée (Secourisme familial) et enfin un Secourisme opérationnel avec entraînement mensuel et abord des spécialisations tous les deux ans (ranimation, secours routier, déblaiement et catastrophe).

Il demeure toutefois encore une confusion car même certains Instructeurs de Secourisme ou membres de la Commission Nationale du Secourisme maintiennent dans les gestes de survie beaucoup de choses. Or, il faut redire que les points de compression n'ont rien à y faire (L'INRS, fort de son expérience de formation en milieu du travail de 1972 à 1982 vient de supprimer le point de compression de l'artère sous-clavière pour ne conserver que le point au pli de l'aîne).

Un point de compression n'est plus un geste élémentaire pour une formation de masse et cela demande trop de temps pour être expliqué valablement et compris.

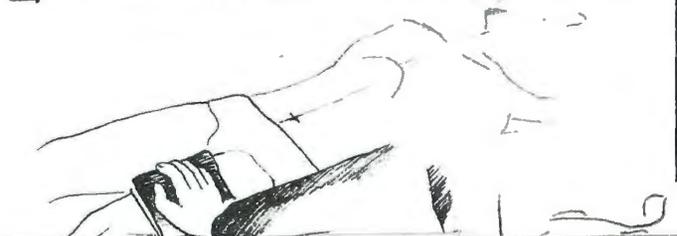
L'article du Docteur GENTILS de la CRF dans ce n° 248 maintient cette ambiguïté d'autant plus qu'il se permet de conclure son exposé par :

"Ces 5 gestes permettent le plus souvent de préserver une vie menacée en attendant l'arrivée des secours médicaux. On sait que 25 à 30 % des victimes seraient sauvées si chacun les connaissait et les appliquait".

Dans les rares cas où la compression manuelle est insuffisante, le sauveteur effectue un point de compression à la racine du membre en comprimant l'artère principale contre un plan osseux. On peut comprimer ainsi l'artère humérale en haut du bras sur le côté intérieur du biceps, l'artère fémorale au milieu du pli de l'aîne et même la carotide à la base du cou.

Le garrot effectué avec une cravate ou une bande de tissu à la racine d'un membre porteur d'une grosse hémorragie artérielle n'est utilisé en remplacement des techniques précédentes que si les conditions d'environnement empêchent le maintien d'un point de compression. Il existe, en effet, de nombreux dangers consécutifs à la pose d'un garrot et il est toujours préférable de l'éviter. Une amputation ou une mort subite pourraient en être le prix final.

Ces cinq gestes permettent le plus souvent de préserver une vie menacée en attendant l'arrivée de secours médicalisés. On sait que 25 à 30 % des victimes seraient sauvées si chacun les connaissait et les appliquait.



Nous partageons l'enjeu, mais les 5 gestes qu'il décrit ne sont pas les 5 gestes diffusés depuis 1967 et qui n'ont pas varié.

Il préconise la LVA, la PLS, le bouche à bouche, la position à plat dos, l'arrêt d'une hémorragie externe (y compris par des points de compression). Il précède cette description par le traditionnel Protéger-alerter en allant très loin pour un profane dans le "bilan" (recherche de l'inconscience, ventilation difficile, saignement, état de choc, fracture du crâne, colonne vertébrale, membre, plaie, autres lésions ?). Les 5 gestes ne sont pas ceux-là !

Tout le monde peut reprendre le titre des 5 gestes qui sauvent à condition de faire de même pour le contenu.

Dans l'article du Docteur GENTILS il y a une bonne dizaine de gestes. Ce ne sont pas que des gestes qui sauvent. Or, la masse à éduquer ne doit connaître que ceux-là. Les autres sont l'affaire des Secouristes brevetés et recyclés ou des secours organisés.

Partout maintenant en France on réclame, on souhaite un Secourisme de masse qui se rapproche des 5 gestes ou qui cite ce concept grand public. Il demeure encore quelques réticences, notamment à propos du financement de cet enseignement.

Il est pourtant très facile au Ministère de l'Équipement qui maîtrise les textes réglementaires du permis de conduire de fixer une somme forfaitaire par candidat maximum (par exemple 50 F en 1985).

Nous devons tous nous souvenir que chacun de nous peut être la victime d'un accident. Blessé gravement, il ne faut pas que notre négligence collective ou notre indifférence amènent l'irréparable.

Petit à petit en France, tout le monde s'approche du concept des 5 gestes.

Au cours du 7<sup>ème</sup> colloque National des CESU qui a eu lieu à Amiens, le Professeur LARENG a présenté un bilan de 15 années de formation continue des moniteurs de Secourisme. Il dit à propos des résultats :

"Notre objectif est de faire en sorte que chaque Secouriste titulaire du BNS, formé par un moniteur, soit capable d'acquérir en fait les notions contenues dans le PAS" (PAS : gestes élémentaires de survie).

"10 % seulement des moniteurs d'associations enseignent, en fait, le

Secourisme, les autres participent au recyclage mais n'enseignent pas".

Et en conclusion :

"Alors que faut-il faire ? Que voulons-nous, nous médecins de CESU ? Est-ce que les notions contenues dans le PAS acquises peut-être selon les modalités schématiques présentées par l'INRS dans le SST en 8 h ne seraient pas largement suffisantes pour le grand public ?"

"Est-ce qu'avant tout il ne s'agit pas d'essayer de créer un comportement".

Lors d'une réunion en février 1979 du groupe technique sur l'urgence de l'O.M.S., ce dernier ne souhaitait-il pas, en particulier dans les écoles, "éduquer le public d'une manière large" à des notions élémentaires (alerte, protection, quelques gestes). Il s'agit des 5 GESTES QUI SAUVENT.

QUAND LA FRANCE FERA T'ELLE CE CHOIX ?



★  
Didier Bur-  
grave (au  
fond sur la  
photo) vou-  
drait que  
l'enseigne-  
ment des « 5  
gestes qui  
sauvent » soit  
rendu obliga-  
toire. Il a be-  
soin de vous.

L'EXPERIENCE DE LA SUISSE
---------------------------

Depuis le 1er mars 1977, nos Amis Suisses reçoivent une formation de "premiers secours" en passant le permis de conduire (automobile, moto ou camion) (1).

Il est intéressant de comparer l'enseignement donné avec le projet Français des 5 gestes.

Tout d'abord, la formation est donnée avant le passage du permis par des Instructeurs dépendant d'Organismes spécialisés. L'attestation n'est valable que si elle remonte à moins de 6 ans. Ce délai paraît long. Il faudrait le ramener à 4 ans.

La formation s'étend sur 10h mais le programme dépasse largement le cadre des 5 gestes.

Ce que nos Amis Suisses peuvent se permettre de par leur organisation territoriale et leur population. En 1983, la Suisse comprenait 6.350.000 habitants. La France, en 1984, près de 55 millions.

Il est à noter que chaque participant contribue aux frais engagés par cette formation. Il n'est pas question de faire "payer" à l'utilisateur sa formation. Mais le coût des mannequins, du matériel d'enseignement, les frais occasionnés doivent être justement pris en charge.

Les documents remis sont gratuits. Ce qui est le cas de la brochure 5 gestes qui sauvent en France (contrairement à tous les autres documents sur les gestes de survie). Cette brochure, utile pendant le stage et surtout après le stage, est suffisante sinon on revient à une formation trop poussée et on y rajoutera des tas de techniques. Il y a toujours des cas particuliers.

Le recyclage n'est pas obligatoire en Suisse. C'est un problème partout. En France, nous proposons que cet aspect soit évoqué lors d'une Journée annuelle de la Protection Civile puis par l'utilisation des médias au moins deux fois l'an.

Une fois de plus, nos Amis Suisses ont été clairvoyants en rendant cet enseignement obligatoire et au permis de conduire. Ils ont compris qu'il ne faut pas compter sur le bon vouloir des gens (on a toujours de bonnes excuses, on n'a pas le temps, on a des problèmes etc) pour suivre une formation pourtant indispensable et reconnue comme telle par eux (ce que disent les sondages en France). Puis lorsque la formation a été reçue, tous reconnaissent que c'est vital et même que l'on devrait en faire plus !

Les arguments de nos voisins sont les nôtres depuis des années et des années. Mais une étude (1) réalisée sur 400 victimes de la route avait permis de constater que 8 % les lésions mortelles n'étaient pas la conséquence directe de l'accident et que ces accidentés auraient pu être sauvés par les témoins sur place éduqués aux premiers secours. Cette étude ajoutait qu'il était possible de sauver chaque année en Suisse, par cette formation obligatoire, une centaine de vies humaines.

Les Autorités Suisses expriment des sentiments analogues aux nôtres (mais elles ont pris la décision et non la France) quand elles disent :

"La nouvelle réglementation aura pour conséquence d'augmenter considérablement le nombre de personnes désormais capables d'apporter les premiers secours à un blessé. Il ne faut pas oublier que les premiers secours appropriés peuvent aussi être d'une importance vitale ailleurs que dans la circulation. En Suisse en effet, à peu près une personne sur vingt perd la vie dans un accident et moins de la moitié de ces accidents se produisent sur la route".

La Patrie d'Henry DUNANT a donc montré la voie à tous les autres Pays Européens.

Si l'on retire du programme Suisse les points essentiels, on y retrouve bien évidemment les 5 gestes. On retrouve les 5 gestes dans tous les programmes. Il faut en rester à ce concept en France.

1 : mémoire (2ème partie) page 23.

# Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

Action Nationale permanente lancée par Didier Burggraeve  
 le 24 Septembre 1967 pour Secourir les Accidentés de la Route  
**ALERTER - BALISER - RANIMER - COMPRESSER - SAUVEGARDER**  
 5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
 Animée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix  
 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 8 Septembre 1983

Monsieur l'Ambassadeur de Suisse,  
 Ambassade de Suisse,  
 142 rue de Grenelle  
 75007 PARIS

Monsieur l'Ambassadeur,

Depuis de très nombreuses années, nous menons Campagne en France afin d'apprendre aux usagers de la route lors du passage du permis de conduire, par un stage pratique de 4 à 5 heures, ce que nous appelons les "5 gestes qui sauvent".

Nous savons que votre Pays s'est inspiré de cette idée pour introduire une telle formation aux candidats au permis de conduire.

Nous préparons un prochain document qui sera adressé aux Pouvoirs Publics Français et notamment au Président de la République et au Premier ministre et nous souhaiterions y mentionner votre expérience.

Nous souhaiterions savoir depuis quelle date cet enseignement est obligatoire au permis de conduire en Suisse, le contenu de la formation, la part de l'enseignement théorique et de l'enseignement pratique, la durée minimale et maximale prévue, qui assure l'enseignement, y a t'il délivrance d'une attestation, quelle est sa validité, y a t'il un recyclage prévu, à partir de combien de temps, est-ce obligatoire .

Nous serions très intéressés de recevoir les documents qui sont remis aux élèves, les résultats de cette formation aux gestes qui sauvent (opinions médicales, des hôpitaux, etc) si cet enseignement est gratuit.

Nous vous en sommes très reconnaissants par avance. Vous trouverez ci-inclus un exemplaire de notre brochure. Vous recevrez un exemplaire de notre mémoire qui sera rendu public.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Ambassadeur, en notre Haute Considération.

Didier BURGGRAEVE



AMBASSADE DE SUISSE  
EN FRANCE

75007 PARIS, le 2 novembre 1983

142, Rue de Grenelle  
Tél. 550.34.46  
Télex 270969  
Chèques Postaux Paris 569557 P  
Réception: 9 h. à 11 h. 45

Réf.: 571.510 - KV/ms

Monsieur Didier Burggraeve  
Campagne nationale des "5 gestes qui  
sauvent"

59390 Lys-les-Lannoy

Monsieur,

Votre lettre du 8 septembre 1983 m'est bien parvenue et a retenu toute mon attention. En vue de recueillir des informations précises, j'ai transmis votre courrier à l'Office fédéral de la police qui me communique ce qui suit :

- " 1. Depuis le 1er mars 1977, les conducteurs de voitures de tourisme, de camions et de motocycles doivent présenter, en s'annonçant pour l'examen de conduite, une attestation selon laquelle ils ont suivi un cours de premiers secours aux blessés. Seules sont reconnues les attestations qui remontent à moins de 6 ans.
2. La formation en matière de premiers secours aux blessés est dispensée par l'Alliance suisse des samaritains ainsi que par d'autres organisations ou institutions, conformément au programme de base établi par la Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage.
3. Les cours de premiers secours comprennent au minimum 10 heures d'instruction. Cet enseignement est théorique et pratique. Les thèmes des cours sont les suivants :
- a) comportement lors d'accidents en général
  - b) comportement spécial en cas d'accidents de la circulation routière
  - c) premiers secours (rétablir et maintenir les fonctions nécessaires à la survie)

En règle générale, chaque participant contribue à raison de 50 francs environ aux frais occasionnés par ces cours.

./.

4. A la fin de la formation, chaque participant reçoit une attestation officielle selon laquelle il a suivi un cours de premiers secours aux blessés et quelques documents (que je joins à la présente)
5. Les organisations proposent aux conducteurs de suivre des cours de recyclage, par exemple sous forme de "parcours du secouriste". Ces cours de recyclage ne sont pas obligatoires.
6. En ce qui concerne le succès de cette formation obligatoire, nous ne sommes pas en mesure de vous renseigner étant donné que les résultats obtenus pour l'ensemble de la Suisse ne sont pas connus. "

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :  
p.o.



B. Keiser

Annexes : documents délivrés gratuitement aux élèves (premiers secours en cas d'accidents de la circulation; sauvetage/mesures urgentes à prendre pour sauver une vie; ma voiture dans l'eau - comment m'en sauver?; feuilles de test)

documents remis aux élèves, sur demande, en prêt ou contre paiement (programme de répétition, leçons 1 à 5)



IVR INTERVERBAND FÜR RETTUNGSWESEN  
IAS INTERASSOCIATION DE SAUVETAGE  
IAS INTERASSOCIAZIONE DI SALVATAGGIO

## Premiers secours en cas d'accidents de la circulation

Notice pour tous les usagers de la route

Rédigée par la Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage (CMSS)

Source:  
Interassociation de sauvetage, Ochseneggli 9, 5000 Aarau  
(Imprimé dans les trois langues du pays)

V. 77 - 3000

**Le blessé ne respire plus** (il n'y a pas, par le nez ou la bouche, de passage d'air que l'on puisse entendre ou sentir, il n'y a plus de mouvement du thorax, les lèvres, le visage et les ongles sont décolorés), **alors il faut appliquer immédiatement la respiration artificielle** (le blessé étant couché sur le dos, ou éventuellement sur le côté).

Placez une main sur le sommet de la tête, l'autre sous le menton, fermez la bouche du blessé et renversez la tête, sans forcer, en arrière.



Prenez votre souffle par la bouche largement ouverte et insufflez l'air dans le nez du patient. On peut mettre un mouchoir propre entre le nez et la bouche. Si le nez est bouché, il faut souffler à travers la bouche entr'ouverte du blessé.



5

## Mesures immédiates de sauvetage

Il peut y avoir **risque mortel** dans les cas suivants:

1. perte de connaissance: danger d'asphyxie
2. modification de la respiration: asphyxie
3. modification de la circulation: hémorragie, état de choc

Si l'un des blessés est en **danger de mort**, pensez alors à appliquer immédiatement l'une des mesures de sauvetage qui sont décrites dans cette notice. Toutes les autres mesures de secours peuvent attendre jusqu'à ce que le médecin ou au moins un aide compétent soit arrivé sur place.

### 1. Perte de connaissance

Le blessé ne réagit pas ou insuffisamment si on lui parle, si on le pince, etc.

- Mettre le patient qui a perdu connaissance dans la position couchée sur le côté.
- Ne pas laisser quelqu'un qui a perdu connaissance sans surveillance.
- Observer la respiration, contrôler si elle ne se modifie pas.



### 2. Modification de la respiration

**Si le blessé respire mal** (respiration bruyante, élévation irrégulière ou trop faible de la paroi thoracique, coloration bleuâtre des lèvres, du visage et des ongles), alors **mettez le patient dans la position latérale**, renversez sa tête en arrière, libérez la bouche et le nez de tous corps étrangers, sang, vomissements, etc. (nettoyage par aspiration ou au moyen du doigt protégé par une compresse).

Si les signes de l'insuffisance respiratoire ne disparaissent pas, il faut alors appliquer rapidement la respiration artificielle comme indiqué ci-après.

4

Respirez profondément tout en observant le mouvement d'expiration du blessé, abaissement de la cage thoracique. bruit du souffle

Pour commencer, le sauveteur fait 10 insufflations rapides, mais profondes, en s'assurant que le blessé expire à chaque fois l'air insufflé. Puis la respiration artificielle se poursuit à une cadence de 12 à 15 fois par minute jusqu'à ce que le blessé respire de nouveau de lui-même.



### 3. Modification de la circulation

**Des hémorragies par la bouche, le nez ou les oreilles** sont des signes d'une blessure interne grave; il ne faut pas laisser le blessé sans surveillance. **Position latérale!**

**Quand le sang coule par saccades** ou en jet, ou bien lorsqu'il s'agit d'une hémorragie importante: tenir levé le membre blessé, compression digitale de l'artère qui saigne, pansement compressif (recouvert si nécessaire d'un second pansement compressif), éventuellement pression digitale dans la plaie qui saigne.

**Lorsqu'il y a état de choc** (couleur blanche du visage, sueurs froides, pouls à peine palpable, malaise): position couchée, la tête plus basse que le corps et les jambes.

6

# Sauvetage

## Mesures urgentes à prendre pour sauver une vie

Lorsque vous n'avez que quelques minutes pour sauver une vie, vous devez savoir exactement ce qu'il faut faire. C'est pourquoi vous avez suivi un cours de sauveteurs.

Cette brochure est un résumé de la matière enseignée dans le cours de sauveteurs. Elle vous permet de répéter les connaissances acquises et de vous préparer en vue d'un cas d'urgence.

Le sauvetage ou les premiers secours comprennent toutes les mesures qui doivent être prises pour sauver une vie et prévenir d'autres dommages jusqu'à ce que le patient puisse être confié au médecin.



Alliance suisse  
des Samaritains  
4600 Olten

## Immédiatement position latérale!

### Causes:

Lésion du cerveau par manque d'oxygène, empoisonnement ou blessure

### Dangers:

- Chez une personne évanouie, le réflexe de la déglutition et le réflexe de la toux manquent fréquemment
- Obstruction des voies respiratoires par la langue, par des corps étrangers (prothèses), du sang ou des matières vomies

### Mesures:

- Ne rien donner à boire
- Position latérale  
La tête est rejetée en arrière, le visage incliné



vers le bas (écoulement libre par la bouche!)

- Protection contre les influences de la température
- Ne pas quitter le patient des yeux, contrôler en particulier la respiration
- Donner l'alerte

## C'est ainsi que vous utilisez cette brochure:

Lorsque les symptômes du blessé sont nettement reconnaissables, le tableau ci-contre vous conduit directement aux mesures que vous devez prendre!

Si vous désirez répéter toutes les possibilités, commencez alors par la première question. Vous feuillerez ainsi toute la brochure et apprendrez comment vous devez observer le blessé et quelles mesures vous devez prendre.

## Vos observations

Réponse ?

Respiration ?

Sang ?

Pouls ?

Hémorragie

il saigne visiblement

il ne saigne pas visiblement



hémorragies nasale, buccale et de l'oreille:

- Peut être une fracture du crâne! Position latérale!

son pouls fonctionne-t-il?

Les deux brochures sont remises gratuitement.

On peut relever pour la première (Premiers secours en cas d'accident de la circulation) la référence exclusive aux accidents de la route. Ce premier dépliant comprend de nombreuses instructions théoriques. On y trouve par exemple des "prescriptions de police" (que nous trouvons dans le Code de la route en France). Nos 3 gestes vitaux s'y trouvent. Une recommandation, page 10, invite les usagers à suivre le stage pratique.

A travers la seconde brochure (pourquoi y en t'il 2 ?) on comprend pourquoi la formation s'étale sur 10 heures au moins.

Si nos Amis Suisses font prochainement un bilan, il serait intéressant de connaître les modifications qu'ils seront appelés à opérer.

# Ceux qui ne croient pas aux 5 gestes qui sauvent sont ceux qui, hier, ne croyaient pas à la greffe humaine.

27 MAI 1982

## Une lettre de M. Didier Burggraeve au ministre des Transports

M. Didier Burggraeve vient de faire parvenir au ministre des Transports, M. Charles Fiterman, la seconde partie de son mémoire consacré aux "Cinq gestes qui sauvent".

En décembre dernier, le ministre lui avait part de son intention de faire étudier ses propositions dans le cadre des études alors en cours au ministère.

Dans sa lettre, M. Burggraeve indique que cinq longs mois se sont écoulés et que pourtant cette mesure peut être appliquée

rapidement. *"J'ai trop souffert par le passé, ajoute-t-il, des blocages administratifs. Chaque jour sur nos routes, ou ailleurs, des Français meurent alors qu'ils auraient pu être sauvés par ces gestes. C'est votre intervention personnelle que je souhaite"*

De cette proposition pour le permis, il en sera donc question ce vendredi sur Antenne 2 lors de l'émission "C'est la vie" à 18 h 30 où Didier Burggraeve sera questionné par Noël Mère.

16 JUIN 1982

## M. Burggraeve propose la création d'un groupe de travail au Premier ministre

Dans une lettre adressée à M. Pierre Mauroy, Premier ministre, M. Didier Burggraeve, animateur de la campagne nationale des « 5 gestes qui sauvent », propose la création d'un groupe de travail afin d'étudier et d'arrêter le programme de formation pratique et les modalités d'application de la conduite à tenir en cas d'accident de la route et les gestes pour maintenir en vie les accidentés dans l'attente des secours publics.

Se basant sur ces deux mémoires adressés à tous les partenaires concernés, sur la décision du Comité interministériel de la sécurité routière en novem-

bre 1974, sur l'avis de la commission nationale du secourisme, le président des secouristes de Roubaix insiste auprès du Premier ministre, pour que ce groupe de travail puisse mettre un terme aux tergiversations en la matière et pour que la solution choisie reste en rapport avec les accidents de la route, donc le permis de conduire.

Il souhaite enfin que ce groupe de travail puisse réunir les partenaires actuels, les responsables des autos-écoles, les représentants des usagers de la route et des SAMU.

M. Burggraeve, renouvelle enfin sa demande d'audience auprès du Premier ministre.

### BIBLIOGRAPHIE :

- "5 gestes qui sauvent" brochure gratuite grand public - Didier Burggraeve Approuvée par le Professeur ARNAUD. Editions 1972, 1974, 1982, 1984. 550.000 exemplaires.
- Mémoires d'Activités - Didier Burggraeve - Chapitre VIII 1968-69 - juin 1979
- Didier Burggraeve - Les 5 gestes essentiels - mémoire 1ère partie août 1981
- Didier Burggraeve - Les 5 gestes qui sauvent - mémoire 2ème partie avril 82
- Philippe Lauwick - Conception d'un véritable Secourisme de masse mars 83
- Philippe Lauwick - Expériences et propositions pédagogiques pour la diffusion des 5 gestes qui sauvent décembre 1983

CAMPAGNE NATIONALE DES 5 GESTES QUI SAUVENT

ADRESSE NATIONALE : A.S.A.R 59390 LYS LEZ LANNOY.

## COMMENTAIRES

### *Sur la 3<sup>ème</sup> partie du mémoire sur les 5 GESTES QUI SAUVENT - pages 51 à 110 (décembre 1984)*

La première expérience de médicalisation des secours aux accidentés de la route à Salon-de-Provence, en 1957, par le Professeur Paul BOURRET est rappelée page 52 \*

Ce premier « SMUR » fut suivi de tous les autres et la médicalisation étendue au delà des seuls blessés de la route.

Page 53 est évoqué le rôle de René (et non Robert) COIRIER au Ministère de la santé qui a élaboré les textes sur les services d'urgence puis les SAMU.

René COIRIER mettait bien en exergue le fléau des accidents de la route par rapport aux accidents du travail. Certes, depuis les années 90, la mortalité globale a chuté. Mais les chiffres doivent toujours être majorés d'environ 10 % car ce sont ceux qui concernent uniquement les 6 premiers jours après l'accident.

Aujourd'hui, les pouvoirs publics ont pris l'engagement de diminuer de moitié ces chiffres au cours des 5 prochaines années.

Pour réussir, ils ne pourront s'abstenir d'utiliser la formation systématique aux 5 GESTES QUI SAUVENT afin de gagner des vies :

- 1° - en sauvant directement des vies humaines par l'intervention des premiers témoins sur place **avant** l'arrivée des secours publics.
- 2° - en responsabilisant par cette éducation les usagers de la route donc en agissant par la prévention sur la réduction (fréquence et gravité) des accidents. (Voir l'expérience de l'INRS dans la 3<sup>ème</sup> partie du mémoire de décembre 1984).

L'idée de faire de tous les Français des « Secoureurs » et non pas des Secouristes semble mieux comprise aujourd'hui.

On peut en conclure, avant de faire le bilan de ces 30 ans que les pouvoirs publics Français, mal conseillés par des administrations ou quelques médecins isolés mais influents au sein des cabinets, hostiles au projet, se sont fait rattraper par les autres Pays, non seulement Européens mais bien au delà alors qu'ils pouvaient entreprendre cette formation en choisissant une formule (5 gestes qui sauvent en 5 heures) acceptable pour tous les candidats aux permis de conduire et compatible avec les structures d'enseignement existantes ou à créer afin d'absorber chaque année la préparation de 600 à 800 000 personnes.

\* Lire le dossier intitulé « Marcel ARNAUD, LE PHARE des Secours d'Urgence en France » dédié à Paul BOURRET, Fondateur du premier SMUR, Juillet 1997.

## *Les 5 gestes qui sauvent et le Professeur Marcel ARNAUD*

Comment faire le bilan de ces 30 années d'action en faveur des 5 gestes qui sauvent sans évoquer tout d'abord le Professeur Marcel ARNAUD, fondateur de la traumatologie routière et de la doctrine de médicalisation des accidentés de la route.

Dans l'article de presse ci-après, paru le 23 mars 1975, Marcel ARNAUD évoque les 5 premières minutes et le rôle clé de tout témoin d'un accident de la route.

Il reprend les termes utilisés à l'époque de « protéger - alerter - secourir (protéger les lieux et les victimes, allonger sur le côté, bouche à bouche, comprimer) » c'est à dire exactement les 5 GESTES QUI SAUVENT.

Marcel ARNAUD redit l'acte essentiel de tout témoin formé qui est d'agir face « au polytraumatisé de la route en immédiat péril ».

Car en effet sans intervention immédiate on ne donne alors aucune chance au blessé de s'en sortir. C'est le cas pour ceux qui étouffent (d'où la LVA, la PLSA et la ventilation orale) ou ceux qui saignent abondamment.

Comme le M.C.E. n'est pas applicable par le grand public dans le cadre des accidentés de la route, nous devons, avec l'alerte rapide et précise et la protection des lieux, nous contenter de ce minimum car il s'adresse au grand public, à tous les usagers de la route.

Mais ce minimum devient un maximum devant l'incompétence des témoins de ces accidents, abandonnés à eux-mêmes, sans formation à ce rôle de citoyen.

Le « réflexe » ce sont donc les 5 GESTES QUI SAUVENT dont la connaissance généralisée permettra de sauver de nombreuses vies humaines et ainsi de rendre plus efficaces les structures de secours comme les sapeurs-pompiers et les S.M.U.R. à qui Marcel ARNAUD a apporté toutes les techniques d'intervention avec le Secourisme routier.

En approuvant, en 1972, la brochure les 5 GESTES QUI SAUVENT le Professeur Marcel ARNAUD apportait ainsi sa caution à ce projet.

**[Sa lettre du 6 juillet 1972 a été publiée dans le dossier « 29 ans de campagne » de mars 1997].**

# « Monsieur secourisme » à Freyming-Merlebach : 10 millions d'écoliers pour le premier P.A.S.

FREYMING-MERLEBACH. — Par le taux de mortalité qu'il entraîne, le blessé de la route est devenu dans notre type de civilisation « le monstre sacré » de la traumatologie moderne. Il a amené les spécialistes à repenser les théories anciennes et à remettre en question l'organisation des secours.

Hôte de l'Association des secouristes du bassin houiller lorrain, le professeur Arnaud, chirurgien chef des hôpitaux de Marseille, éminent conseiller technique de la Protection civile, a annoncé hier à Freyming-Merlebach qu'un décret allait prochainement généraliser en France l'enseignement d'une conduite de pré-secours à tenir sur les lieux d'un accident de la route. Dix millions d'écoliers vont entreprendre les gestes élémentaires que les premiers témoins d'un accident devraient connaître, même s'ils ne sont pas secouristes.

« Chacun doit acquérir le réflexe de faire le « premier pas », c'est-à-dire « protéger - alerter - secourir », a-t-il déclaré. Devant plus d'un demi-millier de secouristes, le professeur Arnaud a développé le thème : « l'action du secourisme face aux polymatés de la route en immédiat péril ».

Agé de 79 ans, personnage théâtral très enthousiaste, le professeur Arnaud ponctue ses phrases à l'aide de sa canne : « Il y a trois instants très dangereux pour la survie d'un blessé de la route : les cinq

premières minutes, les moments du relevage de la victime et le premier jour d'hôpital. Au cours des cinq premières minutes, le public joue un rôle essentiel. En faisant le premier P.A.S., les témoins de l'accident protégeront la victime du feu (carburant, batterie, cigarette), éviteront le sur-accident et l'initiative inconsiderée de personnes qui voudraient s'emparer du blessé pour le transporter à l'hôpital à bord de leur voiture. Cette protection doit aller de pair avec l'alerte.

Les équipes de secours jouent ensuite un rôle décisif dans la « cueillette » de la victime : elles éviteront les néo-traumatismes, le choc et l'anoxie ». Mais comment secourir ? « Souvenez-vous de l'A.B.C. 1 » a conseillé le professeur Arnaud (Allonger sur le côté - bouche à bouche - comprimer) car, dit-il, parmi les détresses vitales, on distingue la détresse du système circulatoire (collapsus - arrêt cardiaque), la détresse respiratoire (hypoxie - anoxie - asphyxie) et la détresse du système neuro-végétatif (inconscience, coma - mort apparente) ».

Le professeur Arnaud a invité les secouristes à étudier de manière approfondie le fonctionnement de l'appareil ventilatoire et plus particulièrement le carrefour « aéro-digestif », lieu commun à l'alimentation et à la respiration.

L'asphyxie lente des blessés de la route résulte de la pénétration de liquides d'estomac, de bouche, de nez, dans les voies aériennes.



300 autopsies ont révélé que 40% des cas de mort étaient dus au fait que les voies aériennes étaient imondées. Il ne suffit pas d'allonger les victimes sur le côté dans une position de sécurité : « L'instrument indis-

pensable, dit aujourd'hui le professeur Arnaud, c'est l'aspirateur des mucosités de fond de gorge... L'important, avant de relever la victime, c'est de désamorcer la mort et de relancer la vie ! ».  
S. P.

A part le Professeur Marcel ARNAUD et ses disciples (Paul BOURRET, Louis SERRE, Pierre DUFRAISSE, Charles PRIM, Pierre JOLIS puis de nombreux autres au plan local) et, au niveau du Ministère de la santé, René COIRIER, qui d'autre au niveau médical s'est vraiment préoccupé du citoyen de base face à l'accident grave de la route ?

Paul BOURRET a fait sortir, à la demande de Marcel ARNAUD pour tester son idée, le Médecin de l'hôpital à Salon-de-Provence, en 1957.

Mais il fallait aussi que devant l'attente de son arrivée les « blessés de la route » soient maintenus en vie !

Malgré la présence en son sein du Médecin-général GENAUD dans les années 70 et les docteurs DUFRAISSE, HERAUT, JOLIS, LARCAN, PRIM, SERRE....la Commission Nationale de Secourisme n'a pas réussi l'objectif du fait du retrait de l'administration et de sa difficulté à entreprendre cette révolution qui consiste à former chaque année environ 1 million de Français. Marcel ARNAUD y croyait en 1975 car il parlait de 10 millions d'écoliers !

Tout ce que peut entreprendre l'Education Nationale est complémentaire. La formation des jeunes peut être la même ou supérieure.

Dans tous les cas la délivrance de tout permis de conduire devra donner lieu à une formation pratique de 5 heures pour apprendre concrètement, par des exercices répétés, les 5 GESTES QUI SAUVENT, ce qui serait pour les jeunes déjà initiés un recyclage ou un réapprentissage utiles.

Ainsi le voeu de Marcel ARNAUD « Sans être Secouriste, connais au moins les gestes qui sauvent » sera réalisé.

## *Les 5 gestes qui sauvent et les S.A.M.U.*

Avec la mise en place des SAMU dans les années 70, l'opinion du corps médical a évolué notamment avec les témoignages des médecins de l'urgence désolés de l'inaction des témoins des détresses. Il faut rappeler que tout d'abord la médicalisation a été mise en place pour les accidentés de la route (Paul BOURRET en 1957 à l'instigation du Professeur Marcel ARNAUD). Puis ce champ d'action spécifique s'est élargi à toutes les urgences.

Ces médecins, en tout cas les plus connus ou qui voulaient ou pouvaient se faire entendre, ont commencé à confirmer par leurs écrits qu'il fallait diffuser au grand public les gestes qui sauvent, appelés un certain temps « gestes de survie ou gestes élémentaires ».

Le Docteur Xavier EMMANUELLI (avec le Docteur Jacques METROT) avait déjà écrit un ouvrage de vulgarisation pour le grand public (le Secourisme - savoir pour agir - édition Chancerel 1976) préfacé par le Professeur HUGUENARD tous trois du SAMU 94 (Créteil).

Cet ouvrage se calquait sur la formation de l'époque au B.N.S. et se présentait sous la forme d'une bande dessinée.

En 1979 dans un P.U.F. (*que sais-je - n° 1796*) Xavier EMMANUELLI réalise une synthèse pour décrire ce qu'il convient d'apprendre au grand public.

Il cite (page 21) 4 gestes de « sauvetage » (3 des 5 gestes qui sauvent). Il y manque l'alerte, point fondamental repris page 66. Si l'on ajoute la protection des lieux (balisage) nous avons donc notre compte (voir extraits ci-après).

L'A.N.U.R, dès 1972, avait fait expliquer les 5 gestes par le Professeur SERRE en présence du Médecin-Commandant PRIM, tous deux disciples de Marcel ARNAUD. Quel plus efficace soutien ?

On retrouve ensuite lors des réunions des C.E.S.U. ou des S.A.M.U. des communications de médecins de S.A.M.U qui confirment « l'urgence » d'une éducation des premiers témoins.

En 1984, le S.N.A.M.U. regrette l'échec de « tout ce qui a pu être tenté en direction du grand public ». Mais hélas le programme arrêté ne collait pas avec ce grand public à former.

En 1985, dans la revue des S.A.M.U, suite aux premières enquêtes **REAGIR**, nous apprenons que l'alerte est donnée en moyenne 6 à 7 minutes plus tard (délai auquel il faut ajouter celui de l'arrivée des secours).

Et parmi les solutions proposées l'apprentissage de l'alerte et des gestes élémentaires de survie...

En 1990, le Professeur HUGUENARD, dans un éditorial « L'avenir du secourisme » différencie le Secourisme breveté de celui « de masse » qui, en 1997, n'existe toujours pas en France malgré la nouvelle réforme de 1991.

Aujourd'hui, tous ces médecins des S.M.U.R. et S.A.M.U. sont unanimes à réclamer cette formation de masse à ces quelques gestes qui peuvent maintenir la vie en attendant l'arrivée des secouristes professionnels (sapeurs-pompiers) et l'équipe médicale.

— *Cinquième phase* : celle-ci n'existe pas encore. Le témoin est aussi secouriste. Les gestes de sauvetage et de secourisme ont été largement répandus dans le public, dès l'école, et il n'est même plus besoin de postes de secours comme première intervention. Le témoin secouriste peut faire un bilan et décider seul s'il doit faire déplacer des structures lourdes pour sauver le malade ou si un circuit normal suffit pour la présente situation. Il est aidé dans sa

page 17

Evolution des idées sur le traitement de l'urgence.

Il manque encore le maillon "faible", le premier témoin...

A) *Les gestes de sauvetage*. — Ils sont au nombre de quatre :

1. Enrayer une hémorragie.
2. Dégager les voies aériennes.
3. Bouche à bouche.
4. Position latérale de sécurité.

page 21

les gestes qui sauvent sont appelés "gestes de sauvetage" car ils vont véritablement sauver la vie du blessé.

Norbert Vieux et Pierre Jolis, dans leur *Manuel de secourisme*, écrivent « qu'être secouriste c'est d'abord savoir porter secours efficacement, et éviter l'aggravation d'un accidenté. C'est un rôle primordial, limité, temporaire... c'est avoir l'esprit de prévention... c'est donc à la fois une technique et un état d'esprit ».

Nous citerons seulement les gestes du secouriste, sans les décrire, car cette technique, plus élaborée que le sauvetage, s'apprend, s'entretient, se perfectionne et demande que l'on aille à sa rencontre. (Par contre, nous insisterons sur le plus important d'entre eux : l'alerte.)

page 27

parmi les gestes qui sauvent il y a aussi l'alerte dont va dépendre l'arrivée rapide des secours..

car le rôle du témoin est limité (5 gestes) et temporaire (5 premières minutes).

Les problèmes médicaux sont particuliers dans l'urgence. Pour la première fois, une technique médicale peut être et même doit être partagée avec le grand public, c'est-à-dire avec le profane, en débordant le cadre de la médecine. Et si tant est qu'il existe un « pouvoir » médical en matière d'urgence, ce pouvoir est partagé avec des hommes qui ne sont ni médecins, ni paramédicaux, et certes il faut qu'ils possèdent une certaine technique : le « secourisme » ; mais il paraît nécessaire qu'ils

page 66

le rôle primordial du témoin est confirmé car ni le médecin (même d'un SMUR) ni le secouriste professionnel (sapeur-pompier) ne seront sur place dès les premiers instants

## Sous l'égide de l'Association Nationale des Usagers de la Route "Cinq gestes qui sauvent" a été le thème de la conférence du professeur Louis Serre

C'est sur la place d'Armes qui dans trois semaines verra commencer les travaux du parking souterrain, que l'Association Nationale des Usagers de la Route a lancé sa campagne d'information et d'éducation, afin de familiariser les usagers de la route à connaître les gestes indispensables qu'ils doivent exécuter en présence d'un accident.

En présence de M. Arreckx, maire de Toulon, du professeur Louis Serre, de la faculté de médecine de Montpellier; du médecin commandant Prim, des sapeurs-pompiers de Draguignan, qui est en même temps un grand spécialiste des secours aux blessés; de Mme Pouyade, du commandant Bihl, commandant la compagnie de gendarmerie de Toulon; du lieutenant Delouvrier, de la C.R.S. 59 d'Ollioules; de Mme Aknin, secrétaire générale de l'A.N.U.R.; M. Ardoino, président de cette association a longuement expliqué les raisons de cette action qui vise à faire connaître à tous les automobilistes et usagers de la route les gestes qui peuvent sauver de nombreuses vies humaines.

Cette manifestation s'est déroulée en deux temps. D'abord dans la journée où les Toulonnais et les Varois ont pu visiter une exposition automobile qui se tenait sur la place d'Armes, puis dans la soirée où de nombreuses personnes assistèrent à la conférence du professeur Louis Serre, en la salle de conférence du Grand-Hôtel.

Au cours de cette conférence à laquelle assistaient le commandant Bihl, le médecin commandant Prim; M. Spozio, etc, les auditeurs purent poser de nombreuses questions et notamment sur la nécessité d'accomplir ces « cinq gestes qui sauvent ».

Des réponses précises leur furent données par ceux qui se font un devoir de combattre à chaque instant pour freiner l'hécatombe routière.

### CINQ GESTES ESSENTIELS

Ces cinq gestes, nul ne doit les ignorer. Ils sont relativement simples, mais il est nécessaire que



(Photo M. Colombani)

les usagers les connaissent et les exécutent dans un temps très bref pour qu'ils soient efficaces.

Alerter, baliser, ranimer, compresser, sauvegarder. C'est tout!

En fait, n'importe quel témoin d'un accident peut faire les deux premiers gestes: Alerter les secours, puis baliser les lieux de l'accident afin que d'autres véhicules ne viennent pas percuter les voitures accidentées, est déjà un moyen d'être utile et efficace. Ensuite, en effectuant le bouche-à-bouche si la victime respire lentement ou plus du tout, en stoppant les hémorragies, en dégageant le blessé si le feu menace et enfin en plaçant ce blessé dans une position de sauvegarde, c'est-à-dire, le laisser sur le dos s'il est conscient ou tourné sur le côté, la face presque vers le sol et la tête vers l'arrière s'il est inconscient, vous aurez accompli là ces gestes qui sauvent.

Tout le monde y compris les jeunes à partir de 14 ans, peut apprendre ces cinq gestes primordiaux en acceptant de consacrer quelques heures de son temps.

Il serait également bon que ces gestes soient enseignés dans les auto-écoles et aussi dans les lycées, car à une époque où dans une journée 50 personnes trouvent la mort et 1.000 sont blessées dans des accidents de la route, nul ne peut dire qu'il n'est pas concerné par cet angoissant problème où ne pas savoir ce qu'il faut faire est aussi dangereux que de ne rien faire.

### NOTRE PHOTO :

M. Maurice Arreckx, maire de Toulon; M. le médecin commandant Prim; le professeur Louis Serre; Mme Aknin, secrétaire générale de l'A.N.U.R. et Mme Pouyade, au cours de l'inauguration de l'exposition automobile sur la place d'Armes.

Le Professeur Louis SERRE, fondateur du SAMU de Montpellier aura été le premier directeur de SAMU a exposé le concept des "5 GESTES", en 1972. Il a, depuis, puis toujours en 1997, encouragé cette action pour une formation des candidats aux permis de conduire.

Il est l'auteur d'un "gestes élémentaires de premiers secours" en 1977 opuscule qui reprend les 5 GESTES : Protéger (baliser), Alerter, P.L.S Ranimation respiratoire et compression de l'hémorragie.

Il s'agit de l'achèvement de l'oeuvre du Professeur Marcel ARNAUD, inventeur de la traumatologie routière et du Secourisme routier (formation destinée aux spécialistes du secours - sapeurs-pompiers et équipes SMUR).

COMMUNICATION N° 31

ALERTE ET GESTES PRATIQUES  
AVANT L'ARRIVEE DES SECOURS MEDICAUX

par L. VALERI, C. LAPANDRY, J. OCCULTI

et M. CUPA (BOBIGNY)

Les premiers témoins ont un rôle fondamental à jouer, même si leur action est limitée dans le temps et dans sa qualité. Il ne semble pas utile de remettre en cause l'utilité du comportement actif de leur part.

Lors de l'alerte, nous avons mis en évidence :

- l'importance du message d'alerte correct et précis,
- la nécessité d'une bonne coordination des services de secours,
- le manque d'informations du public.

Lors des accidents sur autoroute, nous avons constaté :

- le comportement inefficace des témoins en dehors de l'alerte,
- le comportement parfois dangereux de ceux-ci,
- le manque d'informations sur le risque de suraccident,
- l'existence de quelques gestes encourageants par leur efficacité

et leur qualité.

Lors des accidents en zone urbaine, nous avons montré :

- l'attitude passive de la plupart des témoins,
- le comportement timide, inefficace voire inexistant des médecins

témoins,

- la bonne qualité des gestes par les témoins ayant reçu une formation de secourisme.

Cette étude a pour but de montrer, malgré l'amélioration des services de secours médicaux, l'intérêt de l'action des premiers témoins, face aux détresses sur la voie publique.

Il est primordial d'amplifier l'effort d'information et de formation du public dans le domaine du premier secours afin d'obtenir un comportement efficace dans l'attente de l'arrivée des secours médicalisés.

Point abordé dans la revue des SAMU 1984 - vol 7 n° 5  
par le Syndicat National de l'aide médicale urgente :

5.7. GRAND PUBLIC. L'ECHEC de tout ce qui a pu être tenté en direction du grand public est frappant. A-t-on utilisé les bonnes méthodes ? Les quelques expériences pédagogiques en direction des jeunes ENFANTS SCOLARISES se sont révélés concluantes. Pourquoi ne pas poursuivre ? Ce sont non seulement les «gestes qui sauvent» et les «gestes à ne pas faire» qu'il convient d'enseigner mais également le COMPORTEMENT FACE A L'URGENCE, en particulier l'ALERTE rapide et préci-

# INFORMATIONS RÉGIONALES

## AUVERGNE

— ENQUETE REAGIR —  
RESULTATS PARTIELS DE DONNEES. A PROPOS DES 20 PREMIERES ENQUETES REAGIR

DEPARTEMENT DE L'ALLIER : ALERTE, SECOURS, SOINS

Dr. Jean-Marie CURNIER\*, Dr. Jean-Michel FONTANELLA\*\*

### I. LA PREMIERE ALERTE

Au bout de quel délai après l'accident de la voie publique l'alerte a-t-elle lieu ?

→ Moyenne	6 à 7 mn	
Extrêmes	1 mn - 22 mn	
< 10 mn	16/20	80%
> 20 mn	2/20	10%

Qui alerte ?

Des témoins oculaires	16/20	80%
Des témoins non oculaires	4/20	20%

Qui est alerté le premier ?

Gendarmerie	11/20	55%
Sapeurs-pompiers	6/20	30%
Aide Médicale Urgente (SAMU/SMUR)	2/20	10%

Par téléphone privé	10/20	95%
Dans une cabine téléphonique	1/20	5%

Délai d'alerte de l'alerte initiale à la réception de l'alerte par les Sapeurs-pompiers ?

Environ	9 mn
Extrêmes	1 à 19 mn

Délai de retransmission de l'alerte initiale à la réception de l'alerte par les Sapeurs-pompiers :

Sapeurs-pompiers	2 à 3 mn
------------------	----------

Délai d'alerte de l'alerte initiale à la réception de l'alerte par l'Aide Médicale Urgente (SAMU-SMUR) :

Environ	13 mn
Extrêmes	1 à 27 mn

Délai de retransmission de l'alerte par les Sapeurs-pompiers à l'Aide Médicale Urgente (SAMU-SMUR) :

Environ	6 à 7 mn
Extrêmes	1 à 15 mn
SMUR jamais alerté	1 cas 5%

Que dit-on lors de l'alerte ?

— Précision sur l'adresse du lieu de l'accident :

Bonne	19/20	95%
Mauvaise	1/20	5%

\* SMUR, CH Vichy, 03200 Vichy,

\*\* SMUR, CH Montluçon, 03100 Montluçon.

— Nombre de blessés :

Annoncés	6/20	30%
Non annoncés	14/20	60%

— Gravité des blessés :

Annoncés	5/20	25%
Non annoncés	15/20	75%

A noter deux refus de transmission d'alerte par téléphone privé.

## II. LES PREMIERS SECOURS PAR LES TEMOINS

Une fois sur vingt, des premiers secours par secouristes ont été efficaces. Par contre, une fois sur vingt, des blessés ont été dégagés n'importe comment, par des personnes incompétentes avec risques d'aggravation.

## III. LES SECOURS OFFICIELS SUR PLACE

A noter une fois sur vingt, un départ des Sapeurs-pompiers avant l'arrivée du SMUR, avec deux blessés graves et un abandon sur place d'un sujet considéré comme décédé. D'une manière générale, les SMUR s'accordent à reconnaître la qualité des désincarcérations, mais la nécessité de parfaire le recyclage des secouristes intervenants. Les véhicules de secours routier ne sont pas appelés aussi vite que souhaitable (une fois sur deux).

## IV. LES SMUR DE L'AIDE MEDICALE URGENTE SUR PLACE

On notera de nouveau la lenteur à l'alerte au SMUR par rapport à l'heure de l'accident et par rapport à la première alerte. L'absence de régulation dans ce département est palliée au mieux par les échanges phoniques entre les différents personnels médicaux et non médicaux. La nécessité d'une vé-

ritable régulation médicale donc d'un SAMU 15 est une urgence. De nombreuses zones ne permettent pas les échanges phoniques amenant à retarder des interventions ou à faire intervenir inutilement. Hôpitaux généraux, cliniques, Centre Hospitalier Régional Universitaire reçoivent les blessés au mieux et il n'y a pas de remarque particulière à ce sujet.

## V. LES CAUSES PRINCIPALES RETROUVEES

Alcool, agent responsable ou favorisant	10/20	50%
Fatigue	5/20	25%
Problèmes mécaniques prouvés	1/20	5%
Tués sur le coup	16 en 14 accidents sur les 20	
Blessés graves ayant survécus	14 en 20 accidents analysés	

## VI. LES SOLUTIONS PROPOSEES

- Localement (département) :
  - Centralisation médicale de l'alerte SAMU (15),
  - Centralisation du 18 avec ligne directe d'accès à l'Aide Médicale Urgente (SAMU-SMUR) et conversations possibles à trois appelant, Sapeur-pompiers, et médecins de l'Aide Médicale Urgente,
  - Couverture radio-phonique correcte du département en réseaux 80 et 150 Mégahertz,
  - Implantation de cabines téléphoniques avec 15, 18 et 17, d'accès gratuit,
  - Campagne d'initiation aux gestes élémentaires de survie et d'apprentissage de l'alerte.
- Plus généralement en France :
  - Centralisation de l'alerte (loi sur l'Aide Médicale Urgente),
  - Campagnes préventives sur les dangers de l'alcool,
  - Campagnes préventives sur les dangers de la fatigue,
  - Campagnes d'apprentissage à l'alerte et des gestes élémentaires de survie :
    - qui appeler ?
    - que dire ?
    - que faire en attendant les secours ?



# L'AVENIR DU SECOURISME (\*)

Secourir signifie *apporter de l'aide*, sans autres précisions.

Sauver signifie *tirer hors de danger*.

Ces deux notions complémentaires sont contenues dans le *secourisme* (devenu très populaire en France), de sorte que l'on pourrait souvent parler de *secouristes-sauveteurs*.

De toute façon, le premier objectif du secourisme est d'assurer, avec des mesures simples, non médicales, éventuellement *le sauvetage* et plus souvent *les premiers secours* en cas d'urgences vitales (menaçant la vie) ou fonctionnelles (menaçant une ou plusieurs fonctions essentielles de l'organisme : la conscience, la vue, l'ouïe, la locomotion...).

Un deuxième objectif est de participer à la poursuite de secours plus élaborés. Mais en pratique il existe deux types de secourisme :

L'un de masse, et simplifié, consiste à réaliser les gestes élémentaires de survie (G.E.S.). Ces gestes sont en nombre restreint. Leur apprentissage est rapide. Un grand nombre de personnes peuvent s'y adapter et le pratiquer en premier recours, réalisant ainsi une partie du premier objectif.

Un autre secourisme plus complexe n'est pratiqué qu'après un enseignement théorique et pratique débouchant sur des brevets.

— Dans le premier cas, ceux qui connaissent les G.E.S. étant plus nombreux, ils sont souvent les premiers sur les lieux. Sans leur intervention — à supposer qu'elle soit efficace —, celle des secours organisés arriverait trop tard.

— Le « secouriste breveté », lui, est naturellement à même de mettre en œuvre les G.E.S., généralement avec efficacité. Mais, en principe, il aura pu, auparavant, assurer un sauvetage : sortir un noyé de l'eau, dégager un électrocuté, extraire un asphyxié d'un local enfumé et même désincarcérer un accidenté de la route.

Ensuite, il saura faire appeler les secours adéquats, tout en poursuivant les premiers soins ou, au moins, une surveillance attentive.

A l'arrivée de l'équipe d'urgence médicalisée, il se mettra à son service pour participer notamment à la manutention et au brancardage.

Ainsi, auxiliaire utile et même indispensable des spécialistes de l'urgence, sa présence sera précieuse lors des urgences quotidiennes.

Mais aussi, convenablement entraîné par des exercices répétés, il s'intégrera facilement aux secours en cas de catastrophe, et ces exercices peuvent être nombreux.

L'avenir des deux secourismes se déduit de ce qui précède : en tenant compte du fait que les équipes d'urgence spécialisées se démedicalisent, *le secouriste breveté*, en soulageant les équipes des tâches gestuelles, les libérera pour leurs fonctions médicales.

Le secourisme élémentaire de masse doit se développer, car les délais d'intervention vont s'allonger, les difficultés de déplacements augmentant et la disponibilité des équipes médicales diminuant avec la pénurie d'effectifs.

De toute façon, les équipes médicales spécialisées devront pouvoir compter de plus en plus sur la coopération avec les secouristes de toutes origines, pourvu que leur formation soit très poussée.

Cela suppose une association plus structurée entre les S.A.M.U. et les organismes de Protection civile.

Pierre HUGUENARD.

(\*) Urgences médicales, n° 4, tome VIII.

## *Les 5 gestes qui sauvent et les Sapeurs-Pompiers*

Tout est dit par cette conférence du Médecin-Général GENAUD, auteur de nombreux ouvrages sur le Secourisme, qui a été Conseiller médical à la Direction de la sécurité civile et a formé, avec le Professeur ARNAUD de nombreux médecins officiers de sapeurs-pompiers, notamment à l'école de Nainville-les-Roches.

Le 9 mai 1970 au Congrès (des sapeurs-pompiers) à Menton, il rappelle l'enseignement de Marcel ARNAUD à propos des polytraumatisés (topographie des lésions, groupes de victimes), puis aborde les GESTES à faire et à ne pas faire.

Il cite la phrase historique de Marcel ARNAUD (hospitaliser un mort) et confirme qu'il n'y a **que** 2 grandes urgences, l'asphyxie et l'hémorragie.

Il insiste sur l'insuffisance respiratoire du blessé et les « 5 minutes pour sauver une vie ». D'abord le poumon ! La P.L.S. !  
N'est-ce pas nos 5 gestes ?

La revue « Allo 18 » de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris faisait paraître un article sur les 5 gestes qui sauvent en mars 1984. Souvent, des articles sur le Secourisme ou l'exposé de cas réels dans cette revue ont confirmé l'attente des sapeurs-pompiers de trouver sur place avant leur arrivée une personne instruite des premiers gestes d'urgence afin de donner toutes ses chances à la victime.

Les trois témoignages qui suivent, sélectionnés parmi d'autres, donnent exactement le sentiment qu'il manque quelque chose.

Ce quelque chose de plus « digeste que les GES » d'une autre solution que le B.N.S.....ce sont les 5 gestes ce que tout citoyen devrait savoir !

La B.S.P.P. a voulu contribuer à la diffusion du Secourisme auprès de la population, avec en 1992, son patronage à la réalisation de guides dits de « premiers secours », sur la route, au travail, à la maison et le Général FAUCHIER rappelait que le but était d'aider le témoin à « faire le geste qui sépare la vie de la mort en attendant les pompiers ».

Les sapeurs-pompiers sont les plus rapides, entraînés, équipés. Ils forment aussi la population au Secourisme.

Il faut aller plus loin. Tout témoin doit être éduqué.

La passivité du public sur les lieux d'un accident de la route est désormais inadmissible.

# LE GRAND BLESSÉ DE LA ROUTE

par le Médecin Général GENAUD

(Résumé de la Conférence prononcée le 9 Mai 1970 au Congrès de Menton).

## QUELQUES STATISTIQUES

- Bilan des accidents de la route, en France en 1969, 13.600 tués, 316.000 blessés.
- La route tue un Français toutes les quarante minutes et en estropie 25 fois plus.
- Une auto sur 1.000 tue un Français dans l'année.
- 50 % des accidentés sont des automobilistes, 25 % des usagers de véhicules à deux roues, 25 % des piétons.
- 60 % des morts — y compris celles sur le coup — ont lieu dans l'heure qui suit l'accident, d'où l'importance des premiers soins.
- Points dangereux : carrefours et lignes droites.
- Près de la moitié des accidents ont lieu sur les petites routes,
- Place par ordre de danger croissant : passager arrière, conducteur, passager avant (place du mort).
- 9 fois sur 10, l'accident n'est pas imputable au véhicule mais au conducteur.
- Incidences économiques et financières par année : 30 millions de journées de travail : 5 milliards de Francs.

Cette conduite est fonction de l'état du blessé.

## TOPOGRAPHIE DES LÉSIONS

- Les lésions les plus fréquentes se situent le long des zones axiales et hautes du corps.
- Il en est de même de la gravité des atteintes.
- Zones noires* : tête, thorax, abdomen.
- Parmi elles les plus fréquentes sont celles de la tête.

## GROUPE DE VICTIMES

Trois groupes :

- 1<sup>er</sup> Groupe** : Etat de mort imminente.
- Atteinte des structures axiales supérieures (crâne, cou, thorax).
- Altérations primitives, d'emblée de ces trois organes se traduisant par :
- le coma immédiat,
  - l'asphyxie (respiration intermittente, incertaine ou nulle ; téguments livides ; lèvres et ongles bleutés).
  - le collapsus (pouls misérable ; tension artérielle très basse ou imprenable ; plaies ne saignant plus).
- Etat évolutif dominé essentiellement par l'anoxie qui est à traiter en premier lieu.
- 2<sup>e</sup> Groupe** : Evolution en deux temps :
- 1<sup>er</sup> temps** : moins inquiétant au début, que le groupe précédent.
- L'attention est attirée surtout par les atteintes structurales (enfouissement thoracique, plaie abdominale...).
- Les grands systèmes vitaux sont peu altérés (parfois, perte de connaissance et lipothymie mais passagères).
- 2<sup>me</sup> temps** : ces derniers se dégradent *secondairement* et en deux à trois heures, le tableau clinique est celui du groupe précédent.
- Cette aggravation est souvent la conséquence des manœuvres maladroites du blessé.*
- 3<sup>me</sup> Groupe** : Atteinte des parties distales (membres en particulier) avec intégrité des structures axiales supérieures.
- Etat de moindre gravité mais expectative prudente.

## LES GESTES A FAIRE ET A NE PAS FAIRE

Si l'on ne fait pas attention, on va :

- relever un blessé,
  - transporter un agonisant,
  - hospitaliser un mort.
- (M. Arnaud).

Voyons d'abord les gestes d'extrême urgence.

La première erreur à éviter est de croire — ce qui est fréquent — que la victime est réellement morte alors qu'elle n'est qu'en état de syncope (1<sup>er</sup> groupe de victimes).

Une autre erreur est de s'occuper d'abord des blessés de seconde urgence : fracturés, comateux...

Se souvenir qu'il n'y a, en fait, que deux grandes urgences :

- l'asphyxie,
- l'hémorragie,

pour lesquelles il n'y a pas une seconde à perdre.

La première chose à faire est donc de vérifier si le blessé :

- respire  
ou
- saigne.

*Hémorragie grave.*

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, elle n'est pas très fréquente.

L'hypotension artérielle, la rétraction des vaisseaux... font que, dans de tels accidents, les hémorragies abondantes ne sont pas tellement courantes.

Elles existent cependant.

L'erreur est alors de mettre systématiquement un garrot.

9 fois sur 10 le garrot est contre-indiqué et peut être remplacé par pansement compressif (à défaut : mouchoir, serviette et même poing nu).

Si le garrot a été rendu inévitable, ne pas le desserrer toutes les demi-heures.

Le garrot posé, ne plus y toucher, il sera enlevé à l'hôpital.

Noter l'heure de pose.

*L'asphyxie*

On en connaît l'importance.

La mort survenant après un accident est due, le plus souvent, non pas à la gravité des blessures, mais à l'insuffisance respiratoire se manifestant dans les cinq minutes consécutives et aboutissant à l'asphyxie aiguë, ce que traduit Holmdahl en disant :

« 5 minutes pour sauver une vie »,  
ou Forster :

« Le poumon grise tout même le cœur ».

Ces victimes s'étouffent :

- par les obstacles dans l'oro-pharynx (corps étranger chu au fond de la gorge, fracture du maxillaire...).
- par leurs propres vomissements entraînés dans les voies aériennes (accident habituel chez les comateux),
- par le sang provenant d'une blessure de la tête et inondant les poumons,
- par vice d'ampliation thoracique (volet costal, épanchement thoracique,...),
- par raréfaction des globules rouges, les vecteurs d'oxygène (hémorragies, collapsus vasculaire...).

Le blessé contracte ainsi une dette en oxygène que le sauveteur doit régler au plus vite.

Il faut donc se souvenir que *tous les grands blessés sont en hypoxie.*

Il faut respirer pour eux et a fortiori s'ils ne respirent pas du tout.

Comment ? Par la respiration artificielle.

Mais sûrement pas par la respiration artificielle manuelle aggravant les lésions thoraco-abdominales toujours possibles.

Seul le bouche à bouche est à pratiquer :

— Extraire les corps étrangers du pharynx (aliments, dentiers déplacés, caillot, fragments d'os...).

— Renverser *lentement* la tête en arrière tout en *tirant* sur elle : une main à la pointe du menton, une autre au creux de la nuque (prise occipito-mentonnaire) (fracture cervicale possible).

Cela suffit parfois. Sinon, faire le bouche à bouche.



Ressuscitation respiratoire et ressuscitation circulatoire, telles sont les deux opérations à pratiquer d'extrême urgence sur ce grand blessé de la route.

Grâce à elles, il va revivre. Il faut maintenant qu'il survive.

Voyons donc maintenant les gestes qui, tout en étant fondamentaux, n'ont cependant pas la même urgence.

*Erreur* : Laisser le blessé comateux dans une position où il risque d'étouffer par aspiration de sang, de vomissements (sur le dos, tête haute et fléchie).

Il faut le mettre en *position de sauvegarde ou de sécurité* :

Couché sur le côté, tête basse, un genou fléchi pour assurer la stabilité.

La respiration doit se faire sans gargouillements, les lèvres et les ongles roses.

*Cas des incarcérés.*

Il faut protéger coûte que coûte leurs zones noires par une immobilisation rigoureuse et permanente de l'ensemble axial et haut du corps, c'est-à-dire : « crâne, cou, thorax, abdomen, bassin », car c'est là que sont les viscères les plus fragiles du corps.

Pratiquer de *larges baies* (césarienne) qui permettent la sortie *en bloc, en masse* de la victime incarcérée, c'est-à-dire sans tractions latérales sur les racines des membres ni torsion des éléments du complexe : « crâne, thorax, abdomen ».

Le plus souvent, c'est au toit qu'il faut s'attaquer :

- au maillet et au ciseau,
- à la scie (à main ou mécanique),
- à la cisaille,

jamais au chalumeau.

Le blessé est ainsi sorti allongé.

Parfois, s'il est trouvé assis, il sera plus facile de le sortir dans cette position. Mais il faut toujours tirer sur la tête et ne jamais tordre ni plier.

Pendant toute cette désincarcération, respiration et pouls seront constamment surveillés.

*Erreurs* : Déplacer inutilement et sans précaution le blessé ce qui provoque ou aggrave le choc.

Si l'on est obligé de le déplacer (mise sur brancard), ne le prendre jamais par les membres.

Il faut déplacer d'un bloc l'ensemble « tête, tronc, membres inférieurs » toujours sous traction.

Il faut enfin se souvenir que toute personne ayant été un tant soit peu commotionnée et qui semble redevenir normale, doit rester allongée, tête basse, pendant au moins une demi-heure, transportée en voiture et rester au lit pendant 24 heures.

Textes rédigés par le Service de Santé de la  
Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.  
B.S.P.P.

Dépliant plastifié (prix 1992 38 F)  
réalisé avec le concours de la  
B.S.P.P.

Les gestes qui sauvent...

# Premiers Secours sur la Route



Réalisé avec la Brigade de  
Sapeurs-Pompiers de Paris  
(B.S.P.P.)

## En cas d'accident :

- |                                   |                                 |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| (1) Assurez votre propre sécurité | (9) Déplacements d'urgence      |
| (2) Évitez le suraccident         | (6) Blessé de la route          |
| (3) Appelez les secours           | inconscient                     |
| (4) Portez secours                | (7) Sachez attendre les secours |

## Que faire pour porter secours :

- |   |                                    |
|---|------------------------------------|
| (8) Plaies et Hémorragies                       | (14) Hémorragie interne            |
| (5) Fractures                                   | (10) Membres sectionnés            |
| (10) Brûlures                                   | (16) État de détresse circulatoire |
| (11) Plaques d'insécurité                       | (17) Accidents liés à la chaleur   |
| (12) Blessures aux yeux                         | (18) Crise cardiaque/Attaques      |
| (13) Blessures à la tête, au cou, dos et bassin | (19) Malaises et Evénements        |

## Les Techniques de secourisme :

- |   |   |
|---|---|
| (20) Comment agir en cas de perte de conscience ?     | (22) Comment prendre le pouls ?                             |
| (21) Comment vérifier la respiration (vérification) ? | (23) Bouche à bouche  |
|   | (24) Massage cardiaque externe et bouche à bouche simultané |

## Numéros de Téléphone d'Urgence

- Composez le
- 18 Secours d'urgence (Pompiers) et médecine d'urgence
  - 17 Police
  - 15 Médecine d'urgence (SAMU)

UTILISEZ LES BORNES D'APPEL

4/4/84.

MAIRIE DE MATHAY

25 . 2 . 21 . 370

Téléphone 35 27.20

PERCEPTION DE PONT DE ROIDE  
C. C. P. DIJON 3001-92 J



Le chef de corps .  
des S/P de Mathay.  
28700

à M<sup>r</sup>. Burggraeve Didier.  
Roubaix.

objet : livret " cinq gestes qui sauvent "

Monsieur.

Comme suite à l'article paru dans la revue "Allo 18" j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir un livret " cinq gestes qui sauvent " ce afin d'effectuer une information dans le cours CMZ de notre village en accord avec M<sup>r</sup> le directeur de l'école et le médecin capitaine. Votre support a le mérite d'être beaucoup plus digeste que les GES  
En vous remerciant d'avance, Recevez monsieur nos salutations cordiales et respectueuses.

198

SAPEURS-POMPIERS COMMUNE DE MATHAY  
Le chef de Corps  
*[Signature]*

L'Adjudant SAINTECATHERINE Robert  
Secrétaire de L' A.M.S.P.L.  
Association des Moniteurs de Secourisme  
des Sapeurs-Pompiers de LIMOGES

à Monsieur BURGGRAEVE Didier  
Parc d'Auteuil B  
59390 LYS LES LANNOY

Monsieur,

J'ai lu l'article reportage paru dans "ALLO 18 " de Mars 1984, relatif au livret sur les "Gestes élémentaires de survie ". Nous sommes une vingtaine de Moniteurs Nationaux enseignant le secourisme à LIMOGES, et nous nous sommes rendus compte que la formation de quelques secouristes avec l'obtention du B.N.S. en récompense de leur assiduité aux cours n'est pas la solution pour arriver au " secourisme de masse " comme vous le dites. Nous sommes tout à fait d'accord avec votre point de vue, vos réflexions et votre argumentation sont le bon sens même. Encore faut-il pouvoir le faire appliquer.

De ce fait, pour essayer d'oeuvrer dans votre sens, je désirerais acquérir un exemplaire du livret " Les cinq gestes qui sauvent ", afin de pouvoir le diffuser autour de nous.

D'avance merci.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

~~Sainte Catherine~~

# AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Commune de Dessenheim

Dessenheim, le 06 Mars 1985



Monsieur le président,

18 MARS 1985  
1 x 1  
en 7m affranchi.

Par la présente, le corps des Sapeurs-Pompiers de notre village a été sensible à la découverte de votre livret des 5 gestes qui sauvent, et vous fais part, de nous faire parvenir 50 exemplaires pour nous aider et vous faire développer votre compagnie.

Les frais de Port à nos soins.

Veuillez recevoir, monsieur le Président, nos sincères salutations.

Le secrétaire de l'amicale.

Correspondance a adresser à : BOEHLY Roger 6, rue des Vergers  
68 600 Dessenheim.



**Réalisé avec la Brigade de  
Sapeurs-Pompiers de Paris  
(B.S.P.P.)**

BRIGADE DE  
SAPEURS-POMPIERS  
DE PARIS

La Brigade de sapeurs-pompiers de PARIS effectue chaque année plus de 300 000 interventions. Dans la moitié des cas, il s'agit de porter secours à des personnes. En 1990, 1 177 personnes étaient en état de mort apparente à l'arrivée des pompiers, 1 965 dans un état très grave, 10 322 dans un état grave.

Dans certains cas, aucune action ne pouvait changer le cours des choses. Dans nombre d'autres, la rapidité et les premiers gestes effectués ont permis de changer l'inexorable. Les pompiers les font tous les jours mais avant eux, un témoin, un ami, un voisin peut éviter le pire. Les fiches "PREMIERS SECOURS" élaborées par la brigade des sapeurs-pompiers de PARIS avec la société CELTON, répondent à cet objectif.

Ces fiches ne transformeront pas leur possesseur en secouriste. Leur prétention est de l'aider à faire le geste qui sépare la vie de la mort en attendant les pompiers.

Le Général FAUCHIER  
Commandant la Brigade de  
Sapeurs-pompiers de PARIS



## *Les 5 gestes qui sauvent et les assises sur les accidents et Médecine du trafic*

Les spécialistes de la médecine d'urgence, de la réanimation, de la traumatologie routière ont, en réalité tous redit ce que Marcel ARNAUD avait clamé dès 1957 à un Congrès de chirurgie.

Donnons ici deux exemples qui ne pourront être critiqués ou considérés comme marginaux. Le Professeur Maurice CARA, fondateur du S.A.M.U. de Paris écrit un article intitulé « Conduite à tenir sur le lieu de l'accident - prévention des complications » publié dans les « Annales de médecine du trafic » - n° 22 - de décembre 1979 . Il dit ceci :  
« Au niveau du grand public ... c'est l'enseignement du Secourisme qui rappelle les règles fondamentales de conduite. Il faut « Protéger, Alerter, Secourir ».

Et pour secourir il précise : Maintenir la rectitude de la colonne vertébrale lors du dégagement (rôle des sapeurs-pompiers), assurer la liberté des voies aériennes, bouche à bouche et compression des points de saignement (grand public).

Et le Professeur CARA insiste sur l'alerte et surtout sur la notion « de temps léthal 50 » c'est à dire le temps durant lequel sans secours, il y aura 50% de mortalité des accidentés de la route. Pour faire échec de ce « temps léthal », il faut appliquer ce que nous disons depuis 30 ans et Marcel ARNAUD avant tout le monde : Apprendre au public les gestes qui sauvent ».

L'autre exemple est celui du Docteur André SOUBIRAN, Président de l'automobile-club Médical de France.

Le Docteur SOUBIRAN a l'avantage de pouvoir faire le lien entre le Professeur Marcel ARNAUD qu'il a aidé comme il le rappelle dans son introduction en créant avec l'A.C.M.F. en 1959 les « Assises Nationales sur les accidents de la route » et les 5 gestes qui sauvent en consacrant à ce projet le thème des assises 1987 à Paris.

Ainsi il a pu être rappelé la conduite à tenir par tout usager de la route détenteur d'un permis de conduire : 1) Alerter - baliser - 2) N'agir sur les blessés qu'en cas de détresse soit les 3 urgences vitales pour lui.

Le témoignage de Marcel ARNAUD sur cette route menant à Aix-en-Provence rappelle cruellement que toujours aujourd'hui de nombreux accidentés de la route meurent en l'absence d'un de ces gestes essentiels !

Autres assises organisées par la Société française de Médecine du trafic on remarque au cours des 13<sup>ème</sup> assises Nationales des interventions des Professeurs ARNAUD, CARA, BOURRET .. c'était en 1971 !

En conclusion, depuis Marcel ARNAUD puis ensuite régulièrement jusqu'à ce jour, les médecins spécialistes de l'urgence ont insisté sur la formation du grand public aux premiers gestes face aux accidentés de la route. Mais on voit bien à la lecture du compte-rendu de 1971 qu'ils ont de multiples autres préoccupations. L'essentiel est qu'ils approuvent la démarche.



# **AUTOMOBILE CLUB MEDICAL DE FRANCE/ACMF SECOURS ASSISTANCE**

association  
sans but lucratif  
(loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901)  
**74, avenue Kléber  
75116 PARIS  
Tél. (1) 47.04.31.30**

## ASSISES NATIONALES SUR LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

### Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

#### CONFERENCE de PRESSE - PARIS

A.S.A.R. - A.C.M.F.

Mercredi 20 Mai 1987

#### Déroulement de la Réunion :

- Accueil des personnalités et des Journalistes - Introduction - par le Docteur André SOUBIRAN - Président de l'A.C.M.F. et des Assises.
- Mortalité routière - Causes des décès - Nécessité d'une intervention immédiate des premiers témoins sur place par Philippe LAUWICK - Coordinateur national de la Campagne.
- Le concept des "5 gestes qui sauvent".  
Pourquoi les apprendre aux usagers de la route pour l'obtention du permis de conduire par Didier BURGGRAEVE - Créateur et Animateur de la Campagne, Président de l'A.S.A.R.

.../...

A - ALERTER

LES SECOURS

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

. DIAPOSITIVES SUR LES "5 GESTES"

BALISER

LES LIEUX ET  
PROTÉGER LES VICTIMES

. TRIANGLE DE PRÉSIGNALISATION

par Didier BURGGRAEVE

B - RANIMER

EN VENTILANT PAR  
BOUCHE À NEZ OU  
BOUCHE À BOUCHE

. MANNEQUIN D'ENTRAÎNEMENT

COMPRIMER

TOUTE HÉMORRAGIE

. PANSEMENT COMPRESSIF

SAUVEGARDER

EN PLACANT LE BLESSÉ  
INCONSCIENT SUR LE CÔTÉ

. FILMS VIDÉO TF1 ET A2

RAPPEL DU CONCEPT

. CONDUITE SIMPLE :  
ALERTER-BALISER-ATTENDRE

. EN CAS DE DÉTRESSE :  
3 INTERVENTIONS POSSIBLES

par Philippe LAUWICK

C - LA CAMPAGNE SUR LE TERRAIN

QUESTIONS ET DEBAT

. BROCHURES - FORMATION  
PRESSE - RADIO - TÉLÉ

. PARLEMENTAIRES - POUVOIRS PUBLICS

par D. BURGGRAEVE, Ph. LAUWICK

et les Délégués.

I

INTRODUCTION

Par le Docteur André SOUBIRAN,

Président de l'A.C.M.F.

et des

"Assises Nationales sur les Accidents de la Route".

Il est des phrases démagogiques qui font toujours leur effet dans un congrès de médecine routière. "Du pied de l'arbre au SAMU" fait partie de celles-là, mais elle ne peut être énoncée que par un traumatologue "en chambre", de ceux qui attendent dans leur service hospitalier qu'on leur apporte le blessé mais qui n'ont jamais ramassé eux-mêmes, au bord de la route, la victime d'un accident.

Qu'on me permette donc, pour mieux me faire comprendre et pour évoquer, en même temps, la mémoire d'un grand bienfaiteur, de résumer une "observation" médicale vieille, maintenant, de plus de trente ans : elle a été le point de départ aussi bien de la traumatologie routière que du secourisme routier. Voici cette "observation" *princeps* d'une valeur historique :

Vers 1955, au bord de la Nationale 7, à 18 kilomètres d'Aix-en-Provence, un neuro-chirurgien des Hôpitaux de Marseille est paisiblement en train de déjeuner à la terrasse d'un petit restaurant. A peu de distance, la route bifurque, et une voiture lancée à grande vitesse renverse un jeune cyclo-motoriste. Le neuro-chirurgien se précipite. Le choc a été d'une extrême violence : Le corps est disloqué ; la joue, la tempe et l'oeil droits sont béants ; de la matière cérébrale sort de la plaie ; du sang coule des narines ; aucune artère ne bat ; le coeur est inaudible ; la victime ne respire plus.

D'accord avec un autre médecin de passage, le neuro-chirurgien estime qu'il n'a plus à ses pieds qu'un cadavre. En attendant l'arrivée des gendarmes, il se contente donc d'éponger le sang et de remettre en forme le corps, puis il va examiner la voiture tamponneuse ; le capot embouti, les phares brisés, du sang et de la matière cérébrale jusque sur le pare-brise attestent la violence mortelle du choc.

Et, pourtant, lorsque les gendarmes arrivent au bout d'un quart d'heure pour le constat et que le neuro-chirurgien revient avec eux vers le "cadavre", à sa stupeur, il le retrouve moins livide, et même quelques bulles d'air se mêlent, par instant, au filet de sang qui coule toujours de ses lèvres. Une voiture ambulance est aussitôt appelée.

Bien sûr il était trop tard, mais, pour le Docteur Marcel ARNAUD, témoin de cet accident, la leçon ne fut pas perdue. Lui qui ne voyait habituellement le blessé que dans un lit de son service ou sur la table d'opération, il venait de comprendre, d'une

.../...

façon générale, que "si l'on ne fait pas attention, on va :

- "- relever un blessé,
- "- transporter un agonisant,
- "- hospitaliser un mort."

Si j'ai évoqué l'"observation" de ce "cadavre" qui ne l'était pas tout à fait et si je place entre guillemets cet axiome fondamental de la traumatologie routière, c'est parce que ces deux textes de Marcel ARNAUD ont été le départ d'une doctrine coordonnée d'assistance aux blessés de la route et d'un secourisme qui leur soit adapté.

Au Congrès Français de Chirurgie de 1957, - il y a donc exactement trente ans -, le Docteur Marcel ARNAUD, neuro-chirurgien des Hôpitaux de Marseille, demandait solennellement à ses collègues de se pencher sur ces blessés d'un type très particulier que sont les blessés de la route, et c'est ainsi que s'est précisée la notion du polytraumatisé.

Mais, déjà, un élève direct de Marcel ARNAUD, le Professeur Agrégé Paul BOURRET avait reconnu la cruelle vérité de l'axiome : "Si l'on ne fait pas attention, on va relever un blessé, transporter un agonisant, hospitaliser un mort". Chirurgien en Chef de l'Hôpital de Salon-de-Provence, il a eu, le premier, l'idée, devenue, depuis, universelle, de "médicaliser" les ambulances de son hôpital, c'est à dire d'envoyer vers le lieu même de l'accident un personnel médical capable de donner sur place, puis sur le trajet du retour, les soins de première urgence au blessé.

Ainsi, dès 1957, et grâce à l'intelligence novatrice de Marcel ARNAUD et de son élève Paul BOURRET, le schéma de nos futurs SAMU et SMUR a été tracé.

Mais, très vite, Marcel ARNAUD s'est aperçu que l'on trouverait aisément des chirurgiens compétents pour se spécialiser dans la difficile traumatologie routière mais qu'en revanche, malgré la formule "**Du pied de l'arbre au SAMU**", il resterait toujours un temps vide, celui qui s'écoule "**au pied de l'arbre**" entre la seconde même de l'accident et l'arrivée, si prompte soit-elle, des premiers secours "médicalisés".

C'est alors que, laissant à d'autres le prestige, - et même la gloire - des communications sur la traumatologie routière et les fastes des grands congrès chirurgicaux, Marcel ARNAUD, toujours hanté par le souvenir du "cadavre" de la Nationale 7, s'est voué à une tâche apparemment beaucoup plus humble mais que l'expérience lui avait révélée non moins nécessaire : **le secourisme routier**.

Marcel ARNAUD est mort il y a dix ans, le 18 Aout 1977, foudroyé par une crise cardiaque au cours d'un exercice de secourisme routier, et la reconnaissance me fait souligner que, trois mois plus tôt, il avait présidé une séance de nos "Assises sur les Accidents de la Route" qu'en 1959 il avait incité et aidé l'Automobile-Club Médical à fonder.

C'est dans le **Précis de Secourisme routier** publié en 1973 par Marcel ARNAUD que j'ai pris l'"observation" - *princeps* dont je vous ai fait le résumé. Mais l'actuel **Manuel de Secourisme Routier**, agréé par le Ministère de l'Intérieur, a conservé cette "observation" décisive en la faisant précéder de ce même commentaire : "Il est, indispensable que le public connaisse "**les gestes qui sauvent**" et "**ceux qui tuent**".

.../...

Nous voici donc placés devant cette réalité brutale : d'une part, des SAMU de mieux en mieux répartis sur le territoire, dotés de personnel compétent et de matériel performant, des SMUR de plus en plus mobiles, des bornes d'appel que le Secours Routier Français entretient avec vigilance sur tous les grands axes et, d'autre part, quelle que soit la densité du réseau d'alerte, quelle que soit la rapidité du prompt secours, la persistance de ce laps de temps où le blessé de la route reste seul ou face à quelque Bon Samaritain, dévoué certes, mais qui n'a, malgré sa bonne volonté, aucune notion de ce qu'il doit faire - il faudrait à cet accidenté une chance exceptionnelle pour que passe, à cet instant, un médecin ou un secouriste qualifié.

Ce temps creux, ce "temps mort" - qui devient trop souvent un temps d'aggravation et parfois même un véritable temps "de mort", Marcel ARNAUD en avait eu la notion aigüe, il y a plus de trente ans, sur la route d'Aix-en-Provence.

Depuis, nous venons de le voir, d'immense progrès ont été faits. Mais le délai d'attente avant l'arrivée du prompt secours "au pied de l'arbre" devient de plus en plus incompressible - il ne pourra jamais, quoiqu'on fasse, être réduit à zéro.

C'est la raison pour laquelle un élève direct de Marcel ARNAUD, Didier BURGGRAEVE, et un jeune interne en Médecine, Philippe LAUWICK, s'appuyant sur leur expérience secouriste - ils étaient à Mexico, ils sont allés à Zeebrugge -, ont lancé cette CAMPAGNE NATIONALE DES "5 GESTES QUI SAUVENT"

Ces "5 gestes qui sauvent" ont été longuement médités, longuement mis au point afin qu'ils constituent réellement une sorte de "pré-secourisme de masse", à la portée de tous, facile à apprendre, facile à retenir et facile à appliquer le moment venu.

Je laisse donc à Didier BURGGRAEVE et à Philippe LAUWICK le soin de vous exposer ces "5 gestes" et de vous en faire la démonstration - vous verrez que si l'on peut, désormais, faire l'apprentissage de la conduite automobile en huit jours, il suffit de quelques heures pour apprendre à alerter, à baliser et, si l'état du blessé l'exige, à le sauvegarder en attendant les secours, - or, d'après une récente Table Ronde réunissant les meilleurs spécialistes français des secours routiers, 1500 vies humaines pourraient être ainsi sauvées chaque année.

Mais, je le répète, Didier BURGGRAEVE et Philippe LAUWICK, forts de leur expérience, de leur compétence et de leur conviction sont plus qualifiés que moi pour faire de chacun de vous un propagandiste des "gestes qui sauvent".

Laissez-moi simplement vous dire que, pour commémorer le trentième anniversaire de ce Congrès français de Chirurgie de 1957 où Marcel ARNAUD a donné le branle à la traumatologie routière, pour commémorer le dixième anniversaire de la mort de Marcel ARNAUD, créateur et apôtre du secourisme routier, il a paru nécessaire, pour nos ASSISES NATIONALES SUR LES ACCIDENTS DE LA ROUTE fondées en 1959 par Marcel ARNAUD, de soutenir, en 1987, cette Campagne des "5 gestes qui sauvent" dont Marcel ARNAUD est également le père.

Les membres de l'Automobile-Club Médical de France, tous professionnels de la santé, constituent, certes, un premier réseau qualifié pour propager cette Campagne.

Mais, qu'elle soit "médicale" ou "grand public", seule la Presse, avec son immense pouvoir de résonance, est capable de donner leur pleine diffusion à ces "5 gestes",

.../...

afin que nous ne restions pas, en ce domaine, une des "lanternes rouges" de l'Europe.

C'est pourquoi, avant de donner la parole à Didier BURGGRAEVE et à Philippe LAUWICK, je vous remercie de votre présence et, puisque, un jour ou l'autre, n'importe lequel d'entre nous est susceptible d'avoir un accident de la route, je confie à votre vigilance cette indispensable Campagne de salut public et ces 1500 morts inutiles que quelques gestes pourraient économiser chaque année.

#### OBSERVATION (M. Marcel Arnaud)

Sur la R.N. 7 à 18 kilomètres d'Aix-en-Provence, j'étais attablé en plein midi à un petit restaurant routier ; devant moi, une voiture automobile empruntait à grande vitesse une route bifurcante quand débouchait un jeune et placide cyclomotoriste.

... Un choc violent, un choc dont le craquement particulier a résonné longtemps à mes oreilles, et l'adolescent, projeté à quatre mètres en l'air, retombait disloqué dans un de ces fossés secs bordés de grosses pierres comme il y en a beaucoup en Provence. Cela se passe à mes pieds. La victime est recroquevillée, la face vers le ciel, tronc et bassin tordus sur leur axe ; à la figure, la joue, la tempe et l'œil sont béants à droite, et par leur vaste plaie sort du cerveau, tandis que du sang noir s'écoule en bavant ; un même écoulement noir filtre des narines et coule de la bouche. Un fragment du fémur gauche pointe par une brèche du pantalon.

Le corps est livide, la victime est sans souffle ; on ne trouve aucun battement d'artères ni aux artères carotides ou fémorales ni au pouls radial ; le cœur n'a plus de battements audibles. En plein accord avec un autre médecin qui était à mes côtés, témoin comme moi de cet accident, et qui avait donc aussi pensé porter un immédiat secours, nous décidons que la victime est morte et qu'elle est tuée sur le coup. J'épongeai donc les écoulements de cerveau et de sang grâce à des serviettes mouillées prêtées par le restaurant routier ; je remis en forme la silhouette disloquée en rétablissant le parallélisme et la longueur des cuisses ; et ce fut là toute mon action. La gendarmerie fut alors alertée par téléphone, tandis que nous pouvions examiner à loisir la voiture tamponneuse, arrêtée à quelques cinquante mètres : elle était emboutie en son capot ; elle était brisée en ses phares ; elle était souillée de giclées de sang et de cerveau jusque sur le pare-brise. Cela était la preuve que la violence du choc venait bien du premier heurt de la voiture et non pas de la chute secondaire par retombée au sol de la victime. Je ne sais exactement combien de minutes s'écoulèrent avant que la gendarmerie, alertée, ne vienne effectuer son constat, mais cela demanda environ un quart d'heure ; en tout cas, à ce moment-là, donc au moins vingt minutes après l'instant du drame, revenant au « cadavre », je m'aperçus que le visage de ce dernier était moins livide, et surtout que des bulles d'air apparaissaient par instant dans le filet de sang qui continuait à couler de ses lèvres... Oui, la vie avait réapparu, le « cadavre » respirait, le cœur avait repris de très faibles battements. Une voiture ambulance fut alors appelée ; le blessé fut glissé sur un brancard et transporté à l'hôpital d'Aix-en-Provence.



De droite à gauche : le Docteur Jean de Kearney, le Professeur André Sicard, le Professeur Trillat et le Professeur Patel

Robert JACQUET

# Les XIII<sup>es</sup> Assises Nationales

## sur les accidents et le trafic

Le Professeur André SICARD, Président de la Société Française de Médecine du Trafic et de l'Association Internationale de Médecine du Trafic, et le Docteur Jean de KEARNEY, Président du Centre d'Information Médicale et d'Education Sanitaire, ont organisé cette année les XIII<sup>e</sup> Assises Nationales sur les Accidents et le Trafic, du 30 septembre au 2 octobre inclus.

Les diverses séances ont été consacrées à des sujets particulièrement intéressants ainsi que nos lecteurs pourront s'en rendre compte à la lecture des lignes qui vont suivre.

**Première séance.** — Cette séance, ouverte par le Professeur A. SICARD, était commune avec le Congrès de Chirurgie. Elle avait pour sujet le « Polytraumatisé de la route ». Les rapporteurs en sont MM. le Professeur TRILLAT et le Professeur agrégé PATEL.

La séance débute par un exposé magistral et coloré du Dr ARNAUD qui met en évidence les éléments essentiels du problème.

Le Professeur TRILLAT tente ensuite de donner une définition du polytraumatisé. Pour lui, c'est le porteur de polytraumatismes dont l'un des éléments peut entraîner la mort. En cette matière, il constate que les statistiques sont très difficiles à établir, pour

diverses raisons. Il y a, en fait, une association de blessures, plus ou moins disséminées, au crâne, aux membres par exemple, et il faut bien constater que l'urgence du traitement de chacune des blessures n'apparaît pas à l'évidence. On peut s'y tromper sur un examen hâtif ou incomplet. C'est pourquoi le rapporteur estime nécessaire la constitution d'équipes spécialisées, selon les deux principes de l'association horizontale et de l'association verticale. On oppose souvent à cette formule l'argument d'une insuffisance numérique et qualitative des chirurgiens en France, argument faux ou pour le moins tendancieux, car on sait qu'il y a en France, au contraire, des chirurgiens assez capables, sans être éminemment spécialisés, pour se tirer fort bien de toutes les situations d'autant que dans la réalité, les constatations dépassent souvent tout ce que l'on a appris en classe de chirurgie.

Un point retient également son attention : le ramassage sur la route. Celui-ci requiert une organisation plus poussée. A ce sujet, le rapporteur exprime l'opinion que tous les étudiants en médecine devraient recevoir une formation secouriste complète.

Le Professeur SICARD intervient pour signaler que des initiatives ont été prises dans ce domaine, certaines par lui-même, que des essais ont été tentés, mais qu'en définitive, ces tentatives n'ont pas obtenu



Dr ARNAUD

# Assises Nationales



Pr CARA

le succès qu'on en attendait, notamment par la faute des étudiants eux-mêmes. Pourtant il garde un espoir basé sur le fait que l'enseignement du secourisme aux étudiants en médecine va sans doute être rendu obligatoire. Dans certaines Facultés, il l'est déjà en 4<sup>e</sup> année, sous l'appellation, non pas de secourisme, mais de soins d'urgence. L'an dernier, à l'occasion d'un essai de ce genre, il avait sollicité (et obtenu) la collaboration des sapeurs-pompiers de Paris; il a fallu renoncer à cette collaboration, à cause de l'incompréhension des étudiants. L'enseignement a donc été supprimé. On a alors envoyé certains des meilleurs étudiants à Nainville-les-Roches, ainsi que l'avait suggéré le Dr Marcel ARNAUD et les premières tentatives ayant réussi, on se propose de les renouveler.

Le rapporteur, appuyé en cela par le Professeur CARA, espère que l'on parviendra à progresser dans ce domaine. Le Dr BENASSY fait observer que le système ne vaut que pour la période scolaire, puisque, l'été, les étudiants sont pratiquement absents.

La parole est donnée au Professeur agrégé BOURRET, de Salon-de-Provence qui développe un plaidoyer en faveur des hôpitaux dits de 2<sup>e</sup> catégorie, dont la place est sans doute, un peu obscure, mais qui n'en font pas moins d'excellent travail. Il note qu'à Salon, par exemple, 80 % des hospitalisés sont des blessés de la route et il souhaite que, comme dans cette petite localité qui groupe de 30 à 40.000 habitants, les chirurgiens s'organisent dans tous ces petits hôpitaux de manière à ce que le service soit assuré à plein temps, avec anesthésiste-réanimateur, et spécialistes de tous les domaines importants (respiration, circulation, psychique).

Le Professeur BOURRET passe alors à un autre point : le problème des statistiques. Il voudrait que l'on unifiât les critères afin d'obtenir des statistiques valables et comparables. Il sait bien que l'échelle des blessures est difficile à établir, mais il estime indispensable d'affecter des indices « de gravité » à chacune d'elles, avec si possible, cote initiale et cote finale, ces indices permettant des comparaisons avec les statistiques générales et facilitant au surplus les calculs de taux d'incapacité.

Le Professeur agrégé LAVARDE fait ensuite un exposé sur le rachis cervical du polytraumatisé et sur les tétraplégies, exposé assez technique, et que, pour cette raison, nous ne voulons pas infliger à nos lecteurs.

Avec le Professeur agrégé NICOLETIS, on aborde également un sujet très intéressant : la chirurgie plastique d'urgence chez les polytraumatisés. Il s'agit surtout de faire en sorte que les séquelles de l'accident soient aussi minimales que possible, encore qu'elles n'apparaissent parfois que très longtemps après l'accident et qu'il soit alors difficile de les résorber. On doit évidemment commencer par un examen clinique, qui est primordial, du fait qu'il conditionne toute la suite des opérations. A l'intention des praticiens présents, le Professeur NICOLETIS expose la manière détaillée dont il conçoit cet examen clinique. Ce n'est, dit-il, qu'après un tel examen qu'il est possible de dresser un bilan. Mais cet examen exige beaucoup de temps et c'est pour cette raison qu'il faut souhaiter une meilleure organisation des services de traumatologie.

Le Professeur agrégé NEVEUX, chargé d'exposer la question des lésions thoraciques chez les polytra-

matés, préfère apparemment commenter rapidement une série de clichés projetés devant l'assistance. Il faut reconnaître d'ailleurs que ces images suscitent au moins autant d'intérêt qu'un long discours.

Madame le Professeur agrégé RENOUING, du C.H.U. de Reims n'ayant pu se déplacer, c'est un de ses assistants qui vient exposer ses vues sur l'abord rationnel du polytraumatisé de la route. A son sens, il est très important d'éviter toute improvisation dans la première période, celle du transport. L'orateur a certainement raison, sauf peut-être sur un point : la première période n'est pas celle du transport, mais celle des soins dits « du bord de route ». Il continue en exposant les grandes lignes de l'organisation du C.H.U. de Reims, laquelle se caractérise par la recherche de l'efficacité. On a prévu un sas de réanimation, mais on peut, en cas de besoin, faire appel à n'importe quelle autre spécialité. Il existe en fait une permanence des équipes.

Représenté par le médecin-général VITTORI, le service de santé militaire apporte un son particulier en faisant observer que ce service, spécialisé en temps de guerre dans le traitement des blessés de guerre, affecte en temps de paix ses diverses installations au nouvel hôpital Beaujon, aux blessés de la route. Situé en dehors de Paris, sur une hauteur et relié directement au réseau routier, cet établissement occupe une place de choix pour remplir cette mission. Le médecin-général VITTORI donne ensuite quelques statistiques mais la dernière partie de son exposé est à peu près inaudible et nous le regrettons pour nos lecteurs comme pour nous-mêmes.

Ensuite, le Docteur MAZINGARBE, de Montargis, rend compte d'un séjour d'un mois qu'il a effectué en Italie, afin d'y étudier les conditions dans lesquelles sont soignés et transportés les blessés de la route.

En Italie, tous les accidents mortels de la route entraînent automatiquement une enquête médico-légale. Le système téléphonique d'alarme atteint directement les organismes sanitaires et l'appel peut être fait depuis n'importe quel poste avec un numéro national. Les itinéraires permettant d'accéder en n'importe quel point du réseau routier ont fait l'objet d'études détaillées préalables. Ces dispositions sont en vigueur depuis 1970 sur tout le territoire italien. On y utilise un modèle de brancard interchangeable qui évite les transferts de blessés, tant de fois déplorés en France, inutilement.

Les Centres de traumatologie sont pluridisciplinaires et on peut constater l'importance donnée en Italie à la médecine du trafic si l'on sait que tous les médecins doivent obligatoirement transporter dans leur voiture une trousse de secours.

C'est le Docteur PIGEON, de Château-Salins qui lui succède. Ce qu'il dit paraît fort intéressant, mais son débit vocal est si précipité qu'on parvient difficilement à suivre son exposé. Celui-ci contient de multiples critiques des conditions générales dans lesquelles on donne les premiers soins, et même les soins hospitaliers. Il appuie son exposé de deux petits films tournés, l'un à Château-Salins, l'autre à Orly, films qu'il commente et qui ne manquent pas d'intérêt. On doit reconnaître que, ses critiques mises à part, le Docteur PIGEON a beaucoup fait pour les blessés de la route; il continue d'ailleurs à diriger, avec toute la compétence voulue le service de secours sur route qu'il a créé il y a déjà bien des années.



Pr LAVARDE



Pr NICOLETIS

# Assises Nationales

Le dernier orateur, le Docteur PALFER-SOLLIER, médecin-conseil des Etablissements Citroën, présente une ambulance Citroën très bien étudiée dans son matériel de bord comme dans ses dimensions et qui bénéficie de la fameuse suspension hydropneumatique Citroën dont la souplesse est bien connue. Ce véhicule, présenté pour la première fois le 12 mars dernier, recherche le confort et la sécurité du sujet transporté. L'habitacle est même assez vaste et conçu notamment pour assurer une grande réanimation. Il renferme une petite table d'opérations. Ce véhicule, réellement intéressant, a reçu le prix de la Société de Médecine du Trafic pour le progrès qu'il réalise en matière de transport.

La conclusion de cette première séance est présentée par le Docteur ARNAUD. Celui-ci rappelle que le blessé de la route est victime d'une projection et que, si la vitesse n'a jamais tué personne, elle aggrave les blessures en cas de choc et provoque des traumatismes divers, des dommages respiratoires, circulatoires et autres, et des fissurations. Il note en terminant qu'il est fâcheux qu'en France on continue à confondre secours et transport.

Le Professeur SICARD avant de lever la séance, sollicite les interventions dans une discussion qui voit réapparaître la mémoire du Docteur SOUBIRAN, à propos de la mécanisation des secours, puis quelques-uns des précédents orateurs. Il lève la séance à 17 h. 50.

La suite des travaux des Assises Nationales s'est déroulée à Linas-Montlhéry dans les locaux de la Prévention Routière dont le Professeur SICARD, cette année, a été nommé Administrateur.

La séance du matin est présidée par M. CUNY, Président de la Prévention Routière, assisté de

MM. le Professeur SICARD, GALLIENNE, ALAIN (représentant en l'absence du Docteur CHARBONNEAU, empêché, le Ministre de la Santé Publique et le Gouvernement) et le médecin-général DEMARTY représentant le service de santé militaire.

C'est M. ALAIN qui ouvre le feu en signalant que son Ministre tient le plus grand compte des avis exprimés par les Assises Nationales. Puis il souligne la part importante prise dans les secours routiers par l'Administration militaire. Evoquant ensuite les accidents dans lesquels des enfants sont impliqués, il insiste sur la nécessité d'enseigner le secourisme et exprime le souhait que les travaux des Assises Nationales soient utiles afin d'arriver à réduire au minimum les conséquences des accidents.

M. le Président CUNY suggère que, par dérogation à la règle de l'Ordre, les médecins soient autorisés à indiquer sur les ordonnances les interdictions — notamment de conduire — résultant de l'état de santé des malades.

M. GALLIENNE lui succède ; il parle de circulation automobile et à ce sujet signale que la France est nettement en retard sur les pays voisins. Il prévoit d'ailleurs un rattrapage en quelques années car la circulation automobile constitue un élément d'une incontestable valeur économique. Il attire en outre l'attention sur le retard pris dans la construction et l'entretien des routes françaises.

La parole est ensuite donnée à M. PANSARD, Secrétaire général de la Prévention Routière, qui donne d'abord quelques chiffres statistiques et présente plusieurs observations de logique et de bon sens, bien connus de tous les organismes qui s'occupent de sécurité routière.



Pr NEVEUX



Médecin-général VITTORI



Dr MAZINGARBE



Dr PIGEON



Dr PALFER-SOLLIER

## Le Prix Gaston Cordier attribué au Professeur Jean Bourret



Le Prix Gaston Cordier, décerné par le Centre d'Information Médicale et d'Education Sanitaire au médecin qui, au cours de l'année écoulée, s'est le plus distingué par ses travaux, dans le sens des préoccupations habituelles des Assises Nationales sur les Accidents et le Trafic, est attribué cette année à M. le Professeur BOURRET.

Nous avons déjà, l'an dernier, publié une interview de ce spécialiste des soins aux blessés de la route et dit tout le bien que nous pensons de lui. A cet égard, rien n'est changé et nous nous associons volontiers à tous ceux qui l'ont félicité pour l'obtention de ce prix, car nous estimons qu'il l'a amplement mérité. En effet, c'est à lui que l'on doit la première antenne de réanimation, qu'il a organisée en 1957. Le prix lui est remis par l'un des précédents titulaires : le Docteur MOULY et, dans sa réponse, le Professeur BOURRET ne manque pas de prononcer des paroles aimables à l'intention de ses deux anciens « patrons », le Docteur Marcel ARNAUD et le Professeur SALMON.

# Assises Nationales



Dr GRAVEL

Enfin, M. MICHELET, Directeur général de l'Union Technique de l'Automobile et du Cycle (U.T.A.C.) vient faire un long exposé sur les missions de cet organisme et notamment les normes de sécurité des véhicules.

La séance de l'après-midi est réservée aux enfants polytraumatisés, sujet dont le Professeur SICARD signale qu'il n'a jamais fait, à sa connaissance, l'objet de la moindre étude, alors que l'enfant est plus exposé que l'adulte dans les accidents de la route.

C'est un spécialiste, assistant du chef de service de l'hôpital Bretonneau, qui reçoit la parole. Il précise que cette question, contrairement à ce qui vient d'être affirmé, a été étudiée depuis longtemps. En Angleterre, il y a même un organisme interrégional spécialisé. De même, l'Office Mondial de la Santé a établi, il y a trois ans un code qui facilite beaucoup les travaux. Chaque individu, chaque enfant court un risque accidentel global dont quelques lésions seulement se produisent, lésions différentes selon les individus. On ne prend plus assez de précautions à l'égard des enfants qui, jusqu'à 4 ans doivent être tenus par la main et ensuite instruits de la signalisation conçue par des adultes pour des adultes et dont certains aspects peuvent leur échapper.

Ensuite, le Docteur GRAVEL, psychiatre (et qui se défend d'être pédiatre) dit s'être intéressé surtout aux enfants; il a constaté qu'entre 1966 et 1968 le nombre des décès, à la suite d'accidents de la circulation s'est accru considérablement; il atteint en une seule année près de 5.000 enfants de moins de 15 ans. Contrairement à ce que l'on suppose, les accidents de cyclomoteurs sont les moins nombreux, les plus nombreux étant les accidents dont sont victimes les piétons. Il explique cette apparente anomalie par le fait que l'usage du cyclomoteur n'est autorisé qu'à partir de 14 ans et qu'en outre, cet engin n'est utilisé que par une minorité.

On a constaté que les accidents sont de plus en plus nombreux d'année en année, non seulement chez les moins de 10 ans, mais même chez les moins de 5 ans. Dans la recherche des causes de ces accidents, il faut distinguer piétons, passagers, conducteurs. Il a été observé que ce sont surtout les garçons qui s'intéressent le plus aux deux-roues; ils sont plus téméraires que les filles et quand ils peuvent disposer de l'un de ces engins, ils ont tendance à en user largement et même à en abuser. Au sujet des mobiles qui incitent les jeunes à faire du deux-roues, on a noté principalement le vol, chez les garçons, la sexualité chez les filles. Mais il ne faut pas négliger l'environnement familial.

Les recherches poursuivies dans ce domaine doivent déboucher sur la prévention. On a déjà fait quelque chose (notions de Code de la Route, patrouilles d'enfants autour des établissements scolaires), mais en France les expériences sont toujours limitées. Il est évident que le corps médical a un grand rôle à jouer, mais les parents aussi qui doivent prévenir leurs enfants qu'ils peuvent, comme n'importe qui, être victimes d'un accident. Toutefois, ils ne doivent pas chercher à « surprotéger » leurs enfants.

Invité à exposer son point de vue, le Professeur VIDAL, de Montpellier, sans pour autant négliger les aspects classiques du problème (traumatologie, orthopédie, etc.) signale qu'à son avis, il convient de ne pas négliger le plan affectif. Il faut, dit-il, distinguer

l'enfant passager de l'enfant, cause de l'accident. Il ajoute quelques aperçus relatifs aux lésions du système nerveux central, à l'hypertension du liquide encéphalo-rachidien, à la traumatologie faciale qui, selon lui, impose des soins immédiats et une restauration rapide. Il termine en signalant une difficulté d'expertise finale: l'enfant n'a pas de rentabilité sociale; pourtant, il peut être touché pour la vie. La détermination d'un taux d'invalidité soulève, en ce qui le concerne, des difficultés insurmontables.

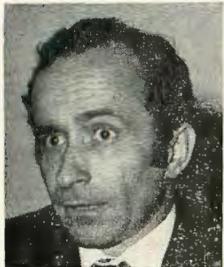
Après lui, le Professeur SALMON, de Marseille, signale qu'il y a un mort sur 250 enfants victimes d'accidents de la route. Avec humour parfois, mais toujours énergiquement, il affirme qu'il n'y a pas de petites blessures, la plus anodine en apparence pouvant ultérieurement s'avérer très grave; que les œdèmes sont fréquents; qu'avant de pratiquer une réduction de fracture, il faut toujours penser à la croissance. L'enfant blessé doit être, à son avis formel, confié à un chirurgien d'enfants, et non à n'importe quel chirurgien, fut-il de grande valeur. L'intervention doit être rapide. Le temps perdu constitue un sérieux handicap pour la suite des opérations. S'il a le choix, il préfère de beaucoup une méthode non sanglante. Enfin, il signale que, dans les expertises, on oublie souvent l'incapacité scolaire.

Les indications précédentes sont confirmées par le Professeur PASQUIE, de Toulouse qui précise que, d'après ses fiches, les accidents dont les enfants sont victimes se produisent le plus souvent sur le chemin de l'école. Il estime quant à lui qu'il y a, pour 100 accidents d'enfants 52 % d'accidents d'auto, 23 % d'accidents de vélo, 10 % d'accidents de cyclo et 15 % d'accidents de piétons. Sur la quantité de traumatismes constatés, il a relevé 80 % de traumatismes crâniens.

Le Professeur Jean JUDET, de Garches, qui doit faire un exposé sur le traitement des fractures chez les enfants polytraumatisés, a noté la fréquence particulière des fractures associées des crânes et des membres (1/3 des blessés). Au sujet de la fracture du fémur, il est partisan de l'extension continue, à condition qu'elle soit immédiate et quel que soit par ailleurs l'état du blessé, sous peine de faire courir au polytraumatisé un risque d'infirmité. Il estime aussi qu'au lieu de réduire les différentes fractures séparément et successivement, il est préférable de les réduire toutes en même temps. Cela n'influe nullement sur le choc, mais en revanche produit de meilleurs résultats, l'ossification étant très rapide chez l'enfant. Il vaut mieux le cas échéant, remédier plus tard à une éventuelle ossification excessive. Agir autrement serait exposer l'enfant à des raccourcissements, lesquels deviennent dangereux au-dessus de 2 centimètres.

Chez tous les jeunes enfants, on peut, on comptant sur les effets de la croissance, opérer des réductions approximatives. Mais au-dessus de 10 ans, il n'y a plus d'approximation. Il faut se méfier des lésions de cartilage de conjugaison, surtout quand elles siègent à la partie inférieure du fémur. On constate fréquemment en effet des arrêts de croissance ou parfois la formation de petites épiphyses qu'entraînent des angulations, à rectifier dès que possible.

Le Professeur agrégé GRUNER, de l'hôpital Trousseau, a observé principalement des enfants renversés par des véhicules, accidents qui ont provoqué surtout des lésions crânio-encéphaliques associées à des



Pr VIDAL



Pr SALMON



Pr PASQUIE

dre

## *Les 5 gestes qui sauvent et la Commission Nationale du Secourisme*

En 1974, un comité interministériel de la sécurité routière décide qu'une formation des candidats au permis de conduire aux « gestes de survie » sera mise en place.

La Commission Nationale de Secourisme, organe consultatif de la Direction de la Sécurité Civile au sein du Ministère de l'Intérieur élabore et fait entériner un programme appelé « gestes élémentaires de survie ».

C'est ce programme qui sera proposé pour un enseignement dans le cadre du permis de conduire.

Le 21 février 1978, le Ministre de l'Intérieur, Christian BONNET répond à un Député. Il lui confirme que l'obligation prévue pour les candidats au permis de conduire reste décidée.

Déjà, dans la revue de l'ANIMS (Moniteurs de Secourisme) n° 40 - du 4<sup>ème</sup> trimestre 1977, un moniteur s'inquiétait de la sortie d'un « livre » intitulé « les gestes de survie » dont le contenu était en totale contradiction avec le programme court arrêté, puisque de très nombreux autres points étaient évoqués !

La réponse faite à ce moniteur apporte la réponse. On n'a jamais construit en France un véritable Secourisme de masse. Quelqu'un a toujours voulu ajouter telle notion supplémentaire, tel geste à ses yeux important et ainsi le programme court a été gonflé et n'avait plus rien à voir précisément avec la conduite à tenir en présence d'un accident de la route.

En avril 1982 le bulletin « Protéger et Secourir » de l'ADPC 22 (Association Départementale de Protection Civile) fait paraître une note d'information signée du Directeur de la sécurité civile, Christian GERONDEAU qui confirme la mise en place de l'enseignement (obligatoire) à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1982.

Les commentaires de l'ADPC des Côtes-du-Nord sont intéressants. Ils confirment être prêts pour ce challenge.

Or, le 22 avril 1985, le chef de cabinet du Ministre de l'Intérieur annonce l'abandon de ce projet à un Député.

Il précise qu'en 7 ans, 300 000 personnes ont été formées (soit environ 45 000 par an) ce qui est infime.

Comme raison invoquée il est mis en avant « l'alourdissement des obligations des apprentis conducteurs » et l'argument qu'un tel enseignement « devrait être dispensé dès l'adolescence » Personne ne conteste le fait qu'il faille enseigner le Secourisme aux jeunes par le biais de l'Education Nationale.

Mais les adultes titulaires d'un permis de conduire ont aussi une responsabilité essentielle, celle de savoir porter secours en présence d'un accident sans qu'il soit nécessaire d'en faire des Secouristes diplômés à qui on a présenté des tas de situations différentes.

C'est la raison pour laquelle il était très important que les animateurs de la campagne des 5 gestes qui sauvent puissent être associés aux modifications à venir pour le Secourisme (lettre du 11 avril 1987 à M. PROUST, Directeur de la Sécurité Civile).

### LETRE EMANANT D'UN MONITEUR DE LA REGION PARISIENNE.

« A la veille d'enseigner les « GESTES DE SURVIE », il me serait précieux de recevoir de votre part quelques conseils quant à l'application de l'enseignement des gestes de survie.

« J'ai à cet effet acheté le petit livre édité par France-Sélection, « LES GESTES DE SURVIE », mais j'y trouve malheureusement quelques points qui ne semblent plus tout à fait correspondre à l'esprit du Secourisme tel qu'on l'enseigne actuellement. C'est ainsi que le point de compression carotidien qui n'est plus enseigné dans nos cours du fait du danger de perte de connaissance qu'il comporte, est recommandé dans ce livre qui s'adresse à des débutants !

« Pourquoi par ailleurs, ignorer totalement le choc, le trauma crânien, les facteurs de gravité des brûlures, autant d'extrêmes urgences, que n'importe qui devrait pouvoir déceler ?

« Par contre, pour éviter de trop épaissir ce manuel qui doit rester léger, supprimer le chapitre de la prévention, nous amènerait à recommander à nos élèves, le merveilleux livre sur la SECURITE FAMILIALE ».

« Je serais heureux de recevoir votre avis sur ce sujet. »

#### Réponse

Le programme des GESTES DE SURVIE est en effet et par définition assez succinct. Il n'est destiné au départ qu'aux Gestes d'urgence, l'hémostase, la ranimation orale, et la position de survie.

Nous ne pouvons contrecarrer votre idée d'enseigner les Extrêmes Urgences, mais c'est une question de temps d'enseignement qui pourrait se prolonger au domicile des élèves par le biais de quelques « rappels » photocopiés leur permettant de fixer leurs connaissances.

Ce livre des « GESTES DE SURVIE » comporte néanmoins, reconnaissez-le quelques intéressantes pages concernant les ceintures de sécurité par exemple...

21 FEV. 1973

LE MINISTRE

CAB/CP/n° 5.873 B

V/Réf. Y/B

Monsieur le Président,

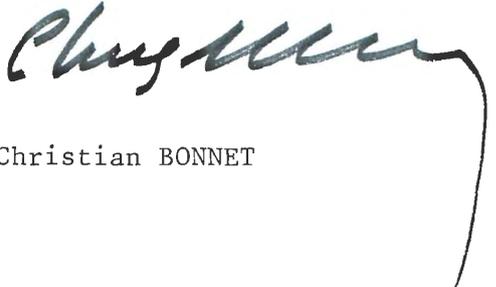
Vous m'avez demandé de vous préciser les mesures prises pour l'application de la décision tendant à introduire une initiation au secourisme parmi les épreuves du permis de conduire.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que dans le cadre des dispositions du décret n° 77-17 du 4 janvier 1977, relatif à l'enseignement et à la pratique du secourisme, la mise en place des structures d'accueil nécessaires à l'ouverture des sessions d'initiation aux gestes élémentaires de survie se poursuit dans les départements, en liaison avec les associations et en dépit des difficultés rencontrées par certaines d'entre elles. A cet effet, un arrêté portant application du décret précité sera publié incessamment.

La Commission Nationale du Secourisme a examiné le programme d'enseignement des gestes de survie qui prévoit une formation essentiellement pratique de six à huit heures. Par ailleurs, l'obligation faite aux candidats au permis de conduire de posséder la certification de cette initiation reste décidée, mais sa date d'entrée en vigueur n'a pas encore été définitivement fixée.

Celle-ci demeure en effet subordonnée à la possibilité pour tous les départements de satisfaire à la demande de formation qui résultera de cette obligation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Christian BONNET

Monsieur Jacques FOUCHIER  
Député des Deux-Sèvres  
Président de la Commission de la Production  
et des Echanges

LE CHEF DE CABINET

CAB/CP/N° 636  
V/Réf. TH/AH 84/1356

PARIS, LE

22 AVR. 1985

19

Monsieur le Député,

Vous m'avez transmis copie d'une circulaire émanant de l'Association des Secouristes de l'Agglomération de ROUBAIX, concernant le développement de l'enseignement du secourisme.

Je connais bien la campagne des "5 gestes qui sauvent". Son contenu est, en effet, très proche de l'"initiation aux gestes élémentaires de survie" dont l'enseignement a été créé et défini par le décret n° 77-17 du 4 janvier 1977 et qui porte sur la connaissance des gestes d'urgence les plus simples à accomplir en cas d'accident : protéger, alerter et secourir en cas d'asphyxie, d'hémorragie ou de perte de connaissance.

Cet enseignement qui a d'ores et déjà touché plus de 300 000 personnes a pour but d'éviter que des gestes inappropriés ne viennent aggraver les suites de l'accident initial quelle que soit l'origine de celui-ci et recouvre le contenu des "5 gestes qui sauvent" essentiellement destinés à secourir les accidentés de la route.

En ce qui concerne l'introduction, dans les épreuves du permis de conduire, d'un stage pratique de secourisme, il avait été envisagé de subordonner la délivrance du permis de conduire à la possession de l'attestation "d'initiation aux gestes élémentaires de survie".

Or, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis conducteurs n'a pas été retenue, au motif que cet enseignement des gestes élémentaires de survie devrait être dispensé dès l'adolescence, les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel étant tous désignés pour être le lieu de son acquisition.

A cet égard, un décret n° 83-896 du 4 octobre 1983 relatif à l'enseignement des règles générales de sécurité a été pris à l'initiative du Ministère de l'Education Nationale.

Monsieur François MORTELETTE  
Député de Loir et Cher  
Maire de SAINT-SULPICE

./.

Dans l'immédiat, la solution retenue est celle d'un enseignement théorique des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mise en pratique sans danger pour quiconque.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in cursive script, reading "Claude Morel". The signature is written in dark ink and is positioned above the printed name.

Claude MOREL

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale : A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 11 avril 1987

## ALERTER



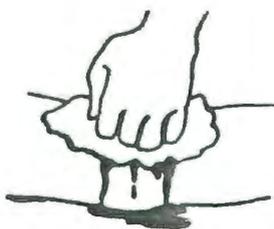
## BALISER



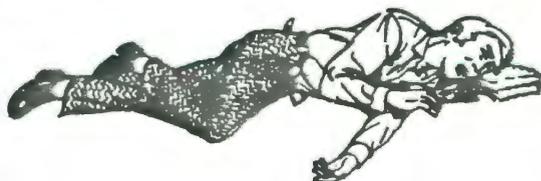
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur Jean-Paul PROUST,  
Directeur de la Sécurité Civile,  
Ministère de l'Intérieur,  
1 Place Beauvau,  
75800 PARIS Cédex 08

Monsieur le Directeur,

Votre prédécesseur, M. ROUANET, m'avait promis et écrit qu'il m'associerait aux travaux de la sous-commission chargée de la révision du programme des "gestes élémentaires de survie" et notamment dans la perspective de l'élaboration d'un programme spécifique pour les candidats au permis de conduire.

Je vous remets sous ce pli photocopie de sa lettre du 28 février 1985 par laquelle il prenait cet engagement mais je regrette ne pas être invité par vos services aux réunions de cette sous-commission. Je n'ai été invité que deux fois à une réunion plénière de la Commission Nationale du Secourisme, le 27 avril 1982 puis le 6 novembre 1984.

A l'origine, en France, d'un projet pour une formation des candidats au permis de conduire à la conduite à tenir lors d'un accident, je trouve regrettable qu'une Administration comme la vôtre oublie régulièrement d'inviter le principal animateur de cette Campagne. Peut-être y apporterez-vous un changement ?

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

Je ne connais plus actuellement la position de la Direction de la Sécurité Civile donc du Ministère de l'Intérieur à ce sujet, même si la partie théorique du programme des "gestes élémentaires de survie" a enfin été retirée du programme, ce qui rapproche un peu plus ce dernier des "5 gestes qui sauvent".

Il me serait utile de recevoir votre point de vue par courrier avant que nous nous rencontrions, si vous en êtes d'accord. J'ai été reçu lundi dernier par M. DENIZET.

Si vous en êtes d'accord, notre entretien pourrait avoir lieu le 9 ou le 10 juin, date probable de mon prochain passage à PARIS.

Restant entretemps à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président de l'ASAR,

Didier BURGGRAEVE  
Animateur de la Campagne  
Nationale.

## *Les 5 gestes qui sauvent et les gestes élémentaires de survie*

Ce qui sépare (ou séparait) les « 5 gestes » des « G.E.S. » c'est essentiellement d'une conduite à tenir en cas d'accident de la route à destination des candidats aux permis de conduire, et de l'autre un programme trop théorique, une durée de formation trop longue

D'ailleurs les gestes de survie sont très nombreux. Un dépliant présentant l'ouvrage « 5 gestes de survie » ne reprenait-il pas, outre les 5 gestes qui sauvent, les autres gestes fondamentaux : accidents domestiques, en vacances etc. !

Puis un cours audio-visuel (137 diapositives) était proposé dans lequel on côtoyait les éléments de sécurité routière (rôle des autos-écoles), de sécurité-incendie, de prévention des accidents ....

Ce n'était plus un programme de « gestes élémentaires » en nombre restreint, c'était un B.N.S. (Brevet de Secouriste).

Cette dérive a fait capoter le projet des G.E.S..

Il fallait restreindre le nombre de gestes et cadrer très exactement le mode d'enseignement. Les administrations sont souvent concurrentes et contradictoires. Pour ce qui concerne l'Education Nationale, la récente réponse du Ministre à un Sénateur semble contredire les propos du Ministère de l'intérieur qui persiste à dire que la solution passe par la formation des jeunes ....

Tout le monde est pour mais cette action permanente et de longue haleine n'est pas contradictoire avec l'enseignement des 5 gestes qui sauvent aux usagers de la route. Si la personne concernée a déjà auparavant suivi une initiation - dans sa jeunesse - l'enseignement pratique des 5 gestes serait alors le recyclage indispensable et inévitable en France (sauf pour les Secouristes en équipes).

L'avis du professeur Louis SERRE est très important. Confirmant ses propres termes lors du Congrès de moniteurs à Montpellier, il rappelle (en 1985) la nécessité de diffuser en France le G.E.S. - option route - soit les 5 gestes qui sauvent.

M. Léon ROBINE, ancien responsable du Secourisme à la DSC ne propose pas autre chose suite à l'échec des G.E.S., il écrit :

« Nous ne devons plus lier les G.E.S. au permis de conduire ». (Aujourd'hui il s'agit de la formation premiers secours - A.F.P.S.) et « une autre attestation, beaucoup plus concrète et purement pratique pourrait être proposée aux candidats au permis de conduire ... si le Ministère des transports retient les arguments avancés depuis 1974 ».

# PROTEGER ET SECOURIR

Revue de PROTECTION CIVILE

Téléphone : 61.19.50 - Poste 24-01

11, place du Général-de-Gaulle — SAINT-BRIEUC

TRIMESTRIEL

Le Numéro : 4 Francs  
L'Année : 10 Francs

## Les « Gestes de survie » au permis de conduire

Annoncée depuis Juillet 1975, l'obligation de recevoir l'enseignement des « gestes de survie » avant toute candidature au permis de conduire avait déjà été retenue dès le 3 Octobre 1968 par la Commission Nationale de Secourisme. Le principe en avait été admis, le 7 mai 1974, par le Comité Interministériel de la Sécurité Routière.

La mise en application de cette heureuse mesure paraît désormais toute proche. Tel est le sens d'une « note d'information » que le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation vient d'adresser à MM. les Préfets.

Nous la reproduisons « in extenso » :

\*  
\*\*

**OBJET** : Enseignement des gestes élémentaires de survie aux candidats du permis de conduire.

Sur décision du Comité interministériel à la Sécurité Routière, le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation — Direction de la Sécurité Civile — a été amené à préciser les conditions dans lesquelles pourrait être dispensé l'enseignement des gestes élémentaires de survie aux candidats à l'examen du permis de conduire.

Des diverses réunions tenues au plan national, et notamment des travaux de la commission nationale du secourisme, il ressort que l'enseignement diffusé conformément aux dispositions du dé-

cret n° 77.17 du 4 janvier 1977 relatif à l'enseignement et à la pratique du secourisme, pourrait être confié aux associations agréées.

Ce dossier ayant récemment fait l'objet d'un réexamen, il est envisagé de rendre la possession de l'attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie obligatoire pour tous les candidats au permis de conduire, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1982.

Bien que les organismes concernés estiment pouvoir assurer une telle tâche, cette mesure, qui toucherait près d'un million de personnes chaque année, ne saurait être prise sans avoir, au préalable, l'assurance que tous les départements puissent en assurer l'application.

C'est pourquoi je vous serais très obligé de bien vouloir me faire savoir, dans les meilleurs délais, si, en fonction des moyens dont disposent les associations formatrices de secourisme et du nombre des permis de conduire annuellement délivrés dans votre département, toutes les demandes de formation, qui ne manqueraient pas d'être formulés dès parution du texte réglementaire, pourraient être satisfaites.

J'appelle votre attention sur le fait que pour être efficace, le réseau départemental des centres de formation doit, tous moyens confondus, pouvoir desservir au moins l'ensemble des chefs-lieux de canton.

Pour le Ministre de l'Intérieur :

C. GERONDEAU.

\*  
\*\*

L'application de ces directives va nécessiter le triplement de nos effectifs aux cours de « gestes de survie ». Il n'en devrait résulter aucune difficulté : en effet nous n'accueillons actuellement que des volontaires, guidés seulement par des considérations altruistes ; d'autre part, de nombreux cours n'ont pas été organisés dans certaines localités où se présentaient de trop rares candidats.

Il nous faudra néanmoins et très rapidement former de nouveaux secouristes et spécialistes en animation, les présenter au stage préalable à l'enseignement des gestes, modifier et développer notre organisation administrative.

Quoi qu'il en soit, la partie en vaut la peine, le nécessaire doit être fait et nous serons prêts. A chacun sa part. Une indemnisation convenable est d'ailleurs prévue et les modalités en seront précisées à l'occasion du prochain bulletin.

Les communiqués à la Presse et la pose d'affichettes sont toujours recommandées avant l'ouverture d'un cours.

Extrait de la préface de :  
**Christian GERONDEAU,**  
Directeur de la Sécurité civile.

..... Par une circulaire en date du 18 juillet 1975, la Direction de la Sécurité civile avait annoncé la création d'une **attestation d'aptitude aux gestes élémentaires de survie**. Le Comité interministériel de la Sécurité routière devait décider que cette attestation serait demandée, dans un proche avenir aux candidats se présentant au permis de conduire.

Cet enseignement doit être répandu le plus largement possible, c'est pourquoi l'âge en a été fixé à 12 ans et le temps nécessaire pour le suivre a été très limité. Le ministère de l'Education prend actuellement les dispositions nécessaires pour l'introduire progressivement dans ses établissements.

L'ouvrage les GESTES DE SURVIE rédigé par le médecin-général GENAUD, en collaboration avec les Services de FRANCE-SELECTION, répond au programme officiel :

Comment

PROTEGER

ALERTER

SECOURIR

Cet ouvrage est conforme aux notes d'information de la Direction de la Sécurité civile sur l'enseignement des gestes de survie, et aux dispositions du titre I chapitre A du décret n° 77-17 du 4 janvier 1977 relatif à l'enseignement et à la pratique du secourisme et instituant une attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie.

# LES GESTES DE SURVIE

est un manuel à la portée de tous.

Le témoin d'un accident tient souvent en ses mains le destin du blessé. Que doit-il faire :

**PROTEGER** : SOIT éviter le suraccident

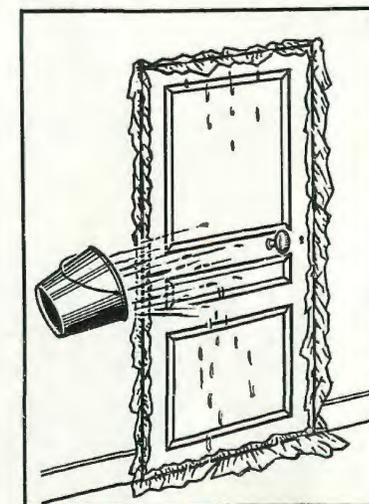
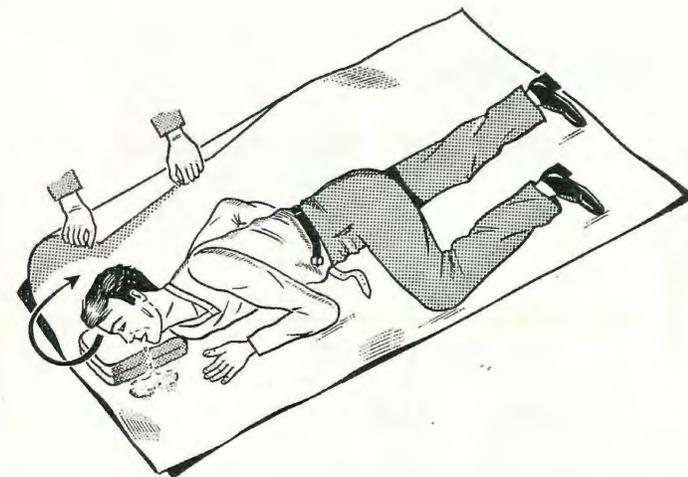
**ALERTER** : mais qui ? comment ? en quels termes ?

**SECOURIR** : suivant les règles générales applicables à tous les blessés et des règles particulières propres à certaines victimes. La connaissance des premiers secours est capitale, vitale parfois. Le témoin intervient rapidement, mais ne sachant pas ce qui doit être fait, il transforme une lésion curable en une lésion mortelle.

Des gestes simples peuvent éviter de terribles tragédies. L'ouvrage résume les **règles pratiques des premiers secours**. Chaque chapitre se termine sur le tableau de

ce qu'il faut faire et de ce qu'il faut éviter et est illustré d'exemples concrets et de nombreux croquis et dessins. La prévention des accidents domestiques (feu, électricité, autres risques) ; des accidents de l'enfant ; des accidents de la route ; de vacances, fait pour chaque titre l'objet d'un chapitre particulier. En annexe, figurent des **exercices de révision avec corrigés**.

Un ouvrage dont le contenu correspond aux vœux exprimés pour la formation aux premiers secours du grand public et, en particulier, de **TOUS LES CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE**.



**Vient de paraître**  
CONFORME AU NOUVEAU PROGRAMME

25 OCT. 1980

## NOUVEAU COURS AUDIO-VISUEL

# GESTES ÉLÉMENTAIRES DE SURVIE

(Agréé par le ministère de l'Intérieur)

● 137 diapositives, réparties en deux séries et boîtes, concernant :

- LE RÔLE CAPITAL DU TÉMOIN (Sigle P.A.S. : Protéger — Alerter — Secourir) ;
- LES DÉGAGEMENTS D'URGENCE ;
- LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ;
- LA SÉCURITÉ INCENDIE ;
- LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS (notions élémentaires à la maison et en vacances) ;
- LES EXERCICES D'ALERTE ;
- L'ORDRE D'URGENCE DES GESTES,
- et comportant des NOTES PÉDAGOGIQUES.

● Un commentaire enregistré sur cassette, soit quelque 90 mn de projection sonore

**Ce cours est indispensable :**

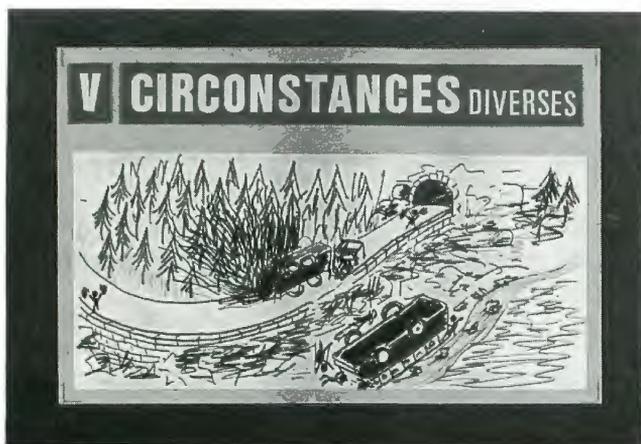
- pour assurer l'initiation, prévue par les textes, aux gestes élémentaires de survie ;
- pour la préparation au **Brevet national de secourisme** dont il constitue les premières séquences.

Ainsi, ceux qui auront acquis le cours « GESTES ÉLÉMENTAIRES DE SURVIE » n'auront plus qu'à se procurer le complément du cours audio-visuel « BREVET NATIONAL DE SECOURISME », actuellement en préparation, pour posséder un cours complet Brevet national de secourisme.

PRIX DE VENTE : **F. 430,00** T.T.C. franco

## DES DESSINS ET SCHEMAS

**clairs,  
frappants,  
illustrant parfaitement**



**toutes  
les SITUATIONS CRITIQUES  
pour lesquelles vous pouvez  
avoir à intervenir,**

**en première urgence ...**

## ATTENTION !

**Si vous vous rendez acquéreur de l'ENSEMBLE**

- Cours audio-visuel « GESTES ELEMENTAIRES DE SURVIE »

et

- MATERIEL DE PROJECTION, comprenant :

- un magnétophone,
- un projecteur,
- un écran,

**36.2. Formation aux gestes de premiers secours dans les écoles.**  
**J.O. Sénat - 4.09.97 - Daniel Eckenspieller au ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.**

> *Le sénateur demande au ministre si, à l'instar d'autres pays européens, ne pourrait être envisagée, dans nos écoles élémentaires, une formation aux « gestes de premiers secours ». En effet, à l'heure actuelle, peu d'adultes connaissent les gestes qui sauvent, faute de les avoir appris durant leur cursus scolaire, ou d'avoir eu la volonté de s'inscrire, par la suite, dans l'un des organismes qui dispensent de tels cours. Au moment où a été exprimée la volonté de rétablir, à l'école, la formation à la morale civique, une telle disposition présenterait le double avantage d'un apprentissage technique, éminem-*

*ment utile, et d'une réflexion sur la solidarité. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des initiatives qui aillent dans ce sens.*

< Compte tenu de leur âge, les élèves fréquentant les écoles élémentaires ne disposent ni de la force physique ni de la maturité psychologique nécessaires pour mettre en œuvre les gestes élémentaires de survie ou ceux enseignés dans le cadre du brevet de secourisme. Seule une information sur les démarches d'alerte et les interventions à proscrire peut prendre place dans l'enseignement des règles générales de sécurité institué par le décret n° 83-896 du 4.10.83. Ces notions ont été reprises par les programmes pour l'école primaire du 22.02.95 dans lesquels figurent pour les cycles des apprentissages fondamentaux : « le corps de l'enfant (notions simples de physiologie et d'anatomie) » ; pour le cycle des approfondissements : « mise en œuvre des règles d'hygiène, desécurité, de tenue et justification de

celles-ci... éducation à la santé, principes simples de secourisme ». L'enseignement qui peut ainsi être dispensé durant l'horaire scolaire vise à faire prendre conscience aux enfants des risques et dangers qui sont susceptibles de se présenter dans diverses circonstances de la vie quotidienne et à susciter de leur part les comportements de vigilance et de prudence qui s'imposent pour eux-mêmes et les autres. Une note de service du 10.07.97 publiée au bulletin officiel de l'Education nationale du 17.07.97 rappelle l'importance d'initier les élèves, dès la grande section de maternelle jusqu'au collège, aux apprentissages des gestes élémentaires de premiers secours et invite les académies qui le souhaitent à mettre en place, selon des consignes précises, cette initiation. Un plan national de formation destiné aux inspecteurs de l'Education nationale, aux conseillers pédagogiques, aux médecins et infirmiers est programmé à partir de janvier 1998. Il sera complété par des plans académiques et départementaux.

## LES GESTES ÉLÉMENTAIRES DE SURVIE



Extrait de la revue "La Route"  
publié dans la revue de la FNPC (1985)

# L'avis du Professeur SERRE

Président d'honneur du S.N.A.M.  
(Syndicat National de l'Aide Médicale d'urgence)  
et Conseiller fédéral  
de la Fédération Nationale de P.C.

Dès les années 1960, le professeur Marcel Arnaud, Robert Dejour, le médecin général Genaud, le professeur Jolis, le docteur Dufraisse, le docteur Alba et moi-même mettions en route un programme d'enseignement des Gestes Elémentaires de Survie (G.E.S.) à l'intention des futurs conducteurs automobiles et des conducteurs chevronnés.

Notre revue La Route diffusait et améliorait le contenu des recommandations et du comportement à observer en cas d'accident.

Convaincus de l'importance des 5 PREMIERES MINUTES suivant un accident, temps pendant lequel se réalisent :

- la protection contre le sur-accident,
- l'alerte et sa répercussion vers les services compétents et l'Ecoute Médicale,
- des actions déterminantes pour le devenir des blessés : arrêt des hémorragies importantes, aide à la ventilation, maintien de la rectitude tête, cou, tronc,
- des actions conservatrices non aggravantes.

Ces praticiens mirent au point un programme d'enseignement des G.E.S. préconisé par M. Gerondeau, directeur de la Sécurité Civile à l'époque. Sa diffusion a pris un démarrage assez rapide mais l'objectif initial n'est pas encore atteint.

En 1983, M. Serge Adam, directeur général du Secours Routier Français, en accord avec M. Pierre Mayet, alors directeur de la Sécurité et de la Circulation Routières, et M. Jean Berthier, directeur des Routes au ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, entreprend une action de formation d'animateurs des G.E.S. au sein de cette structure.

Le choix du personnel de l'Equipement répondait à des raisons simples :

- son travail consiste à réaliser et entretenir les routes,
- son temps et lieu de travail en font un témoin privilégié des accidents,
- les observations à la portée de ce personnel seront précieuses lors des enquêtes «R.E.A.G.I.R.».

**CES TEMOINS ONT L'AVANTAGE DE POUVOIR INTERVENIR NON SEULEMENT EN TANT QUE PERSONNES ISOLEES, MAIS SURTOUT EN TANT QU'EQUIPES DE PROMPT SECOURS.**

Les stages ont deux objectifs principaux : recevoir les acquis dus à l'obtention plus ou moins récente du Brevet National de Secourisme et les adapter aux situations rencontrées sur la route, acquérir une pédagogie qui après un certain temps de pratique sera améliorée au cours d'un «recyclage-bilan».

Au cours de ces stages régionaux dont l'animateur est M. Paul Franchetterre, des interventions de médecins des S.A.M.U. et de médecins instructeurs des services de Secours et d'Incendie ont lieu.

Avec le médecin-colonel Paul Antonietti, nous avons eu l'occasion de suivre deux sessions à Aix-en-Provence. Les stagiaires ont bénéficié de l'effet dynamisant du travail de groupe aboutissant à l'efficacité des actions souhaitées. La durée du stage permettait également de se familiariser avec l'animation d'un groupe de candidats-sauveteurs.

A la fin du séjour, beaucoup de difficultés inhibitrices ayant disparu, le message passait mieux sans être déformé. Les acteurs des G.E.S. qui auront vécu ces stages perdront certainement moins de temps dans la décision d'action et pourront ainsi informer de leurs observations les services d'interventions habituels.

Cet effort de formation constituera un exemple pour d'autres grandes administrations.

Les bilans présentés au congrès des S.A.M.U. de Besançon sur les effets préventifs induits par le Secourisme du Travail, nous incitent à encourager les actions de formation en tous genre et évidemment à diffuser en France celles des G.E.S. Option Route.

# Regards sur les « Gestes Elémentaires de survie » :

**Mr. Robine, ancien élève de l'ENA, Inspecteur général honoraire de la protection civile Président d'honneur de la FNPC.**

La création d'une « attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie », prévue expressément par le décret n° 77-17 du 4 janvier 1977, avait déjà été annoncée par une « note d'information » de la Sécurité Civile, n° 2973 du 18 juillet 1975.

A vrai dire un tel projet n'était pas nouveau, puisque, dès le 3 octobre 1968, la Commission Nationale de Secourisme s'était prononcée en faveur d'une introduction de « premiers secours » dans le cadre du permis de conduire.

Déjà la Croix-Rouge Française avait organisé la diffusion de, « geste d'urgence », tandis que, le 2 octobre 1974, le Comité Interministériel de la Sécurité Routière estimait que la connaissance de tels gestes devait être exigée de tous les futurs conducteurs d'automobiles.

18 ans après cet avis de la Commission Nationale, 11 ans après celui du Comité Interministériel, 9 ans après le décret, pouvons-nous tirer quelques conclusions ?

Tout d'abord, constatons que nous avons disposé du temps nécessaire à l'expérience et à la réflexion. Des illusions sont tombées et des malentendus dissipés. Les réalités restent, avec leurs aspects positifs et leurs points noirs.

Après le décret du 7 janvier 1966 et celui du 4 janvier 1977, voici qu'on nous annonce la préparation d'un troisième texte. S'il sort dans un délai raisonnable, le rythme actuel sera confirmé et l'Administration

n'aura plus recours à ce procédé discutable : une circulaire modifiant un décret (n° 82-832 du 13.12.1984).

Il convient tout d'abord de bien savoir ce que nous souhaitons. Il faut aussi que la Commission Nationale s'en persuade et formule des vœux réalistes... si elle désire leur succès.

Tout d'abord, que voulons-nous réellement ?

Qu'il s'agisse de l'Administration, de la Commission Nationale du Secourisme ou de la plupart des auteurs, il s'agissait (et il s'agit de plus en plus) de relever le niveau du B.N.S. et de le proposer soit à des professionnels, soit aux candidats à certains diplômes, soit aux futurs membres d'équipes de secours.

Il y aurait sans doute des remarques à faire en ce qui concerne ces choix.

Tenons les pourtant pour secondaires, mais constatons que certains départements n'ont rien

fait pour relever le niveau, du B.N.S. et continuent même à le brader.

Admettons que tout s'harmonisera avec le temps ?

Il nous reste alors à sensibiliser un vaste public, sans prétendre faire de chacun un secouriste, s'efforcer au moins de lui apprendre :

A bien savoir ce qu'il ne doit jamais faire en présence d'un malade ou d'un blessé.

A ne jamais jouer au « soignant » mais à bien connaître quelques gestes d'extrême urgence.

A préserver la vie, un peu comme le secouriste du travail sait le faire. Ces connaissances élémentaires sont déjà dispensées en Suède, à l'occasion d'un enseignement **obligatoire**, de 14 heures.

En France, la contrainte ne paraît ni souhaitable ni même nécessaire. L'essentiel serait de donner plus de crédibilité aux « gestes de survie »



et d'offrir ainsi à la grande masse des moniteurs et aspirants moniteurs la possibilité de « servir » utilement.

Alors seraient reconnus le rôle et l'importance d'Associations qui se sentent marginalisées et parfois rejetées dans les départements où le B.N.S. tend à devenir professionnel ou quasi.

Plutôt un G.E.S. dispensé en 14 heures et fréquemment recyclé qu'un mauvais B.N.S. non assorti d'un entretien rigoureux des connaissances.

Plutôt « sensibiliser » toute une nation que réserver quelques connaissances plus étendues à une toute petite minorité.

Restent les problèmes matériels. L'annonce de la réforme de 1977 s'accompagnait d'efforts d'équipement sans commune mesure avec les résultats. Aujourd'hui ces matériels existent puisqu'il a fallu, l'an dernier remplacer plus de 1 000 mannequins, impropres au M.C.E. mais toujours valables pour l'enseignement des « gestes ».

Il serait bon maintenant de revoir les orientations de l'Etat et de connaître les souhaits de l'Administration.

Tout d'abord il faut bien constater que la réforme n'a pas connu un réel succès. Elle n'a pas rencontré un réel enthousiasme chez certaines associations. Souvent mal comprise, elle s'est heurtée à l'indifférence, sinon à l'hostilité.

Notre présidente rappelait le 7 décembre 1985, au Congrès de l'A.N.I.M.S. que 118 107 attestations seulement ont été délivrées en 1984, contre 146 934 B.N.S.

Il faut bien avouer que ce résultat déçoit.

Sans doute les Pouvoirs Publics n'ont-ils pas suffisamment préparé l'introduction des « gestes » en 1977, ne les ont-ils pas situés par rapport au secourisme, d'une part, de l'aptitude au permis de conduire, d'autre part.

Peut-être aussi, la Commission Nationale, dont les souhaits semblent parfois devenus des ordres, s'est-elle souvent exprimée sur des détails, oblitérant ainsi toute conception d'ensemble.

Ne pas instituer un « mini-secouriste », pour se démarquer de l'aptitude au permis de conduire, réaliser l'équivalent de



l'enseignement obligatoire scandinave, voilà les pistes à proposer à tous ceux qui détiennent un pouvoir quelconque, voire un rôle consultatif.

Il appartient à l'Etat d'accorder plus d'importance à ce sujet, de ne plus le limiter à trois articles d'un décret pourtant fort bien.

Je pense qu'il serait bon de rappeler les règles essentielles : l'âge, le contenu général du programme. Il faudrait aussi définir le rôle du médecin, bien préciser que les attestations délivrées par d'autres ministères, n'ont qu'une valeur interne. D'autre part la durée du cours devrait être relevée, afin qu'elle ne se limite pas à une simple « information ».

Une autre attestation, beaucoup plus courte et purement pratique pourrait être proposée aux candidats au permis de conduire... si le ministère des transports retient les arguments avancés depuis 1974.

Enfin, il appartient d'abord aux Pouvoirs Publics de donner une réelle impulsion à cet enseignement qui devrait toucher chaque année de 300 000 à 350 000 personnes, s'ajoutant aux quelques 150 000 secouristes.

Le rôle des Associations n'en demeure pas moins essentiel. Nous avons vu que, dans l'ensemble, le matériel ne leur manque pas actuellement. Il faudra cependant le remplacer un jour et c'est

particulièrement vrai pour les mannequins.

Pensons aussi aux frais de locaux, de chauffage, d'éclairage, d'assurances. N'oublions pas les déplacements des médecins, des moniteurs et de tous ceux qui se préparent à ces dernières fonctions.

Nous devons surtout « croire » davantage aux G.E.S. et ne plus les considérer comme une sorte de succédané ou de pis-aller.

Il nous appartient encore de trouver des enseignants, non pas d'anciens moniteurs résignés ou désabusés, mais surtout des éléments sous-employés ou de jeunes secouristes se préparant au moniteurat. Ce sera pour eux une excellente formule de stage probatoire et de progression vers l'examen.

Je ne saurais trop recommander de recycler fréquemment les uns et les autres, si possible sous le contrôle du Directeur départemental, en cours de séances ouvertes à toutes les Associations.

Pourtant l'essentiel sera toujours de relever l'image de marque des G.E.S., dans le public et près des Elus.

Il suffirait sans doute d'affirmer clairement ce que l'Administration souhaite, quels sont ses objectifs, quelles méthodes elle propose, quelle aide elle peut apporter.

En ce qui les concerne, les A.D.P.C. devraient montrer davantage de foi, adhérer pleinement à la réforme et ne plus réserver l'enseignement des G.E.S. à des moniteurs fatigués et sceptiques, mais plutôt à des candidats au moniteurat, conseillés par des jeunes avertis et efficaces.

De même, nous ne devons plus lier les G.E.S. au permis de conduire.

Les divergences entre administrations ont été préjudiciables à la réforme. Il faut savoir en tirer la leçon, quand bien même elle nous serait douloureuse.

Si nous sommes tous conscients de l'enjeu et des conditions de sa réussite, nous pourrions alors aborder sans complexe le prochain décret. Sans doute, serait-il présomptueux d'en attendre plus qu'il ne peut apporter. Espérons seulement qu'il ne nous décevra pas.

Extrait de « PROTECTION CIVILE », n° 9 - 2<sup>e</sup> trimestre 1986.

## *Les 5 gestes qui sauvent et les associations de Secourisme*

L'association « E.S.P.C. » de Wasquehal-Flers (puis Villeneuve-d'Ascq et Croix) aura été la première association de Secourisme à faire campagne pour les 5 gestes qui sauvent, dès 1969, puis à assurer des séances d'initiation. Puis des expériences similaires eurent lieu avec l'A.N.U.R, à Toulon (1971), avec l'E.P.I. de Roubaix-Tourcoing (1972-1975) puis les équipes de la F.F.S.S. dans différentes villes et enfin l'A.S.A.R. créée en février 1979.

L'A.S.A.R. puis le C.A.P.S.U. furent sollicités de toute la France, outre pour recevoir des brochures mais par des associations de divers horizons afin de relayer cette campagne à laquelle s'associaient spontanément nos correspondants.

L'exemple de la « Protection Civile de Nice », déjà évoqué confirme qu'il manque en France, au delà des programmes de Secourisme classiques, un enseignement bref, précis, destiné au grand public pour qui ce serait ça ou rien !

Cette formation gestuelle simplifiée fait l'objet d'une demande.  
Elle est organisée dans les écoles primaires.

Ces initiatives sont contrecarrées par les positions de l'Education Nationale, hélas.  
Les documents joints suffisent à eux-mêmes.

Et les lettres reçues, autant des Comités de la C.R.F, (quelques exemples), d'A.D.P.C. (exemple du Tarn) ou de l'A.N.I.M.S. prouvent que, depuis plus de 15 ans les 5 gestes qui sauvent étaient reconnus comme un projet valable par les enseignants de terrain du Secourisme, c'est à dire ceux qui sont directement en contact avec le public, recueillent leurs réactions et leurs attentes et ont bien conscience que n'enseigner que cela n'a jamais mis en péril « l'unicité » du Secourisme en France, argument curieux avancé par la Sécurité Civile.

Il faut aussi relever que ces témoignages nous sont parvenus alors que les « G.E.S. » existaient. Ils ont été ensuite abandonnés en 1991.

L'A.S.A.R. a multiplié les expériences de formation, autant par des séances ouvertes au public (exemple ci-après de juillet 1983), que dans les établissements scolaires ou directement dans les autos-écoles.

Ces séances ont permis de roder l'organisation pédagogique.



## Chez les Jeunes Ecoliers

### Quand la P.C.U. de NICE les sensibilise aux "Gestes qui Sauvent"

par le MONITEUR NATIONAL DE SECOURISME ROBERT IVALDI  
Responsable du Service Enseignement et Recyclage du C.O.S.  
de la Protection Civile Urbaine de la Ville de Nice.

Cette année encore, plusieurs Chefs d'Etablissements Scolaires ont demandé aux Moniteurs Nationaux de Secourisme de la Protection Civile Urbaine de la Ville de Nice, de venir expliquer les dangers que peuvent rencontrer les enfants à la maison et de faire également quelques démonstrations destinées à leur inculquer l'essentiel des "Gestes qui sauvent".

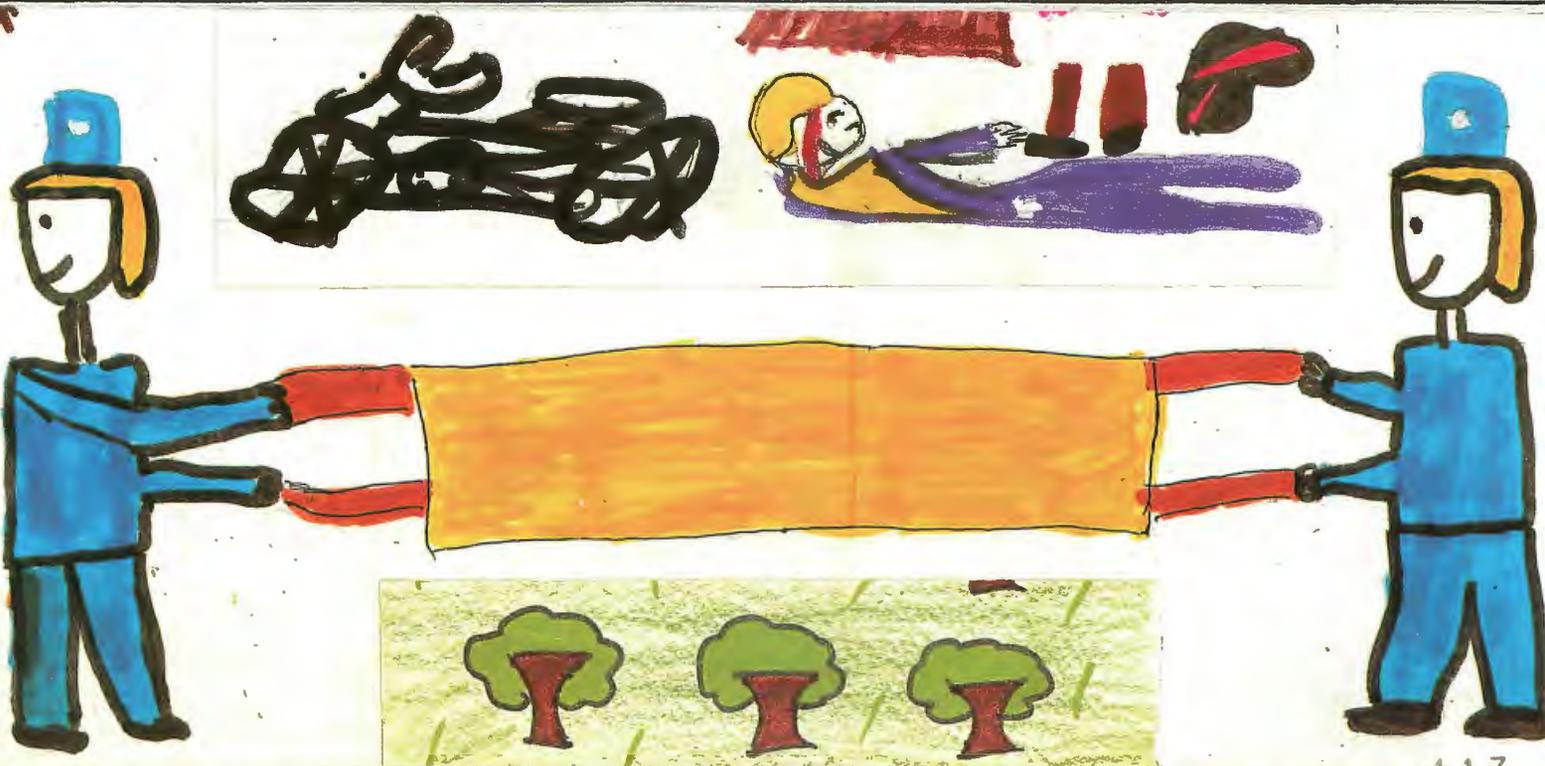
De ces démonstrations et de ces conseils, qui sont donnés à titre gracieux et qui obtiennent, il faut le souligner un grand succès, il est réconfortant de voir la curiosité et le bon sens qui animent tous ces jeunes élèves avides de connaître et plein d'enthousiasme pour apprendre.

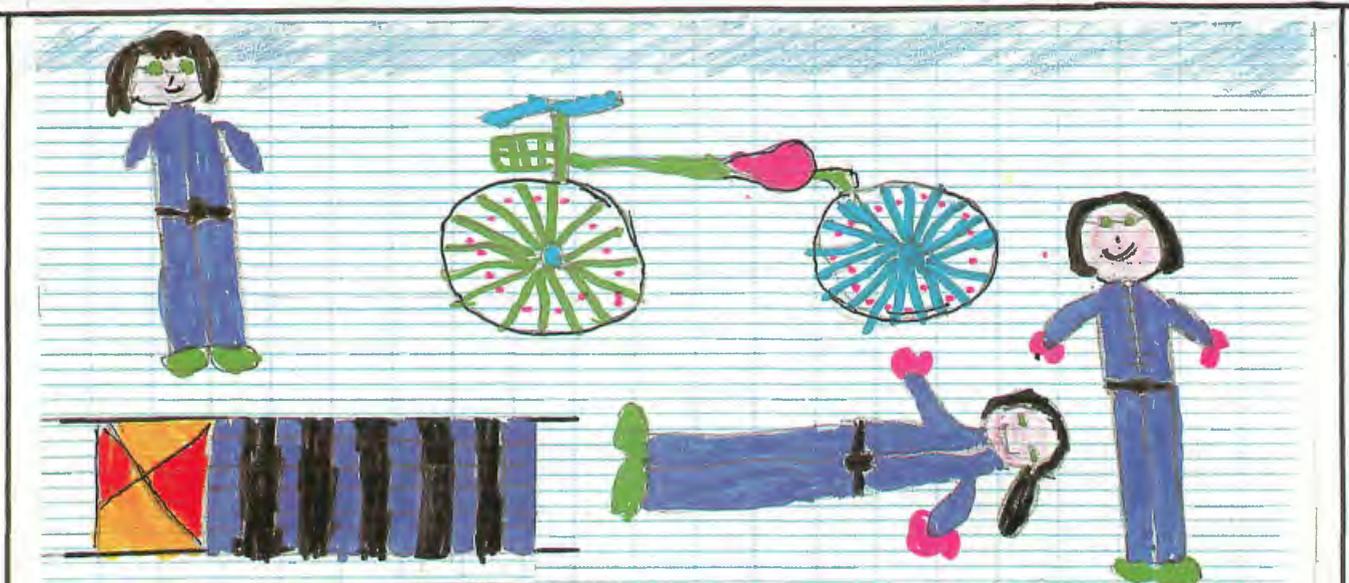
Ainsi, pendant près de deux heures d'affilée, nous répondons aux questions et nous faisons effectuer par certains élèves des gestes de survie qui pourraient les aider à porter assistance à leurs prochains, en cas de besoin.

Et notre récompense à nous, Moniteurs, Instructeurs, c'est l'accueil que nous recevons de tous ces jeunes de 6 à 12 ans, et des maîtres et maitresses qui les entourent, et c'est aussi ces dessins parfois naïfs, mais tellement merveilleux de spontanéité, dont on peut voir ci-après quelques extraits à titre d'exemple, que la plupart des élèves nous remettent pour faire connaître à leur façon ce qu'ils ont retenu de nos explications.

Aussi, **un grand merci** à vous les enfants... Puissiez-vous garder longtemps cette faculté de savoir écouter le message que nous essayons de vous faire parvenir avec toute notre affection, afin que vous soyez le "blé qui lève" pour que, à votre tour, vous puissiez un jour enseigner le "Geste qui sauve".

Avec l'espoir aussi que, grâce à votre exemple et à l'intérêt que vous manifestez à l'égard du secourisme, on se décidera enfin en Haut Lieu, à inclure officiellement ces "Gestes qui sauvent" dans tous les programmes scolaires.



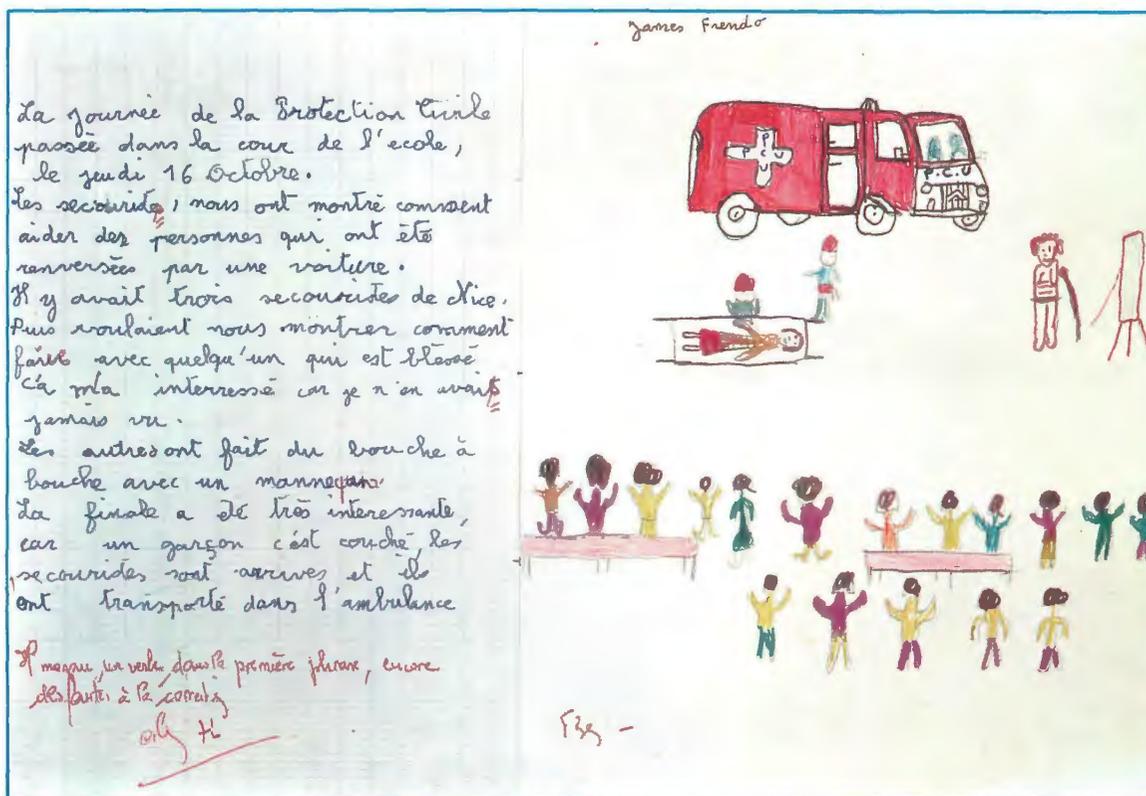


— la protection civile n°18 —

On nous a montré comment on fait du bouche à bouche et pour faire cela, il faut mettre la tête en arrière, et souffler dans la bouche ou dans le nez et on a vu un accident de vélo on a soulevé la dame et on l'a emportée dans l'ambulance. ensuite on la mise sur le côté et on l'a allongée sur une civière pour la transporter dans l'ambulance

# Chez les Jeunes Ecoliers

Quand la P.C.U. de NICE  
les sensibilise aux "Gestes qui Sauvent"



La journée de la Protection Civile  
passée dans la cour de l'école,  
le jeudi 16 Octobre.  
Les secouristes nous ont montré comment  
aider des personnes qui ont été  
renversées par une voiture.  
Il y avait trois secouristes de Nice.  
Ils voulaient nous montrer comment  
faire avec quelqu'un qui est blessé.  
Cela m'a intéressé car je n'en avais  
jamais vu.  
Les autres ont fait du bouche à  
bouche avec un mannequin.  
La finale a été très intéressante,  
car un garçon est couché, les  
secouristes sont arrivés et ils  
ont transporté dans l'ambulance.

Il manque un verbe dans la première phrase, encore  
des fautes à la correction  
only H

Chaque année, le nombre des morts et des blessés, victimes d'accidents de la circulation, d'accidents domestiques ou autres, ne fait que croître avec les progrès d'une société de plus en plus mécanisée.

Face à cet état de choses et aux chiffres souvent effrayants qui en découlent, il existe heureusement des gestes qui peuvent sauver, mais qu'il faut savoir faire.

Aussi, on ne saurait trop louer l'initiative de la P.C.U. de NICE qui effectue, depuis plusieurs années, des démonstrations gratuites de secourisme qui ont pour but de sensibiliser à la prévention et aux "gestes qui sauvent" des centaines et même des milliers de jeunes écoliers de 7 à 12 ans.

Ces démonstrations, d'une durée de deux heures environ, sont destinées en effet à faire connaître non seulement aux élèves, mais aussi aux maîtres et aux maîtresses qui les entourent, les notions essentielles qui pourraient les aider à porter assistance aux personnes en péril.

C'est ainsi, par exemple, que les Moniteurs Nationaux de Secourisme de la P.C.U. de NICE et leurs adjoints, expliquent à ces tout jeunes enfants l'importance du sigle P.A.S. à savoir : PROTÉGER (que faire devant un blessé ?...)  
ALERTER (qui, comment, pourquoi ?...)  
SECOURIR (que faire devant une hémorragie, en présence d'un asphyxié ?...)

Les gestes ci-après, qui peuvent s'avérer utiles dans bien des cas et qui constituent les techniques les plus importantes de l'intervention de secours, leur sont également montrés et commentés par nous d'abord, et exécutés par eux ensuite :

- Arrêter une hémorragie par compression directe.
- Pratiquer le bouche à bouche ou le bouche à nez, pour

celui qui ne respire plus.

- Manipuler une personne inconsciente et la maintenir en position latérale de sécurité.
- Retirer un objet que la victime pourrait avoir dans la bouche ou dans la gorge, lui prendre la main pour le réconforter, la recouvrir d'une couverture...

Quelques conseils encore relatifs à la prévention leur sont donnés et qui ont trait à l'incendie, au gaz, aux brûlures, à l'électricité.

De ces démonstrations et de ces conseils qui obtiennent, il faut le souligner, un grand succès, et qu'il serait souhaitable, à notre avis, de les inclure officiellement dans tous les programmes scolaires, on en conclut que les enfants, si jeunes soient-ils, sont très réceptifs à ce genre de "gestes qui sauvent" qui leur est inculqué, et par eux on touche également les parents.

Et notre récompense, ce sont ces dessins que certains d'entre eux (et ils sont nombreux) remettent à leurs enseignants, faisant ainsi connaître à leur façon ce qu'ils ont obtenu de nos explications. Les résultats sont surprenants comme on peut le voir dans les quelques extraits ci-après qui ont été pris chez les uns et chez les autres pour chacune des phases de notre intervention.

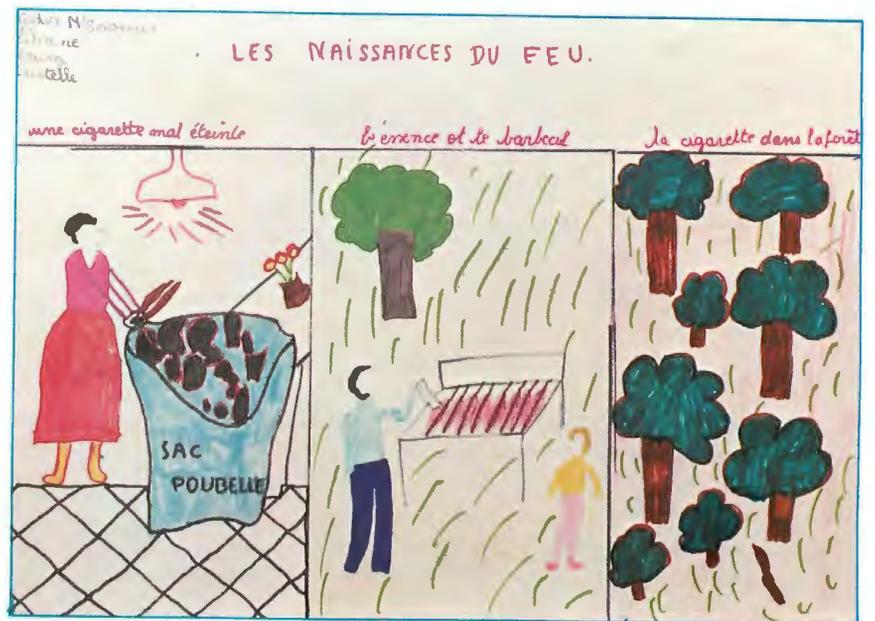
MERCI A VOUS LES PETITS. Dans quelques années... qui sait !... ce sera peut-être vous qui enseignerez les "GESTES QUI SAUVENT".

Les Moniteurs Nationaux de Secourisme  
Robert IVALDI, Madeleine LEROY  
et Christiane TOGNACCINI  
Co-Responsables de la Section Enseignement  
de la P.C.U. de NICE



# HISTOIRES

# SANS



# PAROLES



CROIX-ROUGE FRANÇAISE

COMITÉ DE CHOLET

CHOLET, 9-~~Rue~~ Saint-Martin

Compte Chèque Postal  
PARIS 365615

~~Retenue à la source~~

A. DEMARTIAL

Charge de Cours

3 Rue de la Forêt

Magères-en-Mauges

49300 - Chêlet

Monsieur

J'ai lu dans le Courrier de  
l'ouest de Cholet la parution de  
votre « 5 gestes qui sauvent »

par l'association des Secouristes.  
J'aimerais en recevoir plusieurs  
exemplaires pour les diffuser  
en dehors de nos cours C.E.S.

En vous remerciant, croyez en  
mes sentiments d'aide

A. Demartial

Exp. <sup>1980</sup> C. Guillard  
1, rue des Ecoles  
01590 - DORTAN.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE  
FONDÉE EN 1879



COMITÉ D'OYONNAX  
EQUIPES SECOURISTES

Pour les Equipes Secouristes  
du Comité C.R.F. d'Oyonnax  
dont je suis le Directeur local.

Le Docteur Derain, Médecin Réanimateur, chef du  
Service Réanimation de l'Hôpital de Eleyriat à Bourg-en-Bresse,  
nous a dit au SAMU que nous pourrions nous adresser à vous  
pour obtenir gratuitement les « 5 gestes qui sauvent » -  
Je vous joins une enveloppe timbrée à mon adresse (nous  
sommes une trentaine de secouristes.)  
Merci - Bonne Année, Bonne Santé à tous C. Guillard

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DU TARN  
ANTENNE D'ALBI

---

Albi, le 27 Mai 1982

Monsieur BURGHRAEVE  
59390 LYS LEZ LANNOY

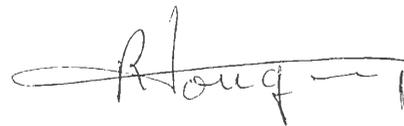
Monsieur,

Suite à l'émission récente d'Antenne 2 "C'est la Vie", il me serait agréable de recevoir un exemplaire de la petite brochure "5 gestes qui sauvent".

Animateur d'un groupe d'une cinquantaine de secouristes actifs sur la ville d'Albi, affilié à l'Association départementale de Protection Civile du Tarn, je pense que cette brochure serait utile aux candidats de nos prochains cours de secourisme. A quel prix pourrais-je éventuellement m'en procurer ?

D'avance je vous en remercie, en vous adressant toutes mes félicitations pour votre action en faveur du secourisme.

Le Responsable,



R. FOUGERON  
3, Bd de Strasbourg  
81000 ALBI

## U.F.O.L.E.P

COMITE DEPARTEMENTAL DU CHER

5, rue Samson 18000 BOURGES

Bourges le, 2. X 1986

réf.

Le Jacques Voisin P<sup>t</sup> de l'UFOLEP 18~~11~~ 128 rue de Vauvent

18000 Bourges

Monsieur,

J'ai eu l'occasion de lire sur l'invitation reçue en tant que Vice-président de l'ANIMS qu'un film de TF, sur les "5 gestes qui sauvent" avait été présenté au cours de la réception du 27 sept. 86 à l'hôtel de ville de Leers. Etant responsable au niveau de l'Education Nationale des "gestes qui sauvent", me serait-il possible de recevoir ce film ? (sous quelles conditions de prêt etc...).

Je vous remercie pour votre étroite collaboration,  
Croyez, Monsieur en mes salutations, les plus distinguées.



Equipe de l'ASAR

59390 Lys-lez-Lannoy.

12 JUL. 1985

## LES 5 GESTES QUI SAUVENT : un stage à Roubaix



Mardi et mercredi derniers, à l'initiative de l'Association des secouristes de l'agglomération de Roubaix, était organisé un stage de pratique des « 5 gestes qui sauvent ».

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre d'une campagne nationale lancée il y a plus de 15 ans, par M. Burggraeve et dont l'objectif est de diffuser la conduite élémentaire à tenir face à un blessé de la route. Ces gestes simples mais remarquablement efficaces, chacun de nous - mais surtout les automobilistes - devrait les connaître et savoir les mettre en œuvre.

C'est ce qu'ont déjà compris toutes celles et tous ceux qui ont décidé de consacrer deux soirées 4 heures en tout) pour venir apprendre ce qui demain sauvera peut-être la vie de l'un de nos proches.

Dans une première phase

fut envisagé ce que l'on appelle le « pré-secours », c'est-à-dire l'alerte aux services spécialisés (qui appeler, que dire), puis le balisage des lieux de l'accident. On oublie trop souvent l'importance essentielle de cette présignalisation par triangles de sécurité, dont le but est d'éviter le suraccident.

Vient ensuite le temps secours à proprement parler. Pas question ici d'apprendre toutes les finesses du secourisme classique. Non... simplement savoir reconnaître et enrayer la vraie détresse, celle qui met en péril la survie avant même l'arrivée des secours.

Là, c'est surtout de pratique, dont il est question. Chaque participant a pu s'entraîner à faire le bilan d'un blessé, à pratiquer la ventilation artificielle par le bouche-à-bouche, à mettre en bonne position un blessé inconscient qui risque

de s'étouffer. Les moniteurs de l'A.S.A.R. étaient là pour guider, corriger, aider les participants parmi lesquels de nombreux jeunes.

Une initiative louable à la veille des grands départs mais les responsables de l'A.S.A.R. jugent cela insuffisant. Leur objectif est de rendre obligatoire cet enseignement dans le cadre de la formation aux permis de conduire. C'est là le seul moyen de faire véritablement un secourisme de masse opérationnel.

## *Les 5 gestes qui sauvent et la Croix-Rouge*

La Croix-Rouge Française diffuse depuis 30 ans, à sa manière, un Secourisme destiné à la masse. Ce fut le cas avec les « 4 gestes pour une vie », les « gestes d'urgence » ou de survie ou de secours.

Elle a compris que le grand public n'avait pas le temps ou le goût pour une formation plus étoffée, débouchant sur une attestation de compétence.

Pour ceux qui le souhaitent, il existe une première formation appelée « premiers secours » élaborée en 1991 mais qui nécessite environ 15 heures de formation.

Ensuite, les autres niveaux sont destinés aux Secouristes actifs des associations et aux professionnels du secours.

Nous en revenons donc à une formation grand public qui ne demande ni trop de temps ni le traitement de cas de premiers secours qui ne mettent pas la vie de la victime en danger.

Ainsi, la Croix-Rouge a t'elle admis qu'il fallait inciter les candidats au permis de conduire à suivre une formation à la conduite à tenir en cas d'accident **de la route** puisqu'il s'agissait de la conduite automobile.

Lors de son Congrès, fin 1971, la question d'une formation pour le permis de conduire avait été nettement posée. Et la Croix-Rouge diffusa ces « gestes qui sauvent » qui ne faisaient pas partie des programmes arrêtés, officiels, par le Ministère de l'Intérieur.

Tout récemment, en 1997, elle assurait la diffusion d'un mini-guide des « 8 gestes qui sauvent » preuve d'un espace disponible et non comblé pour un Secourisme limité à des réflexes qui peuvent sauver.

Si on analyse ces 8 gestes, outre le fait que le massage cardiaque externe n'est pas à retenir pour une intervention des témoins sur un accidenté de la route, si l'on retire les douleurs thoracique (+ une constatation qu'un geste qui sauve) et le cas des brûlures, nous y retrouvons nos 5 GESTES QUI SAUVENT.

D'ailleurs, la C.R.F. évolue de plus en plus car elle n'a pas hésité, dans le département du Nord à assurer, à la demande du Conseil Général, l'enseignement des 5 GESTES QUI SAUVENT en 250 séances d'une demi-journée, soit la formation d'environ 7500 collégiens !

Ainsi, contrairement à ce que prétend le Ministère de l'Intérieur et quelques membres de l'ancienne Commission Nationale du Secourisme (remplacée depuis par un observatoire), ces enseignements brefs et précis, pratiqués, ne représentent aucun risque pour « l'unicité de doctrine » Les 5 GESTES font partie de tous les enseignements, qu'ils émanent de programmes officiels ou non.

Pourquoi la population, dans sa grande majorité, ne pourrait-elle pas accéder à cette formation aux 5 GESTES ? Et devrait-elle obligatoirement (cela ou rien d'autre !) suivre une formation de 15 heures pour être utile et efficace ?

# L'initiation au secourisme dans les auto-écoles

une excellente initiative des équipes  
Croix-Rouge de secourisme du Raincy

La Section des E. S. C. R. du Raincy (Seine-Saint-Denis) a pris l'initiative de faire des démonstrations des « quatre gestes pour une vie » dans les auto-écoles.

Voici, à ce sujet, quelques précisions extraites d'un rapport de M. SIMON, directeur des E. S. C. R. du Raincy :

## Pourquoi cette initiative ?

Parce que c'est presque toujours l'automobiliste, lors d'un accident de la route, qui se trouve le premier sur le lieu de l'accident. C'est donc lui qui devrait faire, et savoir faire, les premiers gestes d'urgence, en attendant les secours compétents.

les auto-écoles.

## Buts de l'enseignement

Sensibiliser le futur automobiliste sur le grave problème que représentent les accidents de la route et lui faire prendre conscience de ses responsabilités lorsqu'il se trouve en présence d'un accident (poursuites en cas de non-assistance aux personnes en danger).

Lui faire comprendre que notre démonstration lui permettra de répondre, le jour de l'examen, à la question suivante : comment devez-vous vous comporter en présence d'un accident corporel de la circulation ? (Question A 15.)

## CROIX - ROUGE FRANÇAISE PREMIERS SECOURS

## GESTES D'URGENCE

### POURQUOI CET ENSEIGNEMENT ?

Créé par la Croix-Rouge Française en raison d'un besoin, il a pour origine l'idée émise lors du Centenaire.

Il se situe entre les « 4 Gestes pour 1 Vie » (qui n'était qu'une information) et le Brevet de Secourisme aboutissant à une connaissance inadaptée pour certains.

Cet enseignement court s'adresse à tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent suivre l'enseignement long. Il s'intègre parfaitement dans un programme d'éducation sanitaire car la connaissance de ces gestes fait partie du maintien de la santé, du minimum de ce que chacun devrait savoir.

### IL NE S'AGIT PAS D'UN SECOURISME AU RABAIS.

Les objectifs de cet enseignement court sont différents de ceux du brevet de secourisme. Ce dernier s'adresse à ceux qui veulent agir dans le cadre d'équipes de secours et se spécialiser (route, réanimation, montagne, nautique...). Les « gestes

d'urgence » ayant une visée plus individuelle ont donc fait abstraction de tout l'aspect « travail en équipe ».

L'enseignement n'étant pas tributaire d'un programme officiel, certaines méthodes ont pu, par conséquent, être sélectionnées ou au contraire supprimées. Mais il ne s'agit en aucun cas d'un secourisme au rabais, car les critères de qualité exigés des auditeurs sur les gestes retenus sont les mêmes que ceux demandés dans le cadre d'un enseignement long.

### S'AGIT-IL D'UN ENSEIGNEMENT IMMUABLE ?

En fait, comme nous le montrerons, avec un même programme des objectifs pédagogiques différents peuvent se concevoir.

Aussi, afin d'avoir une certaine homogénéité de l'enseignement, nous avons cherché à définir dans ces pages les buts, les objectifs pédagogiques précis pour chaque étape afin que tous les enseignants poursuivent « la même intention pédagogique ».

Le découpage, la manière de faire passer le message peuvent varier selon les groupes et les circonstances. Le niveau des tests de contrôle des connaissances est l'essentiel et doit être conservé.

Des adaptations au programme peuvent se concevoir (Sauvetage-Secourisme du Travail et, très vraisemblablement examen nécessaire au permis de conduire...).



### III. SECOURISME ET JEUNESSE

Des suggestions sont émises :

- à la demande de M. WIRZ (Ardèche), que les Comités prennent contact avec les auto-écoles afin que des notions de Secourisme soient données aux candidats au permis de conduire;
- à la demande de M. ANGEBAUD (administrateur) et de M. DALAINZY (Lunéville), qu'une démarche soit effectuée auprès du Ministère de l'Intérieur, S.N.P.C., afin que l'emploi du vocable « Protection civile » soit mieux précisé;
- à la demande de M. OUVRARD (Hauts-de-Seine) et de M<sup>e</sup> TESNIERE (Hautes-Alpes), que les secouristes prennent part d'une façon plus directe à la vie des Comités. M<sup>e</sup> OUVRARD évoque également le problème de l'âge de vote et d'éligibilité;
- à la demande de Mlle RIQUOIR (Pyrénées-Atlantiques), appuyée par de nombreux délégués, que les polices d'assurances soient revues, en envisageant les notions de personnes à charge, la prise en charge des frais judiciaires et des frais d'obsèques.

D'autre part la Commission remercie M. OLEON des démarches faites auprès du Ministère de l'Education nationale et souhaite une circulaire du Siège central donnant les modalités d'application de la circulaire du Ministère introduisant la C.R.F. dans les écoles. A la suite de l'intervention de M. VAN DEN BOOSCH (Nord), elle souhaite aussi qu'une « attestation » (?) soit remise dans les établissements scolaires, à tous ceux qui ont suivi les notions des « 4 Gestes » et toute initiation similaire (Aides d'urgence, Auxiliaires sanitaires ou Santé au foyer).



## Le Secourisme Routier

Question. — Que signifie la formule aide-mémoire P.P.S. ?

Réponse :

- P = Protéger les victimes.
- P = Prévenir les Services de Police.
- S = Secourir les blessés.

Question. — Quelles dispositions doit-on prendre pour éviter le « suraccident » de jour, de nuit ?

Réponse. — De jour et si l'on en dispose, on place dans chaque sens de circulation, à 100 mètres de part et d'autre de l'accident des panneaux appelés « triangles de sécurité ». A défaut, ils peuvent être remplacés par deux personnes qui agiteront chacune un mouchoir ou un chiffon. De nuit, les panneaux sont valables puisqu'ils disposent d'une surface réfléchissante.

A défaut, par 2 personnes qui agiteront à bout de bras une lampe de poche allumée.

Question. — Tu es le témoin d'un accident survenu en pleine campagne. Quel service de Police dois-tu prévenir ?

Réponse. — Je dois faire prévenir aussitôt la brigade de Gendarmerie la plus proche.

Question. — L'accident vient de se produire sur une autoroute. Que fais-tu ?

Réponse. — Je me rends à un poste téléphonique installé en bordure de l'autoroute, où je serai mis directement en contact avec le poste de Police chargé de la sécurité.

Question. — Quelle sera la nature des renseignements que tu vas donner ?

Réponse. — Je vais indiquer :

- 1° — l'endroit d'où j'appelle.
- 2° — le lieu précis où s'est produit l'accident.
- 3° — la nature de l'accident (collision de plusieurs véhicules, etc...).
- 4° — le genre du véhicule accidenté (V.L. - camion - autocar, etc...).
- 5° — Le nombre de blessés et la gravité de leurs blessures.
- 6° — si la circulation est interrompue ou partielle.
- 7° — les dangers particuliers : véhicule en flammes - blessé coincé par la carrosserie, etc...

Question. — Que vont faire les responsables du Poste de Police ou de Gendarmerie après réception de ton message ?

Réponse. — Ils vont avertir aussitôt les services de secours organisés (Pompiers, ambulances, etc...).

— Alerter éventuellement l'hôpital où seront transportés les blessés.

— envoyer sur les lieux une équipe d'intervention pour procéder aux constatations d'usage, régler et ordonner la circulation.

Question. — Que dois-tu faire si la victime est inconsciente et vomit ?

Réponse. — Je dois la placer en « position latérale de sécurité » ou « position de sauvegarde ».

### CONSEILS AUX PARENTS

Dans les accidents corporels de la circulation, de nombreuses vies humaines peuvent être préservées si ceux qui en sont les témoins ou même les victimes, connaissent parfaitement la conduite à tenir.

C'est pour cette raison que nous avons rassemblé sur l'encart central, toutes les dispositions ou mesures qui peuvent être prises par un secouriste occasionnel, pour SAUVER ou AIDER à sauver une vie.

Cet encart est détachable. Placez-le dans la boîte à gants de votre véhicule. Il vous rendra un grand service si vous devez être un jour ce secouriste occasionnel.

**C. COMPRESSION**

Si le polytraumatisé perd son sang en abondance, il faudra stopper rapidement l'hémorragie en procédant à une compression manuelle.

**COMMENT ARRETER UNE HEMORRAGIE EXTERNE**

Les hémorragies externes peuvent être :

- **artérielles** : le sang gicle par saccades, il est rouge vermeil, rutilant.
- **veineuses** : le sang s'écoule en nappe, en bavant. Il est rouge sombre.
- **capillaires** : saignement sans gravité.

**SECTION D'UNE PETITE ARTERE**

Dans la plupart des cas le **pansement compressif** suffit.

Poser rapidement sur la plaie en appuyant fortement un gros pansement ou un simple tampon (serviette pliée, mouchoir) aussi propre que possible.

Il sera maintenu par une bande ou un foulard sans trop serrer.



**SECTION D'UNE GROSSE ARTERE**

C'est un accident rare, mais très grave. Dans une artère la pression du sang est beaucoup plus élevée que dans les veines ou les capillaires. La perte de 2 LITRES DE SANG EST SYNONYME DE MORT.

Allonger le blessé par terre et procéder de suite à une compression manuelle entre la plaie et le cœur de manière à écraser l'artère qui saigne, contre un plan dur constitué par une surface osseuse. Cette compression est à faire en des points précis suivant la position de la plaie.

**LES PRINCIPAUX POINTS DE COMPRESSION**



**Garrot = Danger**

Il ne peut être posé que par une personne qualifiée

Il est important que vous sachiez ce que vous devez faire en présence d'un accident corporel de la circulation.

Nous vous conseillons de retenir la formule aide-mémoire ci-après :

**P.A.S**

**PROTEGER • ALERTE • SECOURIR**

**PROTEGER LES VICTIMES**

**EVITER « LE SURACCIDENT »**

- Signaler aux autres usagers l'accident qui vient de se produire.

Moyens :

Pose de triangles de Sécurité.  
Personnes agitant un mouchoir ou une lampe électrique à 100 mètres de part et d'autres du lieu de l'accident.



**DEGAGER LA VICTIME EXPOSEE A UN NOUVEAU DANGER**

- Blessé au milieu de la chaussée.
- Blessé dans voiture en feu.

**ALERTE L'AUTORITE PUBLIQUE**

En ville .....	Commissariat de Police
Hors agglomération .....	Brigade de Gendarmerie
Sur autoroute .....	Poste de Police Autoroute
	Bornes de Secours Routier

**SEPT RENSEIGNEMENTS PRECIS**

- 1° — L'endroit d'où l'on appelle.
- 2° — Le lieu précis où s'est produit l'accident.
- 3° — La nature de l'accident (collision de véhicules, piéton renversé).
- 4° — Le genre du véhicule accidenté (VL, Camion, etc.).
- 5° — Le nombre de blessés et la gravité des blessures.
- 6° — Circulation interrompue ou partielle.
- 7° — Les dangers particuliers (véhicule en feu, blessé coincé par carrosserie, produits toxiques ou inflammables répandus sur chaussée).

## SECOURIR LES POLYTRAUMATISÉS

### ACTIONS DE PRESECOURS DU PUBLIC INSTRUIT

En attendant l'arrivée des « SECOURS ORGANISÉS », 3 « actions de PRESECOURS » peuvent être déterminantes pour la préservation de la vie du polytraumatisé.

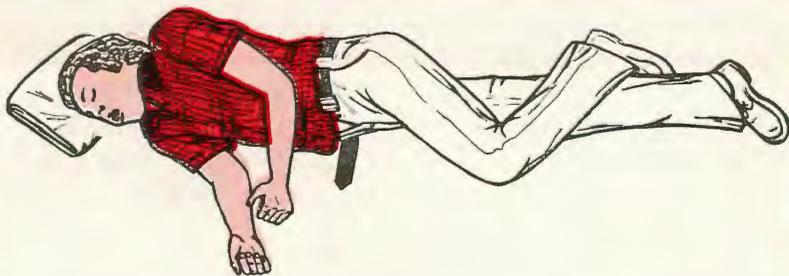
1 formule pour les retenir : **A.B.C.**

- A. Allonger sur le côté
- B. Bouche à Bouche
- C. Compression.

#### ● A. ALLONGER SUR LE CÔTÉ

Si le polytraumatisé est inconscient ou pris de vomissement, vous le placerez en « POSITION LATÉRALE DE SÉCURITÉ » dite aussi « POSITION DE SAUVEGARDE ».

#### Position Latérale de Sécurité



Le blessé est allongé sur le côté, la tête en arrière (hyperextension), la bouche ouverte et tournée vers le sol. La jambe du dessus est repliée pour caler le corps.  
Cette position permet à la victime de vomir, et empêche les voies respiratoires de s'obstruer.

#### ou Position de Sauvegarde

#### ● B. BOUCHE A BOUCHE

Si le polytraumatisé est gêné pour respirer ou ne respire plus, vous pratiquerez la respiration artificielle par la Méthode orale du « BOUCHE A BOUCHE ».

## LA MÉTHODE ORALE DU BOUCHE A BOUCHE

- Nettoyage de la bouche et de la gorge. Retirer les corps étrangers avec l'index replié en crochet et recouvert d'un linge propre.



- Dégagement des voies aériennes supérieures.

Placer une main sous la nuque, l'autre sur le front. – Soulever la nuque et renverser la tête le plus possible en arrière (au maximum).



La pointe du menton doit être dirigée vers le haut.

La bouche doit s'entrouvrir automatiquement, sinon, retirer la main qui est sous la nuque, saisir le menton et le tirer vers le haut.



Parfois, cette manœuvre suffit à rétablir la respiration.

- Insufflation

- Inspirer profondément.
- Ouvrir la bouche en grand.
- L'appliquer autour de celle de la victime en appuyant fortement.
- Eviter que l'air insufflé ne sorte par le nez de la victime.
- Souffler fort tout en observant le soulèvement de la poitrine.



#### CADENCE PAR MINUTE :

- Adulte ..... 14 à 16 fois
- Enfant de plus de 10 ans .... 20 fois

**TOUTES LES AUTRES METHODES DE RESPIRATION ARTIFICIELLE SONT DESORMAIS PROSCRITES**

**TOUT ASPHYXIE RANIME DOIT ETRE HOSPITALISE**

## **Note sur le secourisme à la CROIX ROUGE FRANÇAISE**

par Christian BLAVET, Directeur du Secourisme

Le secourisme à la Croix-Rouge Française se place à 3 niveaux :

INFORMATION - INITIATION - ENSEIGNEMENT DE BASE

### **1 INFORMATION : « 4 GESTES POUR 1 VIE »**

**Pour tous les publics, tous les âges**

1 séance de 2 heures environ, avec démonstration et répétition de quelques gestes très simples pour assurer la survie :

- Comment arrêter une hémorragie.
- Comment redonner le souffle (respiration artificielle).
- Qui appeler en cas d'accident.
- Comment dégager une victime.

Chaque auditeur est invité à répéter ces gestes. A l'issue de cette répétition lui sera remis une attestation.

### **2 INITIATION : « GESTES DE PREMIERS SECOURS »**

**Pour tous les publics, sans limite d'âge.**

5 cours d'une heure et demie, environ 8 heures.

- Conduite à tenir en présence d'un accidenté.
- Les axphxies, syncopes, pertes de connaissance.
- Les hémorragies, les plaies.
- Les fractures.
- Accidents divers (troubles digestifs, morsures de vipères, brûlures, etc.).

Délivrance d'une attestation, entrée possible dans les équipes secouristes de la Croix-Rouge Française, comme aide d'urgence.

N° 248 - NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1983 -

## ***Les premiers gestes***

*Depuis plus de dix ans, les pouvoirs publics français ont mené une politique intense de professionnalisation et de médicalisation des secours. Grâce aux structures mises en place, toute victime d'un accident peut aujourd'hui espérer être secourue par des sauveteurs professionnels dans un délai moyen de 17 minutes après la transmission de l'alerte. Mais quelle que soit l'amélioration du réseau opérationnel, les quelques minutes qui séparent le moment de l'accident de l'arrivée des secours ne pourront être supprimées.*

*C'est pourtant pendant ce laps de temps très court que le destin de la victime se joue dans près d'un tiers des cas. Quelques gestes simples permettront d'assurer la survie et d'éviter une mort inutile. D'autres fois, quand le délai d'intervention est allongé par des circonstances particulières, des gestes d'attente rendront l'état de la victime plus supportable et amélioreront la qualité de sa convalescence.*

*Enfin, certains accidents bénins ne demandent pas une intervention lourde mais seulement des gestes de précaution en attendant une éventuelle consultation. Ces premiers gestes s'apprennent par une formation appropriée.*



La Croix-Rouge Française est heureuse de vous offrir le mini-guide des 8 gestes qui sauvent.

**Conservez-le, ses conseils sont précieux.**

Si vous voulez vous **former** aux gestes qui sauvent, **prenez contact** avec votre comité local Croix-Rouge le plus proche de votre domicile.

Pour obtenir les coordonnées de votre comité, composez le

**08 36 67 15 15**



Ce guide a pour objet de vous présenter

**les gestes de premiers secours.**

Cependant, quelle que soit la situation, vous devez déclencher l'alerte.

1 Projection et alerte	3
2 Arrêt des hémorragies	11
3 Position latérale de sécurité	19
4 Bouche-à-bouche	25
5 Désobstruction des voies aériennes	33
6 Massage cardiaque	40
7 Douleurs thoraciques	48
8 Brûlures	56

## 1

### LA PROTECTION ET L'ALERTE



Face à toute situation d'accident, ne prenez surtout pas de risques inutiles, vous ne feriez qu'aggraver le problème.

Après avoir examiné la situation, alertez les secours de la façon la plus précise possible.

### CE QU'IL FAUT FAIRE, ÉTAPE PAR ÉTAPE.

- Un accident a eu lieu. Le sauveur doit tout d'abord examiner la situation. S'il reste un danger, il doit le supprimer (ex. couper le courant électrique).
- Si le danger ne peut être supprimé, ne pas s'ap-

procher et empêcher que quiconque accède à la zone dangereuse (ex. fuite de gaz). Cette protection du lieu de l'accident évite ainsi tout risque de suraccident.

● Ensuite, après avoir laissé quelqu'un auprès des blessés, il faut transmettre un message d'alerte.

Pour les Urgences santé et les conseils médicaux, composez le 15 (Samu).

15

Pour les Urgences secours, composez le 18 (Sapeurs pompiers).

18

- Le message à transmettre doit comporter impérativement 5 éléments :  
1- le numéro de téléphone d'où l'on appelle,  
2- la nature de l'accident et les dangers éventuels qui persistent,

- 3- la localisation précise de l'accident (ville, rue, numéro, bâtiment, près de...),  
4- le nombre de personnes concernées,  
5- la description de l'état des blessés et les premiers gestes effectués.

**Avant de raccrocher, le sauveteur doit attendre d'éventuelles instructions.**

## 2

### L'ARRÊT DES HÉMORRAGIES



Il existe 3 types d'hémorragies : interne, externe et des orifices naturels.

Dans tous les cas, même si la vie du blessé n'est pas en danger, la personne doit être vue par un médecin.

### À TITRE INDICATIF.

- Les hémorragies externes sont le plus souvent dues à un traumatisme.
- Les hémorragies internes sont gravissimes car le sang coule à l'intérieur du corps sans s'évacuer. Le blessé présente les signes suivants : sueur, pâleur, pouls rapide.

● Lors d'hémorragies des orifices naturels, le sang s'évacue de l'anus, de la bouche, du vagin ou de la vessie. Si ces hémorragies font suite à un traumatisme, c'est souvent un problème d'ordre chirurgical. Hors traumatisme, ces hémorragies sont le signal d'appel d'une maladie.

### CE QU'IL FAUT FAIRE, ÉTAPE PAR ÉTAPE.

● Appelez dans tous les cas votre médecin ou, s'il est absent, le Samu (15) quel que soit le type d'hémorragie.

- Dans tous les cas (sauf saignement de nez), allongez la victime.
- Dans le cas d'une hémorragie externe,

appuyez avec la main et faites un pansement compressif si vous devez aller donner l'alerte vous-même. Si le saignement persiste, en attendant les secours, faites un point de compression.



- Dans le cas d'une hémorragie interne, appelez immédiatement les secours (15).
- Dans le cas d'une hémorragie par les orifices naturels, consultez votre médecin.

### Le saignement de nez.

- C'est la seule hémorragie pour laquelle il ne

faut pas allonger la personne.  
● Comprimez la narine pendant au moins 10 minutes, la tête penchée en avant.  
● Recommencez la manœuvre si le saignement n'a pas cessé. S'il persiste encore, consultez un médecin.

## 3

### LA POSITION LATÉRALE DE SÉCURITÉ



En attendant l'arrivée des secours, il est impératif de mettre en position latérale de sécurité toute personne, enfant ou adulte, inconsciente et qui respire.

Cela évite la chute de la langue vers l'arrière et permet d'évacuer les régurgitations, le sang et les vomissements

vers l'extérieur. Cette position évite donc l'étouffement.

15

18

### CE QU'IL FAUT FAIRE, ÉTAPE PAR ÉTAPE.

- Basculez prudemment la tête de la victime en arrière en tirant le menton vers le haut et assurez-vous que rien n'obstrue les voies aériennes supérieures.

- Dégraissez les vêtements serrés (lourdards,

col, ceinture, pantalon...) et vérifiez que la personne respire correctement.

- Faites ensuite pivoter doucement la victime sur le côté en la saisissant par l'épaule et la hanche.

Fléchissez la jambe du dessus pour maintenir la personne dans cette position.

- En attendant les secours, surveillez la victime : son pouls, son rythme respiratoire et son degré de conscience.

## 4

### LA BOUCHE-À-BOUCHE



C'est un acte d'extrême urgence qui se pratique sur toute personne inconsciente qui ne respire pas.

Appelez ou faites appeler le plus vite possible le Samu (15).

15

### CE QU'IL FAUT FAIRE, ÉTAPE PAR ÉTAPE. Sur un adulte.

- Agenouillez-vous aux côtés de la personne inconsciente et basculez prudemment sa tête en arrière en tirant le menton vers le haut, puis vérifiez l'absence de respiration.



- Dégraissez les vêtements serrés : col de chemise, foulard, ceinture, pantalon...
- Maintenez la tête basculée, une main pinçant le

nez et l'autre sur le menton relevé vers le haut.

- Prenez une inspiration profonde et appliquez votre bouche largement ouverte sur la sienne. Soufflez 2 fois dans sa bouche de telle sorte que sa poitrine se soulève. Puis vérifiez le pouls à la carotide.

● Poursuivez au rythme de 12 à 15 insufflations par minute.

● Continuez jusqu'à l'arrivée des secours en surveillant régulièrement le pouls.

### Sur un bébé.

- Assurez-vous que la bouche du bébé n'est



pas encombrée par un corps étranger.

- Mettez votre bouche sur la bouche et le nez

du bébé. Soufflez dans les deux orifices en même temps.

- Soufflez un peu plus vite mais nettement moins fort que pour un adulte pour que la poitrine, et non l'estomac, se soulève au rythme de 25 à 30 fois par minute.

## 5

### MÉTHODE DE DÉSObSTRUCTION DES VOIES AÉRIENNES



C'est un acte d'extrême urgence à pratiquer lorsqu'une personne a un corps étranger (aliment ou objet) bloqué dans la gorge. La victime étouffe, se tient le cou, son visage est bleu et angoissé, sa respiration totalement interrompue, aucun son n'est audible.

### CE QU'IL FAUT FAIRE, ÉTAPE PAR ÉTAPE. Sur un adulte.

- Placez-vous derrière la personne, son dos appliqué contre votre poitrine.
- Mettez vos bras sous les siens, positionnez un poing fermé, paume vers le sol un peu en dessous du creux de son estomac

et englobez votre poing avec votre autre main.  
● Exercez une pression sèche vers vous et vers le haut.

- Si la personne ne parvient pas à reprendre sa respiration, répétez cette manœuvre autant de fois que nécessaire jusqu'à expulsion du corps étranger.

Si le corps étranger est expulsé, appelez le médecin traitant de la victime pour avoir son avis sur la suite à donner à cet incident.

Si le corps étranger n'est pas expulsé, la victime va très rapidement perdre connaissance et arrêter de respirer. Pratiquez alors le bouche-à-bouche

après avoir fait prévenir le Samu (15).

### Sur un bébé.

- Placez le bébé à plat ventre sur vos cuisses, la tête dépassant de vos genoux.

- Donnez lui 3 à 4 tapes dans le dos entre les deux omoplates avec le plat de la main.

● En cas d'échec, placez votre main sur le dos du bébé et retournez-le tête basse. Effectuez 4 poussées sur le devant du thorax.



39

EN BREF

10 JUIL. 1996

### La Croix-Rouge bronze utile

La Croix-Rouge française vient de lancer une opération en partenariat avec la fondation CNP pour la santé baptisée « Cet été, je bronze utile ! », destinée à sensibiliser la population aux gestes de survie en l'encourageant à poursuivre une formation. Durant tout l'été, trois caravanes sillonneront la France et proposeront une initiation gratuite aux gestes de premier secours. Cette opération sera annoncée et relayée à chaque étape de la caravane par les médias locaux.

### Les « cinq gestes qui sauvent »

En juin dernier, les conseillers généraux de l'arrondissement de Lille ont proposé de financer, à hauteur de 600.000 F, le projet « cinq gestes qui sauvent ».

Ce projet, élaboré en partenariat avec la Croix-Rouge, a pour objet de sensibiliser et former des collégiens de 4<sup>e</sup> des collèges volontaires publics et privés de l'arrondissement aux « cinq gestes qui sauvent ».

La Croix-Rouge assurera la formation des élèves, sous la forme de module de 2 h 30 par classe, par des moniteurs qualifiés.

7.500 collégiens devraient être concernés pour l'année 1997-98, sachant que 250 interventions d'une demi-journée sont prévues !

N° 116  
Juillet 1997



# Le Nord

Magazine du Conseil Général du Nord

S'occuper de chacun

## du Nord au

### → Métropole

#### Lille

#### Un carrefour européen des premiers secours

Du 3 au 6 juillet, Lille accueillera le 11<sup>e</sup> challenge européen des premiers secours. Organisée par la Croix-Rouge française, cette manifestation mobilisera en parallèle près de 300 secouristes de la Croix-Rouge venus initier gracieusement la population de la région aux gestes des premiers secours. 5 000 personnes sont attendues.

Elles pourront se former et apprendre les 5 gestes qui sauvent (les 4 et 5 juillet), s'informer et découvrir de nombreuses activités sur divers sites : la Grand'Place, le Champ de Mars et la Citadelle qui verra s'affronter aux travers de diverses épreuves (mise en scène d'accident de la route, du travail...) des équipes de secouristes de 31 pays.

## *Les 5 gestes qui sauvent et la Fédération Nationale de Protection Civile*

Déjà, dans un éditorial pour le bulletin de la F.N.P.C, en décembre 1970, le Président, L.LEPRESTRE souhaitait que le « candidat au permis de conduire puisse subir un examen portant sur le Secourisme ».

Et il ajoutait : « On pourrait même envisager un enseignement d'un niveau inférieur à celui du Secourisme mais au moins suffisant pour savoir le geste qu'il convient de faire en présence d'un blessé... ».

Ainsi il évoquait le concept des « 5 gestes », peut-être en ignorant son existence, c'est à dire l'apprentissage d'une conduite à tenir précise ici face à l'accident de la route.

Ce n'est qu'en 1989 que la F.N.P.C. a tenté de prendre le « taureau par les cornes » car elle s'apercevait qu'il manquait effectivement une formation au grand public afin de faire face à l'accident de la route.

Ainsi, dans le n° 18 de février 1989 de la revue de la F.N.P.C. avions-nous le départ, avec une conférence de presse dans un salon du Sénat (19.1.1989) d'une « Campagne du geste qui sauve ». On y relève les arguments défendus depuis le début pour diffuser les « 5 gestes ». Cette initiative s'est éteinte rapidement et les représentants de la F.N.P.C. et associations qui lui sont rattachées n'ont pas su - ou voulu - faire évoluer la Commission Nationale du Secourisme.

Une A.D.P.C, celle des Côtes-du-Nord, avait déjà fait connaître une approbation dès juillet 1982 dans un bulletin « Protéger et Secourir ». Cette A.D.P.C. avait été créée par M.Léon ROBINE, ancien responsable du bureau du Secourisme à la D.S.C. et surtout Président d'Honneur de la F.N.P.C.

Fin 1984, lors de l'A.G. de cette même A.D.P.C. l'échec des « G.E.S. » est évoqué ainsi que la prédominance, pour le public, de l'accident de la route par rapport à d'autres risques. Et de la nécessité d'enseigner ces « G.E.S. » pour le permis de conduire en précisant « l'évidence n'est pas toujours bien comprise ».

En conclusion, la F.N.P.C. doit agir positivement aujourd'hui pour un Secourisme de masse. En respectant 2 principes : uniquement agir face à des détresses qui mettent la vie des blessés en jeu et durée basse - 5 heures.

Hélas, dans le n° 41 de juillet 1997 elle faisait état d'un projet « d'attestation de formation complémentaire aux premiers secours sur la route » d'environ 12 h (qui s'ajouterait à la formation de base d'environ 12-15 h). Où allons-nous ?



# EDITO

## POUR SA NOUVELLE CAMPAGNE, LA FNPC EST PARTIE A L'ASSAUT DES MEDIAS

**1989** : la FNPC part à l'assaut des médias : presse écrite, radio, télévision. Préparée depuis de nombreux mois, cette offensive s'est concrétisée dès le 19 Janvier, avec, en particulier, la conférence de Presse que votre Présidente a tenue dans les locaux prestigieux du Sénat, en présence de nombreuses personnalités et celle, réconfortante, d'un grand nombre de sympathisants.

### POURQUOI TANT DE BRUIT ?

Devant l'augmentation considérable du nombre de victimes des accidents de la circulation, mais aussi des accidents domestiques, la FNPC avait décidé de frapper fort, en interpellant les Pouvoirs Publics pour leur demander quelles mesures ils envisageaient de prendre en la matière.

• C'est ainsi que ce jour là, la FNPC a proposé à Monsieur Lionel Jospin, Ministre de l'Education Nationale, de rendre obligatoire l'enseignement des « Gestes qui Sauvent », très tôt au cours de la scolarité, voire même sous forme de matière facultative au baccalauréat.

• C'est ainsi, aussi, que ce jour là, la FNPC a demandé au Ministre des Transports Monsieur Michel Delebarre de rendre obligatoire la présentation d'une attestation de « Premiers Secours » au moment même de l'inscription de chaque candidat au permis de conduire, le programme correspondant à cette attestation devant être enseigné uniquement par des Associations agréées et reconnues sur le plan ministériel.

• C'est ainsi, aussi, que ce jour là, la FNPC s'est proposée de promouvoir une campagne de sensibilisation du grand public, placée sous le signe du CERCLE ORANGE, le cercle orange de la Protection Civile.

• C'est ainsi, enfin, que ce jour là, la FNPC, au-delà des vœux pieux et des paroles, a voulu offrir du Concret, en présentant le nouveau guide de protection civile qu'elle vient de réaliser « Savoir pour Sauver », et qui va être progressivement diffusé à l'ensemble de la France.

Il n'est pas toujours facile de déplacer la grande presse, de faire ouvrir les portes d'un studio de radio ou

d'un plateau de télévision. La FNPC a osé le tenter. Les pages de cette revue consacrées à la vie de la Fédération vous rendront compte de tout ce qui a été mis en œuvre, ainsi que des retombées et des résultats enregistrés qui sont extrêmement encourageants.

Mais il appartient maintenant à chacun d'entre vous, lecteurs, de relayer cette action d'information dans son département. Si vous êtes Responsable d'Association, informez vos adhérents, contactez les radios et les journaux locaux en vous aidant du dossier de presse qui vous a été transmis. Si vous êtes simple adhérent, si vous faites partie de ces 150 000 Bénévoles, de ces 150 000 Croisés du Cercle Orange parlez-en autour de vous. Ainsi un consensus se dégagera et nos suggestions se concrétiseront.

En nous inspirant du slogan maintenant bien connu de La Poste, nous pouvons vous exhorter en vous disant :

La FNPC Bouge, Bougez avec la FNPC.

Mais nous pourrions aussi ajouter :  
La FNPC se fait connaître, Faites  
vous connaître avec la FNPC.

Et également :  
La FNPC Gagne, Gagnez avec la  
FNPC.

\*\*\*

**1989** : l'année sera déjà bien entamée  
lorsque vous recevrez cette revue.  
C'est voulu. Nous attendions en effet  
pour la diffuser le lancement de notre  
campagne, afin de pouvoir vous en  
donner tous les détails. Il n'est pas  
trop tard cependant pour votre  
Présidente pour vous offrir, ainsi  
qu'à vos familles, tous ses vœux les  
plus sincères.

\*\*\*

**1989** : dans 3 ans, l'Europe sera une  
réalité. Dans cette perspective, il a  
paru intéressant à l'équipe de  
rédaction de ce numéro de vous  
présenter un petit dossier sur l'Europe  
de la Sécurité et de la Santé, qui peu  
à peu se met en place. Nous vous  
souhaitons une bonne lecture.

**Ida Guinot**

## OFFICIEL :

### QUESTION AU GOUVERNEMENT :

(Journal Officiel du 5 Septembre 1988)

#### *Permis de conduire (examen)*

3091. - 3 octobre 1988. - **M. Pierre Mauger** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux**, si une épreuve de secourisme ne devrait pas figurer aux épreuves du permis de conduire afin que les automobilistes puissent être capables de donner les premiers soins à un accidenté.

*Réponse.* - L'enseignement aux candidats à l'examen du permis de conduire de notions de secourisme leur permettant d'intervenir utilement en présence d'un accident de la circulation pose des problèmes dont la solution est recherchée depuis plusieurs années. L'intérêt d'un tel enseignement est évident et de nombreuses discussions se poursuivent, notamment avec des membres du corps médical, afin de

déterminer quelles sont les notions qui peuvent être utilement acquises par les 800 000 personnes qui obtiennent chaque année le permis de conduire, et dans quelles conditions cet enseignement peut être dispensé. Un groupe de travail réunissant des médecins et des représentants des administrations concernées a été constitué pour rechercher une solution qui tienne compte de l'ensemble des avis émis sur ce problème. D'autre part, le programme national de formation à la conduite qui va être prochainement publié fait une large place aux comportements utiles en présence d'un accident de la circulation.

**Pour sa part, la FNPC a donné sa réponse : ce fut l'un des sujets de la Conférence de Presse donnée par sa Présidente le 19 janvier dernier au Sénat. Voyez l'éditorial de cette revue et les pages spéciales qui lui sont consacrées.**

Pour améliorer sa présentation, l'équipe de rédaction de la revue « PROTECTION CIVILE » souhaiterait bénéficier du concours - bénévole, cela va de soi - d'un dessinateur ou d'un graphiste.

Si vous avez un bon coup de crayon, si vous êtes doué pour le dessin humoristique ou la caricature, communiquez-nous vos coordonnées.

Vous nous aiderez à rendre la revue plus agréable, en illustrant les différents articles.

#### bulletin d'abonnement

## « PROTECTION CIVILE »

Revue de la Fédération nationale de la protection civile  
reconnue d'Utilité Publique (Décret du 14/11/1969)  
à adresser à : FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE  
157, rue Danton - 92300 Levallois-Perret  
Tél. 47 58 11 86 - P. 328-329

NOM : .....

ADRESSE : .....

déclare souscrire ..... abonnement(s) à la Revue « Protection CIVILE »

- Liaison -

(Abonnement annuel 20 Frs)

A ..... le .....

Signature

Ce bulletin doit être obligatoirement accompagné d'un règlement par chèque

#### Les auteurs des articles engagent leur propre responsabilité

Directeur de Publication  
et Rédaction en Chef : **Ida GUINOT**  
Rédaction : **J.-Paul CUEILLE,**  
**Josette AJDERIAN**

- Edition : IREP  
93, rue de Maubeuge  
75010 PARIS Tél. : 45 26 92 32

Ce numéro est tiré à 17 000 exemplaires

- Abonnement : 20 F

- Prix du N° : 5 F

N° de commission

Paritaire : 66899

Dépôt légal :

Bibliothèque Nationale

# UN EVENEMENT SANS PRECEDENT A LA FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE : JEUDI 19 JANVIER 1989 A 17 HEURES : CONFERENCE DE PRESSE AU SENAT

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**SA PREPARATION :** La Présidente dans son éditorial, vous a déjà indiqué « le Pourquoi » de cette grande opération médiatique. Mais il faut savoir qu'une manifestation de cette importance ne s'improvise pas, que sa préparation demande des semaines de travail, car de cette préparation dépendent le succès ou l'échec. Le dossier que nous voulions défendre était solide, et nous avons mis tous les atouts de notre côté :

- en recensant tous les organes de presse, quelle que soit leur taille : agences, journaux, radios, télévisions.
- en les informant à l'aide d'un communiqué détaillé ;
- en contactant les journalistes directement par téléphone ;
- en élaborant un dossier de presse complet qui a été remis à tout ceux qui étaient présents et à tous ceux qui nous l'ont demandé ;
- en préparant aussi un important dossier de documentation.

### La Fédération nationale de protection civile interpelle les pouvoirs publics

Devant l'augmentation considérable des victimes des accidents de la circulation, mais aussi des accidents domestiques, la Fédération Nationale de Protection Civile a décidé :

- de prendre l'initiative d'interpeller les Pouvoirs Publics, pour leur demander quelles mesures ils envisagent en la matière.

D'une part, la Fédération Nationale de Protection Civile a proposé à Monsieur Lionel JOSPIN, Ministre de l'Education Nationale, de rendre obligatoire l'enseignement des « Gestes qui Sauvent » - gestes de premiers secours - très tôt au cours de la scolarité, voire même sous forme de matière facultative au Baccalauréat.

D'autre part, la Fédération Nationale de Protection Civile demande au Ministre des Transports, Monsieur DELEBARRE, de rendre obligatoire la présentation d'une attestation « de premiers secours » au moment de l'inscription de chaque candidat au permis de conduire - le programme correspondant à cette attestation devra être enseigné par des Associations agréées et reconnues sur le plan ministériel.

Enfin, la Présidente de la Fédération Nationale de Protection Civile, Madame Ida GUINOT, se propose, au cours de sa Conférence de Presse au Sénat le Jeudi 19 Janvier 1989 devant les représentants des ministères concernés, de promouvoir une campagne de sensibilisation du grand public placée sous le signe :

DU CERCLE ORANGE

Elle propose, par ailleurs, de créer des groupes de travail ayant pour objectif d'émettre des propositions concrètes ; celles-ci devraient pouvoir être mises en place dès Octobre 1989. Ces groupes de travail pourraient, selon Madame GUINOT, être notamment composés :

- des membres de la Commission Nationale de Secourisme
- des sous-commissions médicale et d'actualisation des textes
- des membres de la Fédération Nationale de Protection Civile
- des membres de la Croix Rouge Française
- des membres de la Fédération Française des Sapeurs Pompiers
- des membres de l'enseignement
- des membres du Corps médical

A l'heure de l'intégration européenne, il est indispensable que la France s'aligne sur les autres membres de la C.E.E. en matière de Protection Civile, car notre pays est actuellement loin d'être au premier rang en cette matière.

### Le Dossier de Documentation

LA FEDERATION NATIONALE  
DE PROTECTION CIVILE

Elle aussi SON LOOK

Lisez plutôt ce qu'ELLE est, ce qu'ELLE sait faire et ce que les Pouvoirs Publics pensent d'ELLE...

- Sa Carte d'Identité
- Son Dépliant
- Son Allicette
- Sa répartition géographique
- Son Tiercé pour une Vie
- La plaquette de ses 20 Ans
- Son « spécial Interview » de Monsieur le Préfet ROUANET (DDSC en 84)
- L'Assise Nationale de la FNPC avec Monsieur DESLANDES (DDSC actuel)
- Les chiffres parlent d'eux-mêmes : ce sont ceux du Ministère de l'Intérieur
- Les Premiers Secours en cassette-vidéo ont fait l'objet de l'attribution du Premier Prix National du Festival du Film d'Oxylogie au Grand Show Vosgien
- La Presse en parle

### Le Dossier de Presse

FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE

DOSSIER DE PRESSE

### CAMPAGNE DU GESTE QUI SAUVE



CONFERENCE DE PRESSE  
AU SENAT

19 JANVIER 1989

# LE COMPTE-RENDU DU VICE-PRESIDENT ROBERT GONDIAN



La tribune et sa "Garde d'honneur" de l'ADPC 75

Quelle journée retentissante dans l'histoire de la Fédération Nationale de Protection Civile que ces heures mémorables du jeudi 19 janvier 1989 où la Présidente de la F.N.P.C., Mademoiselle Ida GUINOT, a organisé à 17 heures une prestigieuse conférence de presse dans une salle merveilleuse du Sénat où trônent des statues qui rappellent que ce palais fut d'abord occupé par un corps privilégié qui pouvait modifier la Constitution grâce à ses SENATUS CONSULTES.

Il est 17 h 15 lorsque, grâce à des relations de haut niveau et avec le concours de Monsieur de RAINCOURT, Sénateur et Président de l'ADPC 89, la Présidente de la FNPC, souriante, monte à la tribune, entourée des Messieurs les Professeurs Michel SABATHIE, conseiller fédéral et Louis LARENG, vice-président.

La salle, transformée en hémicycle, est comble : nombreux sont celles et ceux qui ont répondu à l'invitation en se posant sans doute la question : « Que va dire la présidente ? ».

Et bien, je vous le dis : ce soir-là, dans une ambiance extra-ordinaire, en présence des représentants de la Direction Nationale de la Sécurité Civile, du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère des Transports, la Présidente a posé deux questions précises.

Elle a tout d'abord, interpellé le Ministre de l'Education Nationale pour que la jeunesse qui monte

conserve un esprit de civisme et le sens de la gratuité en apprenant dès l'école le geste qui sauve, et ensuite pour former celui qui, demain, sera un homme et un responsable.

Puis elle s'est adressée au Ministre des Transports, afin que tout candidat s'inscrivant aux leçons du permis de conduire soit détenteur d'une attestation de premier secours délivrée par une association formatrice habilitée.

Le débat est lancé : les flashes crépitent les journalistes posent des questions, les journaux spécialisés tels que Le Quotidien du Médecin, Sécurité Civile et Industrielle, Face aux Risques, etc., font de même.

Le Secours Routier Français intervient à son tour en projetant un film sur le thème « Ce que chacun devrait savoir faire dès les premières minutes de l'accident », comme pour démontrer que si un conducteur a le pouvoir de tuer avec sa voiture, il se doit d'apprendre à sauver une vie humaine.

L'ensemble des Ministères représentés a approuvé les pensées généreuses de la Présidente qui était entourée, pour la circonstance, par le Président Honoraire, M. BONNETERRE, trois des Vice-Présidents : MM. BERNUZEAU, GONDIAN et GUIRAUDEN, par la Secrétaire Générale Mme CARON, le Secrétaire Adjoint et Président de l'ADPC des Alpes-Maritimes M. DAUPHIN, par le Trésorier Général M. ODAERT, par la Trésorière Générale adjointe et Présidente de l'ADPC de Paris, Melle IDYLLE, par M. le

Colonel RAVOT, Conseiller Fédéral, et par l'ensemble du secrétariat de la FNPC.

Puis la Présidente a su, dans un vibrant exposé, dire un mot chaleureux à chacun des participants en citant nominativement les personnes appartenant aux corps constitués des Ministères, de l'administration centrale, aux Sapeurs Pompiers, à la Croix Rouge Française, aux mouvements nationaux affiliés à la FNPC tous présents. Quelle ambiance !

Dans un geste large que nous lui connaissons bien, elle a dit : « La Fédération Nationale de Protection Civile, ça existe, nous sommes-là pour l'affirmer ! ».

A ce moment, elle donne la parole à M. le Préfet THEYS, conseiller fédéral, qui, avec beaucoup d'érudition, présente le premier guide départemental de Protection Civile qui a pour titre : « SAVOIR POUR SAUVER ».

C'est un guide que la FNPC vient de réaliser non sans peine ni efforts, afin que la population de notre pays soit mieux informée, pour qu'elle sache que dans chaque département il existe des moyens de secours officiels, mais aussi des moyens associatifs, tous confondus comme pour dire que dans le malheur on a besoin de tous les hommes, de tous les bras, de toutes les bonnes volontés. Les Associations de Protection Civile sont complémentaires. Préfacé par le Directeur de la Sécurité Civile puis par la Présidente de la FNPC, ce guide équipera progressivement chaque département avec ses moyens propres d'intervention, d'où la nécessité de prendre patience.

Et c'est sous des applaudissements toujours plus nourris que se termine cette conférence de presse autour d'un cocktail chaleureux où chacun se demande quelle est cette force et ce courage qui animent la Présidente.

Que tous ceux qui ont répondu présent à l'invitation ou qui étaient à ses côtés par la pensée dans ce concert des cœurs se trouvent ici chaleureusement remerciés.

Une journée mémorable, unique dans les annales de la Fédération Nationale de Protection Civile qui sait que, pour être reconnue, il faut davantage se faire connaître.

Madame la Présidente, Bravo et Merci car pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître !

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 26 août 1989

Madame Ida GUINOT,  
Présidente de la  
Fédération Nationale  
de Protection Civile,  
157 rue Danton,  
92300 LEVALLOIS-PERRET

## ALERTER



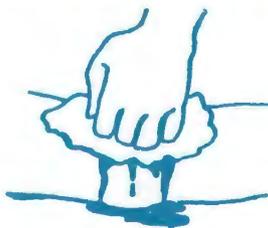
## BALISER



## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur MARCEL ARNAUD

Chère Amie,

J'ai lu avec intérêt l'article paru dans la revue de la Fédération (n° 18 - février 1989) et repris depuis par S.C.I., consacré à la conférence de Presse tenue au Sénat par vous-même avec MM les Professeurs LARENG et SABATHIE.

Pour une surprise, c'en est une, et j'ajoute une bonne, car je ne comprenais pas pourquoi la Fédération - à travers vous - restait en dehors d'une formation obligatoire donc systématique de tous les candidats aux permis de conduire à la conduite à tenir en cas d'accident.

Lorsque j'ai défendu ce projet, à nouveau, en séance plénière de la C.N.S., en novembre 1984, seules deux Personnalités ont osé apporter leur appui (MM Roger HANTZ de la FESS, et Jean LAURENT-PERUSSEL de l'UNPC) à ce concept en prenant la parole. Le Professeur SABATHIE, à mes côtés, m'a quand même précisé : "C'est vous qui avez raison mais ici on n'a pas encore cette optique", les mots ne sont peut-être pas les bons mais le sens y est.

Hélas, vous n'avez pas dit un mot. De même que vous n'avez jamais répondu à mes courriers !

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

Est-ce parce que ce projet des "5 gestes", agréé pourtant par NOTRE Maître ne venait pas de la Fédération ?

Quelle erreur ! Ce projet, certes, est mon idée de 1967 défendue dans l'indifférence générale (sauf de quelques-uns dont évidemment le Professeur ARNAUD), mais c'est en même temps celle du monde du Secourisme.

Les tiraillements entre associations, fédérations ou dissensions voire jalousie entre les hommes (pourtant des Secouristes !) ont empêché l'éclosion de cette idée généreuse, essentielle, qui, en 20 ans, n'a pas vieilli, mais hélas qui aura coûté la vie de plusieurs dizaines de milliers de nos compatriotes par sa non-application. Et il faudra bien un jour expliquer pourquoi !

J'adressais donc la 3ème partie de mon mémoire sur les "5 gestes qui sauvent" - sortie en décembre 1984, au Professeur LARENG, le 18 mars 1985 (alors Député), pas de réponse ! Il faut rappeler le paragraphe suivant :

"Il est indéniable qu'une meilleure efficacité des SAMU passe par cette formation de la population et que la nécessité des centres 15 sera d'autant plus ressentie que cette population comprendra l'importance de la médicalisation par rapport aux secours traditionnels".

Le 22 mars 1985, lettre également au Professeur SABATHIE à Bordeaux, dont copie jointe.

La lettre, avec le contenu de ce mémoire, que je vous faisais parvenir à vous-même le 18 mars de cette même année vous incitait à aller de l'avant, vite, afin de former les candidats au permis de conduire à quelques gestes essentiels :

"Le cas du permis de conduire est spécifique. Le Professeur SERRE l'a bien dit à Montpellier (Congrès de l'ANIMS)".

Je vous rappelle également mes lettres des 20 mai 1985, 11 juillet et 7 septembre 1985, curieusement sans réponse de votre part.

Puis, dans un éditorial de la revue, en 1985, vous écrivez : "La FNPC, en cette année de la jeunesse, lance sa campagne des GES, conforme au programme existant". Avec un objectif GES de + 33% pour les années 1985 et 1986, que vous n'avez pas pu tenir car les GES étaient inadaptés au Secourisme dès leur création.

.../...

Cet autre éditorial, étonnant :

"118 107 attestations GES en 1984...seulement. Où allons-nous ?

Mais, Chère Amie, les GES sont ceux que vous avez choisis vous-même avec la CNS et avez refusé de m'entendre et de comprendre la nécessité : Simplicité et techniques mnémocs pour retenir la CAT.

Toujours dans la revue de la FNPC : Un croquis des "si" ou on trouve "SIX GESTES" pour la survie (Alerte, protection, observer, sur le côté, faire respirer, arrêt du saignement) c'est à dire LES 5 GESTES puisque "observer" n'est pas un "geste".

Puis il y eut d'autres lettres de ma part. Celle du 4 octobre 1986 juste avant notre brève rencontre lors du Congrès de la Fédération à la porte Maillot où vous m'avez dit : "M. BURGGRAEVE je crois que nous allons nous revoir bientôt" - j'attends toujours votre contact.

Congrès de la FNPC où ce fut ma dernière rencontre avec M. ROBINE avec qui j'avais toutefois maintenu le contact par courrier (il approuvait d'ailleurs mon action en faveur du Secourisme et de la Protection Civile).

Le 22 septembre 1987 :

"Je vous rappelle mon voeu de nous associer pour faire évoluer l'apprentissage de la C.A.T lors d'un accident de la route par les usagers"; puis le 17 septembre 1988.

Alors, votre "conversion" du 19 janvier 1989 est une surprise.

L'assaut des médias dont vous parlez, nous le pratiquons seuls à l'ASAR, depuis 20 ans et notre dernière conférence de Presse, Nationale, à Paris, date du 20 mai 1987, sous les auspices de l'Automobile-Club Médical de France.

La route meurtrière que vous rappelez, c'est bien. Qu'a dit un certain Professeur Marcel ARNAUD au Congrès de Chirurgie en 1957 ! (Ce que j'avais rappelé à Lys lez Lannoy en avril 1985 à la Mairie lors de l'inauguration de la première rue de France portant son Nom).

Interpeller les Pouvoirs Publics : Cela fait 20 ans que je le fais (Députés, Sénateurs, Ministres, Délégués à la Sécurité routière, Directeurs de la Sécurité Civile) mais aussi Hôtel Matignon et Elysée.

.../...

Moi qui connais ce dossier depuis le début - car j'étais seul à le défendre - je peux vous dire et certifier que nous avons fait du chemin. Car l'hostilité était totale dans les premières années 1970. Aujourd'hui nous avons un consensus. Seule manque la décision politique car ceux qui sont chargés de la prendre n'y connaissent rien et sont très mal "conseillés".

Aucune décision n'a été prise également car les GES ne convenaient pas à la population du permis de conduire. Les GES ont été construits selon le schéma traditionnel scolaire. Et cela, alors que l'INRS, dès 1971, rompait avec le type de pédagogie de l'époque mais que personne n'a suivi. Le programme SST de 1971 s'est donc inspiré du concept des "5 gestes" lu dans un article de "France-Soir" par un responsable de l'INRS. J'ai donc participé à la sortie du nouveau programme SST.

Aujourd'hui, vous souhaitez rapidement l'application de cette mesure mais c'est "l'attestation de premiers secours" dont le temps de formation est aussi long, voire plus long que les GES, que vous proposez. Alors vous n'avez aucune chance ! Il existe un projet, Français, le seul mis au point directement pour le permis de conduire, c'est celui des "5 gestes qui sauvent". A défaut de faire semblant de l'ignorer vis à vis des médias, pourquoi ne proposez-vous pas ce titre pédagogique grand public et ce contenu que vous approuvez ?

Il reste donc du travail pour cette impérieuse nécessité - oeuvre inachevée de Marcel ARNAUD - Je retiens votre proposition de créer des groupes de travail et je vous propose de m'associer à vos travaux.

En espérant une réponse de votre part, je vous prie de croire, Chère Amie, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRAEVE

Animateur de la  
Campagne Nationale

Pièces jointes, copies :

Lettre du 18.03.1985 au Pr LARENG  
Lettre du 22.03.1985 au Pr SABATHIE  
Lettre du 18.03.1985 à I.GUINOT SG FNPC  
Lettre du 20.05.1985 à I.GUINOT SG FNPC  
Lettre du 11.07.1985 puis lettres des  
7.9.1985, 4.10.1986, 22.9.1987 et 17.9.1988

# PROTEGER ET SECOURIR

Revue de PROTECTION CIVILE

Téléphone : 61.19.50 - Poste 24-01

11, place du Général-de-Gaulle — SAINT-BRIEUC

## 1<sup>o</sup> COMMISSION (Secourisme).

M. Moreno, qui arrive d'un stage à Nainville, indique que l'obligation de justifier du certificat de « survie » pour toute candidature au permis de conduire ne deviendra effective que le 1<sup>er</sup> octobre 1983. Il est prudent de se préparer sans plus tarder, en augmentant le nombre d'enseignants et de matériel.

Il en est de même en ce qui concerne le certificat de « sécurité familiale » dont les programmes vont paraître très prochainement.

## Les gestes qui sauvent

Depuis une dizaine d'années, les Associations et les pouvoirs publics recherchaient une formule propre à faire connaître au plus grand nombre ce qu'il convient de faire en cas d'extrême urgence et surtout ce qu'il faut éviter à tout prix.

Cette notion a été précisée par le décret n° 77-17 du 4 janvier 1977 et par un arrêté du 15 avril 1978. Toutefois son objet se limite aux trois gestes bien connus : protéger, alerter, secourir.

C'est beaucoup sans doute, mais le contenu réel de ces trois mots, surtout du dernier, est susceptible de bien des interprétations divergentes.

Un moniteur, jeune d'âge mais déjà riche d'expérience, M. Didier Burggraeve (lauréat de la Fondation pour la vocation) propose depuis longtemps de regrouper autour de cinq gestes ces connaissances nécessaires à tous :

Alerter  
baliser  
ranimer  
compresser  
sauvegarder

L'idée exprimée semble excellente. La liste des gestes d'urgence est un peu plus longue mais aussi beaucoup plus claire et plus complète que celle à laquelle nous sommes habitués.

Aussi bien, la proposition soumise par M. Burggraeve a le mérite de ne pas nécessiter une révision du décret du 4 janvier 1977 et pas même celle de l'arrêté d'application.

La seule modification à envisager porte sur le programme. La forme juridique qu'il affecte étant très subalterne, il est possible à l'administration de le modifier si elle le désire.

**QUE CHACUN CONNAISSE AU MOINS  
LES « GESTES DE SURVIE »**

## RAPPORT MORAL (année 1983-1984)

présenté par M. F. MORENO, Secrétaire Général

L'année qui s'achève n'a pas apporté beaucoup d'éléments nouveaux sur le plan des textes. Dans le Département elle a été marquée par des tournées, des projections, la visite des 45 postes routiers, la réunion du Secteur de Dinan et la participation du Secrétaire général aux réunions de la commission météorologique.

Conformément aux décisions de l'an dernier, un effort particulier a été entrepris afin de sensibiliser certaines professions au secourisme : notamment les élèves de l'Ecole d'hydrographie, l'apprentissage maritime et les marins pêcheurs.

Sous toutes ses formes, sauf une, le secourisme est en progression. Il faut seulement déplorer le recul général des « gestes de survie ». Bien qu'en cette matière nous nous inscrivions au 2<sup>e</sup> rang des départements de France, nous subissons comme les autres les effets d'une désaffection résultant d'un retard dans l'obligation de justifier de telles connaissances au permis de conduire.

Rappelons que cette obligation a été demandée le 3 octobre 1968 par la Commission Nationale de Secourisme et qu'elle a été retenue par le Comité interministériel de la Sécurité routière depuis un peu plus de 10 ans.

Le thème des accidents domestiques n'est pas mobilisateur 11 %. Le public appréhende davantage l'accident de la route 59 %.

Avant 1977 le secourisme était sanctionné par le BNS et en faisait un secourisme de masse. Monsieur Robine et bien d'autres disaient que ce n'était pas cela : le secourisme diplômé d'état, de haut niveau était destiné à des gens qui avaient un réel besoin de pratiquer des activités professionnelles para-professionnelles ou des activités bénévoles mais dans des associations. Par contre parallèlement étaient créés les GESTES DE SURVIE à développer pour un enseignement de masse que les Français reçoivent et même périodiquement tous les 4 ou 5 ans en recyclage. Il semblait évident d'enseigner ces GES pour le permis de conduire mais l'évidence n'est pas toujours bien comprise.

Ce projet aurait été préparé par un groupe de travail.  
Et apparemment il y aurait un arrêté ministériel ?



**AFCPSSR**

**Formation aux premiers secours  
Formation au Sauvetage Secourisme du Travail  
Option Premiers Secours sur la Route**

**PROGRAMMATION SYNTHETIQUE**

- PREMIERS SECOURS AUX PERSONNES EN DETRESSE PHYSIQUE  
Formation de base
  - 10 modules de B1 à B10 pour une durée de 10 heures environ
- SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL  
Formation de base
  - 5 séquences de I à V pour une durée de 12 heures environ
- PREMIERS SECOURS AUX VICTIMES D'ACCIDENT DE LA ROUTE  
Formation complémentaire
  - 9 modules de PSSR présentation à PSSR 8 pour une durée de 10 à 12 heures environ

**DUREE TOTALE DE LA FORMATION = 20 à 22 heures environ**

Projet paru dans le n° 41  
juillet 1987  
revue de la  
F.N.P.C

## *Les 5 gestes qui sauvent et le nouveau programme SST de l'I.N.R.S.*

L'I.N.R.S. s'intéresse d'abord aux accidents du travail et à leur prévention.

La rapidité des premiers secours, en cas d'accident, est primordiale. Elle a conduit l'I.N.R.S. afin de former beaucoup plus de « sauveteurs-secouristes du travail », à raccourcir l'ancien programme, trop chargé et trop théorique avec des matières secondaires voire inutiles. Ce projet a été élaboré dès 1971.

Dans sa publication « les risques du métier », n° 67, du 1<sup>er</sup> trimestre 1976, l'I.N.R.S. faisait campagne pour former un million de « S.S.T » et son argument principal était :

« Il faut des sauveteurs-secouristes du travail partout, car sauver une vie est une question de minutes. En connaissez-vous sur votre chantier ? Dans votre atelier ? Non. Parce qu'on s'est heurté jusqu'ici à d'importants problèmes de formation. L'enseignement était trop long (40 heures) .... »

Aujourd'hui, l'I.N.R.S. a résolu ces problèmes par la mise au point d'un programme en huit heures spécialement adapté à ce que l'on attend d'un sauveteur-secouriste du travail.

Ainsi, l'I.N.R.S. expérimentait face à l'accident du travail ce que les 5 gestes étaient destinés à faire face à l'accident de la route.

Et l'I.N.R.S. rappelait que celui qui est capable d'arrêter une hémorragie au travail pourra le faire dans la rue.

Enfin, les secouristes se comportent en préventeurs. On retrouvera cet état d'esprit avec la formation des futurs usagers de la route aux 5 gestes qui sauvent.

D'ailleurs, le service de médecine du travail de Roubaix-Tourcoing ne s'y était pas trompé lorsqu'il préconisait (en 1975) le premier niveau, à la portée de tous, c'est à dire les 5 gestes qui sauvent.

Le S.S.T de l'I.N.R.S. de 1971 est ainsi la première expérience de « Secourisme simplifié » en France.

Les « spécialistes » du Secourisme au Ministère (D.S.C.) n'ont pas suivi - ou compris - cet exemple.

## POURQUOI UN TEL NOMBRE ?

La question mérite d'être posée. La réponse est simple :

– Parce qu'il suffit d'une minute trente pour mourir d'une hémorragie abondante et de trois minutes pour mourir par asphyxie.

– Parce qu'en un an, plus de 100 000 travailleurs ont été victimes d'un accident grave ; plus de 2 000 d'entre eux sont morts.

Dans certains cas, si un sauveteur-secouriste du travail avait été là, tout près du blessé, une vie aurait pu être sauvée (1).

Pour 13 millions de salariés du régime général de la Sécurité sociale, nous avons donc besoin de plusieurs centaines de milliers de maçons, tourneurs, électriciens, manutentionnaires, ajusteurs, bref d'un million de gens de tous métiers, sachant comment réagir efficacement devant la victime d'un accident grave.

**IL FAUT DES SAUVETEURS-SECOURISTES DU TRAVAIL PARTOUT, CAR SAUVER UNE VIE EST UNE QUESTION DE MINUTES.**

**EN CONNAISSEZ-VOUS SUR VOTRE CHANTIER ? DANS VOTRE ATELIER ?**

– Non. Parce qu'on s'est heurté jusqu'ici à d'importants problèmes de formation. L'enseignement était trop long (40 heures) – d'où la réticence des employeurs et le manque de moniteurs. Il obligeait les candidats à des déplacements hors du lieu de travail. Il était trop chargé et trop théorique : on pouvait se croire retourné à l'école et, le plus souvent, on finissait par oublier le principal.

## C'EST DEVENU FACILE

Aujourd'hui, l'I.N.R.S., chargé au niveau national de la formation et du perfectionnement des moniteurs de secourisme du travail, a résolu ces problèmes de formation par la mise au point d'un programme en huit heures spécialement adapté à ce que l'on attend d'un sauveteur-secouriste du travail. Ce dernier est un secouriste "occasionnel" qui n'interviendra pas plus de deux ou trois fois au cours de sa vie professionnelle (2). Il

est donc inutile d'encombrer son esprit avec des connaissances scientifiques dont il n'aura que faire et dont la complexité le paralysera dans son action.

En 1976, un sauveteur-secouriste du travail est un salarié à qui un moniteur venu dans l'entreprise a expliqué dans quel ordre il faut toujours agir en cas d'accident, et montré les quelques gestes simples à faire en fonction de l'urgence.

## EN HUIT HEURES

Finies les explications théoriques qu'il faudra ensuite mettre en pratique. Le moniteur part directement de l'accident lui-même, en mettant essentiellement l'accent sur les 2 CAS D'URGENCE VITALE : L'HÉMORRAGIE ARTÉRIELLE ET L'ASPHYXIE. Le

(1) Le Code du travail (article D 241-26) prévoit la présence d'un secouriste dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et dans chaque chantier occupant vingt personnes au moins pendant plus de quinze jours où sont effectués des travaux dangereux.

(2) Les probabilités d'intervention sont cinq fois plus importantes en dehors des lieux de travail



but du programme I.N.R.S. en huit heures est de créer chez le sauveur-secouriste du travail un comportement approprié et des gestes réflexes efficaces devant une situation donnée.

Durant des séances de deux heures, échelonnées sur plusieurs jours, les stagiaires imitent le moniteur qui répète sans cesse ce qui a déjà été enseigné. Ils s'exercent les uns sur les autres, tandis que le moniteur intervient pour corriger un geste ou une position.

Le contrôle final du comportement est effectué par un jury qui apprécie la compétence des candidats placés dans la situation d'un cas d'accident simulé (avec la participation d'un camarade de travail comme acteur).

## UN ACCIDENT, UNE VICTIME, QUE FAIRE ?

Que faire ? D'abord suivre à la lettre le plan d'intervention préconisé par la Protection civile (une ligne de conduite dont il n'est pas question de sortir, sous peine d'agir moins vite et mal). Il faut dans l'ordre :

**PROTÉGER – ALERTER – SECOURIR**

(voir, ci-dessus, notre bande dessinée qui raconte en images le déroulement d'une histoire vécue) :

### PROTÉGER

soi-même, les témoins et la victime contre un nouvel accident possible. Ne jamais se précipiter sur la victime avant d'avoir déterminé la cause immédiate de l'accident et de l'avoir éventuellement supprimée. Ne pas toucher et empêcher quiconque de toucher un blessé tombé d'une grande hauteur : il souffre peut-être d'une fracture de la colonne vertébrale.

### ALERTER

soi-même ou faire appeler les secours par quelqu'un d'autre. Et ce, d'une façon claire et précise, afin de ne pas perdre de temps.

### SECOURIR

en examinant la victime selon le schéma élaboré par l'I.N.R.S., en faisant ensuite un rapide bilan et en effectuant le geste qui s'impose.

## COMMENT SECOURIR ?

ALLER DU PLUS URGENT VERS LE MOINS URGENT en procédant automatiquement SELON LE SCHÉMA D'EXAMEN DE LA VICTIME établi par l'I.N.R.S. (Il est très clair et facilite beaucoup l'intervention des sauveteurs-secouristes du travail qui, jusqu'ici, éprouvaient de sérieuses difficultés à établir un bilan des lésions.)

## A L'USINE, SUR LA ROUTE COMME A LA MAISON ON PEUT COMPTER SUR EUX

Ils savent comment se comporter face à un accident grave et ils ont pris davantage conscience de la fragilité de la vie. Tout cela crée chez les sauveteurs-secouristes du travail une mentalité nouvelle : **ce sont de véritables préventeurs**, ils ont compris qu'il valait mieux éviter les causes d'accidents plutôt que d'avoir à en réparer les conséquences.

Ils savent éviter, réparer ; mais à l'usine et encore plus à la maison, en vacances ou sur la route, un malheur est si vite arrivé...

**Etre sauveteur-secouriste du travail, c'est la meilleure façon de faire preuve d'esprit de solidarité envers ses camarades de travail, c'est aussi se sentir responsable chez soi, vis-à-vis de ses proches, de sa famille, de ses enfants.**

# SERVICE DE MÉDECINE DU TRAVAIL DE ROUBAIX-TOURCOING

## ÊTRE SECOURISTE : POURQUOI ?

PORTER SECOURS EST UNE RÈGLE MORALE ÉLÉMENTAIRE, NUL NE PEUT S'Y SOUSTRAIRE.

Pour être utile, la bonne volonté ne suffit pas.

Une action désordonnée, une hâte ou une temporisation excessive peuvent gravement compromettre l'avenir d'un blessé.

Agir vite est parfois nécessaire mais ce peut être une faute.

Dans l'urgence moyenne, certains gestes pratiqués à contretemps sont souvent plus nuisibles que l'abstention pure et simple et l'attente des Secours.

A l'inverse dans l'urgence vraie certains blessés doivent la vie à une intervention pratiquée dans la minute même.

Encore faut-il connaître **les GESTES QUI SAUVENT**.

Ils sont peu nombreux, ils s'apprennent et se retiennent aisément — toute personne valide devrait les connaître.

Pour secourir efficacement, trois niveaux de connaissance vous sont proposés :

**1<sup>er</sup> niveau :** Les Cinq Gestes qui sauvent — à la portée de tous.

**2<sup>e</sup> niveau :** Le Sauveteur Secouriste du Travail — d'un bon niveau.

**3<sup>e</sup> niveau :** Le Secouriste de la Protection Civile — destiné aux spécialistes.

Inscrivez-vous — Vos connaissances vous permettront peut-être de sauver un jour l'un de vos proches.

Pour tous renseignements et inscription, s'adresser à :

- \* FÉDÉRATION NATIONALE DE SAUVETAGE  
(s'adresser à l'Éducation Physique Interentreprises,  
74, rue des Poutrains, TOURCOING), téléphone 74.11.65.
- \* CROIX ROUGE FRANÇAISE  
25, rue du Pays, ROUBAIX, téléphone 73.75.82  
16 bis, rue Faidherbe, TOURCOING, téléphone 74.54.25.

## *Les 5 gestes qui sauvent et le Ministère de la santé*

La position du Ministre de la Santé a évolué assez favorablement et rapidement. Si, par une lettre du 27.9.1971, le Ministre de la Santé, M.Robert BOULIN écrivait :

« D'un point de vue théorique, je pense que ses arguments ne sont pas dénués de fondement .. », mais il ajoutait que « s'il n'y avait pas d'entretien des connaissances .. ces automobilistes pourraient devenir dangereux pour les personnes qu'ils veulent aider ».

Or, c'est précisément la raison pour laquelle il est nécessaire de se limiter à l'essentiel, soit des gestes à n'effectuer que quand la vie du blessé est en péril = asphyxie, hémorragie externe abondante, position de la victime inconsciente.

A cette époque, ce Ministère voyait mal un enseignement de Secourisme en dehors des praticiens professionnels.

Puis quelques mois plus tard, répondant au même Député, le même Ministre écrit :

« La proposition en question fait actuellement l'objet d'études par un groupe de travail » et il précisait que sa position dépendrait des conclusions de ce groupe.

Le 3.7.1972, le Ministre, répondant à l'ancien Ministre Alexandre SANGUINETTI nous donnait la raison de cet apparent blocage :

« Les problèmes qui l'intéressent relèvent de plusieurs départements ministériels, et présentent, en conséquence, une complexité certaine ».

Ce contact renouvelé me permit de faire la connaissance au Ministère de M.René COIRIER à l'origine en France des textes sur le S.A.M.U.

Plus récemment, le 29.11.1985, le Ministre des affaires sociales répondant à M.Roland HUGUET indique :

« En tout état de cause, l'instauration d'un enseignement obligatoire pour l'obtention du permis de conduire concernerait un million de personnes par an..... ».

Il s'agit d'une réticence du Ministère des transports (comment former autant de personnes chaque année ?).

Toutefois, le Ministère confirmait l'accord « officiel » de 1973 en écrivant :

« Il est en effet souhaitable que toute personne témoin d'un accident soit en mesure de porter rapidement secours aux victimes en évitant de leur nuire, et en pratiquant éventuellement les gestes qui seraient de nature à assurer leur survie dans l'attente des secours organisés ».

Tout est dit, il s'agit des 5 GESTES QUI SAUVENT.

LE MINISTRE

PARIS, le 27 SEP. 1971 19

7 rue de Tilsitt (XVIIe)

C.P. n° 1944/HS

Monsieur le Député et Cher Ami,

Par votre lettre en date du 19 août 1971, vous voulez bien me transmettre la correspondance que vous avez reçue de M. Didier BURGRAEVE, relative au secours d'urgence lors des accidents de la route.

L'intéressé, pour l'essentiel, soutient l'idée qu'il faudrait introduire, parmi les épreuves du permis de conduire une automobile, un exercice pratique de secourisme intitulé "les cinq gestes qui sauvent".

Il m'appartient tout d'abord de vous rappeler la position de M. le Ministre de l'Equipement et du Logement à ce sujet, à savoir que l'examen du permis de conduire doit rester essentiellement le contrôle des connaissances techniques permettant à un particulier d'être autorisé à conduire un véhicule automobile avec le moins de risque possible, pour lui-même et pour autrui.

Ensuite, il faudrait approfondir le point de savoir si l'enseignement aux usagers de la route des "cinq gestes qui sauvent" aboutirait réellement aux résultats heureux annoncés par votre correspondant.

D'un point de vue théorique, je pense que ses arguments ne sont pas dénués de fondement ; mais l'enseignement d'un secourisme véritable, utile, est une entreprise difficile, dès lors que celui qui l'a reçu ne bénéficie pas très régulièrement de cours et d'exercices destinés à entretenir ses connaissances et son habileté. En effet, les secouristes qui ne mettent en pratique qu'exceptionnellement leur savoir, et ce serait le cas des automobilistes en général, l'oublie rapidement, et peuvent devenir dangereux pour les personnes qu'ils veulent aider.

.../...

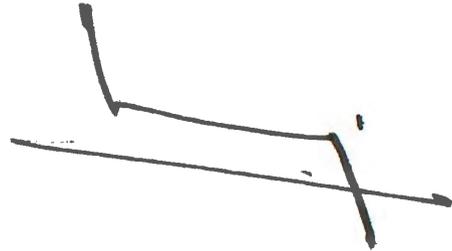
C'est pourquoi j'estime que l'enseignement du secourisme revêt la plus grande efficacité lorsqu'il s'adresse aux personnes qui participent aux secours d'une manière habituelle.

En résumé, l'intérêt de la mesure préconisée par M. Didier BURGRAVE n'est pas suffisamment démontré et son application pratique se heurterait en toute hypothèse à de graves difficultés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député et Cher Ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur VOLUMARD  
Député de l'Isère

-----

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Robert Boulin', written over a horizontal line.

Robert BOULIN

LE MINISTRE

PARIS, le

23 04 1972

8, avenue de Ségur - (VII<sup>e</sup>)

Tél. : 567-54-00

C.P. 3911 HS

Réf. CP. n° 1944 HS

Monsieur le Député et Cher Ami,

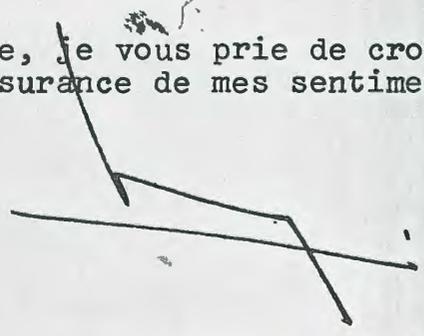
Lors d'un précédent échange de correspondance relatif au vœu exprimé par M. Didier BURGRAEVE de voir inclure une épreuve de secourisme élémentaire dans l'examen du permis de conduire, je vous faisais part de mon sentiment sur cette suggestion.

Par votre lettre du 5 avril 1972, vous avez bien voulu me transmettre une nouvelle lettre que vous a adressée M. BURGRAEVE pour insister sur l'intérêt présenté par la mesure qu'il préconise.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la proposition en question fait actuellement l'objet d'études par un groupe de travail qui comprend, outre les représentants des ministères intéressés, ceux des organismes compétents en matière de sécurité routière, et d'éminents praticiens qui ont acquis une large expérience dans le domaine des soins aux victimes de la route.

Je ne puis donc qu'attendre les conclusions de ce groupe de travail avant d'arrêter ma position au sujet de cette affaire.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Député et Cher Ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Robert BOULIN

Monsieur Pierre VOLUMARD  
Député de l'Isère  
-----

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE MINISTRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, le - 3 JUIL. 1972

8, avenue de Ségur - (VII<sup>e</sup>)  
Tél. : 567-54-00

CP 4130/HS  
V/Réf. PARL n° 766

Monsieur le Président et Cher Ami,

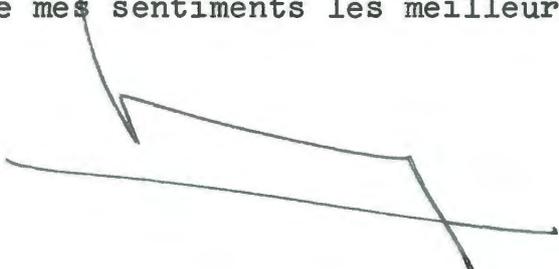
Par ma lettre du 19 mai 1972, j'ai eu l'honneur de vous faire connaître que je demandais à mes services d'examiner les suggestions faites par M. Didier BURGRAEVE en faveur des accidentés de la route, et sur lesquelles vous avez appelé mon attention par votre lettre du 3 mai 1972.

Il apparaît que l'action de M. Didier BURGRAEVE est bien connue de mes services, en raison, notamment, des nombreuses interventions parlementaires qu'il suscite afin de faire progresser ses idées et de soutenir son action.

Les problèmes qui l'intéressent relèvent de plusieurs départements ministériels, et présentent, en conséquence, une complexité certaine.

Je crois qu'il serait utile que l'intéressé prenne directement contact avec la Direction Générale de la Santé de mon département ministériel (bureau MS 4). Les fonctionnaires compétents seraient alors mieux à même d'approfondir les questions qui le préoccupent, et peut-être, de l'aider à leur trouver des réponses.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président et Cher Ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Robert BOULIN

Monsieur Alexandre SANGUINETTI  
Ancien Ministre - Président de la  
Commission de la Défense Nationale et  
des Forces Armées  
Député de la Haute-Garonne

ASSEMBLÉE NATIONALE

*Ministère des Affaires Sociales  
et de la Solidarité Nationale*

REPUBLIQUE FRANCAISE

le 29 NOV. 1985

127, rue de Grenelle, 75700 Paris

Tél. 567.55.44

*Le Ministre*

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

CP N° 379/D/DGS

V/REF : CAB/7

*Transmis avec mes sentiments  
les Meilleurs*

  
Roland HUGUET

Monsieur le Président et Cher Ami,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le souhait de M. BURGGRAEVE, Président de l'Association pour le Développement de la Prévention et du Secourisme, que les candidats au permis de conduire soient obligatoirement formés aux "cinq gestes qui sauvent".

Il est en effet souhaitable que toute personne témoin d'un accident soit en mesure de porter rapidement secours aux victimes, en évitant de leur nuire, et en pratiquant éventuellement les gestes qui seraient de nature à assurer leur survie, dans l'attente des secours organisés. C'est pourquoi le décret du 4 janvier 1977 relatif à l'enseignement et la pratique du secourisme, institue une attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie, gestes d'urgence les plus simples à accomplir en cas d'accident.

Bien que l'enseignement de ces méthodes secouristes soit une tâche d'intérêt national, l'efficacité de cet enseignement est cependant fondée sur le volontariat, et la motivation des gens formés.

Par ailleurs, en l'absence d'une pratique secouriste régulière des personnes enseignées au moment de l'examen des permis, l'intervention de celles-ci sur un accident pourrait s'avérer plus dangereuse que bénéfique. Il serait alors nécessaire d'organiser des "remises à niveau", dont les difficultés pratiques de mise en place seraient nombreuses.

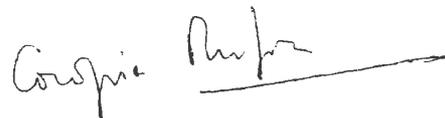
En tout état de cause, l'instauration d'un enseignement obligatoire pour l'obtention du permis de conduire concernerait un million de personnes par an. Il s'agit donc d'une mesure qui demanderait une organisation administrative complexe, et dont la préparation exigerait une réflexion poussée sur ses avantages, et ses inconvénients.

.../...

Cependant, les programmes des auto-écoles incluent la plupart du temps la conduite à observer en cas d'accident : pour prévenir les secours, éviter les sur-accidents, ne pas agir de façon inconsidérée en présence d'un blessé en risquant d'aggraver son état, pratiquer certains gestes, telle que la compression en cas d'hémorragie.

Veillez recevoir, Monsieur le Président et Cher Ami, l'assurance de mes pensées les meilleures.

Monsieur Roland HUGUET  
Député du Pas de Calais  
ASSEMBLEE NATIONALE  
75355 PARIS

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Georgina Dufaix', with a long horizontal line extending to the right.

Georgina DUFOIX

## *Les 5 gestes qui sauvent et le Ministère de l'Intérieur*

Prenons un exemple pour saisir la difficulté de se comprendre et surtout de bien connaître le projet des 5 GESTES QUI SAUVENT.

Un député sollicité, du Nord, futur Ministre de la santé nous fait savoir (12.9.1986) qu'il « partage entièrement notre avis sur la nécessité de former nos concitoyens et rendre obligatoire un stage de formation pratique pour l'obtention du permis de conduire ».

Le jour même il écrit au Ministre de l'Intérieur.

Après une réponse d'attente, le chef du cabinet du Ministre fait réponse le 2.4.1987.

On cite les « G.E.S. » et on évoque la nécessité d'une « conception unique de l'organisation des secours »

La réponse détaillée se trouve dans la nouvelle lettre du 23.4.1987 adressée à M.DURIEUX.

Le 18 mai 1987, le député Bruno DURIEUX espère que le désaccord de fond avec la sécurité civile « pourra être réduit par l'échange des arguments et des propositions ».

Il écrit donc à nouveau le même jour au Ministre de l'Intérieur, M.PASQUA et lui dit :

« Je me permets de vous suggérer de tenir le plus grand compte des positions exprimées par M.BURGGRAEVE et de l'inviter à participer régulièrement aux réunions qui traitent du sujet qui le préoccupe ». L'absence de dialogue direct n'a pas permis de lever nombre d'incompréhensions ou erreurs d'interprétations.

Les deux uniques participations (1982 et 1984) l'étaient à des réunions plénières. Or, pour avancer dans l'élaboration d'un projet aussi précis et particulier, il fallait un groupe de travail spécifique.

Il est donc regrettable de rejeter le projet des « 5 gestes » sans qu'il soit présenté et étudié dans le détail - ce qui permet concrètement de participer à une décision collégiale.

Depuis et tout récemment, un nouveau programme de formation « premiers secours sur la route » a été mis au point. Il s'adressera aux titulaires de l'A.F.P.S. (attestation de formation aux premiers secours).

Il touchera des volontaires intéressés de compléter leur formation initiale

Mais tous les autres usagers de la route ?

**Bruno DURIEUX**  
Député du Nord

PARIS, le

12 SEP. 1986

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 26 Août dernier concernant la campagne nationale des " 5 gestes qui sauvent ".

Je partage entièrement votre avis sur la nécessité de former nos concitoyens et rendre obligatoire un stage de formation pratique pour l'obtention du permis de conduire.

J'adresse un courrier à M. PASQUA, Ministre de l'Intérieur, soutenant votre initiative.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Monsieur Didier BURGGRAEVE,  
Président des Secouristes de ROUBAIX,  
Président de l'Association pour le  
Développement de la Prévention et du Secourisme,  
A.S.A.R.  
59390 - LYS-LEZ-LANNOY

**Bruno DURIEUX**  
Député du Nord

PARIS, le **12 SEP. 1986**

Monsieur le Ministre,

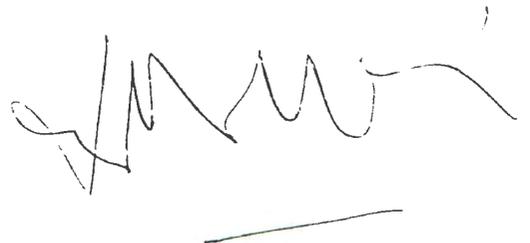
Mon attention a été attirée par le Président des Secouristes de ROUBAIX qui lance une campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent" afin de limiter la mortalité routière.

Dans ce but, il suggère l'obligation pour les futurs candidats au permis de conduire d'effectuer un stage de formation pratique afin de secourir les blessés graves, avant l'arrivée des secours spécialisés

Les arguments avancés me paraissent tout à fait convaincants et je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande.

P.J. : 1

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.



Monsieur Charles PASQUA,  
Ministre de l'Intérieur,  
Place Beauvau  
75800 - PARIS.

CAB/CP/N° 6 676

PARIS, LE 2 AVR. 1987

19

Monsieur le Député,

Vous m'avez transmis une correspondance de M. Didier BURGGRAEVE, Président de l'Association des Secouristes de l'agglomération de ROUBAIX, signalant l'intérêt qui s'attacherait à inclure, dans la préparation au permis de conduire, l'apprentissage des "cinq gestes qui sauvent".

La commission nationale de secourisme a mis au point une "initiation aux gestes élémentaires de survie". Cette dernière, dont le programme recouvre celui des "cinq gestes qui sauvent", a pour ambition de faire connaître, à travers un enseignement de courte durée (6 à 8 heures essentiellement pratiques), des gestes simples que peut accomplir en cas d'accident, toute personne seule ne disposant pas de matériel : elle s'inscrit dans le cadre général d'une action de prévention des accidents et de connaissance des premiers secours à apporter avant l'arrivée des services publics.

M. BURGGRAEVE a d'ailleurs été entendu à plusieurs reprises par la commission nationale de secourisme, notamment lors de ses dernières réunions. Celle-ci n'a pas retenu sa proposition, estimant nécessaire le maintien d'un enseignement commun à toutes les associations, afin de préserver une conception unique de l'organisation des secours et d'éviter les querelles d'écoles qui porteraient gravement atteinte au secourisme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Charles PASQUA

Monsieur Bruno DURIEUX  
Député du Nord

====

Pour le Ministre

P. O.

Le Chef de Cabinet



Philippe DESLANDES

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Étranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 23 avril 1987

## ALERTER



## BALISER



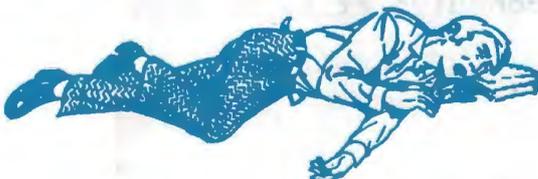
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur Bruno DURIEUX,  
Député du Nord,  
Assemblée Nationale,  
75355 PARIS

Monsieur le Député,

Je vous remercie vivement de l'intérêt que vous avez manifesté pour notre Combat qui vise à épargner des vies humaines sur nos routes.

Par votre lettre du 12 septembre 1986 vous écriviez que vous partagiez "entièrement notre avis" et vous avez écrit au Ministre de l'Intérieur afin de soutenir notre action, totalement bénévole il faut quand même le préciser qui a 20 ans, cette année.

C'est que le chemin a été long depuis 1967 pour arriver enfin à un consensus sur ce projet. Hélas, nous traînons encore en France pour prendre une décision.

J'ai donc lu avec attention la réponse qui vous a été faite par le Chef de Cabinet de M. PASQUA.

La Commission Nationale du Secourisme au sein de la Direction de la Sécurité Civile du Ministère de l'Intérieur a en effet participé en 1975-76 à l'élaboration d'un programme simplifié de Secourisme à destination du grand public, ce qui a été appelé les "gestes élémentaires de survie".

Il faut noter que ce programme est prévu pour toute la population et non pour les candidats au permis de conduire. Il n'a donc pu être retenu par le Ministère des Transports car on y parle des risques électriques et de la conduite en cas de feu à domicile...

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...  
A l'initiative en France des "5 gestes qui sauvent" - depuis 1967 - alors que le programme des "GES" est sorti en janvier 1977, dix ans plus tard, je n'ai pas participé aux réunions de travail de la Commission Nationale du Secourisme. J'ai pu participer à 2 réunions, le 27 avril 1982 à l'invitation de M. GERONDEAU puis le 6 novembre 1984 à l'invitation de M. ROUANET qui avait succédé à M. GERONDEAU à la Direction de la Sécurité Civile.

Je vous remets deux feuilles extraites de ces deux réunions. Le programme des "gestes élémentaires de survie" existait déjà mais il y avait des réticences importantes pour leur utilisation dans le cadre du permis de conduire. Cet enseignement, qui comportait des notions théoriques de prévention alourdissait les épreuves du permis de conduire de 8 à 10 heures. Il ne pouvait être retenu par le Ministère des Transports.

Lors de la réunion de la CNS en 1982 je demandais donc de prévoir un programme simplifié concernant uniquement la conduite à tenir lors d'un accident de la route. Il existait déjà les "5 gestes" et on pouvait très facilement utiliser ce concept.

En 1984 j'ai redit à la Commission ma conviction qu'il fallait que nous nous mettions d'accord sur ce projet car il y avait échec des "gestes élémentaires de survie" pour le permis de conduire, ce que tout le monde reconnaît aujourd'hui.

Je souhaitais pouvoir participer plus activement aux travaux de la sous-commission chargée de réviser ce programme dans la perspective d'une formation systématique des candidats au permis de conduire. Le Directeur de la Sécurité Civile, le 3 décembre 1982, m'avait promis de m'associer à ses travaux. Hélas, je n'ai été entendu que par la Commission plénière 2 fois mais jamais pour l'élaboration du programme avant la sortie du Décret en 1977 puis après 1984. Je suis toujours disponible aujourd'hui car on reparle d'un groupe de travail pour adapter le programme des GES pour le permis de conduire.

On doit retenir de la lettre du 3 décembre 1982 que les départements peuvent prendre en charge un enseignement obligatoire pour l'obtention du permis de conduire. Et que la décision est bien du ressort du Ministère des transports qui peut modifier les textes réglementaires dans ce domaine.

La lettre du 2 avril 1987 du Chef de Cabinet du Ministre de l'Intérieur laisse peu d'espoir au dialogue dans cette affaire. Il existe un consensus National pour un tel enseignement au permis de conduire. Le Ministère de l'Intérieur reste fixé à un projet qui est un échec pour le cadre du permis de conduire et il ne veut pas en démordre.

.../...

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

## ALERTER



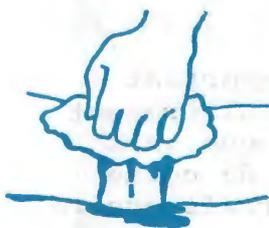
## BALISER



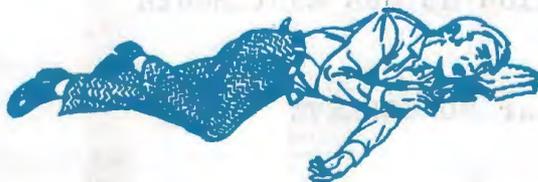
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

- 3 -

L'argument de la "conception unique" n'est vraiment quelque chose de satisfaisant comme excuse d'autant plus que le Ministère de l'Intérieur insiste lui-même pour préciser que les "5 gestes qui sauvent" ont été introduits dans le programme des "gestes élémentaires de survie".

La différence entre ces deux projets est pourtant nette. Les "GES" sont à destination du public en général, notamment des jeunes, qui n'ont pas le loisir ou le souhait de passer le Brevet de Secouriste tel qu'il existe actuellement.

Les "5 gestes" résument la conduite à tenir en cas d'accident de la route, ce qu'attendent essentiellement les candidats au permis de conduire. On ne peut aussi leur parler des accidents domestiques ! Et prévoir et rendre obligatoire une formation de 8h voire plus ! D'où également un coût plus élevé de formation.

Il n'y a donc pas du tout de "querelle d'école" car les gestes sont les mêmes pour tous. Les 5 gestes sont enseignés avec les GES ou lors de la préparation au Brevet de Secouriste mais pour le permis de conduire il ne faut enseigner que les 5 gestes et rien d'autre. C'est d'ailleurs l'essentiel du désaccord entre le Ministère de l'Intérieur et celui des Transports.

La Direction de la Sécurité Civile a toutefois, récemment, fait enlever du programme des "GES" les notions théoriques de prévention, ce que j'avais réclamé lors de ma participation à la réunion plénière de la C.N.S du 27 avril 1982 comme vous pourrez le lire à la page 9 du compte-rendu. C'est un geste insuffisant. Il faut vraiment en venir aux 5 gestes et faire en sorte que l'enseignement, uniquement pratique, se fasse en 4 heures, avec une barrière infranchissable de 5 heures.

L'échec des GES est mis en avant par des membres éminents de la Commission Nationale du Secourisme et notamment de la Présidente de la Fédération Nationale

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

de Protection Civile, Organisme Français de formation de Secouristes le plus important après la Croix-Rouge Française.

L'article ci-joint se passe de commentaires. Les GES sont un échec écrit la Présidente. Il faut engager une grande campagne. Et cette Fédération fait des propositions qui vont tout à fait dans le sens des nôtres car si vous lisez bien on trouve "6 gestes" qui sont en fait nos "5 gestes" si on retire "observer" qui est une attitude générale à adopter et non un geste en lui-même. Bel exemple d'un consensus avec une Fédération qui vient, lors de son 20ème anniversaire à PARIS, d'obtenir les encouragements et les félicitations de M. PASQUA.

Enfin, dans une interview qui vient de paraître dans le dernier numéro de la revue du Comité de la Sécurité routière, le Président de la Croix-Rouge Française pose la question suivante : "A quand les gestes de secours pour le permis de conduire" ?

Une récente réunion du Secours Routier Français à PARIS permettait d'affirmer que la connaissance par les usagers de la route de ces gestes (Alerte précise et premiers gestes) épargnerait 1000 à 2000 vies humaines chaque année !

Monsieur le Député, croyez-vous que la lettre du Chef de Cabinet du Ministre de l'Intérieur résiste vraiment à ces chiffres ! On pinaille sur des questions de programme. On n'a pas le droit de ne rien faire quand on sait qu'une telle mesure pourrait sauver rapidement des vies humaines.

Dans ces conditions, je dois reconnaître que la lettre reçue du Ministère de l'Intérieur est décevante car elle enferme ce département Ministériel dans une logique illogique. Pourquoi et pour quelles raisons il ne pourrait pas y avoir un enseignement spécifique pour les candidats au permis de conduire uniquement pour la conduite à tenir en cas d'accident de la route ?

En bloquant cette situation, le Ministère de l'Intérieur prend une lourde responsabilité et il ne peut continuellement prendre la Commission Nationale du Secourisme comme rempart et en plus ne pas inviter le principal intéressé aux réunions de travail !

Monsieur le Député, il me semble important que vous demandiez au Ministre que je sois régulièrement invité aux réunions qui concernent ce projet et que vous lui demandiez par ailleurs une autre approche de cette question, sinon, bloquée, cette situation pourrait encore durer longtemps. Déjà 10 ans !

Avec mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRAEVE

**Bruno DURIEUX**

Député du Nord

PARIS, le 18 MAI 1987

Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre courrier du 23 Avril dernier que j'ai lu avec attention.

Je note qu'il y a entre vous et les services de la Sécurité civile un désaccord de fond et j'espère que celui-ci pourra être réduit par l'échange des arguments et des propositions.

P.J. : 1

Comme vous le souhaitez, j'adresse un courrier au Ministre de l'Intérieur pour que vous soyez régulièrement invité à participer aux réunions qui concernent votre projet.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Didier BURGGRAEVE,  
Président des Secouristes de ROUBAIX,  
Président de l'Association pour le Développement  
de la Prévention et du Secourisme (A.S.A.R.),  
59390 LYS-LEZ-LANNOY



**Bruno DURIEUX**

Député du Nord

PARIS, le 18 MAI 1987

Monsieur le Ministre,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 2 avril dernier en réponse à mon intervention du 12 Septembre 1986 au sujet de la proposition de M. BURGGRAEVE de lancer une campagne nationale des " 5 gestes qui sauvent ".

Je me permets de vous suggérer de tenir le plus grand compte des positions exprimées par M. BURGGRAEVE, et de l'inviter à participer régulièrement aux réunions qui traitent du sujet qui le préoccupe.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Monsieur Charles PASQUA,  
Ministre de l'Intérieur,  
Place Beauvau,  
75800 PARIS



## *Les 5 gestes qui sauvent et le Ministère des transports*

La position du Ministère des transports a, durant ces années, évolué, tantôt vers une formation pratique de type « 5 gestes », tantôt vers un statu quo.

Dès 1971, le Ministre des Transports M.Jean CHAMANT écrivait qu'il était pour cet apprentissage des candidats au permis de conduire.

Mais la nécessité de mettre d'accord 3 entités administratives, complémentaires ou concurrentes selon le cas, a bloqué très longtemps toute évolution, chacun campant sur ses positions.

Pourtant, le Ministre Pierre MEHAIGNERIE n'écrivait-il pas le 9 mars 1987 à un Député :  
« Je pense que des solutions vont bientôt être apportées. Elles permettront le développement de l'enseignement du Secourisme ».

Mais il s'agissait de notions théoriques incorporées dans le programme de formation à la conduite, certes utiles mais insuffisantes pour porter secours concrètement à un blessé en détresse.

D'ailleurs, par une autre lettre, du 6 août 1987, le même Ministre (après une rencontre le 20 mai avec son conseiller M.GRAFF, futur délégué interministériel à la sécurité routière) ajoutait un élément important :

« Cet enseignement doit être articulé avec l'apprentissage de la conduite de telle façon qu'il soit accepté par les élèves et par les enseignants des autos-écoles ».

Evidemment, nous partagions cette préoccupation d'où une formation courte (5h) uniquement en rapport avec l'accident de la route.

Toutefois cette formation ne peut - et ne pourrait - être dispensée que par des moniteurs ou des équipes pédagogiques des associations de Secourisme agréées - et non par les moniteurs des autos-écoles (sauf s'ils font eux-mêmes partie des dites associations).

De nombreuses démarches avaient été effectuées en cette année 1987 et il faut noter celle de l'ancien Ministre Jean ROYER qui, le 15 mai 1987, en un seul paragraphe résumait l'intérêt des 5 GESTES : « Le projet des « 5 gestes qui sauvent » me semble présenter de réels avantages : Titre clair, mots-clés, programme court entièrement pratique, 5 heures de formation au maximum par les associations de Secourisme ».

Enfin, M.GRAFF devenu délégué interministériel annonçait le 24 décembre 1987 qu'un comité médical étudiait « quel pourrait être le contenu d'un enseignement de Secourisme routier dispensé à l'ensemble des candidats à l'examen du permis de conduire... »

Le C.A.P.S.U. n'a pas été entendu afin que du débat sorte la solution la plus appropriée..  
La toute nouvelle réponse, du 8 décembre 1997 du Ministre Jean-Claude GAYSSOT laisse entier le problème d'une formation généralisée, pratique et non théorique, pour tout candidat à un permis de conduire.

*Ministère de l'Équipement, du Logement,  
de l'Aménagement du Territoire  
et des Transports*

Paris, le **19 MARS 1987**

*Le Ministre*

N/ Réf. : CAB/P - 111 Dep. 87

Monsieur le Ministre et cher ami,

Vous avez bien voulu me saisir du dossier relatif aux "5 gestes qui sauvent" que vous a transmis M. Didier BURGGRAEVE.

Le problème de secourisme routier est une préoccupation importante et de nombreux avis ont déjà été recueillis sur ce sujet.

Je pense que des solutions vont bientôt être apportées. Elles permettront le développement de l'enseignement du secourisme. En effet, l'élaboration d'un Programme National de Formation à la Conduite sera très prochainement entreprise et il est prévu d'inclure dans ce programme des notions précises de nature à améliorer l'alerte des secours et le balisage des lieux d'accident.

D'autre part, des mesures seront prises pour que cet enseignement soit effectivement dispensé aux candidats à l'examen du permis de conduire par des formateurs compétents.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre et cher ami, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.



**Pierre MEHAIGNERIE**

**Monsieur Vincent ANSQUER**  
Ancien Ministre  
Député de la Vendée  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

**PARIS**

*Ministère de l'Équipement, du Logement,  
de l'Aménagement du Territoire  
et des Transports*

Paris, le 06 AOUT 1987

*Le Ministre*

N/REF. : CAB/P - 2040/87

Monsieur le Député et cher ami,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une correspondance du Président de l'Association des Secouristes de l'agglomération de ROUBAIX et concernant l'enseignement des "5 gestes qui sauvent".

Le Président de cette association, M. Didier BURGGRAEVE a été reçu le 20 mai par M. Pierre GRAFF, Conseiller Technique.

Ce dernier lui a indiqué tout l'intérêt qu'il porte à l'enseignement d'éléments de secourisme aux candidats à l'examen du permis de conduire, mais que le contenu de cet enseignement devait préalablement être approuvé par les représentants du corps médical.

D'autre part, cet enseignement doit être articulé avec l'apprentissage de la conduite de telle façon qu'il soit accepté par les élèves et par les enseignants des auto-écoles.

Actuellement, un Programme National de Formation à la Conduite est en cours d'élaboration. Ce programme fera une large place aux comportements que doivent avoir les personnes présentes sur les lieux d'un accident.

Veillez agréer, Monsieur le Député et cher ami, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.



Pierre MEHAIGNERIE

Monsieur Claude DHINNIN  
Député du Nord  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

PARIS

Le 15 mai 1987

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt d'inculquer à chaque candidat au permis de conduire un enseignement de secourisme.

A cet égard, le projet des "5 gestes qui sauvent" me semble présenter de réels avantages : titre clair, mots-clés, programme court entièrement pratique, 5 heures de formation au maximum par les associations de secourisme.

Je serais heureux qu'un tel enseignement devienne obligatoire pour la délivrance du permis de conduire.

Comptant sur la bienveillante attention que vous porterez à ma démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs.

Le Député-Maire,



Jean ROYER

Monsieur MEHAIGNERIE  
Ministre de l'équipement, du logement,  
de l'aménagement du territoire et  
des transports  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

PREMIER MINISTRE  
—  
LE DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL  
A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
—

PARIS, LE 24 DEC. 1987  
208, RUE RAYMOND-LOSSERAND · PARIS (14<sup>e</sup>)  
CODE POSTAL 75775 PARIS CÉDEX 16  
TÉLÉPHONE : 45-39-25-70  
TÉLEX EKIPRER 200366

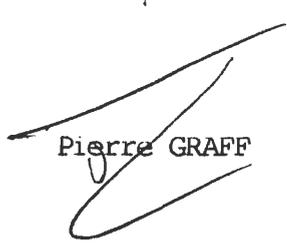
Monsieur le Député,

J'ai bien reçu votre lettre en date du 14 octobre 1987 et je vous en remercie.

Je connais Monsieur BURGGRAEVE et son activité pour diffuser la connaissance des "Cinq gestes qui sauvent".

Le Comité médical, qui étudie quel pourrait être le contenu d'un enseignement de secourisme routier dispensé à l'ensemble des candidats à l'examen du permis de conduire, ne manquera pas d'entendre Monsieur BURGGRAEVE et de profiter de sa précieuse expérience.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre GRAFF

Monsieur Michel GHYSEL  
Député au Nord  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon  
PARIS

# QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

ET

REponses DES MINISTRES

8 décembre 1997

ASSEMBLEE NATIONALE

4525

3708236018

*Sécurité routière  
(permis de conduire - secourisme - enseignement)*

3470. - 22 septembre 1997. - M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la question particulière de la formation que devrait recevoir chaque usager de la route afin de connaître la conduite à tenir en cas d'accident, notamment la connaissance des premiers gestes à faire et qui peuvent sauver des vies humaines. La sécurité routière s'entend d'une bonne connaissance du code de la route, de la conduite mais aussi du comportement à adopter en cas d'accident. Aucune disposition n'est prévue aujourd'hui pour dispenser cet enseignement aux candidats au permis de conduire, ou tout au moins pour s'assurer qu'ils ont reçu un tel enseignement. En conséquence, il lui demande quelle est son appréciation sur cette question et les mesures qu'il compte prendre à ce sujet.

*Réponse.* La formation des conducteurs comprend, depuis de nombreuses années, un apprentissage de la conduite à tenir en cas d'accidents de la route. Sur le plan réglementaire, la directive du Conseil du 29 juillet 1991 relative au permis de conduire impose, dans son annexe II, dans les « exigences minimales pour les examens de conduite », que l'épreuve de contrôle des connaissances comprenne des dispositions sur les « règles générales spécifiant le comportement que doit adopter le conducteur en cas d'accident (baliser, alerter) et les mesures qu'il peut prendre, le cas échéant, pour venir en aide aux victimes d'accidents de la route ». La France, par ses articles R. 123 et suivants du code de la route, et l'arrêté du 31 juillet 1975 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité des permis de conduire, est en conformité avec cette disposition. C'est à l'occasion de l'épreuve théorique générale du permis de conduire que la bonne assimilation de ces règles est vérifiée. Il peut également être indiqué que des études et des réalisations concrètes ont été menées depuis plusieurs années pour vérifier l'opportunité d'introduire des cours de secourisme routier dans la formation des conducteurs. Une expérience pilote a été réalisée, en 1992, en Charente-Maritime, dans le cadre de la formation au permis de conduire. Elle a montré, d'une part, la difficulté de recruter des enseignants compétents sur des programmes peut être trop ambitieux et, d'autre part, la nécessité du volontariat. C'est pourquoi la direction de la sécurité et de la circulation routières du ministère de l'équipement, des transports et du logement et la direction de la sécurité civile du ministère de l'intérieur travaillent depuis deux ans sur un projet d'arrêté qui a pour objet la création d'une formation aux premiers secours sur la route. Cet arrêté, qui est aujourd'hui finalisé, n'impose pas une formation obligatoire à tous les candidats au permis de conduire. Il crée une formation spécifique (attestation de formation complémentaire aux premiers secours sur la route) destinée aux usagers de la route qui sont déjà titulaires de la formation de base aux premiers secours. Cette action est fondée sur le volontariat.

## Les 5 gestes qui sauvent et la formation

### A Chelles, l'enseignement des « gestes de survie » pour les auto-écoles

Le Comité Interministériel de la Sécurité Routière a décidé fin 1974 que les candidats au permis de conduire devront être capables de pratiquer les premiers gestes qui permettent de porter secours aux blessés de la route en attendant l'arrivée des secouristes, voire des médecins. La mise en application de cette mesure est actuellement à l'étude à la Direction de la Sécurité Civile.

Dans cette perspective, chaque mois, depuis novembre 1975, les élèves des auto-écoles de la ville de Chelles sont réunis au local de la Croix Rouge pour acquérir cette pratique des gestes de survie, donnée par Monsieur Lionel Jacob, Directeur des Equipes Secouristes, à l'échelon départemental, (trois cours de deux heures chacun).

Pour l'instant cette expérience n'a qu'une valeur de test. Elle a pourtant montré que les candidats au permis de conduire étaient dans leur grande majorité, intéressés par cette initiative. Ils ont même demandé qu'à la fin du stage leur soit délivré un certificat d'assistance régulière.



Revue du C.I.S.R. n° 9 - mars 1976

L'enseignement des 5 GESTES QUI SAUVENT a été testé depuis le tout début des années 1970, avec l'ANUR (Association Nationale des Usagers de la Route) et l'A.S.A.R. (Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix).

Ces expériences, dont le but était d'observer le comportement des stagiaires de tous âges ont été menées autant dans des autos-écoles, dans le cadre d'expositions dans les villes avec le concours des municipalités que dans les lycées et collèges.

En 1976, la Croix-Rouge Française, convaincue que la décision du C.I.S.R. de 1974 serait appliquée, menait également des expériences afin de tester un enseignement court, gestuel (ci-contre à Chelles fin 1975 en 6 heures). Nous étions très proche des 5 GESTES.

L'expérience actuelle (1997-1998), mise en place dans les collèges du Nord par le Conseil Général par les moniteurs de la Croix-Rouge prouve que cet enseignement répond à un besoin.

L'article de presse ci-après du 13.12.1997, apporte la consécration aux 5 GESTES.

Toutes ces « expériences » ont abouti à un projet de formation en 5 heures (en 2 séances) 2h 30 pour les 3 premiers gestes (alerter-baliser-ranimer) et 2 heures pour (compresser-sauvegarder), la mise en pratique se faisant au fur et à mesure par tous.

Il reste environ 30 mn pour une synthèse et le rappel par diapos ou un film.

# "LES CINQ GESTES QUI SAUVENT" doivent être connus des automobilistes



Une vue de l'assistance durant la réunion qui s'est déroulée dans la salle de code de l'auto école pratique, rue de Roubaix. (Ph. « Nord-Matin »).

Dans quelques mois, tous les candidats au permis de conduire auront à satisfaire outre les examens de conduite et de code, à une petite épreuve de secourisme. Ils auront à connaître « les cinq gestes qui sauvent » en présence d'un accident de la route. Dans la perspective de l'application de cette décision du service national des examens du permis de conduire M. Noël Segers, directeur de l'auto-école pratique organisait samedi une réunion d'information à l'intention de ses élèves et des exploitants d'Auto-Écoles. Cette réunion était animée par M. Didier Burggraeve, directeur national de l'Enseignement de secourisme à l'Association nationale des usagers de la Route.

M. Segers dit au cours de son exposé, la nécessité de cette innovation. Alors que jusqu'à ce jour, le rôle des moniteurs, a été d'enseigner les notions essentielles du code et de créer chez le candidat les réflexes et l'automatisme « il importe, vu le nombre croissant de véhicules, de renforcer cette éducation, tant pour la sécurité de tous que pour l'économie du pays ».

Après cet exposé, M. Burggraeve commenta l'application des « cinq gestes qui sauvent » : appeler du secours, baliser la route, stopper les hémorragies, dégager pour sauver et placer en position de sauvegarde, réanimer.

Un film sonorisé fut ensuite présenté aux personnes présentes.

On pouvait notamment y apprendre la manière de manipuler un blessé sans risque, le danger possible du garrot, et la réanimation du blessé.

Cette réunion prélude à des cours gratuits qui seront donnés prochainement à l'auto-école à beaucoup intéressé le public, de plus en plus sensibilisé au problème des accidents de la route.



M. Didier Burggraeve, directeur national de l'Enseignement du Secourisme à l'Association Nationale des usagers de la route. (Ph. « Nord-Matin »).

**LILLE :**  
**6 Novembre 1971.**

## EXPOSITION SUR LE SECOURISME A LA MAIRIE DE ROUBAIX

**E**N décembre dernier, une exposition, d'une durée de trois semaines, avec démonstration sur le secourisme a été organisée par l'Association des secouristes de l'agglomération de Roubaix, présidée par M. Didier Burggraeve, avec le concours du Centre d'information municipal, des sapeurs-pompiers et du S.M.U.R.

De nombreuses personnalités étaient présentes lors de l'inauguration :

M. Richard Torion, adjoint au maire, représentant M. Pierre Prouvost, député-maire ; M. Didier Burggraeve, président des secouristes de l'agglomération ; le docteur Muller, président de l'A.D.P.C. du Nord ; le capitaine Deloffre ; le capitaine Barthau, des sapeurs-pompiers de Roubaix ; les commandants Catry et Dellemme, de l'état-major de Lille ; M. Roger Alliaud, directeur du Centre hospitalier de Roubaix ; le docteur Watrisse, médecin-chef du S.M.U.R. de Roubaix ; le président Duhamel, de la communauté urbaine de Lille, chargé des Services d'incendie et de secours ; des membres du Conseil municipal de Roubaix, des différents services de secours, des associations de secouristes, etc.

L'exposition sur la prévention des accidents a retenu plusieurs thèmes :

- les accidents électriques ;
- les intoxications ;
- la prévention de l'incendie et les accidents de la route ;
- deux-roues, piétons ;
- conduite en hiver ;
- courtoisie au volant.

Des panneaux complémentaires sont prévus concernant l'alcool au volant.

La seconde partie de l'exposition était consacrée à la conduite à tenir en cas d'accident :



Lors de l'inauguration au Centre d'information municipal.

- rôle du premier témoin ;
- les 5 gestes qui sauvent ;
- le rôle des sapeurs-pompiers et d'un S.M.U.R. en liaison avec son S.A.M.U.

Cette exposition va maintenant tourner dans toutes les communes de l'agglomération de Roubaix et va coïncider avec la formation des candidats au permis de conduire aux 5 gestes qui sauvent.

# EXPOSITION SECOURISME A HEM

**L'**A.S.A.R. (Association des secouristes de l'agglomération de Roubaix) a organisé, en février dernier, dans la salle des fêtes d'Hem, une exposition sur le secourisme qui a été inaugurée par M. Provo, maire de la ville, en présence de M. Savinel, représentant le maire de Roubaix, et de M. Burggraeve, président de l'A.S.A.R., qui a longuement expliqué les moyens d'action et les modes d'intervention des secouristes.

L'exposition montrait en particulier :

- les négligences et distractions qui peuvent causer les accidents domestiques : intoxication par des produits d'entretien ou pharmaceutiques ;
- les dangers des installations électriques défectueuses ou inadaptées ;
- les mesures de prévention contre l'incendie ;
- les dangers de la circulation, notamment pour les cyclomotoristes ;
- les actions des sapeurs-pompiers, du S.M.U.R. et du S.A.M.U. ;
- une information sur les cinq gestes qui sauvent.



Les autorités lors de l'inauguration.



Conseils aux 2 roues.



M. D. Burggraeve donne des explications aux jeunes qui semblent très intéressés.

Le collège Saint-Paul a accueilli dans ses murs le président du conseil général

## Un invité attentif aux cinq gestes qui sauvent

Le collège Saint-Paul n'était pas peu fier d'accueillir jeudi dans ses murs un invité de marque en la personne du président du conseil général. Jacques Donnay, accompagné de sa collègue Marie-Marguerite Massart, inaugurerait à cette occasion le lancement officiel de la campagne « Les cinq gestes qui sauvent » pour les établissements privés de l'arrondissement de Lille (le collège Mme de Stael à Lille avait accueilli les élus le 4 novembre dernier pour les établissements publics ; 88 collèges sur les 125 que compte l'arrondissement, publics et privés confondus, ont décidé de participer à l'opération).

### La Croix-Rouge, une bonne école

Cette opération, menée de concert avec la Croix-Rouge qui détient le savoir-faire, vise à enseigner aux élèves de 4<sup>e</sup> des gestes dont M. Hache, le directeur diocésain de l'enseignement catholique, estime qu'ils permettront peut-être un jour à certains jeunes de préférer « faire face à une situation imprévue plutôt que de se sauver ».

Depuis le 6 octobre der-



Pour illustrer ce lancement officiel, une démonstration des cinq gestes qui sauvent a été présentée aux élus, aux partenaires, à des professeurs et à des élèves.

Ph. « La Voix »

nier, plus de 2 000 élèves ont déjà été formés à des gestes dont l'aspect salutaire est démontré. A condition, bien entendu, de les pratiquer rapidement et correctement lorsque survient l'accident

Depuis cette date, trois

moniteurs sont en permanence sur le terrain. Ils y animent des séances de trois heures où sont répétés les fameux gestes jusqu'à un mimétisme satisfaisant. L'attitude consiste alors, selon le cas, à alerter les secours, protéger les blessés, mettre en position latérale de sécu-

rité, arrêter une hémorragie externe ou pratiquer le bouche à bouche. Dégourdis et motivés, les adolescents se voient décerner au final une attestation symbolique d'initiation aux premiers secours.

Par delà cette première compétence, tous les parte-

naires s'accordent à penser que cette démarche citoyenne trouverait une nouvelle dimension si elle pouvait donner le goût à certains jeunes de pousser un peu plus loin leur formation au secourisme.

### Un apprentissage de la citoyenneté

C'est bien l'avis de M. Donnay qui dans son discours a souligné l'unicité de cette expérience à l'échelle du pays. « Ce genre d'opération suscite chez nos jeunes, me semble-t-il, une prise de conscience et complète leur apprentissage de la citoyenneté, valeur universelle, au centre du système éducatif » a encore déclaré le président de l'assemblée départementale. L'hôte du jour, Raphaël Loridan, directeur du collège Saint-Paul, s'est quant à lui réjoui d'une initiative à laquelle il songeait depuis longtemps.

L'objectif initial de former 7 500 élèves en 250 interventions pendant l'année scolaire en cours sera, semble-t-il, largement atteint. Des résultats encourageants, dont il faut souhaiter qu'ils donneront des idées à ceux qui manquent encore à l'appel.

R. G.

## Les 5 gestes qui sauvent et les Députés

Permis de conduire (secourisme).

16514. — 24 mai 1979. — M. Pierre Prouvost attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la décision prise en novembre 1974 par le comité interministériel de la sécurité routière décidant la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1976, d'une formation élémentaire de secourisme dans les épreuves du permis de conduire. Cette décision n'a jamais été appliquée. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer de la date à laquelle cette mesure sera mise en application et, dans cette attente, s'il ne serait pas possible de mettre en place, dans les plus brefs délais et à titre facultatif, un dispositif d'enseignement assuré par les organismes de secourisme agréés et les associations qui leur sont affiliées, permettant aux candidats au permis de conduire de recevoir cette formation élémentaire de secourisme.

Réponse. — La décision prise par le comité interministériel, en vue de rendre obligatoire la possession de l'attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie par les candidats au permis de conduire n'a pas été rapportée. Cette disposition, qui implique par ailleurs une modification du code de la route, ne saurait entrer en vigueur avant que les organismes et associations agréés pour l'enseignement du secourisme soient en mesure de satisfaire la demande. De ce fait, aucune date précise ne peut être avancée. Dans l'attente, rien ne s'oppose, en effet, à ce que, à titre facultatif, les candidats au permis de conduire suivent auprès des associations et organismes agréés les séances d'initiation aux techniques d'urgence, afin de recevoir l'attestation correspondante. Une information particulière sera diffusée, en ce sens, afin de favoriser, dès le mois de septembre 1979, la participation des candidats au permis de conduire aux cours d'initiation ouverts sur l'ensemble du territoire.

D.A.N. — 25 Août 1979.

Les deux premières pages de ce dossier des « 30 ans » illustrent bien le rôle joué par les députés de ce Pays afin d'essayer de convaincre les « pouvoirs publics » de mettre en place un enseignement de Secourisme au permis de conduire (au début pour le permis V.L.et, depuis, évidemment, pour tout permis de conduire un engin sur la route).

Il est impossible de reprendre toutes les démarches entreprises, les réponses obtenues, les échanges d'arguments etc..

Il est normal de prendre un exemple, celui qui concerne le Maire de Roubaix (à partir de 1977, qui a remplacé Victor PROVO) car la campagne a pris le départ de cette ville le 24.9.1967.

Il s'agit de M.Pierre PROUVOST.

Par une lettre du 18.11.1978, après un entretien dans son bureau à la Mairie, je lui rappelais la genèse du projet des 5 GESTES QUI SAUVENT. Les équipes de Secouristes que je dirigeais furent reçues à la Mairie en décembre (1978) et le Député-Maire prit partie en faveur des 5 GESTES QUI SAUVENT. Il tint parole car Pierre PROUVOST posa en mai 1979 une question écrite au Ministre de l'Intérieur (ci-dessus). La réponse du Ministre permettait de commencer à former des volontaires en attente d'une décision ... qui ne fut jamais prise.

Le 11.9.1985, le Ministre des transports, M.Paul QUILES, répond au député de Roubaix. Il préfère que le Secourisme soit dispensé précocement par l'Education Nationale - ce dont nous sommes d'accord et que nous pratiquons déjà depuis plus de 15 ans ! - Puis, le Ministre prétend que prendre une telle mesure pour l'obtention du permis de conduire nécessiterait un accord au niveau de la communauté européenne ( ? ).

Là, il est difficile de suivre le raisonnement.

Pourquoi alors (en 1985 - puis avec la réforme de 1991) la France a t'elle ses propres programmes ?

Pourquoi d'autres pays Européens ont-ils mis en place un enseignement pour les candidats au permis de conduire ?

Toutefois, le Ministre nous informe qu'il a demandé le 20.6.1985 à la Sécurité Civile si le « programme des 5 GESTES QUI SAUVENT a des chances d'être reconnu officiellement ». La porte n'est pas fermée. Le Ministre cite la campagne du « Secours Routier Français » (dépliant très proche des 5 GESTES) et encourage notre action.

Le 7.1.1986, une lettre était adressée à M.PROUVOST suite à un rendez-vous obtenu avec un conseiller du Premier Ministre (M.BLANCHARD) puis au cabinet du nouveau délégué à la sécurité routière (M.DENIZET).

Le conseiller du Premier Ministre donnait beaucoup de pouvoir à M.DENIZET en estimant que « la décision se trouvait entre ses mains ».

L'entretien au cabinet du délégué à la sécurité routière me mit en contact avec le Docteur ANTONIETTI, chargé de ce dossier, qui, quelques mois plus tard constitua un groupe de travail sur cette question auquel je fus invité (voir compte-rendu à venir ou Mémoires d'activités ou dossiers du C.A.P.S.U).

Par cette lettre au Député-Maire de Roubaix je faisais le point de la situation.

Ces très nombreuses démarches de Députés (et quelques Sénateurs) ont souvent irrités les administrations concernées car obligées de répondre ! Ces contacts ont débuté en 1968 et n'ont jamais été interrompus. Ainsi, M.Benoît MACQUET, Député de Loire-Atlantique ne me proposait-il pas le 7.4.1971 d'envisager avec un Député du Nord une proposition de Loi ! Pourquoi cette suggestion n'avait-elle pas été suivie ?

Parce que d'autres parlementaires estimaient que ce projet était du domaine réglementaire et non de la Loi.

Et que nous étions persuadés, moi et mes amis, que nous pourrions faire évoluer l'opinion des pouvoirs publics.

Cette « expérience » a prouvé le contraire. Les structures administratives en place, permanentes, et qui survivent aux changements de Ministres ou de directeurs, sont plus influentes que les politiques qui mettent le « vrai pouvoir » ailleurs.

C'est pourquoi, afin de conforter le projet des 5 GESTES QUI SAUVENT, des campagnes furent régulièrement organisées auprès des Députés, comme ci-après en 1983-1984 et 1984-1985.

Par l'action de ces parlementaires, nous avons pu obtenir des informations et souvent les contredire, également modifier des points de vue, des erreurs d'interprétation et pu rectifier ce que nous considérons comme des contre-vérités.

Le 18 Novembre 1978

DIDIER BURGGRAEVE

Monsieur Pierre PROUVOST,  
Député-Maire de Roubaix  
Hôtel de Ville  
59100 ROUBAIX

Monsieur le Député-Maire,

Lors de notre entretien en votre Cabinet de l'Hôtel de Ville du 2 novembre dernier, j'avais évoqué avec vous la situation dans laquelle se trouve ma proposition et le Combat que je mène depuis plus de 10 ans afin d'introduire parmi les épreuves du permis de conduire une initiation de Secourisme.

J'ai voulu, en vous résumant cette situation par courrier, rechercher et vous joindre un certain nombre de documents utiles afin d'étayer votre intervention auprès du Ministre de l'Intérieur.

En 1973, l'A.N.U.R (Association Nationale des Usagers de la route) a fait sortir près de 500.000 exemplaires du livret "5 gestes qui sauvent" que j'avais écrit pour le grand public et dont je vous remets un exemplaire ci-inclus. Si l'A.N.U.R n'a existé que quelques années on peut considérer que son rôle a été prépondérant dans le déblocage des études au niveau des Pouvoirs Publics.

Depuis 1967, j'ai préconisé cette mesure importante afin de réduire l'hécatombe sur nos routes, auprès des Parlementaires, des Ministres de l'Intérieur, de la Santé, de l'Equipement, etc. Car de nombreux accidentés succombent faute de recevoir sur place les premiers secours qui permettraient de les maintenir en vie dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.

Par ailleurs j'ai toujours défendu, et notamment à Matignon en mars 1972, que ce moyen permettrait de faire mesurer par le réel ce qui résulte exactement de l'accident lui-même, l'état parfois atroce des victimes et donc les conséquences des imprudences ou de l'incoscience de certains usagers de la route.

J'ai réussi à réunir l'unanimité pour mon projet. Tous les groupes m'ont apporté leur concours. Je vous remets sous ce pli la photocopie de la réponse de François MITTERRAND en date du 16 septembre 1971.

.../...

.../...

Je pense par ailleurs avoir été, en toute modestie, en partie à l'origine en France de la "Délégation à la Sécurité Routière" créée en juin 1972. Dès 1968, alors aux Sapeurs-Pompiers de Paris j'avais voulu, devant l'ampleur du fléau et la mortalité dramatique (50 % de décès entre l'accident lui-même et l'accueil en milieu hospitalier) créer une Association Nationale afin de tenter d'y faire face. Militaire, je n'ai pu agir de la sorte mais j'ai harcelé les Pouvoirs Publics dans ce sens.

Dès sa nomination, c'est à dire le lendemain, Christian GERONDEAU recevait ma lettre. Je vous joins quelques correspondances, les plus significatives.

Je pense l'avoir vraiment convaincu dans son bureau de l'Avenue Marceau le 16 septembre 1974 car le 28 novembre suivant il faisait approuver cette mesure par le Comité Interministériel. Par la suite, un programme fut mis au point en tenant compte partiellement de mes propositions puis il fut annoncé que l'enseignement pourrait démarrer au 1er janvier 1976. Cette date fut repoussée à 1977, puis 1978, puis 1979.

J'ai émis un certain nombre de réserves. Vous les retrouverez dans la correspondance datée du 6 juillet 1977 adressée à M. GERONDEAU et dans celle adressée à son adjoint, M. GROSCLAUDE du 9 février 1978.

Il est regrettable toutefois que je n'ai pu participer aux travaux de la Commission Nationale de Secourisme, sur ce sujet, malgré ma demande auprès de M. GERONDEAU, alors que j'en ai été le promoteur dans notre Pays.

Aujourd'hui, il s'agit de savoir quand cet enseignement deviendra obligatoire pour le passage du permis de conduire et si le contenu du programme restera tel qu'il est.

Je vous avais également parlé, lors de notre conversation, des questions écrites qui ne reçoivent jamais de réponse. A titre d'exemple, voici inclus la question posée le 11 janvier dernier par un de vos collègues au Premier Ministre.

Je suis persuadé qu'en ce qui vous concerne vous suivrez cette affaire jusqu'à l'obtention d'une réponse précise et convenable des Pouvoirs Publics.

Je vous remercie de vous faire mon interprète et je ferai publier vos démarches, si vous en êtes d'accord, dans les publications Nationales de Secourisme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, en ma considération la meilleure.

Didier BURGGRAEVE

Instructeur de Secourisme

## Mission de secouriste pour le député-maire... Il interviendra en faveur des «Cinq gestes qui sauvent»

M. Didier Burggraeve, président départemental de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, nourrit quelques sujets de satisfaction. A force de lettres ouvertes, de pétitions, de démarches auprès des pouvoirs publics depuis 1967, il est parvenu à obtenir quelques garanties concernant les secours sur la route. Ainsi comme le préconisait en 1968

M. Burggraeve, les secours à moto font à présent leur apparition. Des cours de secourisme seront mis en place pour les candidats au permis de conduire à partir de 1980. Par ailleurs, la réforme du secourisme apportera d'importantes modifications dans la formation.

Pourtant, M. Burggraeve exprime sa lassitude, un écœurement qui n'est pas sans rappeler

celui que ressentit Don Quichotte quand il se heurta à l'impassibilité des moulins à vent. Le président ne manque pas de stigmatiser les lenteurs administratives, lenteurs qui pourraient s'assimiler à de la «non assistance à personne en danger». La réforme de la formation des secouristes comporte deux erreurs d'appréciation : elle oublie que le secourisme est autant un état d'esprit qu'une somme de connaissances et elle risque d'éliminer nombre d'associations qui dans les petites communes rurales assurent les premiers soins et suppléent à l'éloignement des services officiels de secours.

«Notre formation doit être en mesure de répondre à toutes les detresses... L'accident n'est pas une fatalité... Or il nous apparaît qu'à partir de la réforme va se dessiner une dégradation du secourisme», a dit le président, qui a également rappelé que le secourisme est et doit demeurer l'assouvissement d'un instinct naturel de générosité qui rapproche les hommes et le responsable de rendre hommage à M. Marcel Arnaud, l'un des promoteurs du secourisme en France, qui reste son maître à penser.

M. Carlos Darques, vice-président de la Fédération française de sauvetage et de secourisme fait ensuite part de sa

satisfaction de voir que pour de nombreux jeunes, le don de soi aux autres est une philosophie qui permet de faire oublier les tristes méfaits qu'accomplissent quelques marginaux. «J'espère que le secourisme sortira de sa crise actuelle», a déclaré le vice-président qui est actuellement pressenti comme président de la FFSS, car lorsque le bénévolat aura quitté notre terre, celle-ci sera bien froide. Ceux qui vivent sont ceux qui luttent», allait-il conclure en citant Victor Hugo.

### Des remises de diplômes

M. Pierre Blaha, président des équipes de secours SOS de Meurthe et Moselle parle quant à lui des textes déterminant «la non assistance à personne en danger» reprimés par l'article 63 du Code Pénal. «Souvent, les citoyens invoquent la peur d'être dérangés, la crainte de ne savoir comment intervenir pour justifier leur égoïsme et pour passer leur chemin... Le décret d'application des Cinq Gestes qui sauvent tarde à être ratifié».

Avant que ne soient distribués les diplômes dans la salle des mariages de l'hôtel de ville, M. Pierre Prouvost, député-maire, rend hommage à l'action menée



M. Carlos Darques, vice-président national de la FFSS pendant son exposé.

13 DEC. 1978



L'assistance au cours des allocutions

depuis 15 ans par M. Burggraeve, «pèlerin du secourisme». «En dépit de votre lassitude, des rivalités que l'on vous oppose, je souhaite que vous continuiez. Il y a toujours des raisons pour ne pas porter assistance aux personnes en difficulté. De savoir que des gens peuvent être sauvés et que d'autres meurent à cause de l'égoïsme ne doit plus nous laisser indifférent. Ce combat pour l'application des cinq gestes qui sauvent, nous le menerons ensemble. Je monterai

avec vous à l'assaut des citadelles parisiennes. Se trouver face à une vie qui s'en va et ne savoir que faire est une trop grande faiblesse. Il faut se dire que ces gestes qui sauvent pourraient permettre de secourir une épouse, un fils, un père ou une mère».

Au terme de cette manifestation à laquelle étaient également présents, le colonel Muller, responsable des services de secours du corps des sapeurs-pompiers et M. Verrière, adjoint au maire huit brevets de

sauveteur-secouriste initié (formation en cinq séances de 2 h); 14 diplômés du brevet national de secouriste (formation en vingt séances de 2 h) et neuf diplômés de spécialiste en réanimation (formation complémentaire au brevet national en 15 séances) ont été distribués.

Avant qu'un vin d'honneur ne soit servi à l'ensemble des participants, MM. Marcel Christian, Christian Chuffart et Dominique Hubrecht ont reçu les cartes de moniteur national de secourisme.

*Paris, le 11 SEP. 1985*

Monsieur le Député et Cher Ami,

Vous avez appelé mon attention sur une demande d'audience présentée par M. Didier BURGGRAEVE, Président de l'association des secouristes de l'agglomération de ROUBAIX, qui milite depuis de nombreuses années en faveur de l'introduction dans le cadre de la préparation au permis de conduire, d'une formation pratique au secourisme sur la base de son programme "Les cinq gestes qui sauvent".

Connaissant le mérite de cette association et tout particulièrement de son président, j'aurais souhaité pouvoir personnellement féliciter M. BURGGRAEVE pour ses actions qui contribuent incontestablement à améliorer la sécurité routière. Malheureusement, mon emploi du temps très chargé ne me permet pas de pouvoir le recevoir.

M. BURGGRAEVE connaît la position de mon ministère concernant ses propositions ; celle-ci a fait l'objet de réponses à de nombreux parlementaires.

Je reste convaincu que le lieu privilégié de l'apprentissage des gestes à accomplir sur les lieux d'un accident doit être celui des collèges et des lycées d'enseignement professionnel c'est pourquoi je souhaite que le Ministère de l'Education Nationale intensifie ses efforts dans ce domaine au niveau de la formation des maîtres et des équipements indispensables.

Rendre obligatoire une formation spécifique au secourisme pour l'obtention du permis de conduire implique au préalable qu'un accord ait été conclu sur ce point au niveau des instances de la communauté européenne. C'est pourquoi, j'ai demandé que la France inscrive à l'ordre du jour de BRUXELLES, dans le cadre des discussions sur le permis communautaire cette question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes de la circulation. M. BURGGRAEVE sera bien entendu tenu informé le moment venu des conclusions des débats qui auront eu lieu.

Monsieur Pierre PROUVOST  
Député du Nord  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon  
PARIS

./...

Par ailleurs, j'ai demandé par correspondance en date du 20 juin 1985 à la Direction de la Sécurité Civile au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation de bien vouloir me faire connaître son point de vue, après avis du corps médical, sur le programme de M. BURGGRAEVE intitulé "Les cinq gestes qui sauvent" et les chances de la voir reconnu officiellement. Nécessitant une formation pratique de cinq heures, M. BURGGRAEVE l'estime en effet mieux adapté pour une formation du grand public et des futurs conducteurs que celui de l'initiation aux gestes élémentaires de survie.

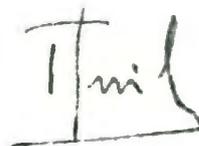
Je puis également vous indiquer que dans le Programme National de Formation, actuellement en cours d'élaboration, référentiel commun aux élèves, aux formateurs et aux examinateurs et somme des savoirs nécessaires en matière de circulation routière, le chapitre sur le comportement en cas d'accident a été largement développé, en particulier sur les aspects appel des secours, protection des lieux de l'accident et gestes à éviter. Il ressort en effet des enquêtes menées par les équipes du programme REAGIR qu'encore trop souvent, si les secours avaient pu être alertés plus rapidement et dans de meilleures conditions, quelques vies auraient été épargnées.

Enfin, il convient de noter que de nombreuses campagnes de sensibilisation et de prévention sur les premiers gestes de secours se développent actuellement encouragées par mon ministère. C'est ainsi, que le Secours Routier Français vient d'éditer un dépliant sur ce thème.

Vous en trouverez ci-joint un exemplaire qui doit faire l'objet d'une très large diffusion.

A l'initiative des équipes REAGIR, de très nombreux dépliants sont produits également sur ce sujet au niveau départemental. Disponibles dans les mairies, chez les assureurs, dans les commissariats..., ils constituent une excellente contribution au débat social sur la sécurité routière.

Je tiens une nouvelle fois à souligner le caractère tout à fait remarquable de l'action menée par M. BURGGRAEVE et vous prie d'agréer, Monsieur le Député et Cher Ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Paul QUILES

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 7 janvier 1986

Monsieur Pierre PROUVOST,  
Député du Nord,  
Hôtel de Ville,  
59100 ROUBAIX

Monsieur le Député,

J'ai reçu votre lettre du 21 novembre dont je vous remercie juste avant de me rendre à PARIS à deux rendez-vous dont le premier, à Matignon, avait été annulé en raison de mon départ pour MEXICO avec mon équipe d'intervention.

J'ai tout d'abord été reçu le matin par un Conseiller Technique du Premier ministre. Si j'ai cru comprendre qu'il n'y a pas d'hostilité à mon projet, j'ai relevé que mon dossier n'était pas suffisamment connu et que nous en étions encore à se demander comment former un million de candidats au permis de conduire chaque année en France alors que toutes les réponses se trouvent dans mon mémoire en trois parties adressé à toutes les instances compétences dont les services du Premier ministre.

M. BLANCHARD m'a fait comprendre qu'il s'agissait d'une coordination interministérielle - ce que nous savons hélas depuis des années - et que la décision se trouvait entre les mains du nouveau délégué interministériel à la Sécurité routière M. DENIZET.

C'est justement à son Cabinet que j'avais rendez-vous l'après-midi du 2 décembre suite à une proposition de M. AUROUX par une lettre du 21 octobre dont photocopie jointe.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

## ALERTER



## BALISER



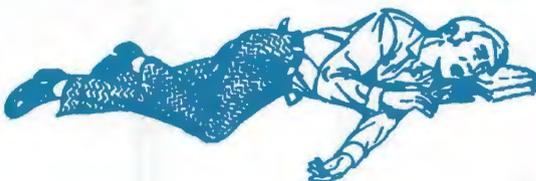
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Étranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

- 2 -

## ALERTER



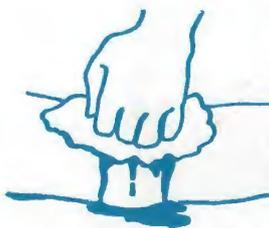
## BALISER



## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

J'ai donc été reçu par le Directeur du Cabinet de M. DENIZET assisté du Docteur ANTONIETTI durant plus de 2 heures, entretien puis discussion très riches et intéressants.

Le Docteur ANTONIETTI est favorable aux "5 gestes" et le document du Secours Routier Français sorti il y a quelques mois, rédigé par lui-même, s'en approche beaucoup. Après des années, de nombreux responsables en viennent à la simplicité et à la pédagogie des "5 gestes" seul projet grand public.

Mais il faut avancer.

L'inscription à l'ordre du jour de Bruxelles est une bonne chose mais cela ne doit pas être un nouveau prétexte pour faire du "sur-place" en France et attendre une décision Communautaire qui n'interviendra que d'ici de nombreuses années.

Or, de nombreux Pays Européens font quelque chose sur le plan de la conduite à tenir lors d'un accident de la route car ils ont compris l'enjeu : Sauver des vies humaines et responsabiliser les usagers de la route. Dans mes écrits j'ai rendu compte du travail en ce domaine de nos voisins Suisses, dans la 4<sup>ème</sup> partie de mon mémoire - en cours - je dois faire état de l'expérience de nos proches voisins Belges. Je suis en liaison avec des Organismes en R.F.A, Pays-Bas et Espagne pour comparer ce qui se fait chez eux avec nous qui ne faisons rien !

Je dois adresser ces jours-ci au Docteur ANTONIETTI l'essentiel du contenu de mon mémoire puis la 4<sup>ème</sup> partie quand elle sera achevée. Dans un premier temps, il faut trouver un titre et des mots-clés afin que tout le monde comprenne. Je les propose depuis bientôt 20 ans : 5 gestes. Je me suis mis d'accord avec le Docteur ANTONIETTI sur les mots-clés à l'étude actuellement à l'ADPS : ALERTE les secours, PROTÉGER les lieux, VENTILER par bouche à bouche, COMPRIMER les hémorragies et PLACER sur le côté le blessé inconscient.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

- 3 -

## ALERTER



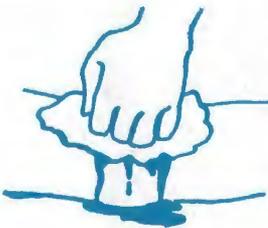
## BALISER



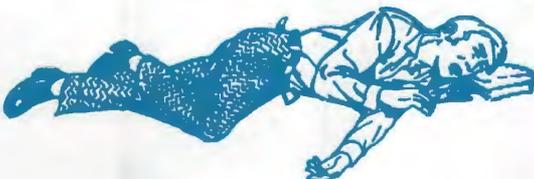
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Je recommande à votre attention la lecture de la lettre reçue de l'Ambassade de Suisse publiée dans le journal n° 2 de l'ASAR. La Commission Médicale de ce Pays encourage notre action et souhaite une pleine réussite à la Campagne des "5 gestes".

Biensûr, nous pourrions demander plus aux candidats au permis de conduire, leur apprendre d'autres gestes, les sensibiliser à la prévention, mais nous n'en avons pas le temps. Il faut se contenter des "5 gestes" car les "5 gestes" c'est la conduite à tenir lors d'un accident de la route par n'importe lequel d'entre nous et ce sont ces gestes qui sont essentiels et qui peuvent sauver des centaines d'accidentés sur nos routes.

Je regrette quand même qu'au cours de ces 5 années nous n'ayions pas avancé plus vite car, vous le verrez, d'ici quelques mois ou hélas quelques années, nous en viendrons tous aux "5 gestes"... qui datent de 1967 !

Je suis toujours disponible, vous savez que tout mon temps libre malgré mes responsabilités professionnelles et la poursuite de mes études est consacré à mes Combats. Il est bien évident que je suis prêt à me rendre à tout rendez-vous fixé par le Ministre des Transports à qui j'ai adressé, le 28 décembre, une lettre comme Président de l'Association pour le développement de la Prévention et du Secourisme.

J'espère que notre dossier va pouvoir avancer ces prochaines semaines et ces prochains mois malgré la prochaine échéance électorale. En ce qui nous concerne rien ne change avant cette date et rien ne changera après car notre Combat est non seulement bénévole et désintéressé mais il est mené pour Sauver des vies et uniquement dans ce but.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, avec mes remerciements pour votre participation active, en l'expression de mes sentiments très distingués.

**Didier BURGGRAEVE**

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

**Benoit MACQUET**  
DÉPUTÉ  
CONSEILLER GÉNÉRAL  
37, RUE DES NAUDIÈRES  
☎ : 75.65.76  
44 - REZÉ-LÈS-NANTES

PARIS, le 7 Avril 1971.

Cher Monsieur,

Soyez assuré que c'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre lettre du 2 Ct et de l'appel y annexé.

Je suis tout à fait d'accord avec vous et je pense que, en premier lieu, vous auriez intérêt à prendre contact avec un de mes collègues du NORD.

?  
Avec lui, vous pourriez envisager la possibilité d'une proposition de Loi et c'est bien volontiers que j'appuierai ce qu'il entreprendra.

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.-



Monsieur Didier BURGGRAEVE  
EQUIPES de PROTECTION CIVILE  
5, rue Delerue  
59 - W A S Q U E H A L.

# Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

Action Nationale permanente lancée par Didier Burggräve  
le 24 Septembre 1967 pour Secourir les Accidentés de la Route

**ALERER - BALISER - RANIMER - COMPRESSER - SAUVEGARDER**

**5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route**

Animée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le

Monsieur le Député,

Cette lettre, que nous vous adressons en tant qu'élus de la Nation, a pour but de vous informer de la Campagne Nationale animée en France depuis plus de 15 ans afin de faire connaître à la population et notamment aux usagers de la route, ce que nous appelons les "5 gestes qui sauvent".

Gratuitement, nous avons diffusé dans toute la France la brochure "5 gestes qui sauvent" à plus de 500.000 exemplaires, que vous trouverez ci-inclus.

Nous menons ce Combat parce que nous savons que parmi les 14 000 tués annuels sur nos routes et ceux provoqués par tous les autres types d'accidents (au total plus de 50 000 tués chaque année), des centaines voire des milliers de vies humaines seraient épargnées si ces gestes, simples, à la portée de tous étaient connus de la population.

C'est pourquoi nous avons proposé aux Pouvoirs Publics d'introduire un stage pratique de 4 à 5 heures maximum parmi les épreuves du permis de conduire, stage animé par les enseignants du Secourisme des Associations agréées.

Grâce à notre action, le Comité Interministériel de la Sécurité Routière a approuvé cette proposition en novembre 1974 afin d'éduquer effectivement les candidats au permis de conduire sur la conduite à tenir en cas d'accident et les gestes à pratiquer en cas d'urgence c'est à dire quand la vie de l'accidenté est en danger.

Hélas, depuis cette date, malgré des promesses de mise en route de l'enseignement non tenues, malgré les réponses favorables aux Parlementaires qui ont questionné le Gouvernement, nous en restons au même point alors que chaque jour des Français meurent faute de recevoir ces premiers secours.

Désireux d'agir tout de suite car des vies sont en jeu, nous menons Campagne avec le concours de la Presse et petit à petit

.../...

.../...

des médias audio-visuels.

Il faut inciter les Pouvoirs Publics à préparer efficacement les structures d'enseignement dans chaque région. Ils ne doivent plus remettre cette décision capitale et poursuivre des études qui n'en finissent plus...

Tous les partenaires sont maintenant d'accord sur l'importance de cet enseignement de masse (Associations de Secourisme, le Corps médical, SAMU) et la population a le droit de savoir comment sauver son prochain.

Nous espérons que vous entendrez notre appel et que vous nous aiderez en saisissant le Gouvernement par des questions écrites soit auprès du Premier ministre, soit des Ministres des Transports, de la Santé ou de l'Intérieur afin qu'avec votre concours nous fassions avancer les choses.

Ces gestes, ces 5 gestes, sont assimilables par tous. Il s'agit d'un enseignement essentiellement pratique, des seuls gestes à pratiquer quand la vie humaine est menacée soit d'asphyxie, d'hémorragie abondante ou d'inondation pulmonaire.

Ainsi, il n'est pas question d'accaparer l'esprit des usagers de la route avec des notions diverses et d'ailleurs bien inutiles. Il suffit, mais cela est essentiel, de leur montrer comment ils devront faire si, un jour, un Français est en train de mourir devant eux !

Ainsi les secours spécialisés et notamment les S.A.M.U. trouveront leur pleine efficacité car à leur arrivée ils trouveront encore des accidentés en vie. 50 % des morts sur nos routes surviennent entre l'accident et l'arrivée à l'hôpital.

Au delà de la route, la connaissance progressive par la population Française de ces gestes, de ce comportement, permettra également d'épargner des vies ailleurs. Le Secourisme incite à l'esprit de prévention et nous pourrons ainsi également réduire le nombre affolant des accidents de toutes natures.

Monsieur le Député, cette démarche est un appel à votre mission d'agir pour le bien des Français et de la France. Notre idée a été reprise en R.F.A., en Belgique et en Suisse et pendant ce temps là nous menons des études perpétuelles avec toujours de bonnes raisons d'attendre ou de prolonger ces études.

En agissant auprès des Autorités compétentes, vous apporterez votre pierre à cette oeuvre d'intérêt public, humanitaire, qui, vous le savez, réussira.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en notre sincère considération.

Didier BURGGRAEVE

Président des Secouristes de ROUBAIX  
Président de l'Association pour le

Développement de la Prévention et du Secourisme.

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

## ALERTER



## BALISER



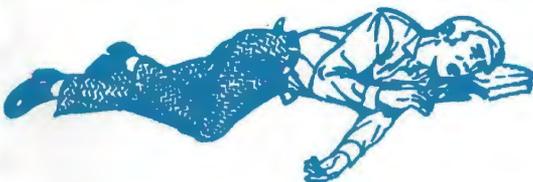
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur le Député,

Les accidents de la route demeurent un fléau majeur en France malgré ce qui a été entrepris depuis 1972. Environ 12.000 tués dans les 6 jours de l'accident soit environ 14.000 morts chaque année !

Tous les moyens doivent être utilisés pour tenter de réduire la mortalité routière.

Si les Pouvoirs Publics ont pris des mesures techniques ou réglementaires et apporté des correctifs à la formation des conducteurs, le sort des accidentés immédiatement après l'accident n'a malheureusement pas été pris en considération.

Les secours spécialisés : Sapeurs-Pompiers, équipes médicales, auront toujours besoin de 5 à 10 minutes en moyenne pour se rendre sur les lieux des détresses.

Or, si les témoins sur place n'ont pas pu pratiquer les quelques gestes qui peuvent maintenir en vie les blessés graves, il n'y aura aucun espoir pour eux !

Nous dénombrons ainsi dans notre Pays des morts illégitimes dont beaucoup pourraient être évitées par la diffusion de ce que nous appelons les "5 gestes qui sauvent".

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

.../...

Ces "5 gestes" ont été proposés en France dès 1957 afin de réduire la mortalité routière et pour un apprentissage au moment de la préparation du permis de conduire.

Ces gestes ne peuvent en aucun cas aggraver l'état des accidentés qui mourront si rien n'est fait avant l'arrivée des secours publics.

Ils sont assimilables par la population adulte qui prépare le permis de conduire. Un stage de formation pratique de 5 heures est nécessaire pour rendre ces candidats aptes à les pratiquer dans la réalité.

Former nos concitoyens dans le cadre de la lutte contre les accidents de la route et leurs conséquences désastreuses, c'est les inciter à être plus prudents, plus respectueux des autres et de la Sécurité routière en général.

Cette lettre a pour but de solliciter une intervention de votre part auprès des Pouvoirs Publics afin que cette formation élémentaire mais essentielle devienne obligatoire pour l'obtention du permis de conduire.

Nous espérons pouvoir compter sur vous et, avec nos remerciements anticipés, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en notre parfaite considération.

Didier BURGGRAEVE

Président des Secouristes de ROUBAIX  
Président de l'Association pour le  
Développement de la Prévention et du Secourisme

COMPRESSER



SAUVEGARDE



## *Les 5 gestes qui sauvent et l'expérience de la Suisse*

Il est intéressant de faire le point sur l'expérience menée en Suisse à partir de 1977. Nous apprenons que le nombre de personnes formées en 16 ans (1978 à 1994) aura été de 2 190 726 personnes soit en moyenne environ 137 000 par an. (Population d'environ 7 millions).

Le dernier chiffre connu vient de nous être communiqué, il est de 73 731 personnes pour l'année 1996 (lettre jointe).

Il est important de lire la lettre reçue le 15.7.1997 qui répond aux diverses questions que nous nous posions. Le programme a été remanié - apparemment à la baisse par rapport aux techniques enseignées - et nous nous approchons très près des 5 GESTES QUI SAUVENT si nous nous référons à « l'ordonnance sur l'admission (OAC) des personnes à la circulation routière (Mise à jour 1992).

Nous savons que nous ne devons apprendre à tous que les gestes qui permettent de maintenir en vie des accidentés en l'attente des secours.

Le recul possible, face à l'expérience de la Suisse, permet ainsi de confirmer que le public n'y est pas hostile, que l'organisation est possible (l'absorption du nombre de candidats chaque année).

Si l'on prend comme calcul la population Française de l'époque c'est 8 fois plus de candidats à former (même s'il s'agit d'une approche arbitraire). Ainsi, par rapport à la Suisse nous devrions être capable de former chaque année :

**Entre 1978 et 1994 :  $137\ 000 \times 8 = 1\ 096\ 000$  personnes**

**pour l'année 1996 :  $73\ 731 \times 8 = 589\ 848$  personnes**

Or, les chiffres Français ne sont plus communiqués depuis 1991 mais il semblerait qu'on atteigne au maximum 300 000 personnes par an.

A ce rythme et du fait qu'il y aurait environ 600 000 candidats au permis V.L. (+ les autres catégories) on voit bien que le système actuel ne permet pas d'y faire face.

Ce petit Pays nous a prouvé qu'il était possible de prendre une telle décision pour sauver des vies humaines, à condition de vraiment le vouloir.



75007 Paris,  
142, rue de Grenelle

le 15 juillet 1997

Tél. 01 49 55 67 00  
Fax 01 45 51 34 77

Heures de réception:  
Lundi-vendredi 09.00-12.00

Réf: 571.511.10-BUC

Ligne directe:

Monsieur  
Didier Burggraeve  
C.A.P.S.U.  
59390 Lys Lez Lannoy

### **Cours de premier secours aux blessés**

Monsieur,

L'Office fédéral de la police, Division principale de la circulation routière vient de me faire parvenir de la documentation et me fait part de ses réflexions, que vous trouverez ci-dessous, suite à la lettre que je leur avais adressée le 26 avril 1997.

### **Proportion de personnes formées dans le domaine de premier secours**

L'article 19 de l'ordonnance réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière (OAC) prescrit qu'en s'annonçant à l'examen de conduite, le candidat au permis de conduire des catégories A, A1, A2, B, C, C1 ou D2 doit présenter une attestation selon laquelle il a suivi un cours de premier secours aux blessés. En outre, il est précisé que la formation en la matière doit avoir été suivie auprès d'une institution reconnue par le Département fédéral de justice et police (DFJP). Une liste de ces institutions figure en annexe. Selon la statistique dressée par la Commission médicale de sauvetage de la Croix-Rouge suisse, ces institutions ont formé au total 2'190'726 personnes entre 1978 et 1994 (données les plus récentes), soit dans des cours ouverts au public, soit dans des cours internes, propres à des administrations ou organisations.

### **Nombre total de personnes formées par année et pourcentage par rapport aux candidats inscrits pour le permis de conduire**

Les statistiques que je joins à la présente (1984-1995), et qui sont établies chaque année, vous permettent de connaître le nombre de personnes participant année après année à ces cours.

Il n'existe cependant pas de statistique globale concernant le nombre annuel de candidats au permis de conduire, en Suisse. Selon des estimations approximatives, il s'élève actuellement à environ 120'000; 80'000 d'entre elles, en chiffre rond, étant tenues de présenter une attestation selon laquelle elles ont suivi un cours de sauveteurs. Quant au nombre annuel de personnes qui

suivent un tel cours, il s'élève à un peu moins de 100'000. Diverses raisons sont à l'origine de cette différence. La première est que tous les candidats au permis de conduire ne suivent pas des cours de sauveteurs. La seconde est que certaines personnes sont dispensées de présenter une attestation qu'elles ont suivi un cours de ce genre (personnel médical, personnel spécialisé dans le

domaine de la santé, etc.); en outre, les personnes déjà titulaires d'un permis de conduire dans l'une des catégories mentionnées ci-dessus sont dispensées de suivre un tel cours.

Il faut par ailleurs relever que l'attestation exigée pour être autorisé à s'inscrire à l'examen de conduite n'est valable que pendant six ans. Dans ces circonstances, il est possible que ces principaux facteurs, et certains autres, aient une incidence sur la relation existant entre le nombre de personnes formées par année dans le domaine des premiers secours aux blessés et celui des candidats inscrits au permis de conduire, sans toutefois que cela permette d'établir un pourcentage annuel ayant une valeur probante suffisante.

**Depuis 1977, on constate cependant, qu'à l'exception des personnes dispensées conformément aux Instructions, tous les candidats au permis de conduire de l'une des catégories indiquées ont en principe suivi un cours de sauveteurs.**

### **Programme de formation mis à jour depuis 1977**

Les instructions fixent notamment les exigences auxquelles le programme et l'organisation des cours doivent satisfaire. A cet égard, le DFJP a agréé à ce jour quatre matériels didactiques (voir annexe 2 des instructions). Si vous désirez obtenir des informations plus détaillées concernant le programme d'enseignement et/ou les divers matériels didactiques, vous voudrez bien vous adresser directement aux institutions énumérées.

### **Résultats obtenus: comportement des usagers de la route, vie humaines épargnées**

En 1972, la Croix-Rouge suisse avait relevé, dans un rapport adressé au DFJP, que l'augmentation croissante du niveau de motorisation ainsi que les statistiques des accidents très inquiétantes avaient sensibilisé la population suisse et lui avaient fait prendre conscience de la nécessité d'appliquer des mesures énergiques pour réduire le nombre des accidents et en atténuer les conséquences. Pour autant qu'elle soit fondée sur des bases raisonnables, il ne fallait guère s'attendre, selon ce rapport, à ce qu'une obligation de suivre un cours de sauveteurs suscite des oppositions. Tels qu'ils sont enseignés dans les cours de sauveteurs, les gestes de premiers secours aux blessés seraient d'une importance primordiale en cas d'accident de la route: en effet, alors que sur le lieu de travail, lors de manifestations sportives, etc., il est en général possible, grâce à des mesures d'organisation appropriées, de faire intervenir d'emblée des sauveteurs qualifiés sur les lieux mêmes, lors d'un accident de la circulation, le sort d'un blessé (grièvement atteint) dépend totalement et dès les premiers instants du comportement correct des personnes présentes sur les lieux, plusieurs minutes pouvant s'écouler jusqu'à l'arrivée des sauveteurs professionnels (médecins, ambulance, etc.). Selon les rédacteurs du rapport, il fallait donc absolument exiger que tous les usagers de la route motorisés -c'est-à-dire les auteurs, victimes ou témoins potentiels d'accidents- soient obligatoirement formés pour être à même de prodiguer les premiers secours aux blessés.

Aujourd'hui encore, 25 ans après la publication de ce rapport, et 20 ans après l'entrée en vigueur de l'obligation imposée aux candidats au permis de conduire de suivre un cours de sauveteurs, ces propos n'ont rien perdu de leur actualité. Si le trafic routier est devenu d'année en année plus sûr, c'est grâce aux efforts inlassables menés durant les dernières décennies par les autorités et les diverses organisations en vue d'accroître la sécurité routière, sans parler du travail accompli par

les pouvoirs publics -à tous les niveaux- pour améliorer et moderniser le réseau routier. De plus, l'on ne saurait passer sous silence le rôle essentiel que les constructeurs d'automobiles ont joué dans ce domaine, eux qui proposent actuellement à leur clientèle des véhicules nettement plus sûrs que par le passé. A l'appui de ce qui précède, on relèvera que le nombre des victimes de la route a fortement régressé en Suisse au cours de la période considérée. Le chiffre de 616 tués en 1996 est trois fois moins élevé que celui de 1971, année au cours de laquelle on avait enregistré le nombre record de 1773 tués, et cela malgré l'augmentation massive des véhicules-kilomètres enregistrés. Quant au nombre de blessés dans des accidents de la circulation, il accuse une tendance à la baisse depuis quelques années.

Les résultats encourageants enregistrés notamment en ce qui concerne le nombre des tués peuvent être attribués, dans une certaine mesure, au raccourcissement de l'intervalle de temps entre le moment de l'accident et l'arrivée des sauveteurs professionnels. Cette plus grande rapidité des secours est possible de nos jours grâce à l'application des techniques les plus modernes en matière de transmissions, de moyens d'interventions, de véhicules, etc.

Il n'en demeure pas moins que les premières minutes qui s'écoulent après un accident de la circulation sont décisives; aussi l'aide immédiate prodiguée pendant ce temps, avant l'arrivée des sauveteurs professionnels, a aujourd'hui encore toute son importance. C'est en effet de cette aide d'urgence que dépend la survie d'une victime d'accident et c'est grâce à elle qu'il est possible d'empêcher une aggravation de l'état physique d'un blessé, voire des lésions corporelles irréversibles. Le public ayant maintenant pris conscience du problème, les candidats au permis de conduire s'accommodent généralement de bonne grâce des frais relativement peu élevés et des quelques heures à sacrifier pour suivre des cours de sauveteurs (dix heures au minimum, selon les instructions, pour un coût d'environ 100 francs suisses).

Il n'est toutefois pas facile de tirer un bilan chiffré de la situation. S'agissant du nombre des accidents de la route, la diminution enregistrée ne devrait guère être due à l'introduction des cours obligatoires de premiers secours aux blessés, nonobstant la sensibilisation des usagers de la route intervenue dans ce domaine. De même, l'on ne saurait simplement attribuer (en partie) à l'obligation de suivre un cours de sauveteurs le fait que le nombre de blessés et celui des tués a diminué de manière probante durant ces dernières années. Après un accident au cours duquel une personne impliquée ou un témoin non expert en la matière a porté assistance, on ne peut en effet guère établir quelles auraient été les conséquences pour la santé des blessés s'ils n'avaient pas bénéficié des premiers secours (et, à contrario, s'ils en avaient bénéficié). De ce point de vue, il n'est donc pas possible d'établir avec certitude si les succès enregistrés à cet égard dans le bilan des accidents sont dus à l'amélioration de la formation des sauveteurs, ni de calculer avec précision dans quelle mesure il faut leur attribuer ces succès. En se fondant sur les connaissances et les expériences médicales acquises, il est absolument certain que les gestes de premiers secours, s'ils sont appliqués correctement, sont déterminants pour assurer la survie d'une victime d'accident. Il est à souligner cependant qu'il ne s'agit nullement de former des personnes assimilables aux sauveteurs professionnels et au personnel paramédical, mais d'apprendre à chaque futur conducteur à garder son sang froid et toute circonstance et à effectuer les quelques gestes simples qui sauvent.

Persuadés que l'entrée en vigueur, il y a vingt ans, de l'obligation de fréquenter un cours de sauveteurs a constitué un pas important dans la bonne direction, il reste à espérer que ces cours obligatoires auront contribué largement à réduire le nombre des tués et à empêcher l'aggravation des lésions subies par les victimes d'accidents de la route et que cette évolution favorable se poursuivra à l'avenir.

En espérant que la documentation et les informations recueillies vous seront utiles pour la rédaction de votre nouveau rapport, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Pierre Buchs  
Premier Secrétaire

Annexes:

- Ordonnance du 27 octobre 1976
- Instructions du 6 décembre 1994 sur les cours de premiers secours aux blessés
- statistiques 1984-1995 de la CMS CRS



75007 Paris,  
142, rue de Grenelle

le 26 août 1997

Tél. 01 49 55 67 00  
Fax 01 45 51 34 77

Heures de réception:  
Lundi-vendredi 09.00-12.00

Réf: 571.511.10-BUC

Ligne directe:

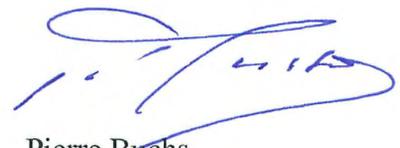
Monsieur  
Didier Burggraeve  
C.A.P.S.U.  
59390 Lys Lez Lannoy

### Cours de premier secours aux blessés

Monsieur,

Faisant référence à ma lettre du 15 juillet 1997, il vous intéressera certainement d'apprendre que 73731 personnes ont suivi un cours de premier secours en Suisse en 1996.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Pierre Buchs  
Premier Secrétaire



## Circulation routière – Ordonnance sur l'admission (OAC)

du 27 octobre 1976

Etat le 1<sup>er</sup> avril 1992

<sup>2</sup> Doivent se soumettre seulement à un examen théorique:

- a. Les candidats au permis de conduire de la catégorie G;
- b. Les titulaires d'un permis militaire, de durée illimitée, pour voitures automobiles lourdes (catégorie III), qui désirent obtenir le permis de la catégorie C ou C combiné avec E.

<sup>3</sup> Doivent se soumettre seulement à un examen pratique:

- a. Les candidats au permis de conduire de la catégorie E qui sont titulaires du permis de la catégorie C;
- b. Les candidats au permis de conduire de la catégorie D ou D1 qui sont titulaires du permis de la catégorie C.<sup>1)</sup>

<sup>3bis</sup> Ne doivent pas passer d'examen de conduite:

- a. Les titulaires d'un permis de conduire militaire de durée illimitée pour motocycles (cat. I) qui désirent obtenir le permis de conduire de la catégorie A;
- b. Les titulaires d'un permis de conduire militaire de durée illimitée pour voitures automobiles lourdes (cat. III) qui désirent obtenir le permis de conduire de la catégorie C1.<sup>2)</sup>

<sup>4</sup> L'autorité cantonale peut soumettre à un examen les conducteurs de véhicules automobiles pour la conduite desquels un permis n'est pas nécessaire, lorsque l'aptitude de ces conducteurs suscite des doutes.

<sup>5</sup> Dans des cas spéciaux, le candidat peut, avec le consentement du canton de domicile, subir l'examen de conduite dans un autre canton.

### Art. 19

#### *Premiers secours aux blessés*

<sup>1</sup> En s'annonçant à l'examen de conduite, le candidat au permis de conduire des catégories A, A1, A2, B, C, C1 et D2 présentera une attestation selon laquelle il a suivi un cours de premiers secours aux blessés. Les candidats qui possèdent déjà un permis de conduire d'une de ces catégories sont dispensés du cours.<sup>1)</sup>

<sup>2</sup> La formation en matière de premiers secours aux blessés porte sur les mesures à prendre jusqu'à l'intervention du médecin, afin de maintenir les fonctions nécessaires à la survie; il s'agit notamment de coucher les blessés correctement, d'appliquer la respiration artificielle aux blessés qui ne respirent plus, d'arrêter de graves hémorragies, de prendre les mesures de sécurité sur les lieux de l'accident et de donner l'alarme.

<sup>1)</sup> Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O du 13 fév. 1991, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 1991 (RO 1991 982).

<sup>2)</sup> Introduit par le ch. I de l'O du 13 fév. 1991, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 1991 (RO 1991 982).

<sup>3</sup> Le candidat prouvera qu'il a reçu une telle formation en produisant une attestation émanant d'un institut reconnu par le département et selon laquelle il a suivi un cours de premiers secours. Cette attestation ne sera délivrée qu'aux participants qui auront suivi entièrement le cours. L'organisation et le programme des cours ainsi que les exigences imposées aux instructeurs doivent être approuvés par le département.

<sup>4</sup> Sont dispensés de présenter l'attestation prévue au 1<sup>er</sup> alinéa :

- a. Les médecins, dentistes et vétérinaires;
- b. Le personnel sanitaire en possession d'un diplôme ou d'un certificat de capacité;
- c. Les instructeurs donnant les cours de premiers secours;
- d. D'autres personnes pouvant fournir la preuve qu'elles ont reçu la formation en matière de premiers secours dans un institut reconnu par le département.

#### Art. 20

##### *Examen théorique*

<sup>1</sup> L'examen théorique doit permettre de constater si le candidat connaît les règles de la circulation et possède les connaissances élémentaires sur les premiers secours.

<sup>2</sup> En règle générale, le candidat passe l'examen théorique avant l'examen pratique, en répondant à des questions écrites.

<sup>3</sup> Le manuel des règles de circulation constitue la matière de l'examen théorique. Font en outre partie du programme de l'examen :

- a. Pour les candidats au permis de conduire des catégories A, A1, A2, B, C, C1 et D2, la matière à enseigner dans le cadre du cours de théorie de la circulation;
- b. Pour les candidats au permis de conduire des catégories C et D1 les règles spécialement destinées à ce groupe de conducteurs, contenues dans l'appendice du manuel des règles de circulation.<sup>1)</sup>

<sup>4</sup> Le candidat au permis de conduire de la catégorie C ou au permis de la catégorie D selon les conditions de l'article 11, 4<sup>e</sup> alinéa, lettre a, doit en outre justifier de ses connaissances en matière de technique et d'équipement des véhicules, dans la mesure où ces connaissances sont nécessaires pour vérifier si le véhicule est prêt à l'emploi et offre toutes les garanties de sécurité.

<sup>5</sup> Les candidats au permis de conduire des catégories F et G doivent passer un examen théorique simplifié, adapté aux particularités de la catégorie du véhicule.

<sup>1)</sup> Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O du 13 fév. 1991, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 1991 (RO 1991 982).

## *Proposition de Loi Française pour une formation pratique aux 5 gestes qui sauvent obligatoire pour tous les permis de conduire*

Déjà, et enfin, fin 1981, une proposition de Loi (n° 630) voulait rendre obligatoire l'enseignement des « gestes élémentaires de survie » dans les collèges, lors de la formation de tout candidat aux permis de conduire, pendant le service militaire notamment.

Dans l'exposé des motifs, la proposition précisait :

« A l'heure actuelle, il est délivré - outre les brevets nationaux de secourisme - environ 80 000 attestations d'initiation par an depuis 1979, ce qui est loin de répondre aux besoins de la population ».

Les « G.E.S. » ont été abrogés en 1991.

Entre-temps, une autre proposition de Loi de la législature suivante (8<sup>ème</sup>) déposée le 2 avril 1987 - n° 662 - cosignée par un nombre important de Députés, abordait divers aspects de la sécurité routière (réduire le nombre des passages à niveau, améliorer le réseau routier, effort national sur 5 années).

Dans cette proposition, l'apprentissage des gestes élémentaires de survie était à nouveau abordé.

Un certain nombre de modifications d'articles du code la route était envisagé.

L'article 15 de la proposition précisait :

« L'enseignement des gestes essentiels pour la survie en cas d'accident est obligatoire dans les écoles et les collèges ainsi qu'à la télévision ».

Le projet pour les permis de conduire s'est enlisé.

Or, il fallait trouver une solution.

Les pouvoirs publics n'ayant pas su en 30 ans prendre une telle décision pour la sauvegarde de vies humaines, c'est donc la Loi qui, votée par les élus de la Nation doit orienter l'Etat vers cette solution (et son devoir). Une proposition de Loi pour les 5 GESTES QUI SAUVENT a été déposée à l'Assemblée Nationale le 20.2.1997 (10<sup>ème</sup> législature) par M.Patrick DELNATTE, Député du Nord, successeur de M.Serge CHARLES (voir démarches effectuées par ce Député pendant 15 ans dans les dossiers publiés).

Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale en avril 1997, un nouveau texte fut déposé le 24.6.1997 (n° 21 - 11<sup>ème</sup> législature).

Cette proposition de Loi (ci-après) a été adressée à tous les Députés (576) avec une lettre du C.A.P.S.U. en date du 24.9.1997 jour anniversaire.

Près de 80 Députés ont cosigné la proposition et les démarches se poursuivent pour son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Document  
mis en distribution  
le 2 juillet 1997

N° 21

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 juin 1997.

## PROPOSITION DE LOI

*visant à introduire dans la formation des futurs usagers de la route  
l'apprentissage de la conduite à tenir en cas d'accident de la route.*

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution  
d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR M. PATRICK DELNATTE,

Député.

---

Sécurité routière.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Avec la diminution du nombre des accidents mortels sur les routes françaises, notre politique de sécurité routière obtient sans nul doute un premier résultat tangible mais toujours fragile face à ce qui reste un véritable fléau national.

Les pouvoirs publics se sont engagés dans une démarche systématique visant à combattre toutes les causes de la mortalité routière.

Cependant, les chiffres révèlent à ce propos que, sur cent victimes d'accidents de la route, dix décèdent immédiatement et cinquante décèdent avant leur transfert ou leur admission dans un centre hospitalier.

Pourtant, de nombreuses vies humaines peuvent être sauvées grâce à l'efficacité accrue des services de secours.

En effet, un délai plus ou moins long – mais incompressible – de quelques minutes, voire de plusieurs dizaines de minutes selon les cas, s'écoule entre l'accident et l'arrivée desdits secours sur place.

Or, dans le cas de détresses graves, tout se joue, les spécialistes sont unanimes sur ce point, dans les tout premiers instants qui suivent l'accident.

Ainsi, les premiers témoins sont, souvent sans le savoir, les seuls à pouvoir intervenir de manière décisive.

Ce constat a conduit dès 1967 à l'élaboration du programme d'enseignement des cinq gestes qui sauvent, c'est-à-dire des gestes élémentaires de survie : alerter, baliser, ranimer, comprimer, sauvegarder, destinés à être dispensés aux futurs conducteurs afin d'améliorer les secours aux victimes d'accidents de la route.

Selon les estimations, entre 1 000 et 1 500 vies chaque année pourraient être sauvées si, sur les lieux d'un accident, au moins l'un des témoins possédait la connaissance de ces cinq gestes.

Approuvé dès 1973 par le ministère de la santé, ce programme vise à l'acquisition des notions essentielles de secours aux accidentés

de la route, à travers un enseignement bref, pratique, limité à l'urgence vitale et assimilable par tous.

En novembre 1974, un comité interministériel de la sécurité routière avait approuvé le projet d'une telle formation pour les candidats aux permis de conduire.

Par là même, ce programme spécifique pour la conduite à tenir lors d'un accident de la route n'est pas éloigné de l'enseignement des « gestes élémentaires de survie » portant sur la connaissance des gestes d'urgence les plus simples à accomplir en cas d'accident instauré par le décret n° 77-17 du 4 janvier 1977 mais tombé en désuétude depuis et supprimé en 1991.

Cette formation aux gestes élémentaires de survie, destinée en priorité au milieu scolaire et au grand public, s'est avérée en effet trop longue, certains des gestes enseignés ne relevant pas en effet de l'urgence absolue.

En revanche, le programme des « cinq gestes qui sauvent » a pu s'imposer grâce à sa simplicité, son aspect pratique et sûr. Il bénéficie aujourd'hui d'un large consensus auprès des médecins de premiers secours, des SAMU, des sapeurs-pompiers et des enseignants du secourisme.

La mise en œuvre de cet enseignement se trouve en outre simplifiée car pouvant être dispensé sans difficulté par l'intermédiaire des associations de secourisme déjà existantes et agréées selon des conditions fixées par décret.

Des centaines de vies sauvées, un impact évident sur les comportements, le renforcement de la cohérence de notre politique de sécurité routière, à l'instar de la Suisse, qui fut la première à se prévaloir de la mise en place d'une politique d'apprentissage des gestes de premiers secours dans le cadre du permis de conduire, permettrait ainsi à la France d'être à l'avant-garde au sein des pays de l'Union européenne.

Une formation sur les lieux du travail préparant des « sauveteurs-secouristes du travail » existe depuis de nombreuses années et a permis de mettre en évidence son impact pour la prévention des accidents. Les bons comportements des salariés ainsi formés s'avèrent souvent déterminant lorsqu'ils portent secours aux accidentés du travail en attendant les secours extérieurs.

Aujourd'hui, il convient de mettre en œuvre le même processus face aux accidents et accidentés de la route.

Tels sont les motifs qui ont légitimé le dépôt de la présente proposition de loi.

## PROPOSITION DE LOI

### Article unique

Sont insérés dans le code de la route les articles suivants :

« Tous les candidats aux permis de conduire acquièrent, dans le cadre de leur formation, la connaissance pratique des notions élémentaires de premiers secours dites des “cinq gestes qui sauvent”.

« Cet apprentissage est assuré par les associations de secourisme agréées.

« Un décret fixera les modalités de sa mise en œuvre. »

---

Imprimé pour l'Assemblée nationale par la Sté Nouvelle des Librairies-Imprimeries Réunies  
5, rue Saint-Benoît, 75006 Paris  
ISSN 1240-8468

Prix de vente au public : 4 F.

ISBN 2-11-106733-4



9 782111 067332

**C.A.P.S.U.**

## **Conseil d'Action pour la Prévention des Accidents et les Secours d'Urgence**

Objectif principal: Création en France d'un Ministère de la Protection Civile  
Président d'honneur: Paul REYNAËRT (†) "Pionnier de la Protection Civile"

Le 24 septembre 1997

Monsieur le Député,

Il y a 30 ans aujourd'hui, le dimanche 24 septembre 1967, rentrant en permission pour la journée de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de PARIS, je lançais, seul et sans moyens, ce qui allait devenir la Campagne Nationale des 5 GESTES QUI SAUVENT.

En effet, jeune Secouriste, moniteur puis Sapeur-Pompier, j'avais pu me rendre compte sur les lieux des accidents de l'incapacité des témoins à avoir une attitude responsable et efficace.

De nombreux accidentés de la route mourraient et meurent toujours sur nos routes car ils ne sont pas secourus à temps, avant l'arrivée des secours spécialisés.

En 30 ans, les ministères concernés, le Gouvernement, sollicités notamment par de nombreux Députés, à notre demande, n'ont pas pu introduire une formation pratique à ces 5 GESTES dans le cadre de la préparation des permis de conduire.

C'est la raison pour laquelle le Parlement doit se saisir de cette possibilité d'épargner des vies humaines.

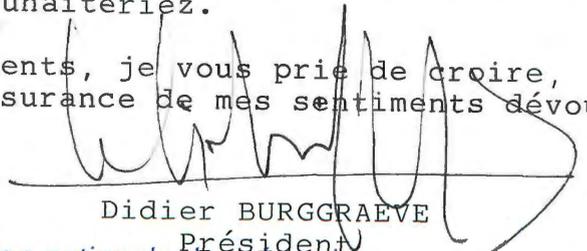
Votre collègue, M. Patrick DELNATTE, a bien voulu déposer une proposition de Loi que vous trouverez ci-incluse.

En vous remettant la brochure 5 GESTES QUI SAUVENT, diffusée gratuitement à 625 000 exemplaires, je sollicite votre appui et vous demande de nous aider en co-signant cette proposition.

Le CAPSU prendra ensuite contact avec le Président de l'Assemblée Nationale, les Présidents des groupes parlementaires et le Gouvernement afin que la proposition soit inscrite dès que possible à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Le CAPSU, structure bénévole, est à votre disposition pour toute précision que vous souhaiteriez.

Avec mes sincères remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de mes sentiments dévoués.



Didier BURGGRÆVE  
Président

Association de bénévoles pour une action nationale de prévention  
- déclarée en Préfecture du Nord -  
C.A.P.S.U. : 59390 LYS LEZ LANNOY

## *CONCLUSION*

Le graphique ci-après publié en 1992 et repris dans un mémoire est révélateur. Plus personne aujourd'hui, au niveau des pouvoirs publics n'ignore cette réalité.

L'Etat, en 30 ans, n'a pas été capable de mettre en place un enseignement de masse pour tous les usagers de la route malgré l'évidence de son utilité.

En 1967, ce projet était novateur et certes, dérangeant.

En 1977, la réforme du Secourisme n'a pas retenu le concept. En 1991, la nouvelle réforme s'en est éloignée.

Chaque individu gravement accidenté sur la route en péril de mort, a le droit d'être secouru par les premiers témoins dont le devoir est de connaître les gestes qui peuvent lui sauver la vie.

Sur la route, il y en a 5 que tous les usagers, témoins potentiels, doivent connaître.

C'est le rôle et la mission de l'Etat de généraliser cet enseignement par une formation systématique obligatoire - dans le cadre du comportement de tout citoyen dans la société - pour l'obtention de toute autorisation de conduire un engin sur les routes.

Il est insupportable qu'aujourd'hui, encore et toujours, des hommes et des femmes, adultes mais aussi beaucoup de jeunes, meurent sur nos routes de la pire manière qui soit, c'est à dire sans être secourus à temps !

La vertu cardinale d'un concept dit de masse est qu'il doit être à la portée de tous et mémorisable très longtemps.

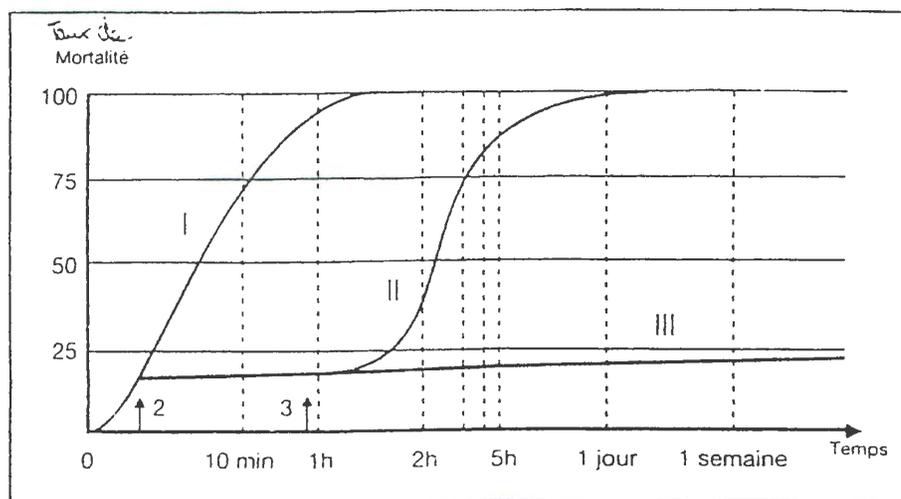
*C'est le cas pour les 5 GESTES QUI SAUVENT*

**« Trop souvent, nous trouvons commode  
d'avoir une opinion sans avoir eu l'inconfort de réfléchir ».**

*John F. Kennedy.*

Source : Mémoire pour l'obtention du monitorat d'auto-école  
Jean-Louis BARRY - Avril 1994, page 9.

## II - GRAPHIQUE D'ACCIDENTOLOGIE



Evolution d'un état grave (situation ir. ale de détresse d'un blessé) selon les soins donnés ; l'évolution spontanée (courbe I) ne permet pas au blessé de survivre très longtemps. Par contre, si les premiers soins sont efficacement donnés (à partir de la flèche 2) la courbe de mortalité est beaucoup plus favorable (courbe II) et l'on peut espérer gagner plus d'une heure sans mortalité notable (l'heure d'or) ce qui permet la prise en charge (à partir de la flèche 3) par une équipe chirurgicale en milieu hospitalier. La mortalité est alors pratiquement arrêtée et la courbe de mortalité presque horizontale (courbe III). (Données établies d'après les données des SAMU, les premières viennent du SAMU de Dijon - 1963)

TEC N° 112 - MAI-JUIN 1992

Courbe 1 : 90% des blessés graves meurent au bout d'une heure si l'on ne fait rien.

Courbe 2 : 20% seulement des blessés graves meurent au bout d'une heure si les premiers soins par un témoin sont efficaces, soit le temps suffisant d'arrivée des secours (1/2 h en moyenne) et du transport du blessé en milieu hospitalier.

Courbe 3 : Le taux de mortalité des blessés est alors pratiquement arrêté si chaque acteur de secours est intervenu à temps.